



Malvezzi:
C
8





NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES,

CONTENANT
L'HISTOIRE DE LEUR VIE,
LE CATALOGUE, LA CRITIQUE, ET LA
CHRONOLOGIE DE LEURS OUVRAGES;
LE SOMMAIRE DE CE QU'ILS CONTIENNENT:
UN JUGEMENT SUR LEUR STYLE
ET SUR LEUR DOCTRINE;
ET LE DENOMBREMENT DES DIFFERENTES EDITIONS
DE LEURS OEUVRES.

Par M^{re} L. ELLIES DU PIN,

Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal.

Seconde Edition revue, corrigée & augmentée.

TOME HUITIEME.

Des Auteurs du dixième & onzième Siecle de l'Eglise.



A PARIS,

Chez ANDRE' PRALARD, rue Saint Jacques, à l'Occasion.

M. DC. XCVII.

DUCA DI SANTA CANDIDA
Malucchi Comm. Luigi



AVERTISSEMENT.



Petite
Perpetui-
té, 3. p.
p. 367.

A plûpart des Historiens qui ont porté leur Jugement sur le dixième Siecle, nous l'ont représenté comme un Siecle de tenebres, d'ignorance, d'obscurité, de desordres, & de déreglemens. L'Auteur de la Perpetuité de la Foi a entrepris de le justifier de ces reproches, & de faire voir au contraire, *Que c'est un des plus heureux Siecles de l'Eglise, qui n'ayant que des desordres communs aux Siecles précédens, a des avantages tres-singuliers.* Un troisiéme qui tiendroit un milieu entre ces deux extrémités, me sembleroit avoir pris le meilleur parti : Car si d'un côté l'Auteur de la Perpetuité a fort bien montré qu'il y a eu de saints Hommes, & quelques gens éclairés dans ce Siecle ; on ne peut disconvenir de l'autre, que l'ignorance, les vices & les déreglemens n'aient regné dans la plus grande partie du monde. Le petit nombre d'Auteurs qui ont écrit dans ce Siecle, le peu d'Ouvrages qu'ils nous ont laissez, la maniere dure & barbare dont ils sont écrits, les choses qu'ils contiennent, les plaintes que ces Auteurs font eux-mêmes sur les desordres qui regnoient de leurs temps, sont des preuves évidentes que les reproches que l'on fait contre ce Siecle, ne sont pas sans fondement ; & si l'on veut comparer les Auteurs, les Ouvrages, les Matieres qu'ils ont traitées, les Reglemens des Conciles, la Discipline de l'Eglise, & les mœurs des Chrétiens de ce Siecle, avec ceux des précédens ; il n'y a qui que ce soit, qui n'avouë qu'il leur est beaucoup inferieur. Il est vrai qu'il y a eu des desordres dans tous les Siecles ; mais qu'ils aient été pareils à ceux qui ont regné dans le dixième Siecle, qu'ils aient été aussi répandus & aussi generaux, c'est ce qu'on ne scauroit dire avec vraisemblance. Car qui pourroit soutenir serieusement que ce Siecle ait été aussi-bien partagé en science & en éloquence, aussi fecond en Hommes illustres, aussi rempli d'Auteurs Ecclesiastiques,

* 2
aussi

aussi heureux en excellens Ouvrages, aussi fertile en Reglemens que les Siecles precedens? Qui voudroit comparer les Papes Jean IX. X. XII. XIII. & les autres Evêques de Rome qui ont vécu dans ce Siecle; je ne dis pas aux Ss. Leons, aux Ss. Gregoires, mais à ceux des Papes qui ont le moins éclaté dans les Siecles precedens: les RATHERIUS, les ATTONS & les FLODOARDS, les LUITPRANDS, les METAPHRASTES, & les autres Auteurs, dont le nombre est tres-petit; je ne dis pas aux Saints ATHANASES, aux Ss. BASILES, aux Ss. AMBROISES, aux Ss. AUGUSTINS, aux EUSEBES, aux THEODORETS, mais aux plus mediocres Auteurs des Siecles precedens? Il doit donc demeurer pour constant que ce n'est pas sans raison qu'en comparant ce Siecle avec les precedens, & même avec ceux qui le suivent: on lui a donné le nom de Siecle d'ignorance, de tenebres & d'obscurité. Il faut toutefois avouer qu'il n'a pas été tout-à-fait tenebreux, & qu'il a porté quelques lumieres qui ont percé les tenebres, & dissipé une partie de l'obscurité. C'est en les suivant & en les prenant pour guides que nous entreprenons d'écrire l'Histoire Ecclesiastique de leur Siecle, & de donner la connoissance des Matieres qu'ils ont traitées.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire de ce qui s'est passé de plus considerable dans l'Eglise d'Orient pendant le dixième Siecle, Page 1	ibid.
Leon le Philosophe Empereur d'Orient,	ibid.
Troubles de l'Eglise d'Orient à l'occasion des quatrièmes Noces de Leon,	ibid.
Nicolas Patriarche de Constantinople chassé,	ibid.
Nicolas rétabli,	ibid.
Lettres de Nicolas Patriarche de Constantinople au Pape Jean,	2
Réunion du Clergé de Constantinople,	ibid.
Patriarches de Constantinople successeurs de Nicolas,	ibid.
Theophilacte Patriarche indigne de Constantinople,	ibid.
Polyencte Patriarche de Constantinople,	ibid.
Nicephore Phocas Empereur d'Orient,	3
Jean Zemisces Empereur,	ibid.
Mort de Polyencte; Basile mis en sa place,	ibid.
Antoine Studite Patriarche de Constantinople,	ibid.
Chrysoberge & Sisinus Patriarches de Constantinople,	ibid.
Simon Metaphraste,	ibid.
Jean Cameniate,	4
Constantin Porphyrogennete,	ibid.
Hippolite le Thebain,	ibid.
Eutichius Patriarche d'Alexandrie,	ibid.
Nicon d'Arménie,	ibid.
Nicephore le Philosophe,	ibid.
Moïse Bar-Cepha Evêque de Syrie,	ibid.

CHAPITRE II.

Histoire de l'Eglise de Rome & des autres Eglises d'Italie dans le dixième Siecle, Page 5	ibid.
Etat de l'Eglise de Rome dans le dixième Siecle,	ibid.
Ordination du Pape Formose,	ibid.
Condamnation de Formose par Esienne VI.	6
Romain & Theodore Papes,	ibid.
Jean IX. Pape,	ibid.
Guerres entre Berenger & Lambert,	ibid.
Conciles de Rome & de Ravenne pour le Pape Formose,	ibid.
Benoit IV. Pape,	ibid.
Christophe Pape,	ibid.
Serge Pape condamné Formose,	ibid.
Anastase Pape,	ibid.
Mort de Lambert,	ibid.
Landon Pape indigne,	7
Jean X. Pape,	ibid.
Leon VI. Pape,	ibid.
Esienne VII. Pape,	ibid.
Jean XI. Pape monstreux,	ibid.
Alberic se rend Maître de Rome,	ibid.
Guerres pour les Royaumes d'Italie,	8
Manasses quitte son Archevêché d'Arles pour passer en Italie,	ibid.
Leon VII. Pape,	ibid.
Esienne VIII. Pape,	ibid.
Marin II. Pape,	ibid.
Agapet II. Pape,	ibid.
Guerres d'Italie entre Hugues & Berenger,	9
Jean XII. Pape,	ibid.
Guerres de Berenger & d'Othon,	10
Othon couronné Empereur par Jean XII.	ibid.
Infidélité de Jean XII.	11
Othon revient à Rome, & fait déposer Jean XII.	ibid.
Concile de Rome contre Jean XII.	12
Ordination de Leon VIII. Pape,	ibid.
Rétablissement de Jean XII.	ibid.
Mort tragique de Jean XII.	ibid.
Benoit Antipape,	13
Déposition de Benoit, & Rétablissement de Leon VIII.	ibid.
Jean XIII. Pape,	ibid.
Concile de Ravenne de l'an 967.	14
Donus & Benoit VII. Papes,	ibid.
Boniface intrus, chassé par Benoit,	ibid.
Guerres & mort de l'Empereur Othon II.	ibid.
Jean XIV. Pape,	ibid.
Boniface revient à Rome,	ibid.
Jean XV. Pape,	ibid.
Gregoire V. Pape,	ibid.

Jean Antipape,	ibid.
Gerbert nommé Silvestre II. Pape,	15
Lettres de Jean IX.	ibid.
Memoire d'Hervé Archevêque de Rheims touchant la Penitence,	ib.
Lettres de Benoit IV.	ibid.
Lettre de Hatto Archevêque de Mayence, à Jean IX.	ibid.
Lettre des Evêques de Bavière à Jean IX.	16
Concile de Rome sous Jean IX.	ibid.
Concile de Ravenne sous Jean IX.	17
Lettres de Jean X.	ibid.
Lettre du Roi Charles le Simple touchant Hilduin,	17. 18
Lettres de Leon VII.	18
Lettre d'Agapet,	19
Lettres de Jean XII.	ibid.
Lettres de Jean XIII.	ibid.
Lettre de Benoit VII.	ibid.
Lettres de Jean XV.	ibid.
Lettres de Gregoire V.	ibid.
Ratherius Evêque de Verone.	ibid. & suiv.
Atton Evêque de Verceil,	25
Luitprand Evêque de Cremona,	27

CHAPITRE III.

Histoire des Eglises de France, page 28	
Dignité de l'Eglise de Rheims,	ibid.
Etat de la France après la mort de Charles le Gras,	ibid.
Regne de Charles le Simple,	29
Regne de Raoul,	ibid.
Regne de Louis d'Outremer,	ibid.
Regne de Lothaire,	ibid.
Louis le Faincant dernier Roi de la Race Carlienne,	ibid.
Hugues Capet & Robert Rois de France,	ibid.
Foulques Archevêque de Rheims,	29. 30
Lettre au Pape Esienne V. à Foulques,	30
Autres Lettres d'Esienne V. à Foulques,	ibid.
Lettre du même sur l'affaire de Tentbold Evêque de Langres,	ibid.
Autres Ecrits d'Esienne V. en faveur de l'Eglise de Rheims,	ibid.
Lettres de Foulques au Pape Formose,	31
Lettres de Formose à Foulques,	ibid.
Lettres de Foulques au Pape Esienne VI.	31 & 32
Lettres de Foulques aux Rois & aux Princes,	32
Lettres du même aux Evêques,	33
Lettres du même aux Abbez,	34
Hervé Archevêque de Rheims,	ibid.
Concile de Troyes de l'an 909.	ibid.

CHAPITRE IV.

Histoire des Eglises d'Allemagne, pag. 32. 33	
Revolutions de l'Empire d'Allemagne dans le dixième Siecle,	ibid.
Saint Ulric Evêque d'Autbourg,	33
Adalberon Evêque d'Autbourg,	35
Saint Adalbert Archevêque de Magdebourg,	ibid.
Autre Saint Adalbert Evêque de Prague,	ibid.
Brunon Archevêque de Cologne,	ibid.
Roger Moine de Saint Pantaleon,	35
Radbode Evêque d'Utrecht,	ibid.
Hildebert Archevêque de Mayence,	36
Guillaume Archevêque de Mayence,	ibid.
Bannon ou Barvon Abbé de Corbie en Saxe,	ibid.
Waltramne ou Waldramne Evêque de Strasbourg,	ibid.
Salomon Evêque de Constance,	ibid.
Uthén Evêque de Strasbourg,	ibid.
Notger le Begue Moine de S. Gal,	ibid.
Witichinde Moine de Corbie en Saxe,	ibid.
Roswide Religieuse de Gandersheim,	ibid.
Regnaud Evêque d'Eichstat,	37
Evêque Anonyme d'Allemagne,	ibid.
Auteur Anonyme,	ibid.
Thierry Archevêque de Trèves,	ibid.
Othon Evêque de Metz,	ibid.
Uffing ou Uffon Moine de Werthin,	ibid.
Concile de Coblenz de l'an 922.	ibid.
Concile d'Erford de l'an 932.	ibid.
Concile d'Autbourg de l'an 952.	38

Etat de l'Angleterre dans le dixième Siècle,	ibid.
Concile de Cantorbis sous le Roi Edouard, & Plegmond Archevêque de cette Ville,	ibid.
Loix d'Edouard Roi d'Angleterre,	ibid.
Loix d'Ethelstan Roi d'Angleterre,	ibid.
Assemblée Ecclesiastique sous le Roi Edmond,	59
Odou Archevêque de Cantorbis,	ibid.
Assemblée d'Evêques à Londres en l'année 948.	ibid.
Saint Dunstan Archevêque de Cantorbis,	60
Concile general d'Angleterre de l'an 973.	ibid.
Concile sous Saint Dunstan & le Roi Edgar,	61
Concile de Winchester de l'an 975.	ibid.
Saint Ethelwold Evêque de Winchester,	ibid.
Alfric ou Aelfric Archevêque de Cantorbis,	ibid.
Fridegode Moine de Saint Saviour à Cantorbis,	62
Lanfrid & Wolfstan Moines de Winchester,	ibid.
Concile de Troisi de l'an 921.	35
Seulfe Archevêque de Rheims,	ibid.
Hugues élu Archevêque de Rheims,	ibid.
Guerres entre Hebert Comte de Vermandois & le Roi Raoul,	ibid.
Etat de la France sous le Roi Raoul,	36
Artolde Archevêque de Rheims,	ibid.
Concile de la Province de Rheims tenu à Soissons pour la déposition d'Artolde & l'Ordination de Hugues,	ibid.
Concile de Verdun en faveur d'Artolde,	36. 37
Concile de Monzon contre Hugues,	37
Concile d'Ingelheim en faveur d'Artolde,	ibid.
Concile de Monzon de l'an 948.	38
Concile de Trèves de la même année,	ibid.
Mort d'Artolde Archevêque de Rheims,	39
Adalberon Archevêque de Rheims,	ibid.
Arnoul Archevêque de Rheims,	ibid.
Concile de Rheims contre Arnoul,	ibid.
Gerbert Archevêque de Rheims,	42
Concile de Monzon de l'an 995.	43
Synode de Rheims contre Gerbert,	43. 44
Retablissement d'Arnoul dans l'Archevêché de Rheims,	44
Ecrits de Gerbert,	ibid.
Flodoard Chanoine de Rheims,	44. 45
Aucien Clerc de l'Eglise de Rheims,	45
Bernerus Moine de Saint Remy de Rheims,	ibid.
Gautier Archevêque de Sens,	ibid.
Resolution des Evêques de France touchant la Dedicace d'une Eglise,	46
Concile de Charron de l'an 989.	ibid.
Concile de Poitiers de l'an 999.	ibid.
Concile de Ravenne de l'an 997.	47
Mariage du Roi Robert avec Berthe,	ibid.
Concile de Rome de l'an 998. sous Gregoire V.	ibid.
Etablissement de l'Abbaye de Cluny,	48
Odou Abbé de Cluny,	49
Jean Moine de Cluny,	ibid.
Odilon Abbé de Cluny,	ibid.
Abbon Abbé de Fleury,	ibid.
Concile de S. Denis de l'an 995.	ibid.
Aimoin Moine de Fleury,	50
Estienne Abbé de Lobes,	51
Fulcin Abbé de Lobes,	ibid.
Heriger Abbé de Lobes,	ibid.
Adelbolde Evêque d'Utrecht,	ibid.
Albert Abbé de Gemblours,	52
Odilon Moine de Saint Medard de Soissons,	ibid.
Gerard Abbé de Saint Medard de Soissons,	ibid.
Jean Abbé de Saint Arnoul de Metz,	ibid.
Helperic ou Chitperic Moine de S. Gal,	ibid.
Berthier Prêtre de Verdun,	ibid.
Moine anonyme,	ibid.
Adson Abbé de Luxeuil,	ibid.
Adson Abbé de Deuures,	ibid.
Letaldus Moine de Micy ou de S. Memin,	ibid.

Observations Ecclesiastiques sur le dixième Siècle,	pag. 62
Controverses sur les Dogmes,	ibid.
De l'Eucharistie,	ibid.
De l'Autorité des Papes,	63

Divers Points de Discipline,	64
Canonisation de Saints,	65
De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire,	66

TITRES DES TABLES.

Table Chronologique de l'Histoire Ecclesiastique du dixième Siècle de l'Eglise,	pag. 69
Table Chronologique des Auteurs Ecclesiastiques du dixième Siècle,	92
Table des Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques du dixième Siècle,	98
Table des Actes, des Lettres & des Canons des Conciles tenus dans le dixième Siècle de l'Eglise,	104
Table des Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques du dixième Siècle, disposés par ordre des Matieres,	106
Table Alphabetique des Auteurs Ecclesiastiques du dixième Siècle de l'Eglise,	109
Table Alphabetique des Conciles tenus dans le dixième Siècle de l'Eglise,	111
Table des Matieres principales contenues dans cet Ouvrage,	112

Fin de la Table des Titres.

APPROBATION DE M. GERBAIS,
Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, & Censeur Royal des Livres.

J'Ai lu par ordre exprès de Monseigneur le Chancelier le Livre intitulé *Histoire des Controverses & des Matieres Ecclesiastiques, traitées dans le dixième, l'onzième, & le douzième Siècles*, par Monsieur Du-Pin, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. Ce 28. Novembre 1695.

GERBAIS.

APPROBATION DES DOCTEURS
en Theologie de la Faculté de Paris.

SI nous considerons l'Eglise en elle-même, son état est toujours heureux; elle ne perd jamais rien de la beauté que Jesus-CHRIST lui a communiquée: mais si nous la regardons dans les Membres qui la composent, il faut avouer que sa lumiere ne brille pas toujours également; que les taches qui la noircissent, diminuent quelquefois l'éclat de sa beauté, & qu'elle a raison de dire avec l'Epouse des Cantiques, qu'elle est noire & belle tout ensemble. Nous en demeurerons d'accord, si nous lisons attentivement le Livre, qui a pour titre: *Histoire des Controverses & des Matieres Ecclesiastiques traitées dans le dixième, l'onzième, & douzième Siècles*. Ce qu'il y a de noirceur dans l'Eglise, paroît dans les hommes, qui en s'honorant par leurs Dignitez, l'ont deshonorée par leurs dereglemens, ou qui sous prétexte de faire triompher la verité, ont tâché de la corrompre par leurs erreurs: mais sa beauté éclate dans ces sçavans Genies, qui malgré l'ignorance du tems où ils vivoient, n'ont pas laissé de nous donner plusieurs Monumens de leur érudition, & dans ces Ames élues, qui ont su éviter le relâchement des mœurs, ont édifié par la sainteté de leur vie. Monsieur Du-Pin ne peut être assez loüé de l'application qu'il donne à cet excellent Ouvrage, dans lequel nous n'avons rien trouvé, qui ne soit conforme à la Foi & aux bonnes mœurs. A Paris ce 2. Decembre 1695.

BLAMPIGNON, Curé de Saint Mederic.
L. HIDEUX, Curé des Saints Innocents.

AVERTISSEMENT.

CE n'est qu'avec répugnance que l'Auteur a été obligé de rapporter dans ce Siècle les dereglemens de quelques Papes; mais il ne les pouvoit pas omettre sans manquer à la fidelité d'un Historien, qui doit avoir pour loi, non seulement de ne rien dire que de vrai; mais de rapporter toutes les veritez qui sont de son sujet. Ne quid falsi audeat, nequid veri non audeat. Ce qu'on doit bien remarquer, c'est que tous ces dereglemens personnels ne portent aucun préjudice à la Dignité, ni à l'Autorité de l'Eglise de Rome, parce qu'il faut distinguer la personne du Pape d'avec le Saint Siege, & les vices personnels d'avec l'Autorité Apostolique. C'est pourquoi quelques dereglemens qu'aient été quelques-uns de ces Papes, on n'a pas laissé de les reconnaître, & d'avoir du respect pour eux, tant qu'ils ont été assis sur la Chaire de Saint Pierre, comme l'Auteur l'a remarqué en divers endroits.

NOU-



NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. TOME HUITIEME. DES AUTEURS DU X. SIECLE DE L'EGLISE.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DE CE QUI S'EST PASSE
de plus considerable dans l'Eglise d'Orient
pendant le dixième Siècle.

Leon le
Philosophe Em-
pereur
d'Orient.



Troubles
de l'Eglise
d'Orient
à l'occa-
sion des
quatri-
mes nôces
de Leon.

L'EMPIRE d'Orient étoit gouverné au commencement de ce Siècle par Leon le Philosophe, l'un des plus sçavans Empereurs Grecs qui ait jamais été. Ce Prince ayant eu trois femmes l'une après l'autre, dont il n'avoit point eu d'enfans mâles, dans le desir d'avoir un fils qui pût lui succéder, en épousa une quatrième appelée Zoë, dont il avoit déjà eu un fils avant son mariage. Les troisièmes nôces étant défendues en Orient, & Leon lui-même ayant fait une Loi contre ceux qui les contracteroient; Nicolas Patriarche de Constantinople refusa de marier ce Prince à cette quatrième femme; déposa le Prêtre Thomas, qui eut la hardiesse de le faire, & separa l'Empereur de la Communion. Ce Prince eut recours au Pape pour faire approuver son mariage; & comme il n'y avoit point de défense dans l'Occident de

contracter plusieurs mariages de suite, il n'eut pas de peine d'obtenir du Pape Serge ce qu'il de-
mandoit. Ce Pape envoya des Legats en Orient, qui confirmerent le mariage de Leon; mais le Patriarche de Constantinople ne voulut jamais se rendre, ni reconnoître le mariage de l'Empereur, ni son fils Constantin Porphyrogenete pour legitime heritier. L'Empereur fit son possible pour le fléchir, en l'invitant même à un festin qu'il donnoit; mais n'en aiant pû venir, il l'envoya en exil au commencement de l'an 901. & fit mettre en sa place Euthymius, qui fut assis sur le Siege Patriarchal de Constantinople jusques vers la fin de son Empire; car Nicolas nous assure lui-même que ce Prince touché de regret de ce qu'il avoit fait, le fit revenir de son exil, & le rétablit peu de temps avant sa mort; en quoy il est plus croyable que quelques Auteurs, qui ont écrit qu'il ne fut rappelé que par Alexandre frere de Leon, lequel après la mort de ce Prince, arrivée l'an 911. fut déclaré Tuteur de Constantin Porphyrogenete. Quoiqu'il en soit, Euthymius fut chassé hon-
teusement, & envoyé en exil, où il mourut peu de temps après: & Nicolas devint si puissant, qu'après la mort d'Alexandre, qui ne survéquit son frere Leon que de treize mois, il fut élu Tu-
teur

A

teur

Lettres de teur du jeune Empereur. Ce fut alors qu'il écrivit une grande Lettre au Pape, par laquelle il lui manda tout ce qui s'étoit passé touchant sa contestation avec l'Empereur Leon sur son dernier mariage, & soutint fortement contre l'usage & le sentiment de l'Eglise de Rome, que les troisièmes & quatrièmes nœces étoient absolument défendues. Nicolas n'ayant point eu de réponse de Rome, écrivit l'an 916. une autre Lettre au Pape Jean, par laquelle il lui offre de vivre en bonne intelligence & en union avec le Saint Siege, pourvu qu'il reconnoisse que les quatrièmes nœces n'ont été permises à l'Empereur, qu'en considération de sa personne & par indulgence, & qu'elles sont en elles-mêmes défendues. Ce même Patriarche écrivit encore quelques autres Lettres; savoir à Simeon Prince de Bulgarie, pour lui recommander les Legats que le Pape lui envoyoit; une au Prince d'Arménie sur la conversion de quelques Arméniens, qui avoient quitté leurs erreurs; au Prince des Sarrazins, pour l'exhorter à cesser la persécution contre les Chrétiens: une Lettre écrite du lieu de son exil aux Evêques qui avoient reconnu Euthymius; & deux autres Lettres de compliment, dont l'une est au Prince de Lombardie, & l'autre au Prince des Amalphitains.

Réunion du Clergé de Constantinople. L'Imperatrice Zoë qui avoit pris l'autorité en main, & chassé Nicolas de la Cour l'an 914. en fut elle-même dépouillée l'an 919. & renfermée dans le Monastere de Sainte Euphémie par le Patrice Romain associé à l'Empire par Constantin. Jusqu'à ce temps-là le Clergé de Constantinople avoit été divisé en deux Partis, dont l'un tenoit pour Nicolas, & l'autre pour Euthymius; ils se réunirent l'an 920. & firent un Traité d'union dans une Assemblée Ecclesiastique, par lequel, sans annuler ce qui s'étoit passé, on défendit absolument à l'avenir les quatrièmes nœces, sous peine d'excommunication contre ceux qui les contracteroient, tant que leur mariage subsisteroit. On imposa une penitence de cinq ans à ceux qui en contracteroient de troisièmes après l'âge de quarante ans, & une de trois ans à ceux qui se remarieroient après l'âge de trente ans, s'ils avoient déjà des enfans de leurs premiers mariages.

Patriarches de Constantinople successeurs de Nicolas. Ce Reglement remit la paix dans l'Eglise de Constantinople, dont Nicolas demeura paisible possesseur jusqu'à sa mort qui arriva l'an 930. Il eut pour successeur Estienne Archevêque d'Amasée, qui gouverna cette Eglise près de trois ans. Après sa mort le Patriarchat de Constantinople fut destiné à Theophilaë fils de l'Empereur; mais comme il n'étoit pas encore en âge, on mit cette Dignité comme en dépôt entre les mains d'un Moine appelé Tryphon; celui-ci en étant une fois en possession, refusa de céder sa place à

Theophilaë; mais l'Empereur se servit du ministère d'un homme, qui tira de lui par adresse un blanc signé qu'il remplit de la démission de son Patriarchat, comme s'en reconnoissant indigne; de sorte qu'il fut déposé en conséquence dans un Synode tenu à Constantinople l'an 944. & Theophilaë ordonné en sa place. Celui-ci mena une vie bien éloignée de celle que devoit mener un Patriarche, & s'appliqua plus à nourrir des chevaux, à aller à la chasse & à se divertir, qu'à remplir les devoirs de sa dignité. Il mourut l'an 956. d'une hydropisie, qui fut la suite d'une chute de cheval qu'il avoit faite contre un mur. L'Empereur mit en sa place un Moine pauvre & de bonnes mœurs appelé Polyeucte, qui fut ordonné par Basile Evêque de Cesarée, & non pas par Nicephore d'Heraclee, à qui cette Ordination appartenait de droit. La liberté avec laquelle ce Patriarche reprit les gens de la Cour, lui attira bien-tôt des ennemis, qui mirent dans l'esprit de l'Empereur de le déposer: il fut confirmé dans cette résolution par Theodore de Cizique; mais quelque envie qu'il eût de l'exécuter, il mourut sans l'avoir fait. Son fils Romain que l'on soupçonne d'avoir avancé la mort de son pere, lui succéda l'an 960. & fit aussi couronner son fils Basile par Polyeucte; mais ce jeune Prince & son frere Constantin n'étant pas en âge de gouverner l'Empire quand leur pere mourut l'an 963. Nicephore Phocas fut proclamé Empereur par l'armée, & couronné par Polyeucte. Ce Patriarche se fit peu de temps après une affaire avec l'Empereur; car ce Prince ayant épousé Theophane veuve de Romain, Polyeucte le menaça de l'excommunier s'il ne quittoit cette femme. 1. Parce que c'étoit le second mariage de Nicéphore, qu'il avoit contracté sans se soumettre à la Penitence des Bigames. 2. Parce que l'on disoit que Nicéphore avoit tenu sur les fonts un des enfans de Theophane. L'Empereur proposa la question aux Evêques qui se trouverent à Constantinople, & aux principaux de son Conseil, qui laisserent à sa liberté de garder Theophane: & Polyeucte même n'insista plus sur la dissolution de ce mariage, après que l'Empereur l'eut assuré avec serment qu'il n'avoit tenu aucun des enfans de Theophane sur les fonts; ce qui fut confirmé par Stylien, le premier des Clercs du Palais, qui se dédit de ce qu'il avoit avancé que cela étoit. Les commencemens de l'Empire de Nicéphore furent heureux, & il reprit quantité de Provinces de l'Asie sur les Sarrazins; mais il chargea son peuple d'impôts, & prit les biens de l'Eglise pour donner à ses Soldats. Après la mort des Evêques il envoyoit un Commissaire s'emparer de leurs biens, & fit défense d'en élire d'autres en leur place, que de son consentement.

Nicephore Phocas Empereur. tement & par ses ordres; ce qu'il fit confirmer dans un Synode. Il voulut aussi y faire approuver cette proposition, que tous les Soldats qui seroient tuez portant les armes, seroient déclarés Saints comme les Martyrs; mais les Evêques s'y opposerent: ils ne purent pas néanmoins venir à bout d'obliger deux de leurs confreres qui avoient porté les armes, & s'étoient battus contre les ennemis, de s'abstenir des fonctions Sacerdotales; quelques-uns d'entre eux qui avoient l'esprit plus martial, ne desaprouvant pas cette conduite. Les exactions de Nicephore & le mauvais succès de ses armes en Italie, l'ayant rendu odieux au peuple de Constantinople, il fut tué dans une sedition populaire, & Jean surnommé Zemiscès, fut mis en sa place l'an 969. Polyeucte refusa de le couronner, qu'il n'eût envoyé en exil les meurtriers de Nicephore, éloigné de la Cour Theophane, & promis de donner aux pauvres, pour réparation de sa faute, les biens qu'il avoit étant particulier. Ce fut la dernière action de Polyeucte, qui mourut trente-cinq jours après qu'il eut couronné ce Prince au commencement de l'an 970. après avoir été quatorze ans sur le Siege Patriarchal de Constantinople. Il eut pour successeur un Moine appelé Basile, qui gouverna cette Eglise jusqu'à la mort de Jean Zemiscès arrivée l'an 975. ou 976. après laquelle les deux fils de l'Empereur Romain étant montés sur le Trône, & aiant rappelé leur mere Theophane, le Patriarche Basile fut déposé dans un Concile, & Antoine Studite mis en sa place. Le Pontificat de celui-ci fut de peu de durée; car l'année suivante Bardas, surnommé le Dur, s'étant révolté, & ayant pris la qualité & les marques d'Empereur, Antoine quitta lui-même son Patriarchat, & se retira volontairement. Le Siege de Constantinople demeura vacant pendant quatre années qu'il survécut. Après sa mort on y mit Nicolas, surnommé Chrysoberge, qui eut Sisinnius pour successeur l'an 993. L'Empire demeura entre les mains de Basile & de Constantin, qui avoient mis Bardas à la raison. Basile vécut jusqu'à l'année 1025. & son frere Constantin lui survécut encore trois ans.

Chrysoberge & Sisinnius Patr. de Const.

Pendant tout ce Siecle l'Eglise Grecque qui commençoit à être sur son declin, fut dans une grande sterilité d'Hommes illustres & de bons Auteurs. On n'en trouve qu'un très-petit nombre qui se soient appliquez à composer, & leurs Ouvrages sont assez peu estimables, soit pour les choses, soit pour la maniere dont ils sont écrits.

Simeon Metaphraste.

Un de ceux qui a le plus écrit, est Simeon, surnommé Metaphraste, parce qu'il a mis des anciennes Vies de Saints en autre style. Il étoit

Officier du Palais & Logothete, & il a fleuri dans le dixième Siecle, principalement sous l'Empire de Constantin Porphyrogennete; car quoiqu'il ait été employé sous l'Empire de Leon, il n'a écrit que sous l'Empire de Constantin, comme il paroît par la Vie de Saint Theodiste, qui est son premier Ouvrage, ainsi qu'il est remarqué dans son Panegyrique écrit par Psellus, différent de celui qui a survécu sous Constantin Brise-Image, dont nous avons parlé ailleurs. Il s'appliqua à l'étude & à la recherche des Vies des Saints; & après en avoir fait un grand Recueil, il entreprit de refaire celles qui ne lui plurent pas, non seulement en les mettant dans un autre style, mais en y ajoutant, ou en y retranchant ce qu'il jugeoit à propos, & les mettant plutôt en forme de Panegyrique que d'Histoire. Il est certain que nous en avons un très-grand nombre de sa façon, dont la plupart portent son nom, tant dans les Recueils imprimés que dans les Manuscrits; mais elles sont mêlées avec plusieurs autres qui sont de différens Auteurs. Il y en a entre les Anonymes qui lui peuvent être attribuées. Il seroit difficile de les distinguer, si le sçavant Allatius ne se fût donné la peine de le faire avec exactitude dans sa Diatribe des Ecrits des Simeons, où il fait le Catalogue des Vies des Saints manuscrites & imprimées, qui sont véritablement de Metaphraste & de celles qui sont d'autres Auteurs. Les véritables sont au nombre de plus de cent; & il y en a presque autant de fausses, dont on ne sçait point les Auteurs, & près de quatre cents cinquante, dont il découvre les véritables Auteurs. Ceux qui seront curieux de cette recherche, peuvent consulter l'Ouvrage d'Allatius; pour nous, nous ne croions pas devoir charger notre Ouvrage de ce Catalogue ennuyeux, qui ne paroît pas d'ailleurs d'une grande utilité. Outre ces Vies de Saints, Metaphraste a encore faits plusieurs Sermons sur les grandes Fêtes de l'année, que l'on trouve dans des Manuscrits; & il est encore Auteur de quantité d'Hymnes & de Prières qui sont dans les Livres Ecclesiastiques des Grecs. C'est aussi lui qui a rédigé par écrit vingt-quatre Discours moraux tirez des Oeuvres de Saint Basile, imprimez avec elles. On a dans les Bibliothèques quantité de Recueils de Sentences morales tirées de Saint Macaire, faits par Metaphraste, & cent trente-une Sentences ou Regles de sa façon. Enfin Leon Allatius nous a donné neuf Lettres & quelques Poésies de cet Auteur, avec un Discours de Lamentation de la Vierge sur la Passion de notre Seigneur.

Dans le même temps vivoit Jean Cameniate Lecteur de l'Eglise de Thessalonique, qui a écrit l'Histoire de la prise & du pillage de cette Ville

Jean Cameniate. par les Sarrazins, arrivez l'an 904. Elle a été donnée par Leon Allatius dans son Recueil d'Auteurs Grecs.

Constantin Porphyrogennete. Constantin Porphyrogennete tient aussi rang parmi les Auteurs de ce Siecle. Il étoit habile, aimoit les gens de Lettres, & s'adonna à l'étude des sciences. Nous avons de lui une Histoire de l'Image de notre Seigneur, envoyée au Roi Abgar Roi d'Edesse, & apportée d'Edesse à Constantinople l'an 944. Cette Piece a été donnée par le Pere Combefis dans son Recueil d'Auteurs sur l'Histoire de Constantinople, imprimé à Paris en 1664. Il a fait aussi la Vie de l'Empereur Basile le Macedonien son ayeul; elle se trouve dans le Recueil d'Allatius. Meursius avoit déjà donné en 1617. quelques Traitez Politiques de cet Empereur; sçavoir un Traité de l'Administration de l'Empire, adressé à son fils Romain; un Livre de Tactiques, deux Livres des Dignitez de l'Empire d'Orient, & dix-sept Nouvelles. Il avoit aussi fait des Pandectes Historiques & Politiques tirées de tous les Historiens, & divisées en cinquante-trois Titres, dont il ne nous reste que deux; sçavoir le vingt-septième, qui contient les Extraits des Ambassadeurs, donné en Grec par Hoëschelius, imprimé à Ausbourg en 1603. & en Latin à Paris en 1609. & le cinquantième sur les Vertus & les Vices, donné par M. Henri de Valois, & imprimé à Paris en 1634.

Hippolite le Thebain. Hippolite le Thebain est du même Siecle. Il avoit composé une Chronique, dont on a quelques Fragmens dans le troisième Tome des Antiquitez de Canisius, & dans les Notes de M. Cotelier. C'est à cet Hippolite qu'il faut attribuer le petit Ecrit des douze Apôtres, donné par le P. Combefis dans le 2. Tome de son Addition à la Bibliothèque des Peres.

Eutichius Patriarche d'Alexandrie. Eutichius Egyptien de Nation appelé Saïd en Egyptien né vers l'an 876. Medecin de profession & Patriarche d'Alexandrie depuis l'an 933. jusqu'à l'an 940. composa plusieurs Ecrits en Arabe; ceux dont il nous est resté quelque Memoire, sont un Traité de Medecine, une Dispute entre un Heretique & un Chrétien, une Histoire de Sicile depuis la prise de cette Isle par les Sarrazins, & des Annales depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 937. contenant quelques faits remarquables de l'Histoire Ecclesiastique & Prophane, & qu'il a intitulé *Disposition par ordre*, ou *Tissu de choses précieuses*, ou *Substance*, ou *Moëlle Historique*. Selden fit imprimer à Londres l'an 1642. un Fragment de ce Traité touchant l'Election & l'Ordination des premiers Patriarches d'Alexandrie qu'Eutichius prétend avoir été faite jusqu'au tems d'Alexandre par douze Prêtres de cette Eglise qui choisissent l'un d'entre eux pour Patriarche, & lui imposent

les mains. Il y soutient aussi que jusqu'au temps de Demetrius il n'y eut point d'Evêque dans tout l'Egypte. Le même Ouvrage d'Eutichius a depuis été donné tout entier par Selden, & imprimé en Arabe & en Latin à Londres en deux Volumes in 4^o. l'an 1658. Il est plein de Fables & d'Histoires fort communes.

Nicon d'Armenie se retira tout jeune malgré Nic on ses parens dans le Monastere de Pierre-d'or, situé d'Arme- entre le Pont & la Paphlagonie. Après y avoir mené long-temps une vie fort austere, il fut envoyé l'an 961. en Mission par son Superieur. Il prêcha dans l'Armenie & dans les autres Provinces d'Orient, & de là vint dans l'Isle de Crete nouvellement délivrée du joug des Sarrazins: il purgea cette Isle des superstitions païennes qui y étoient restées & ramena plusieurs personnes à la Foi. Il se retira ensuite à Lacedemone, d'où il fut appelé à Corinthe, pour arrêter par ses prieres les incursions des Bulgares. Il mourut l'an 998. On lui attribue un petit Ecrit de la Religion des Arméniens, contenant un Abregé de leurs erreurs, qui est en Latin dans la Bibliothèque des Peres, avec un Fragment contre les Excommunications injustes & précipitées, où il dit qu'elles retombent sur ceux qui les ont lancées temerairement.

On peut mettre entre les Auteurs de ce Siecle Nicéphore le Philosophe, qui a fait des Oraisons funebres d'Antoine Patriarche de Constantinople.

Enfin l'on peut y joindre Moïse Bar-Cepha Evêque de Syrie, qui a composé en Syriaque un Traité du Paradis divisé en trois Livres, donné en Latin par Masius, imprimé d'abord à Anvers l'an 1569. & ensuite dans les Bibliothèques des Peres. C'est un assez gros Commentaire sur ce qui est dit du Paradis dans la Genese. Dans le premier Livre il traite du Paradis terrestre: dans le second, du Paradis mystique, c'est-à-dire, des significations mystiques de ce qui est dit du Paradis terrestre; & dans le dernier, des erreurs des Heretiques sur le Paradis, & des objections que l'on peut faire contre. Il soutient dans ce dernier Livre qu'Adam avoit été créé mortel, & que Dieu l'auroit rendu immortel par grace, s'il n'eût point péché: il refute néanmoins Theodore & Nestorius, qui avoient avancé que le péché d'Adam n'étoit pas la cause de la mort de l'homme.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DE L'EGLISE DE ROME *Etat de l'Eglise de Rome*
& des autres Eglises d'Italie dans le X. Siecle.

QUOIQUE les Historiens soient partagez dans le jugement qu'ils portent en general

Etat de l'Eglise de Rome dans le 10. Siecle. ral sur le dixième Siecle; ils conviennent tous du pitoyable état de l'Eglise de Rome, & ceux qui lui sont le plus favorables, avouent qu'elle a été dans un effroyable desordre. Que la face de l'Eglise de Rome étoit alors défigurée! s'écrie le Cardinal Baronius: qu'elle étoit horrible! le Saint Siege étoit tombé sous la domination de deux femmes déreglées, qui y mettoient des Evêques & les changeoient comme il leur plaisoit; & ce qui fait horreur à dire & à penser, elles faisoient seoir sur la Chaire de Saint Pierre leurs amans, qui ne méritent pas le nom de Pontifes Romains; car qui pourroit dire que ces infames intrus, sans aucune forme de justice, ont été des Papes legitimes? on ne voit point qu'ils aient été élus par le Clergé, ou qu'il ait même consenti à leur élection; tous les Canons des Conciles ont été violez, les Decrets des Papes foulés aux pieds, les anciennes Traditions méprisées, les Usages & les Ceremonies qu'on avoit coutume d'observer dans l'élection des Papes négligés; & le Saint Siege étoit devenu la proie de la cupidité & de l'ambition. C'est en ces termes que ce Cardinal, qu'on ne peut pas soubçonner de n'avoir pas été dans les intérêts de l'Eglise de Rome, déplore l'état pitoyable où elle se trouva dans le 10. Siecle; & long-temps avant lui, Arnoul Evêque d'Orléans, qui avoit pu voir une partie de ces malheurs, fait la même plainte. O déplorable Rome! dit-il, toi qui as fourni autrefois à nos Ancestres tant de grandes lumieres, tu es tombée de nos temps dans des tenebres monstrueuses, qui seront fameuses dans les Siecles à venir.

Ordination du Pape Formose. On peut rapporter le commencement de ce desordre à la promotion de Formose au Pontificat, qui fut l'origine des divisions qui suivirent. Etant Evêque de Porto, il avoit été déposé par Jean VIII. dans un Synode tenu à Rome, & contraint de prêter serment qu'il demurerait tout le reste de sa vie dans la Communion Laïque. Sa déposition étoit fondée sur trois raisons. 1. Parce qu'ayant été envoyé en Bulgarie par le Pape Nicolas I. il avoit fait prêter serment au Roi des Bulgares qu'il ne recevrait aucun autre Evêque que lui envoyé de la part du Saint Siege. 2. Parce qu'il avoit déjà tenté de passer de l'Eglise de Porto à celle de Rome, & fait des brigues pour y parvenir contre les Loix prescrites par les Canons. 3. Parce qu'il avoit quitté son Eglise sans la permission du Pape, & qu'étant sorti de Rome, il avoit été soupçonné d'avoir conspiré contre l'Empire & contre l'Eglise. Cette Sentence de Jean VIII. fut révoquée par son successeur Marin, qui fit revenir Formose, le rétablit dans son Evêché, & le déclara quitte du serment qu'il avoit été

obligé de prêter. Celui-ci ne perdit pas le dessein qu'il avoit conçu de s'élever au Souverain Pontificat; il fit sa brigue pour en venir à bout, de sorte qu'après la mort d'Estienne V. il eut un parti assez puissant pour l'emporter contre Serge Diacre de l'Eglise de Rome, qui avoit été élu par une grande partie du Clergé; il empêcha son Ordination, le chassa de l'Eglise & le contraignit de se retirer en Toscane auprès du Marquis Adalbert, qui se déclara son protecteur. L'Ordination de Formose fut faite l'an 891. le 27. de May. L'année suivante il couronna Empereur Guy Duc de Spolette, & il donna peu de temps après, la même qualité à Lambert, fils de ce Prince; Mais Arnoul Roi de Germanie, étant descendu en Italie, Formose l'invita de venir à Rome, afin de se servir de lui pour se venger des Romains qui le maltraitoient. Arnoul força la Ville de Rome, fit trancher la tête aux principaux ennemis de Formose, & fut en récompense couronné Empereur par ce Pape l'an 896. Arnoul ne se fut pas plutôt retiré que les Romains conspirèrent de nouveau contre Formose, qui mourut vers la fin de cette année.

Boniface que le peuple mit en sa place, étoit un homme indigne, qui avoit été déposé du Souddiaconat & de l'Ordre de Prêtre. Il fut chassé peu de jours après par Adalbert, & Estienne VI. fut élevé sur le Saint Siege. Celui-ci se déclara aussi-tôt contre la memoire de Formose; assambla un Concile dans lequel il fit déclarer nulles toutes les Ordinations faites par le Pape Formose; fit déterrer son corps, & l'ayant revêtu de ses habits pontificaux, le condamna comme s'il eût été vivant: & lui ayant reproché que par son ambition il avoit violé les regles de l'Eglise en quittant l'Evêché de Porto pour usurper le Saint Siege, il le fit dépouiller de ses ornemens, lui coupa les trois doigts dont il donnoit la benediction, & le fit jeter dans le Tibre. Traitement indigne & barbare, qui a fait horreur à tous ceux qui en ont écrit; car quoi que la promotion de Formose ne fût pas des plus canoniques, & qu'il eût donné un tres mauvais exemple; cependant une cruauté si inouïe exercée inutilement contre un cadavre, est une marque certaine de la haine & de la passion, ou plutôt de la fureur dont ses ennemis étoient possédés. Et en effet, toute cette tragedie étoit suscitée par Serge, & soutenue par l'autorité d'Adalbert, qui étoit alors le plus puissant dans Rome. Mais son parti étant ensuite devenu le plus foible, Estienne fut maltraité par les Romains, & mis en prison, où il fut étranglé sur la fin de l'an 900. si l'on en croit son Epitaphe.

Romain & Theodore. Les Romains éleverent en sa place un nommé Romain, qui ne fut que peu de mois sur le Saint Siege; il ne laissa pas néanmoins de condamner & de déclarer nul ce qui avoit été fait par son prédécesseur contre Formose. Celui qui lui succéda nommé Theodore, fut du même sentiment; mais il mourut au bout de vingt jours.

Jean IX. Guerres entre Berenger & Lambert. Après sa mort les Romains choisirent un Moine Diacre de la Ville de Tivoli fils de Rampoalde, qui fut appelé Jean IX. Celui-ci voyant l'Italie divisée par les factions de ceux qui prétendoient à l'Empire, se ménagea dans les commencemens de son Pontificat. L'Empereur Arnoul étoit mort sur la fin de l'an 899. & Guy de Spolète étoit aussi mort peu de temps après, en sorte que l'Italie étoit disputée entre Berenger, Louis fils de Boson, & Lambert fils de Guy. Les Princes d'Italie ennuiez du gouvernement de Berenger, principalement Adalbert Marquis d'Yvrée pere d'un autre Berenger, qui fut ensuite Roi d'Italie, avoient appelé Louis; mais Berenger assisté par Adalbert Marquis de Toscane, l'ayant envelopé, l'obligea de s'en retourner, & le fit renoncer au Roiaume. Peu de temps après le même Adalbert qui avoit soutenu les affaires de Berenger, fit revenir Louis, qui reprit une partie de l'Italie; mais ceux qui l'avoient appelé, le trahirent bien-tôt, & le livrerent à Berenger, qui lui fit perdre la vûe. Berenger enlé de ce succès vint à Rome, & força le Pape Jean IX. de le couronner Empereur; mais aussi-tôt qu'il fut sorti de Rome, le Pape manda Lambert, qui subsistoit encore dans quelque coin de l'Italie, & le déclara Empereur.

Conciles de Rome & de Ravenne pour Formose. Comme il se vit engagé par là de reconnoître Formose pour Pape legitime, parce que c'étoit lui qui avoit couronné Lambert; il tint un Concile dans lequel il cassa tout ce qui avoit été fait contre ce Pape: après une entreprise si hardie, il n'osa demeurer dans Rome, où le parti de Berenger étoit le plus fort, & se retira à Ravenne, où il confirma dans un autre Concile de 74. Evêques ce qui avoit été fait à Rome. Les Italiens qui aimoient à avoir plusieurs maîtres, & à changer de domination, reconnurent Lambert; & ses forces devinrent si considerables, que Berenger n'osa l'attaquer, & se retira à Verone. Tout ceci se passa l'an 904.

Benoît IV. Christophle. L'année suivante Jean IX. mourut, & eut pour successeur Benoît IV. qui ne fut qu'une année ou environ sur le Saint Siege, & ne fit rien de remarquable. Celui qui fut mis en sa place appelé Leon V. fut chassé quarante jours après par un de ses domestiques, qui porta le nom de Christophle. Celui-ci ne jouit pas long-temps de cette dignité; car ce Serge dont nous avons déjà parlé, & qui avoit été l'Antagoniste de For-

moise, étant revenu à Rome, se saisit de la personne de Christophle, le mit en prison, & s'empara du Saint Siege. La premiere chose qu'il fit fut de condamner la memoire de Formose, de déclarer ses Ordinations nulles, & de casser tout ce que Jean IX. avoit fait en sa faveur. En consequence il dégrada ceux que Formose avoit ordonnez, & les réordonna, ou en ordonna d'autres à leur place. Cet homme est considéré comme un monstre, non seulement à cause de son ambition & des violences qu'il a exercées, mais encore par le déreglement de ses mœurs; il eut un fils de Marosie fille de Theodore, laquelle étant bien avant dans les bonnes grâces d'Adalbert, étoit fort puissante dans Rome. Ce fils fut depuis élevé au Pontificat par les brigues de cette femme, & nommé Jean XI. comme nous dirons dans la suite. Serge ne jouit que trois ans du Pontificat qu'il avoit usurpé; il mourut l'an 910. & Anastase fut mis en sa place, dont l'Histoire ne nous apprend rien. En ce temps-là Lambert fut tué en trahison comme il étoit à la chasse, par un Comte de Milan. Par sa mort Adalbert qu'il avoit pris prisonnier peu de temps auparavant, fut délivré, & Berenger se trouva seul prétendant la qualité de Roi d'Italie & d'Empereur. Le Pontificat d'Anastase ne dura que deux ans & quelques mois; après sa mort Landon fut mis en sa place, apparemment par le credit de Theodore; car cette méchante femme se servit de lui pour élever un de ses favoris, appelé Jean, à la dignité d'Archevêque de Ravenne. Voici de quelle maniere Luitprand rapporte la chose.

„En ce temps-là, dit-il, Pierre Archevêque de Ravenne (quel'on croit être le premier Archevêché après celui de Rome) envoyoit souvent à Rome un Diacre de son Eglise, appelé Jean, pour rendre au Pape les devoirs & la soumission qui lui étoient dûs. Theodore, cette impudente débauchée, l'ayant vû, l'aima éperduement, & l'obligea d'avoir un honteux commerce avec elle; pendant qu'ils vivoient ainsi ensemble, l'Evêque de Boulogne étant venu à mourir, Jean fut élu en sa place. Mais avant qu'il fût consacré, l'Archevêque de Ravenne mourut aussi, & Theodore mit en tête à Jean de quitter l'Evêché de Boulogne, pour prendre cet Archevêché: étant donc revenu à Rome, il fut ordonné Archevêque de Ravenne. Peu de temps après le Pape qui l'avoit ordonné (c'est Landon) mourut, Dieu l'appellant à lui pour rendre compte de l'injuste Ordination qu'il venoit de faire. Alors Theodore pour n'être pas éloignée de plusieurs lieux de son amant, lui fit encore quitter l'Archevêché de Ravenne, pour s'emparer de l'Eglise de Rome. Quoique Jean X. eût été élevé au Pontificat d'une maniere

Jean X. si indigne, il en jouit néanmoins long-temps assez paisiblement, & fut reconnu pour Pape legitime par toutes les Eglises; mais comme Dieu ne laisse les crimes impunis pendant quelque temps, que pour faire éclater davantage sa justice, la fin de son Pontificat fut tragique, & il perit par des voyes semblables à celles qui l'avoient élevé. Cette Theodore dont nous venons de parler, avoit deux filles encore plus méchantes & plus débauchées qu'elle, appelées Marosie & Theodore: la premiere après être prostituée au Pape Serge, épousa Guy fils d'Adalbert, Marquis de Toscane, lequel ne voulant pas être moins absolu dans Rome, que son pere l'avoit été, devint jaloux de ce que le Pape Jean élevait son frere Pierre, & lui donnoit beaucoup d'autorité: il resolut donc de s'en défaire, & ayant pris le temps que le Pape étoit avec son frere dans le Palais de Latran, accompagné de peu de gens, il le fit attaquer par des Soldats qu'il avoit amassés, qui mirent le Pape en prison, après avoir tué son frere à ses yeux. Il y mourut quelque temps après, ou de chagrin, ou plutôt de mort violente. Ceci arriva l'an 928.

Leon VI. Leon VI. qui fut mis en sa place, avoit dessein, si l'on en croit les Historiens, de pacifier l'Italie & la Ville de Rome; mais il n'en eut pas le temps, n'ayant été sur le Saint Siege que six mois & quinze jours. On dit qu'il mourut aussi en prison, comme son prédécesseur. Estienne VII. lui succéda, dont le Pontificat ne fut que de deux ans un mois & quelques jours.

Jean XI. Pape monstreux. Marosie voyant le Saint Siege vacant, crût qu'elle ne pouvoit mieux faire pour établir sa puissance absolue dans Rome, & élever sa famille, que d'y mettre le fils qu'elle avoit eu du Pape Serge, quelque indigne qu'il fût par sa naissance, par son âge & par sa conduite, de remplir cette place. Il porta le nom de Jean XI. & il fut ordonné l'an 931. Quelque temps après Guy mourut, & son frere Lambert fut déclaré son successeur. Mais Marosie appella Hugues fils du Comte Thibaud, Duc de Provence & Roi d'Arles, & lui promit de le rendre maître de Rome s'il la vouloit épouser. Celui-ci ne voulant pas laisser échapper une si belle occasion, vint aussi-tôt la trouver dans le Château Saint Ange, & l'épousa, quoiqu'elle fût la veuve de son frere; car Hugues étoit fils de Berthe, qui avoit été mariée en premieres nœces à Thibaud, en secondes nœces à Adalbert pere de Guy. Les Romains regurent Hugues tres-agréablement; mais se voyant méprisés, ils ne cherchèrent que l'occasion de se tirer de sa domination: elle se presenta bien-tôt après, car Alberic, qui étoit aussi fils de Marosie, s'étant brouillé avec son beau-pere qui l'avoit maltraité comme il lui venoit à boire par l'ordre de sa

mere, les sollicita de secouer le joug du Roi Hugues, leur représentant qu'il étoit indigne des Romains d'obeir à des Bourguignons; ils quitterent aussi-tôt son parti, aiant choisi Alberic pour leur Chef; ils attaquèrent si promptement le Château Saint Ange, que Hugues n'ayant pas eu le loisir d'y faire entrer des troupes, fut contraint de se sauver, Marosie fut arrêtée par ordre d'Alberic, qui s'assura aussi de la personne du Pape Jean son frere, & le tint renfermé pendant le reste du temps de son Pontificat qui finit l'an 935. La Ville de Rome demeura long-temps sous la domination de cet Alberic, qui changea la forme du Gouvernement, & se fit Consul pour commander en chef avec un Prefet & des Tribuns.

Pendant ce temps-là l'Italie étoit contestée par plusieurs Princes qui en prétendoient tous la souveraineté; les Italiens s'étant lassés du gouvernement de Berenger, défererent l'an 924. la souveraineté à Raoul II. Roi de la Bourgogne Transjurane, petit fils de Conrad & d'Adelaide fille de Louis le Debonnaire. Berenger se voyant dépossédé, attira les Hongrois en Italie, qui ravagerent toute la Lombardie; mais aiant passé les monts, ils furent défaits dans le Languedoc par Raoul. Dans le même temps Berenger sachant de se rétablir dans le Roiaume d'Italie, fut tué par ses gens mêmes à Verone. Après sa mort le titre d'Empereur en Occident ne fut déferé à personne, au moins par le Pape & par les Italiens, jusqu'à Othon I. l'an 962. Par sa mort le Roiaume demeura entierement à Raoul; mais l'inconstance des Italiens, qui les portoit toujours à chasser un Seigneur par un autre, fit qu'ils se donnerent à Hugues Comte d'Arles fils de Berthe fille de Lothaire II. & du Comte Thibaud. Raoul aiant appris qu'ils avoient tué en trahison Burchard Duc de Sueve son beau-pere, se retira en son Roiaume de Bourgogne, & laissa Hugues paisible Roi d'Italie. Nous venons de voir de quelle maniere il se rendit maître de Rome par le moyen de Marosie, & de quelle maniere il en fut chassé par Alberic. Il se vangea sur Lambert frere de Guy, de l'affront qu'il avoit reçu de sa belle-soeur, & l'ayant fait arrêter, il lui fit perdre la vûe, & donna la Toscane à son frere Boson, qui ne lui fut pas plus fidele que Lambert. Les Italiens rappellerent bien-tôt le Roi Raoul, lequel se mit en devoir de rentrer en Italie, & d'y faire une nouvelle guerre au Roi Hugues; mais ces deux Princes trouverent plus à propos de s'accommoder, à condition que Raoul renonceroit au Roiaume d'Italie, à condition que Hugues lui cederait tout le pais qu'il avoit au deçà des monts. Nonobstant cet accommodement les Italiens persistant dans leur resolution de destituer

Guerres
pour le
Roiaume
d'Italie.

tuer Hugues, convierent Arnoul Duc de Baviere, fils bastard de l'Empereur Arnoul, de venir prendre la Couronne; ce Prince entre en Italie avec une armée & vient jusqu'à Verone, où il fut reçu par le Comte Milon & par RATHERIUS Evêque de cette Ville. Hugues vient aussitôt avec une armée devant la place, & ayant défait un parti considerable des troupes d'Arnoul, il lui fit prendre résolution de s'en retourner & d'emmener avec soi le Comte Milon. Celui-ci l'ayant appris, vint trouver le Roi Hugues, & Arnoul se voyant abandonné de lui, se retira promptement en Baviere. La Ville de Verone se rendit aussitôt au Roi Hugues, qui envoya RATHERIUS Evêque de cette Ville, prisonnier à Pavie. Hugues enflé de ce succès, après avoir fait déclarer Roi son fils Lothaire, tâcha de surprendre la Ville de Rome, & l'assiégea; mais voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il traita avec Alberic, & lui donna sa fille Alde en mariage, dans l'esperance qu'ensuite il se pourroit rendre maître de Rome; mais Alberic qui étoit aussi fin que lui, ne s'en défit point, & ne se mit point entre les mains de son beau-pere.

Manasses.

Manasses
1. 2. 3.

Leon VII.

En ce temps-là Manasses Archevêque d'Arles parent du Roi Hugues, croyant faire plus de fortune sous la domination de son parent, quitta son Eglise d'Arles pour passer en Italie, & obtint contre toutes sortes de regles, les Evêchez de Verone, de Trente, & de Mantouë, auxquels il joignit le Marquisat de Trente.

Estienne
VIII.

Pendant le gouvernement d'Alberic dans Rome, le Saint Siege fut rempli par des Papes d'une vie innocente; mais ils se trouverent plutôt en état de souhaiter le bien, que de le faire executer. Leon VII. qui succeda l'an 936. à Jean XI. est qualifié par Flodoard de Serviteur de Dieu: son intention pour le bien paroît en ce qu'il appella à Rome Odon Abbé de Cluny, pour ménager la paix entre Hugues & Alberic. Il a aussi écrit deux Lettres, dont nous parlerons dans la suite, qui font voir qu'il étoit amateur de la discipline Ecclesiastique. Le Pontificat de ce Pape ne dura que trois ans & quelques mois. Les Romains élurent en sa place l'an 939. un Allemand, qui porta le nom d'Estienne VIII. Cette élection déplût fort à Alberic, qui croyoit qu'un Romain eût été davantage dans ses intérêts; l'ayant donc soupçonné de favoriser Hugues, & d'avoir de secretes intelligences avec Othon, il le fit maltraiter. On lui déchira le visage si cruellement, qu'il en demeura tout défiguré; de sorte qu'il n'osa plus paroître en public. Ce Pape envoya en France un Legat appelé Damase vers les Princes des Roiaumes de France & de Bourgogne, pour les exhorter de reconnoître Louis fils de Charles

Simple pour leur Roi legitime, les menaçant d'Anathême s'ils ne le faisoient. Il fit encore venir Odon en Italie pour moiennner la Paix entre Hugues & Alberic, mais ce fut inutilement; car Odon & le Pape moururent avant qu'elle fût conclue.

Marin II. succeda au Pape Estienne l'an 943. il étoit en réputation de Sainteté, & il est rapporté dans la Vie de Saint Ulric Evêque d'Ausbourg, qu'il avoit prédit à ce Saint la mort de son Prédecesseur Adalberon, & l'avoit assuré qu'il lui succederait, ceci étoit arrivé 30. ans avant qu'il fût Pape. Ils s'emploia utilement dans le temps de son Pontificat pour le bien de l'Eglise de Rome, en réformant le Clergé & les Moines, en faisant réparer les Eglises, & en prenant un soin particulier des Pauvres. Il fit aussi ce qu'il pût pour procurer la Paix entre les Princes Chrétiens. Il la conclut entre Alberic & Hugues, & écrivit des Lettres pour la faire entre Othon Roi de Germanie, qui vouloit entrer en Italie, & Lothaire fils de Hugues, qui s'opposoit à son passage. Il fit venir à Rome le Prieur du Mont-Cassin, & lui donna le Gouvernement du Monastere de Saint Paul dans cette Ville. Il est encore rapporté qu'il écrivit à Sicon Evêque de Capouë, une Lettre dans laquelle il reprochoit à cet Evêque qu'il ignoroit les Canons: qu'il n'avoit point de litterature: qu'il avoit trop de liaison avec des personnes seculieres; & qu'il avoit entrepris mal-à-propos de donner à un de ses Diacres une Eglise qui appartenoit à un Monastere. Il accorda plusieurs Privileges aux Moines Benedictins, qu'il protegea en beaucoup d'occasions. Agapet II. qui succeda l'an 946. à Marin, fut aussi un saint homme, qui gouverna l'Eglise de Rome avec beaucoup de sagesse. Il envoya en France un Evêque d'Italie, appelé Marin, pour assister en qualité de Legat au Concile qui se tint à Ingelheim l'an 948. touchant les contestations qui étoient entre le Roi Louis, & le Prince Hugues, & entre Hugues de Vermandois & Artaldus, prétendants à l'Archevêché de Reims. La cause y fut décidée en faveur d'Artaldus, qui fut confirmé dans cet Archevêché. Hugues de Vermandois fut déclaré intrus & excommunié; on écrivit une Lettre au Nom du Concile au Prince Hugues le Blanc, & à ses adherans, pour les avertir de se ranger à leur devoir sous peine d'Anathême. Le Jugement de ce Concile fut confirmé l'année suivante par Agapet dans un Concile, dans lequel le Prince Hugues fut excommunié, jusqu'à ce qu'il eût satisfait au Roi Louis.

Sous le Pontificat de ce Pape l'Italie souffrit un nouveau changement. Adalbert Marquis d'Ivrée avoit eu deux fils; Berenger de Gille, fille de Berenger Roi d'Italie, & Anschaire d'Ermegarde, fille du Marquis de Toscane. Ces deux Princes

ayant

Guerres
d'Italie
entre Hu-
gues &
Berenger.

ayant hérité de la puissance de leur pere & de leurs grands-peres maternels, gouvernoient une partie de l'Italie: le premier étoit sage, adroit & politique; le second étoit vaillant & hardi. Le Roi Hugues avoit donné en mariage à Berenger sa nièce Villa, fille de Boson; mais la puissance de ces deux freres lui étant devenue suspecte, il résolut de s'en défaire: il commença par Anschaire, qu'il fit attaquer par Sarlion, lequel ayant fait révolter les Spoletins & les Camerins, défist les troupes qu'il avoit ramassées pour se défendre, & le tua dans la mêlée. Berenger voulant vanger la mort de son frere, conspira contre le Roi Hugues; ce Prince en ayant eu avis, avoit résolu dans son conseil de le faire venir, sous prétexte de réconciliation, & de le faire mourir; mais son jeune fils Lothaire qui avoit été présent au Conseil, ne pût s'empêcher d'en avertir Berenger, lequel ayant reçu cette nouvelle, se sauva promptement vers Herman Duc de Souabe, qui le presenta au Roi Othon. Hugues le fit redemander; mais Othon ne voulut point le rendre, & lui accorda sa protection. Quelque temps après Berenger revint en Italie avec quelques troupes; & ayant assiégué un Fort qui étoit gardé par Adelard Clerc de Manasses, il s'en rendit maître, en promettant à cet Evêque de le faire Archevêque de Milan, & au Clerc de lui donner l'Evêché de Cumes, s'il devenoit Maître de l'Italie. Manasses, dans cette esperance, sollicita les Princes d'Italie en sa faveur. Milon Comte de Verone se déclara le premier pour Berenger, & le receut dans sa Ville. L'Evêque de Modene suivit bien-tôt son exemple, aussi bien que la Ville de Milan, où les Princes d'Italie vinrent trouver Berenger abandonnant le Roi Hugues qui se retira à Pavie, d'où il envoya son fils Lothaire à Milan, conjurant Berenger & les Princes d'Italie de le reconnoître; pour lui, il prit résolution de se retirer en Provence. Le Peuple touché de pitié pour Lothaire, qui n'avoit alors que 14. ou 15. ans, le reconnut pour Roi du consentement de Berenger; & l'on écrivit à Hugues, qu'il pouvoit demeurer en Italie, ce que Berenger fit faire dans le dessein de s'emparer de ses trésors qu'il vouloit emporter en Provence: car Hugues & Lothaire n'eurent que le nom de Rois, & toute l'autorité demeura entre les mains de Berenger; ce que Hugues ne pouvant souffrir, il se retira adroitement en Provence, où il mourut peu de temps après, laissant ses trésors à sa nièce Berthe, veuve de Boson, Comte d'Arles. Ce changement arriva vers l'an 945. Lothaire retint toujours le nom de Roi d'Italie, mais il n'en jouit pas long-temps; car environ quatre ans après, soit de douleur de se voir méprisé, soit par l'effet de quelque

Tome VIII.

poison, il tomba en frenesie, & mourut sans enfans, vers la fin de l'année 949. Berenger se fit aussitôt proclamer Roi, & couronner avec son fils aîné Adalbert; & pour affermir davantage sa nouvelle puissance, il fit rechercher en mariage pour son fils, Adelaïde veuve de Lothaire, fille de Raoul II. & sœur de Conrad Roi de Bourgogne. Cette Princesse l'ayant refusé, il l'assiégea dans Pavie, la prit, & l'envoya prisonnière dans le Château de Garde: elle s'en sauva néanmoins par le moyen d'un Prêtre, & se retira vers Athon son parent, qui entreprit de la défendre dans la Forteresse de Canosse, où elle s'enferma. Aussi-tôt Berenger l'assiégea de toutes ses forces. La seconde année du Siège, cette Reine se voyant réduite à l'extrémité, elle envoya implorer le secours du Roi Othon, & lui offrit avec elle le Roiaume d'Italie. L'amour de la gloire plutôt que l'intérêt attira ce Prince de là les Monts. Il délivra Adelaïde, l'épousa, & la mena en Germanie, laissant son armée à Conrad Duc de Lorraine, pour achever cette guerre. Conrad poursuivit si vivement Berenger & son fils, qu'ils furent obligés de mettre les armes bas, & de se soumettre à Othon qu'ils allerent trouver en Germanie, lequel en ayant reçu d'eux le serment & hommage, leur rendit leur Roiaume, à l'exception du Veronois & du Frioul, qu'il donna à son frere Duc de Baviere.

Pendant toutes ces révolutions de l'Italie, la ville de Rome étoit en repos sous la domination d'Alberic, qui ne voulut pas y laisser entrer Othon, quoi que le Pape Agapet l'eût invité d'y venir. La mort d'Alberic arrivée en 954. n'apporta aucun changement dans Rome, car son fils Octavien, qui n'avoit alors que 16. ans, ayant pris sa place, continua le même gouvernement; & non content d'avoir le pouvoir temporel, il voulut y joindre l'autorité spirituelle en se faisant élever sur le Saint Siege, après la mort du Pape Agapet, arrivée en 955. Il n'avoit alors que 18. ans au plus, & il fut le premier des Papes, qui changea son nom, en prenant celui de Jean, qui se trouve être véritablement le XII. de ce Nom, quoi que plusieurs l'appellent le XIII. trompez par la Fable de la Papesse Jeanne. Cet homme bien loin d'avoir aucune des qualitez requises pour cette dignité, étoit un monstre en débauches & en déreglemens. Il commença par faire la guerre à Pendule Prince de Capouë, pour le dépouiller de ses Etats: mais son entreprise ne réussit pas, & il fut obligé de se retirer & de demander la Paix. La puissance de Berenger & d'Adalbert s'étoit tellement accrue, qu'ils commençoient à être incommodés, & au Pape, & aux Romains. Depuis qu'Othon les avoit réduits dans le Roiaume d'Italie, ils n'avoient cessé

Guerres
d'Italie
entre Hu-
gues &
Berenger.

Jean XII.

Guerres de
Berenger
& d'O-
thon.

B

de

Guerras de Berenger & d'Othon. de conspirer contre lui, & de vexer cruellement leurs Sujets. Othon voulant les mettre à la raison, avoit envoyé en Italie son fils Luitolf pour les châtier, ce jeune Prince les avoit presque chassés de tout le Roiaume d'Italie, quand il mourut l'an 958. non sans soupçon de poison, & ainsi il laissa sa conquête imparfaite. Après sa mort, Berenger & Adalbert se rétablirent dans leur Roiaume, & continuerent d'exercer leur tyrannie non seulement contre les autres Peuples d'Italie, mais encore contre les Romains. Ce fut ce qui obligea Jean XII. d'envoyer deux Légats vers Othon, pour le prier avec instance pour l'amour de Dieu & des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul (ce sont les paroles de Luitprand) de venir délivrer l'Eglise de Rome de ses tyrans, & de lui rendre son salut & sa liberté. Walbert Archevêque de Milan chassé de son Eglise par ce Manassés, dont nous avons parlé, & Waldon Evêque de Cumes, aussi dépouillé de son Evêché, & plusieurs Seigneurs dépouillés, vinrent aussi en même temps porter leurs plaintes à Othon, lequel touché du malheur de l'Italie, partit pour y passer, après avoir fait couronner son fils Othon à Aix-la-Chapelle, quoiqu'il ne fût âgé que de sept ans. A son arrivée, Berenger, sa femme & son fils abandonnez par leurs gens, quitterent la Campagne & les Villes, & se retirèrent chacun dans quelque Forteresse. Othon fut reçu par tout avec applaudissement, recouvra Pavie, fut couronné Roi de Lombardie à Milan par l'Archevêque, & de-là marcha vers Rome, où il reçut la Couronne Imperiale au commencement de l'an 962. par les mains de Jean XII. avec les acclamations du Clergé & du Peuple. Il y passa quelque temps avec le Pape; & ayant rendu à l'Eglise de Rome ce qui lui appartenait, ainsi qu'il s'y étoit engagé, il fit prêter serment au Pape Jean, & aux Principaux de la Ville sur le corps de Saint Pierre, qu'ils lui feroient fideles, & qu'ils ne donneroient jamais aucun secours à Berenger ni à Adalbert. Il revint ensuite à Pavie dans la résolution de finir cette guerre, en prenant les Châteaux qui tenoient encore pour Berenger. Il commença par prendre l'Isle de Saint Jule, où la femme de Berenger s'étoit retirée, & la rendit à l'Eglise de Novare. Cependant Adalbert cherchant par tout du secours, s'étoit retiré chez les Sarrazins, & faisoit sous main solliciter le Pape Jean de prendre son parti; celui-ci, dont les inclinations & les intentions ne s'accordoient pas avec celles de l'Empereur Othon, étant autant plongé dans le vice & dans la débauche, que ce Prince aimoit le bien & la vertu: Ce Pape, dis-je, pour avoir lieu de vivre avec plus de licence, se liguait secrètement avec Adalbert, & l'invita de ve-

nir à Rome, lui promettant avec serment qu'il le secourroit contre Othon. Ce dernier ayant appris cette nouvelle, envia des gens à Rome pour sçavoir quelles raisons pouvoient avoir porté le Pape à se lier avec Adalbert; & comme les Romains ne lui en purent donner d'autre que celle de l'opposition qu'il y avoit entre les mœurs & la conduite de Jean, & celles de l'Empereur, ce Prince répondit sagement; le Pape „ n'est encore qu'un enfant, il pourra changer „ par l'exemple des gens de bien, j'espère le faire „ revenir de ses égaremens par une honnête réprimande, & par une exhortation persuasive, & „ alors nous dirons avec le Prophete; Voilà le „ changement de la main du Tres-Haut. Ainsi sans s'étonner des menées du Pape, il assiegea le Château de Leon en Umbrie, où Berenger & sa femme s'étoient retirez. Là le Pape lui envia Leon premier Secrétaire de l'Eglise de Rome; & Demetrius l'un des principaux Seigneurs de Rome, pour s'excuser s'il étoit tombé dans les folies de la jeunesse, lui promettant qu'à l'avenir il vivrait autrement: il leur donna aussi ordre de se plaindre de ce qu'il retenoit Leon Evêque, & Jean Cardinal Diacre qui lui avoient manqué de fidélité, & de ce qu'il n'observoit pas ce qu'il lui avoit promis, parce qu'il se faisoit prêter serment, & non pas au Pape, par ceux qu'il prenoit. L'Empereur fit réponse, qu'il congratuloit le Pape de la promesse qu'il faisoit de se corriger, & de changer à l'avenir; que pour lui il gardoit fidèlement sa parole; qu'il avoit promis de rendre à l'Eglise de Rome toutes les terres qui lui appartenoient: mais que pour le faire, il falloit auparavant qu'il les prît, & s'en rendît le maître: qu'il n'avoit vu ni l'Evêque, ni le Cardinal qu'on l'accusoit d'avoir reçu; mais qu'il avoit ouï dire qu'étant envoyez de la part du Pape vers l'Empereur de Constantinople pour négocier contre lui, ils avoient été pris à Capoue, avec d'autres que le Pape envoioit aussi aux Hongrois, pour les engager à l'attaquer: que ces faits étoient justifiés par des Lettres signées du Pape, & scellées de son Scel de plomb. Othon congédia les Députés du Pape avec cette réponse, & envia avec eux deux Evêques à Rome pour se justifier pleinement; avec ordre si le Pape ne vouloit pas croire ce qu'ils lui diroient, d'offrir de le prouver par le combat de deux Champions. Jean XII. reçut ces Envoyez assez froidement; & pour amuser l'Empereur, il lui envia huit jours après Jean Evêque de Narni, & Benoît Cardinal Diacre pour négocier. Avant leur retour Adalbert vint à Civita-Vecchia, & de-là à Rome, où il fut très-bien reçu du Pape. L'Empereur ne l'eut pas plutôt appris, qu'il vint à Rome avec ses troupes au mois d'Août 963. invité par les Romains

Othon revient à Rome & fait déposer Jean XII. mains mêmes, dont une partie s'étoit saisie du Château de Saint Paul contre Adalbert. A son arrivée Jean XII. & Adalbert se sauvent; les Romains reçoivent Othon, & lui prêtent de nouveau serment de fidélité, lui promettant qu'ils n'éliront, & n'ordonneront aucun Pape sans son consentement & sans son aveu. Trois jours après à la prière des Evêques d'Italie & du Peuple de Rome, il se fit une grande assemblée dans l'Eglise de Saint Pierre, où se trouverent avec l'Empereur, pour l'Archevêque d'Aquilée, qui étoit tombé malade dans la Ville, Roul Diacre, Walbert Archevêque de Milan, Pierre de Ravenne, un Archevêque & un Evêque de Saxe, Otger Evêque de Spire & Bubrus Evêque de Parme, avec 33. autres Evêques d'Italie ou environ, quatorze ou quinze Cardinaux, & plusieurs Officiers de l'Eglise de Rome, quelques Seigneurs & un Député du Peuple. L'Empereur demanda aux Assistans pourquoi le Pape Jean n'étoit point à ce Concile; ils répondirent qu'ils s'étonnoient de ce qu'il leur demandoit une chose qui étoit connue de toute la terre; que Jean n'étoit pas du nombre de ceux qui couverts de la peau de brebis, sont des loups ravisseurs: qu'il faisoit en public & à découvert des actions diaboliques, sans se mettre en peine de les cacher. L'Empereur dit qu'il étoit juste qu'on exprimât en particulier les chefs d'accusation, & qu'ensuite on délibérerait sur ce qu'il y avoit à faire. Alors Pierre Cardinal Prêtre dit qu'il l'avoit vu célébrer la Messe sans communier; Jean Evêque de Narni, & un Cardinal Diacre du même nom déclarerent qu'ils lui avoient vu ordonner un Diacre dans une écurie en un autre temps que celui de l'Ordination; Benoît & les autres Diacres & Prêtres de Rome dirent qu'ils sçavoient qu'il faisoit des Ordinations pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné un enfant âgé de dix ans Evêque de Todi. Qu'il n'étoit pas nécessaire de chercher des témoins de ces Sacrileges, parce qu'ils étoient si visibles, que tout ce qu'on en pourroit dire ne seroit pas comparable à ce qui en paroïssoit. Touchant l'adultère dont il étoit accusé, ils dirent qu'ils n'avoient pas vu, mais qu'ils sçavoient certainement qu'il avoit abusé de la veuve de Ranier, de Stephanie, concubine de son pere, & de la veuve Anne & de sa niece, & qu'il avoit fait de son Palais un lieu de débauche: qu'il alloit publiquement à la chasse: qu'il avoit aveuglé son Pere spirituel Benoît qui en étoit mort: qu'il avoit fait couper les parties que la pudeur ne permet pas de nommer, à Jean Cardinal Soudiacre, qui en étoit aussi mort: qu'il avoit causé plusieurs incendies; & qu'on l'avoit vu armé avec une épée, le casque en tête & la cotte d'armes sur le corps; les Clercs & les Laïques presens s'écrierent qu'ils l'avoient vu boire

du vin à la fanté du Diable, & jurer par les Demons en jouant aux jeux de hazard: qu'il ne tenoit compte de dire son Office, ni de faire le signe de la Croix. Sur ces accusations, l'Empereur fit dire en latin au Synode par Luitprand Evêque de Cremone (parce qu'ils n'auroient pas entendu la Langue Saxonne qu'il parloit) qu'il les conjuroit au nom de Dieu, de la Vierge & des Apôtres qu'on n'avancât rien contre le Pape qui ne fût certain & bien prouvé, ils répondirent tous qu'ils étoient prêts d'être anathèmes, si le Pape Jean n'avoit pas commis les crimes dont on le venoit d'accuser, & encore de plus honteux & de plus énormes; que si on ne vouloit pas les en croire, on ne pouvoit pas révoquer en doute ce que toute l'armée de l'Empereur avoit vu: qu'il avoit paru armé de pied en cap à la tête de ses troupes; & que si le Tibre n'eût été entre lui & l'armée de l'Empereur, il auroit été pris prisonnier en cet équipage. L'Empereur reconnut que cela étoit vrai, & que tous ses soldats en étoient témoins. Le Synode fut d'avis qu'il falloit écrire au Pape qu'il vînt se purger des crimes dont il étoit accusé. La Lettre fut écrite au nom de l'Empereur Othon, des Evêques de Ligurie, de Toscane, de Saxe & de France qui étoient à Rome. Ils mandoient à Jean, à qui ils donnent la qualité de Souverain Pontife & de Pape universel, qu'ayant demandé au Clergé & au Peuple de Rome pourquoi il étoit absent, ils avoient dit des choses si horribles de lui, qu'elles feroient honte aux plus infâmes: qu'il étoit accusé d'homicide, de parjure, de sacrilege, & d'inceste avec deux de ses parentes: qu'on disoit aussi qu'il avoit bû à la fanté du Diable, & invoqué Jupiter, Venus, & les autres Demons en jouant aux jeux de hazard: qu'ils le prient instamment de venir pour se purger de ces accusations, l'assurant avec serment qu'il ne lui sera rien fait que suivant la disposition des Canons: cette Lettre est du six Novembre de l'an 963. Le Pape Jean XII. „ l'ayant reçue, y fit réponse en ces termes: Nous „ avons ouï dire que vous voulez faire un autre „ Pape; mais si vous le faites, je vous excommunique de par Dieu Tout puissant, afin que vous „ n'ayez plus la permission d'ordonner personne, „ ni de célébrer la Messe: *Nos audivimus dicere, quod vos vultis alium Papam facere; si hoc facitis, excommunico vos de Deo Omnipotente, & Mis- non habeatis licentiam ullum ordinare, & Missam celebrare.* Cette Lettre ayant été rendue au Synode, où l'Archevêque de Treves & trois Evêques d'Emilie & de Ligurie étoient encore survenus, on fit réponse au Pape, que la Lettre qu'il avoit écrite, étoit une marque de faiblesse & de son peu de sagesse: qu'il devoit apporter quelque excuse raisonnable de son ab-

Concile de sence, & envoyer des Députez pour en rendre compte au Synode : qu'ils lui seroient soumis, s'il ne differoit pas de venir pour se purger des crimes dont il étoit accusé ; mais que s'il ne le faisoit pas, ils se mettroient peu en peine de son excommunication, qu'ils la retorqueoient contre lui, le pouvant faire avec justice. Cette seconde Lettre du Concile au Pape est datée du 20. Novembre, & fut mise entre les mains d'Adrien Cardinal Prêtre, & de Benoît Cardinal Diacre pour la lui porter : ils allerent jusqu'au Tibre pour la lui rendre, mais ils ne le trouverent plus, parce qu'il étoit déjà monté à cheval pour aller en campagne ; & n'ayant trouvé personne qui pût leur indiquer où il étoit, ils rapportèrent la Lettre au Concile, qui s'assembla pour la troisième fois. L'Empereur y présenta la plainte qu'il avoit à faire en particulier contre Jean, de ce que ce Pape l'ayant appelé pour venir à son secours contre Adalbert, & lui ayant ensuite prêté serment de fidélité, il avoit depuis fait venir ce même Adalbert à Rome, & s'étoit mis à la tête des Révoltez. Alors les Evêques, le Clergé & le Peuple dirent qu'il falloit guerir cette playe extraordinaire par un remède inouï ; que si les mœurs corrompues de Jean XII. ne faisoient tort qu'à lui seul, on pourroit avoir quelque tolérance pour lui ; mais qu'étant cause de la perte de plusieurs par le scandale & le mauvais exemple qu'il donnoit, ils demandoient à l'Empereur que ce monstre qu'il étoit impossible de retirer du vice, fût chassé de l'Eglise de Rome, & que l'on mît un autre Pape en sa place dont la vie fût exemplaire. L'Empereur approuva cette résolution, & témoigna qu'il souhaitoit que l'on choisît une personne digne de remplir le Saint Siege. Il n'eut pas plutôt fini, que ceux qui étoient présens, dirent tous d'une voix, qu'ils éliroient le venerable Leon premier Secrétaire de la Sainte Eglise Romaine, pour être leur Pasteur, & le Souverain & Universel Pape de l'Eglise Romaine, rejetant Jean Apostat à cause de ses mœurs déreglées. Aiant répété ce suffrage par trois fois, ils conduisirent Leon suivant la coutume au Palais de Latran, le consacrerent ensuite dans l'Eglise de Saint Pierre, & lui prêterent serment de fidélité. Après cela l'Empereur Othon croiant qu'il n'y avoit plus rien à craindre dans Rome, renvoya une partie de ses gens pour ne pas fouler le Peuple : mais les Romains gagnés par les promesses de Jean, se souleverent bien-tôt après, & firent des barricades pour enfermer & faire périr Othon ; il fut tiré d'affaires par la valeur de ses gens : il défit les séditiens, en tua une partie, & obligea le Peuple de lui donner des otages. Le Pape Leon, qui est le VIII. de ce Nom, voulant s'attirer la bienveillance du Peuple,

Ordina-
tion de
Leon VIII.

fit tant par ses prières, qu'il persuada à l'Empereur de lui rendre ces otages avant son départ. Mais ce Prince ne fut pas plutôt parti pour aller donner la chasse à Adalbert qui étoit vers Camerin & Spolette, que des femmes avec lesquelles le Pape Jean avoit commerce, firent révolter le Peuple tout de nouveau. Les séditiens avoient dessein de faire mourir Leon, & de recevoir Jean ; mais le premier trouva moyen de se sauver vers l'Empereur ; pour le second il ne fut pas plutôt entré dans Rome, qu'il y exerça d'atroces vengeances contre les amis de Leon, entr'autres contre Jean Cardinal Diacre, à qui il fit couper la main droite ; contre Ason premier Secrétaire, à qui il fit couper la langue, deux doigts & le nez ; & contre Otger Evêque de Spire, qu'il fit cruellement fouetter, & qu'il ne laissa aller que dans l'esperance qu'il pourroit obtenir par son moien le pardon de l'Empereur. Jean pour autoriser sa conduite par un Acte qui eût quelque apparence de justice, tint un Synode le 26. Février de l'an 964. auquel assisterent seize Evêques d'Italie & quelques Cardinaux. Ces Prélats dévoués à ses volontés, condamnerent le Synode qui l'avoit déposé & élu Leon en sa place : ils prononcèrent une Sentence de déposition contre Leon : anathematiferent tous ceux qui le favoriseroient : déclarerent nulles ses ordinations : firent venir au Concile ceux qu'il avoit ordonnés ; & après les avoir obligés de déclarer par écrit, que celui qui les avoit ordonnés n'ayant aucun pouvoir, il ne leur avoit conféré aucun Ordre, ils les dépouillerent de leurs ornemens : ils contraignirent Benoît Evêque de Porto, & Gregoire Evêque d'Albane de reconnoître qu'ils avoient eu tort d'ordonner Leon, & les suspendirent pour un temps ; & à l'égard de Sicon Evêque d'Ostie, qui étoit un de ceux qui l'avoient ordonné, comme il ne comparut pas au Synode, ils le déclarerent privé du Sacerdoce, sans esperance de rétablissement : ils déclarerent déposer ou excommunier tous ceux qui avoient contribué à l'Ordination de Leon, ou qui le favoriseroient. & le reconnoitroient dans la suite.

L'Empereur Othon aiant appris ce qui s'étoit passé à Rome, se préparoit à y revenir, pour punir Jean comme il le meritoit ; mais Dieu prévint sa vengeance, car cet infame reçut un coup mortel comme il se divertissoit pendant la nuit avec une Dame hors de la Ville de Rome, dont il mourut huit jours après, le 14. de May, sans avoir reçu ses Sacremens. Les Romains persistant dans leur révolte, prévinrent la venue de l'Empereur, en élisant Benoît Cardinal Diacre, & le mettant sur le Saint Siege avec promesse de ne le jamais abandonner. L'Empereur survint peu de temps après avec ses trou-

Ordina-
tion de
Leon VIII.

Rétablis-
sement de
Jean XII.

Benoît
Antipape.

pes,

Benoît
Antipa-
pe.

Dépo-
sition de
Benoît,
et rétablis-
sement de
Leon VIII.

pes, mit le siege devant Rome ; & sans craindre l'excommunication fulminée par Benoît, il contraignit les Romains par la faim & par la nécessité de lui ouvrir les portes de la Ville le 23. de Juin. Aussi tôt qu'il fut entré dans Rome, pour ne rien faire que dans l'ordre, il tint un Synode, où il fit amener Benoît revêtu de ses habits pontificaux ; lui fit demander par Benoît Cardinal Archidiacre, par quelle autorité, & suivant quelles Loix il avoit usurpé cette dignité du vivant du Pape Leon, qu'il avoit lui-même élu, & pourquoi il avoit violé le serment qu'il avoit prêté avec les autres Romains, de n'élire aucun Pape que du consentement de l'Empereur. Benoît reconnut sa faute, & demanda pardon, se dépouilla lui-même de ses habits pontificaux, qu'il remit entre les mains de Leon avec la baguette : Leon le dépouilla aussi de sa chasuble, & le déclara privé de toute Dignité Sacerdotale & Presbyterale, lui laissant seulement l'Ordre de Diacre en considération de l'Empereur Othon ; mais il lui défendit de demeurer dans Rome, & l'envoya en exil. Ce Concile accorda par un Decret solennel rapporté par Gratien, à l'Empereur Othon, & à ses Successeurs, le droit de choisir le Pape, & d'investir les Archevêques & les Evêques, & défendit d'élire un Pape sans son consentement, ou d'ordonner un Evêque élu, qu'il n'eût reçu l'Investiture de l'Empereur. Il y a un autre Decret de Leon, par lequel il cede à l'Empereur Othon tout ce que Pepin & Charlemagne avoient donné à l'Eglise de Rome ; mais c'est une piece supposée, qui ne merite aucune créance.

Othon aiant ainsi pacifié la Ville de Rome, en sortit après la Fête de Saint Pierre pour s'en retourner en Lombardie, emmenant avec soi le faux Pape Benoît prisonnier, & emportant plusieurs Corps Saints. Il perdit en chemin plusieurs de ses gens par la maladie, passa la Fête de Noël à Pavie, & retourna l'année suivante en Saxe, après avoir donné ordre aux affaires d'Italie. Benoît mourut à Hambourg au mois de Juillet de l'année 965. après avoir édifié les Allemands par sa piété, & fait connoître qu'il étoit digne d'être Evêque de Rome, s'il eût été élevé canoniquement à cette dignité. Leon mourut aussi cette année-là. Après sa mort les Romains envoyèrent des Députez vers l'Empereur Othon, pour sçavoir de lui sa volonté touchant l'élection d'un Pape. Quelques Auteurs ont écrit que Benoît n'étant pas encore mort quand Leon mourut, l'Empereur Othon avoit dessein de le rétablir s'il ne fût mort sur ces entrefaites. Quoiqu'il en soit, ce fut sur Jean Evêque de Narni, qui étoit sa créature, qu'il jeta les yeux pour l'élever à cette dignité ; & il y a apparence qu'il dit son inten-

Jean
XIII.

tion aux Députez des Romains : il fut donc élu Jean & mis sur le Saint Siege ; c'est le XIII. Pape de ce nom. Comme il étoit soutenu par l'Empereur & dans ses intérêts, il traita avec hauteur les principaux Seigneurs de la Ville de Rome, qui affectoient de retenir la liberté dont ils avoient joui sous Alberic ; c'est ce qui fit qu'ils se déclarerent contre ce Pape, & résolurent de s'en défaire ; ils le firent arrêter par Roger Préfet de Rome, avec le secours de Jofroy Comte de Campanie, où Jean fut relegué. Ce Jofroy aiant été tué quelque temps après, & Roger étant mort, les Romains craignant l'Empereur Othon qui se préparoit à venir en Italie, remirent ce Pape en liberté & le laisserent revenir à Rome. Cela n'empêcha pas néanmoins l'Empereur de venir à grandes journées à Rome : y étant arrivé il fit arrêter les Consuls, le Préfet & les Dearques, (c'étoient dix personnes qui tenoient lieu de Senat, & qui étoient le Conseil de la Ville ;) il en fit une punition exemplaire, car il envoya prisonniers en Allemagne les Consuls & le Préfet ; & après avoir fait traîner & fouetter ignominieusement celui-ci par la Ville de Rome, il fit pendre les Dearques. On dit qu'il fit aussi déterrer les corps de Jofroy & de Roger, & qu'après les avoir fait traîner par la Ville, il les fit jeter à la voirie. Aiant mis la terreur dans l'esprit des Romains par ces actions de severité, après avoir passé la Fête de Noël de l'an 966. à Rome, il vint à Ravenne avec le Pape Jean, où se tint un Synode vers Pâques de l'an 967. dans lequel on fit quelques Reglemens sur la discipline Ecclesiastique ; & de l'an l'Empereur rendit à l'Eglise de Rome les Villes & les Terres qui lui avoient été autrefois données par Pepin & Charlemagne. On y excommunia Herold Archevêque de Salzbourg, parce qu'il vouloit célébrer, & porter le Pallium, quoiqu'il eût perdu la vue, & que d'ailleurs étant accusé de plusieurs crimes, il lui avoit été défendu par les Papes de faire aucune fonction Episcopale, & Frederic mis en sa place ; celui-ci fut confirmé. On érigea aussi l'Archevêché de Magdebourg du consentement d'Hariton Archevêque de Mayence, & d'Hildevarde Evêque d'Halberstadt, de l'Evêché duquel dépendoit la Ville de Magdebourg. De Ravenne l'Empereur se retira en Toscane, & manda son fils Othon, afin de le faire couronner Empereur par le Pape : cette ceremonie se fit à Rome aux Fêtes de Noël de l'an 967. Depuis ce voyage d'Othon le Pape Jean demeura en paix jusqu'à sa mort ; il érigea en Archevêché l'Evêché de Capoue, en reconnaissance de ce qu'il y avoit été bien traité pendant sa prison. Il envoya un Légat en Pologne, pour instruire les Polonois qui demandoient à se convertir ; il en envoya aussi vers

B. 3.

Concile de les Vandales, & il écrivit quelques Lettres, dans lesquelles il recommanda aux Evêques d'observer la discipline. On remarque qu'il benoit avec ceremonie une nouvelle cloche de l'Eglise de Saint Jean de Latran, & que c'est le premier exemple que nous aions de ces sortes de benedictions, ausquelles on a depuis donné improprement le nom de Baptême. Ce Pape mourut l'an 972. le 6. de Septembre. Il eut pour successeur Donus ou Domnus qui mourut au bout de trois mois, sans avoir rien fait digne d'être remarqué. Après lui Benoît VI. tint le Pontificat; quelques uns même prétendent qu'il en avoit été en possession avant la mort de Donus; quoiqu'il en soit, il lui survécut, mais sa fin fut tragique: car Othon étant venu à mourir le 7. de May de l'an 973. un Seigneur Romain fort puissant, nommé Cincius, fit arrêter le Pape, & le mit prisonnier dans le Château Saint Ange, où il fut étranglé quelques jours après.

Boniface intrus, chassé par Benoît. Cette entreprise avoit été faite à la sollicitation de Francon, surnommé Boniface Cardinal Diacre que Gerbert appelle un monstre le plus méchant de tous les hommes, qui meritoit plutôt d'être appelé Maleface, que Boniface. Cet homme tout couvert encore du sang de Benoît, s'empara du Saint Siege l'an 974. mais les Romains ne le souffrirent pas long-temps; & ayant trouvé un Evêque nommé Benoît de la famille des Alberics, ils l'opposèrent à Boniface, qui fut obligé de s'enfuir l'an 975. à Constantinople, où il emporta les dépouilles de l'Eglise du Vatican, qu'il pillait avant que de s'en aller. Ce Benoît fut mis en sa place, & jouit paisiblement du Pontificat jusqu'au dixième de Juillet de l'an 984. jour de sa mort. Pendant ces révolutions, Othon II. Empereur avoit assez d'affaires en

Guerres & mort d'Othon II.

Allemagne contre les Bohémiens & contre Lothaire Roi de France; & il n'en fut pas plutôt forti, qu'il se vit engagé d'entreprendre une nouvelle guerre en Italie contre les Grecs, qui avec le secours des Sarrazins vouloient reprendre la Pouille & la Calabre. Il eut d'abord quelque avantage sur ses ennemis; mais ensuite il fut entièrement défait & pris prisonnier: il trouva néanmoins moyen de se sauver, & ayant rassemblé quelques troupes, il attaqua & prit la Ville de Benevent, parce que ceux de ce pais l'avoient trahi; d'où étant revenu à Rome il y mourut de chagrin le 6. de Decembre de l'an 983. Après sa mort on délibéra sur le choix d'un Empereur; quelques-uns vouloient que l'on couronnât Henri Duc de Baviere neveu d'Othon le Grand: les Italiens demandoient pour Empereur un Italien, nommé Crescentius; mais les Allemands qui se trouverent les plus forts à Rome firent couronner Othon III. fils du der-

nier du consentement du Pape Benoît, qui ne survécut que de six mois à Othon II.

Pierre Evêque de Pavie fut mis en sa place, & prit le nom de Jean XIV. Il étoit Archevêque de l'Empereur Othon, & ce fut apparemment à la recommandation de ce Prince qu'il fut élevé à cette dignité, mais il n'en jouit pas long-temps; car Boniface revint de Constantinople l'an 985. & ayant réveillé ceux de son parti, & gagné le peuple en lui distribuant l'argent qu'il avoit fait de la vente des ornemens précieux qu'il avoit emportés de Rome, il se rendit le plus fort dans Rome, se saisit de la personne de Jean, le chargea de chaînes, l'enferma dans le Château Saint Ange, où il le fit mourir de faim au bout de quatre mois; mais il ne lui survécut aussi lui-même que de quatre mois, & mourut haï de tout le monde, même de ceux qui étoient de son parti, qui traitèrent indignement son cadavre après sa mort. Ce Tiran étant mort, le Clergé & le Peuple de Rome eurent la liberté d'élire un Pape; le choix tomba sur un Prêtre nommé Jean, XV. Pape de ce nom.

Le commencement de son Pontificat fut traversé par la crainte qu'il eut que Crescentius, qui avoit pris le nom de Consul, s'étoit saisi du Château Saint Ange, ne le traitât comme on avoit fait son prédécesseur: dans cette apprehension il se retira en Toscane, d'où il envoya plusieurs Députés vers Othon, pour le prier de venir à son secours; ce fut ce qui porta les Romains, qui sçavoient par experience combien ils avoient à craindre ces sortes de visites des Empereurs, d'envoyer au Pape une Députation honorable, pour le prier avec instance de revenir, en lui donnant toute sorte de sûreté; il les satisfit, & fut reçu avec toutes les marques possibles de soumission & de respect qu'il pouvoit attendre. Il jouit depuis paisiblement du Saint Siege jusques vers la fin de son Pontificat, qui fut encore traversée par la persécution de Crescentius; de sorte qu'il fut obligé de prier l'Empereur Othon de venir à son secours. Ce Prince passa aussitôt en Italie avec une armée, & demeura quelque temps à Ravenne; pendant son séjour en cette Ville-là, Jean XV. mourut au mois de May de l'an 996. Les Romains furent obligés par un Ordre de l'Empereur d'élire en sa place Brunon son cousin germain, qui prit le nom de Gregoire V. mais Crescentius le chassa bien-tôt après, & mit sur le Saint Siege Jean Evêque de Plaisance. Cette action ne demeura pas long-temps impunie: car Othon vint aussitôt avec son armée; & s'étant rendu facilement maître de Rome, rétablit Gregoire; Jean se sauva avec Crescentius dans le Château Saint Ange: l'Empereur l'assiégea, Crescentius le défendit avec vigueur,

Jean Antipape. & on auroit eu bien de la peine à le forcer, s'il n'eût été tué par trahison. L'Antipape Jean fut pris, eut les yeux arrachés, le nez & les oreilles coupées, & fut promené en cet état par la Ville de Rome, monté sur un âne, ayant la tête tournée vers la queue, & étant obligé de crier, Quiconque entreprendra de dépouiller un Pape, soit ainsi traité.

Gregoire V. On dit que Gregoire V. pour prévenir les troubles qui pourroient arriver dans la suite pour l'élection d'un Empereur, ordonna qu'à l'avenir elle seroit faite par un certain nombre de Princes Allemands qu'il désigna; ce qu'il fit à la sollicitation & par l'autorité de l'Empereur Othon, & pour favoriser ceux de sa nation, & apparemment du consentement des Romains. Ce Pape ne vécut que deux ans & huit ou neuf mois après son élection. Othon fit élire en sa place Gerbert, qui prit le nom de Silvestre II. Il avoit été autrefois Archevêque de Reims, & l'étoit alors de Ravenne, ayant été obligé, comme nous le dirons ensuite, de quitter ce premier Archevêché: c'étoit un homme sçavant qui étoit dans les bonnes grâces d'Othon, ce qui fit qu'il le préféra à tout autre, pour l'élever à cette Dignité, ne croyant pas en pouvoir trouver de plus digne de remplir cette place, ni en qui il pût avoir plus de confiance. Nous aurons lieu de parler des aventures de ce Prélat, avant qu'il fût Pape, dans l'Histoire des Eglises de France de ce Siecle, & de ce qu'il fit ou écrivit pendant son Pontificat dans l'Histoire du Siecle suivant, auquel il appartient, n'ayant été élevé sur le Saint Siege que vers le mois de Mars de l'an 999.

Après ce que nous venons de rapporter de l'état de l'Eglise de Rome pendant le dixième Siecle, & des qualitez de ceux qui l'ont gouvernée, il n'est pas étonnant que nous n'ayons qu'un tres-petit nombre de monumens de cette Eglise, soit de Conciles tenus à Rome, soit de Lettres de Papes.

Lettres de Jean IX. Jean IX. nous a laissé quatre Lettres & les Actes de deux Conciles. La premiere de ces Lettres est adressée à Hervée Archevêque de Reims, qui l'avoit consulté, pour sçavoir de quelle maniere il devoit traiter les Normans, qui après avoir été baptisés, avoient mené une vie toute payenne, & s'étoient portés jusqu'à ces excès de tuer des Chrétiens & des Prêtres, d'immoler aux Idoles, & de manger les viandes qui leur avoient été offertes. Jean IX. après avoir congratulé Hervée de la Conversion de la Nation Normande, lui fait réponse, que ceux dont il lui parle étant nouvellement convertis, & peu instruits de la Religion, il ne faut pas en user avec eux suivant toute la rigueur des Canons, mais avec quelque sorte de douceur &

de condescendance. Que cependant s'il y a quelques-uns qui veulent se soumettre à toutes les rigueurs de la pénitence, il doit les juger canoniquement. En conséquence de cette Lettre, Hervée adressa à Guy Archevêque de Rouen, un Memoire contenant des Reglemens des Conciles & des Papes, des autoritez des Peres, & des exemples des Saints, touchant la misericorde & la condescendance avec laquelle on doit en agir envers les grands pecheurs qui se convertissent sincerement.

La seconde Lettre de Jean est adressée à Stilien Evêque de Neocesarie: Il le congratule de ce que rien ne l'a pu separer de l'Eglise de Rome, & lui témoigne qu'il espere que par ses prieres il obtiendra de Dieu la fin du Schisme qui dure depuis 40. ans. Il déclare que son intention est que les Decrets de ses Prédecesseurs contre Photius & ses Adhérens, demeurent dans leur vigueur, & l'exhorte de ne pas y contrevenir.

La troisième Lettre de Jean est adressée au Clergé & au Peuple de Langres, qui avoit réclamé son autorité pour le rétablissement d'Argrin leur Evêque, qui avoit été dépouillé de son Evêché par Sentence d'Estienne Prédecesseur de Jean. Celui-ci bien informé que cet Evêque avoit été élu canoniquement, qu'il n'avoit été chassé que sur un faux exposé, & qu'il n'y en avoit point eu d'autre mis en sa place, le rétablit par cette Lettre, nonobstant le jugement d'Estienne, qu'il ne reprend pas, dit-il, mais qu'il change en mieux pour le bien de l'Eglise, & par nécessité, comme ses Prédecesseurs ont fait en plusieurs rencontres. Il écrivit en même temps les mêmes choses à Charles le Simple, & le pria de remettre Argrin en possession de son Evêché; c'est la quatrième Lettre de ce Pape. Il y en a deux du Pape Benoît son successeur sur le même sujet, par lesquelles écrivant aux Evêques de France, au Clergé & à l'Evêque de Langres, il confirme le jugement de son Prédecesseur en faveur d'Argrin, & presse vivement sa restitution.

Nous avons deux Lettres des Evêques d'Allemagne adressées à ce Pape. La premiere est écrite au nom d'Hatton Archevêque de Mayence, & de ses Suffragans: Après lui avoir protesté qu'il n'y a point d'Eglises plus soumises au Saint Siege que les leurs, ni d'Evêques qui lui soient plus dévoués qu'eux, ils lui mandent que l'Empereur Arnoul étant mort, son fils Louis a été élu en sa place par l'avis des Princes & du consentement du peuple, suivant la coutume anciennement du peuple, suivant la coutume anciennement du peuple, suivant la coutume anciennement du peuple, ne que les Rois des François soient toujours de la même Race. Ils s'excusent de ce que cela s'est fait sans la permission du Pape, sur ce que les chemins d'Allemagne en Italie, étant occupés par des Barbares, ils n'avoient pas pu envoyer des Députés à Rome, ni le Pape leur envoyer des

Lettre d'Halton Archevêque de Mayence à Jean IX.

Légats: qu'ayant enfin trouvé l'occasion de lui faire tenir cette Lettre, ils le prient de confirmer par sa bénédiction, l'élection qu'ils ont faite. Ils lui parlent ensuite de la plainte des Evêques de Bavière, sur ce que les Slavons qui avoient occupé la Moravie, & qui étoient rebelles aux François, se vantoient d'être soustraits à leur Jurisdiction, & d'avoir un Métropolitain séparé; & accusoient les Bavares d'avoir fait alliance avec des Payens, & de participer aux desordres qu'ils commettoient. Ils assurent le Pape que cette accusation est une calomnie atroce, & l'avertissent que s'il donne un Métropolitain aux Moraves, & qu'il leur permette de se soustraire à la Jurisdiction des Evêques de Bavière, il sera cause d'un étrange desordre; parce que cela leur donnera occasion de s'élever contre les Puissances auxquelles ils doivent être soumis, & de faire la guerre tout de nouveau. Ils ajoutent qu'ils lui donnent cet avertissement avec d'autant plus de liberté, qu'ils croient être obligés de lui faire savoir quand il échappe quelque chose à l'Eglise de Rome qui mérite d'être corrigé, afin qu'il y apporte le remède nécessaire.

Lettre des Evêques de Bavière à Jean IX.

La Lettre de Theotmar Métropolitain de Bavière & des autres Evêques de cette Province sur le même sujet, n'est pas moins forte: Elle est écrite non seulement au nom des Evêques, mais encore au nom du Clergé & du peuple de Bavière. Ils témoignent au Pape qu'ayant appris de ses Prédecesseurs & des Saints Peres de l'Eglise, que l'Evêque de Rome a toujours eu soin d'entretenir la Paix, l'Union, & la Discipline de chaque Eglise, ils ne peuvent pas croire ce qu'ils entendent dire tous les jours, qu'il est sorti du S. Siege Apostolique, qui est l'origine de la Religion Chrétienne, & la source de leur dignité Sacerdotale, un Decret injuste & contraire à la doctrine & à l'autorité de l'Eglise; mais qu'un Archevêque appelé Jean, & deux Evêques qui se disoient envoiez de sa part vers les Moraves, avoient donné lieu à ce bruit. Que ces Peuples dépendoient autrefois de leur Prince & de leurs Evêques qui les avoient convertis: Quel Evêque de Passau y avoit toujours entré librement, & y avoit tenu des Synodes, jusques au temps qu'ils se sont soulevés & ont abandonné le Christianisme. Que depuis peu ils se vantent d'avoir obtenu du Pape, à force d'argent, qu'il envoiât trois Evêques, qui ont entrepris dans l'Evêché de Passau, de faire une chose qu'on ne sauroit croire venir du Saint Siege Apostolique, & qui est directement contraire à la disposition des Canons; savoir, de diviser cet Evêché en cinq, & de mettre un Archevêque & trois Evêques dans ce Diocèse, sans le consentement de l'Archevêque & de l'Evêque. Ils citent deux Canons d'Afrique & des endroits

des Lettres des Papes Leon & Celestin; dans lesquels cela est défendu. Ils ajoutent que son Evêque Prédecesseur a consacré Wichinque Evêque, à de Bavière la prière du Duc Zuentibaud; mais qu'il l'a re à Jean IX.

envoie dans un Pais conquis, & non pas dans le Duché de Passau. Ils se plaignent aussi de ce que les Légats ajoutant foi aux Relations des Slavons, les accusoient de plusieurs choses fausses. Ils remarquent que leur Prince est sorti de la Maison des Rois de France, qui sont des Chrétiens, au lieu que les Moraves & les Slavons sont originellement Payens & ennemis de la Religion Chrétienne. Ils louent leur Roi Louis, & marquent l'attaché qu'il a pour la Religion & pour le S. Siege. Ils réfutent les bruits que les Slavons faisoient courir, qu'ils avoient fait alliance d'une manière prophane avec les Hongrois, & qu'ils leur avoient donné de l'argent pour passer en Italie. Ils disent que ce sont les Slavons eux-mêmes qui se sont joints avec les Hongrois, qui ont pillé, brûlé & saccagé le pais. Que pour eux au contraire ils avoient eu dessein de les empêcher d'entrer en Italie, & d'aller au secours de la Lombardie; & que pour être en état de le faire, ils avoient demandé une Trêve aux Slavons, mais qu'ils ne l'avoient pu obtenir. Ils finissent en conjurant le Pape de ne point croire les calomnies que les Slavons répandent contre eux, & de ne pas souffrir la division de leur Eglise.

Des deux Conciles tenus sous Jean IX. l'un fut assemblé à Rome, & l'autre à Ravenne. Les Reglemens du premier sont divisés en douze Articles.

Le premier condamne ce qui s'étoit passé dans le Synode tenu sous Estienne VI. contre le Corps de Formose que l'on avoit déterré pour le traîner & pour le juger en plein Synode, ce qui ne s'étoit jamais fait. On y défend d'entreprendre rien de semblable à l'avenir, parce qu'un mort ne peut être appelé en Jugement, puisqu'il est impossible qu'il réponde aux accusations intentées contre lui.

Le second accorde le pardon aux Evêques, aux Prêtres & aux autres Clercs qui ont assisté à ce Synode, de crainte d'être maltraités; & ordonne qu'à l'avenir on n'usera plus de ces sortes de violences, & qu'on laissera une entière liberté aux Evêques assemblez.

Le troisième porte que Formose n'ayant été transféré de l'Evêché de Porto à celui de Rome, que par nécessité, personne ne pourra tirer cet exemple à conséquence, & qu'il ne sera point permis de promouvoir à un degré de dignité plus élevé, celui qui aura été déclaré déchû d'un Ordre inférieur, sans avoir été rétabli canoniquement, comme le peuple a fait en élevant Boniface I. qui avoit été déposé du S. diaconat.

Concile de Rome sous Jean IX.

& ensuite de l'Ordre de Prêtrise. Le quatrième rétablit dans leurs Ordres les Clercs ordonnés par le Pape Formose, qui avoient été déposés par passion.

Le cinquième renouvelle le Canon du Concile d'Afrique contre les Réordinations, les Rebaptisations & les Translations; & défend d'ordonner des Evêques dans des Eglises qui en sont pourvues, si ceux qui les possèdent n'ont été canoniquement déposés.

Le sixième confirme l'Onction de Lambert pour l'Empire, & condamne celle de Berenger.

Le septième condamne au feu les Actes du Concile de Rome contre Formose.

Le huitième déclare les Prêtres Serge, Benoît & Marin, & les Diacres Leon, Paschal & Jean justement condamnés & séparés de la Communion de l'Eglise, & prononce anathème contre ceux qui les reconnoitroient pour Clercs, ou les voudroient rétablir.

Le neuvième excommunie ceux qui ont déterré le corps de Formose & l'ont jetté dans le Tibre.

Le dixième, pour prévenir les violences & le scandale qui arrive quelquefois dans l'élection des Papes, ordonne qu'à l'avenir on n'en fera aucun qui ne soit élu par l'Assemblée des Evêques & par le Clergé, suivant les souhaits du Senat & du Peuple, & en présence des Députés de l'Empereur. Ce Canon défend aussi d'exiger des sermens & des promesses extraordinaires.

L'onzième est contre l'abus qui étoit en usage de piller après la mort du Pape, non seulement sa Maison Patriarchale, mais aussi toutes les autres qui lui appartenoient dans Rome ou aux environs.

Le douzième est contre un autre abus qui se commettoit dans Rome. Les Juges Seculiers prenoient les femmes soupçonnées d'être de mauvaise vie, & obligeoient par les mauvais traitemens qu'ils leur faisoient, leurs maîtres ou leurs parens de les racheter bien cher; & ensuite ceux qui les avoient rachetées, soit Clercs, soit Laïques, croioient en pouvoir jouir sans crainte d'être repris, parce que la censure publique y avoit passé; ce qui étoit cause d'un très-grand desordre. Le Concile pour y remédier, donne la connoissance & le Jugement de ces crimes aux Evêques, avec pouvoir de citer les Refractaires pardevant les Juges Civils.

Concile de Ravenne sous Jean IX.

Quelque temps après le Pape étant venu trouver l'Empereur Lambert à Ravenne, ils y assemblerent un Concile de 74. Evêques, qui confirmèrent ce qui avoit été fait dans le Concile de Rome, & approuverent les dix Reglemens suivans.

Par le premier il est ordonné qu'on observe Tom. VIII.

vera les Canons des SS. Peres & ce qui est contenu dans les Capitulaires de Charlemagne & de ses Successeurs touchant les Dixmes.

Ensuite l'Empereur proposa deux Articles. Par le premier, il est fait défense à qui que ce soit d'arrêter, ni de faire aucun tort à ceux qui auroient recours à Sa Majesté Imperiale.

Par le second, l'Empereur confirme les anciens Privileges accordez ou confirmés à l'Eglise de Rome par ses Prédecesseurs.

Le Pape proposa ensuite les Articles suivans.

Premièrement, la confirmation de ce qui venoit d'être ordonné dans le Concile de Rome touchant l'affaire de Formose.

Secondement, la punition des violences exercées sur le Territoire de l'Eglise de Rome, qui l'avoient obligé d'avoir recours à l'Empereur.

Troisièmement, le renouvellement du Traité fait entre le Saint Siege & l'Empereur Guy, pere de Lambert.

Quatrièmement, Que les Edits qui se trouvoient n'être pas conformes aux conditions de ce Traité fussent révoquez.

Cinquièmement, Que les biens donnez par des Lettres du Prince au préjudice de ce même Traité, seroient rendus à l'Eglise.

Sixièmement, Que l'Empereur empêchera les Lignes que les Romains, les Lombards & les François ont fait ensemble contre les intérêts du S. Siege & de l'Empire.

En dernier lieu, Que l'Empereur protégera l'Eglise de Rome; qu'il empêchera qu'elle ne soit molestée, & qu'il emploiera ses soins pour lui faire avoir ses revenus ordinaires qui sont dissipés.

Ces Articles aiant été approuvés par les Evêques, le Pape leur recommanda d'indiquer un Jeûne & des Litanies solennelles, quand ils seroient de retour dans leurs Diocèses.

Nous avons trois Lettres de Jean X. qui regardent les affaires de France. Les deux premières concernent l'affaire d'Hilduin, que Charles le Simple avoit fait chasser de l'Evêché de Liege. Cet homme appuié par Giselbert, qui tenoit une partie de la Lorraine contre Charles le Simple, & par Henri l'Oiseleur Roi de Germanie, s'étant fait ordonner Evêque de Tongres ou de Liege par Herman Archevêque de Cologne, s'étoit mis en possession de cet Evêché, & en avoit pillé les biens. Charles le Simple nomma à cet Evêché Richer, & le fit élire par une partie du Clergé & du Peuple de Liege, qui l'étoit venu trouver pour se plaindre des violences d'Hilduin. Ce Prince écrivit la-dessus une Lettre à tous les Evêques de son Royaume, dans laquelle il fait voir par les Capitulaires & par les Canons, qu'Hilduin est indigne d'être Evêque. 1^o. Parce qu'il est rebelle Hilduin.

Lettre de Charles le Simple touchant Hilduin.

Lettre de Charles le Simple touchant Hilduin. & infidèle à son Prince. 20. Parce qu'il s'est fait ordonner par brigue & par violence. 30. Parce qu'il a pillé les trésors de l'Eglise de Liege, pour les donner à ceux qui l'avoient fait ordonner.

40. Parce qu'il a supposé que le Roi lui avoit donné l'Evêché de Liege. 50. Parce qu'ayant été cité par trois fois par Herman pour comparoître à son Synode, il n'y a point satisfait. Après cet Exposé Charles exhorte les Evêques de son Royaume de se joindre avec lui pour chasser cet Intrus, de l'Eglise de Liege.

Il y a apparence qu'il écrivit aussi au Pape Jean X. sur cette affaire, & que ce fut en conséquence que ce Pape écrivit à Herman de citer à Rome Hilduin & Richer, & d'y venir lui-même, afin qu'il jugeât ce différend; ce qu'il fit sçavoir à Charles le simple par une autre Lettre. Les deux Contendans obéirent & allèrent tous deux à Rome, où la cause fut jugée en faveur de Richer, qui fut ordonné Evêque de Liege par le Pape, & Hilduin excommunié. Cette querelle commença l'an 920. & finit l'an 922.

La troisième Lettre du Pape Jean X. est adressée aux Evêques de la Première Narbonne. L'Eglise de Narbonne qui en est la capitale, étant vacante, Agius avoit été élu canoniquement; mais un homme puissant appelé Gerard, s'étoit emparé de cet Archevêché, ayant supposé de fausses Lettres du Pape. Jean X. les défavoua dans cette Lettre, & déclare qu'il ne lui en a point voulu donner quand il est venu à Rome, quoi qu'il ne sût pas sa malice & ses fourberies; mais que depuis en ayant été informé pleinement, il leur ordonne de ne plus le reconnoître pour Evêque, puisqu'il n'a été ni élu par le Clergé & le peuple de la Ville, ni ordonné par les Evêques de la Province. Il donne par la même Lettre le Pallium à Agius.

Lettres de Leon VII. Il nous est aussi resté trois Lettres de Leon VII.

La première est adressée à Hugues Duc de France, & Abbé de S. Martin de Tours. Il y ordonne, sous peine d'excommunication, qu'on ne laissera point demeurer ni même entrer de femmes dans l'enceinte de ce Monastere.

La seconde est adressée à Gerard Archevêque de Lorch en Allemagne. Il lui accorde le Pallium, & lui permet de s'en servir non seulement aux jours de la Consécration du saint Chrême & de la Resurrection de Notre Seigneur, mais encore aux jours des Fêtes de Noël, de la Vierge, des Apôtres, de S. Jean-Baptiste, de S. Laurent, de S. Etienne; & des Saints dont les corps résident dans son Eglise, & au jour de son Sacre & de la Dédicace de l'Eglise, pendant la consécration des Evêques

& des Prêtres, & les Sermons aux Neophytes. Il l'exhorte de faire en sorte que la sainteté de ses mœurs réponde à la dignité de cet ornement, & fait là-dessus une morale très-édifiante.

Ce Gerard étant ensuite venu à Rome, consulta le Pape touchant plusieurs questions, sur lesquelles il fit une Réponse adressée aux Evêques de France & d'Allemagne. La première de ces questions est touchant les Devins, les Enchanteurs & les Malfaisants, s'il les faut recevoir à la pénitence: le Pape répond que les Evêques doivent les attirer à la pénitence par leurs exhortations, afin qu'ils vivent plutôt en pénitens, que de mourir comme criminels. Il ajoute que s'ils méprisent les jugemens Ecclesiastiques, ils doivent être punis suivant la rigueur des Loix civiles. La seconde Question est si les Evêques doivent dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum*; le Pape répond qu'il faut suivre la coutume de l'Eglise de Rome, dans laquelle on dit *Pax vobis* les jours de Dimanche, les principales Fêtes, & les jours des Fêtes des Saints, dans lesquels on dit aussi le *Gloria in excelsis*, & qu'on dit *Dominus vobiscum* dans le temps du Carême, des Quatre Temps, des Vigiles des Saints & les jours de Jeûne. La troisième Question est de sçavoir s'il faut dire l'Oraison Dominicale à la Bénédiction de la Table; le Pape répond que non, parce que les Apôtres la recitoient pour consacrer le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. La quatrième est touchant les Mariages avec la Commere ou la Filleule; le Pape répond qu'ils sont défendus. La cinquième regarde les Prêtres qui se marioient publiquement; le Pape ordonne qu'ils seront privez de leur dignité, mais que leurs enfans n'en souffriront pas. La sixième, si les Corevêques pourront consacrer des Eglises, ordonner des Prêtres, ou confirmer; le Pape le défend, suivant le Canon dixième du Concile d'Antioche. La septième est touchant ceux qui épousent leurs parentes sans le sçavoir, qui ensuite l'ayant sçu, s'en confessent au Prêtre; le Pape ordonne qu'ils seront separez & mis en pénitence. La dernière regarde ceux qui pillent les Eglises; le Pape déclare que les Evêques se doivent servir contre eux de toute l'autorité que Dieu leur a mise en main. Il ajoute à la fin de cette Lettre, qu'il fait Gerard son Vicaire en Allemagne; & exhorte les Evêques de se joindre avec lui pour réformer les abus, que les incursions des Payens & la persecution des mauvais Chrétiens ont introduits.

Ces Lettres de Leon sont assez bien écrites & pleines de bonnes maximes, & confirment le jugement que Flodoard a porté de ce Pape, qu'il étoit un grand Serviteur de Dieu.

Le

Lettre d'Agapet II.

Le Pape Agapet II. régla par une Lettre, qui est venue jusques à nous, le différend qui étoit entre l'Eglise de Lorch, & celle de Salzbourg, touchant le droit de Metropole, en accordant la préférence à l'Archevêque de Lorch, dont le Siege est la plus ancienne Metropole, avec la Jurisdiction sur la Pannonie Orientale & sur le Pais des Avarois, des Moraves & des Sclavons, & en laissant à l'Archevêque de Salzbourg, dont le Siege avoit été érigé en Archevêché par Leon III. la Pannonie Occidentale.

Il y a encore une Lettre de ce Pape, qui est un Privilege en faveur de l'Abbaie de Cluny.

Lettres de Jean XII.

On a deux Lettres de Jean XII. l'une par laquelle il accorde le Pallium à Dunstan Archevêque de Cantorbie; & l'autre par laquelle il excommunie Isuard & ses Adherans, qui s'étoient emparez des terres & des biens quel'Abbaie de S. Simphorien avoit en Provence.

Lettres de Jean XIII.

Il y a quatre Lettres de Jean XIII.

La première est adressée aux Evêques de Bretagne, qu'il exhorte à reconnoître l'Archevêque de Tours pour leur Metropolitain.

La seconde est adressée à Edgar Roi d'Angleterre, par laquelle il lui promet de chasser de l'Eglise de Winchester les Chanoines qui menotent une vie scandaleuse, & de mettre des Moines à leur place.

La troisième & la quatrième sont deux Privileges qu'il accorda, l'un au Monastere bâti par Berenger Evêque de Verdun; l'autre au Monastere de S. Remy de Reims.

Lettre de Benoît VII.

Le Pape Benoît VII. confirma par sa Lettre aux Evêques de France & d'Allemagne, le Règlement fait en faveur de l'Eglise de Lorch par son Prédecesseur Agapet, & envia le Pallium à Pilgrin qui en étoit Archevêque.

Lettres de Jean XV.

On donne le nom de Lettres de Jean XV. à un Traité de Paix entre Ethelred Roi des Saxons Occidentaux, & Richard Duc de Normandie: à une Monition que ce Pape fait à Arnoul & à Baudouin Comtes de Flandres, de rendre les biens appartenans à l'Abbaie de S. Riquier; & à un Avertissement semblable aux Evêques de Picardie, d'en procurer la restitution.

Lettres de Gregoire V.

Gregoire V. restitua à Jean Archevêque de Ravenne, l'Eglise de Plaisance, qui avoit été érigée par son Prédecesseur en Archevêché, & lui soumit celle de Monferrat; c'est le sujet de la première Lettre de ce Pape.

Par la seconde il donne le Pallium à Gerbert Archevêque de Ravenne, & confirme & accorde divers Privileges à cette Eglise.

La troisième Lettre de ce Pape est un Privilege qu'il accorde à l'Abbaie de S. Ambroise de Milan.

La quatrième est adressée à la Reine Constan-

ce femme de Robert Roi de France, qu'il exhorte de faire punir ceux qui avoient pillé & brûlé les terres d'un Evêque de France appelé Julien.

Voilà tout ce qui nous reste des Ecrits des Papes qui ont tenu le S. Siege pendant le dixième Siecle.

Entre les Hommes illustres qui ont fleuri dans l'Italie en ce Siecle, il n'y en a point de plus celebre que Ratherius Evêque de Verone.

La vie de cet homme est singulière par le grand nombre d'accidens qui l'ont traversée. Il étoit Moine de l'Abbaie de Lobbes, où il se rendit recommandable par l'étude des belles Lettres. Heureux, s'il fût demeuré en repos dans ce Port salutaire, sans s'exposer, comme il fit aux tempêtes du monde: mais soit qu'il fût appelé à un autre état, à cause de sa capacité, soit qu'il eût quelque autre engagement, il suivit la fortune de cet Hilduin qui s'étoit emparé de l'Evêché de Liege, & qui en avoit été dépoüillé.

Celui-ci s'étoit retiré en Italie, & après la mort de Norger Evêque de Verone, il avoit été mis en possession de cet Evêché par le Roi Hugues, qui lui promit de l'élever à un Siege plus considérable quand l'occasion s'en présenteroit, & de donner alors celui de Verone à Ratherius. Peu de temps après ce Prince ayant résolu de transférer Hilduin à Milan, envia Ratherius à Rome pour faire approuver cette translation au Pape Jean XI. Pendant que Ratherius faisoit cette négociation à Rome, le Roi Hugues changea de volonté, & destina l'Archevêché de Milan pour quelque autre. Cependant Ratherius ne laissa pas de rapporter de Rome une Lettre par laquelle le Pape approuvoit l'Intronisation d'Hilduin dans l'Archevêché de Milan, & lui accordoit le Pallium; & une autre par laquelle il demandoit en son nom & au nom de l'Eglise de Rome, que Ratherius fût fait Evêque de Verone. Cela déplut au Roi Hugues, qui avoit alors d'autres desseins: cependant il ne put pas le refuser aux prières du S. Siege & des Seigneurs qui étoient auprès de lui. Il l'accorda d'autant plus facilement, que Ratherius étoit alors malade, il crût qu'il mourroit bien-tôt: mais il revint de sa maladie, & fut ordonné Evêque l'an 931. Hugues fort en colere contre lui, jura qu'il n'auroit pas lieu de se réjouir de son Ordination, & voulut l'obliger de se contenter d'une certaine portion du revenu de son Eglise, & lui faire prêter serment qu'il n'en demanderoit pas davantage pendant son Regne & pendant celui de son fils. Ratherius n'ayant point voulu consentir à une condition si déraisonnable, ce Prince le fit persecuter, & chercha des prétextes pour le chasser.

La guerre d'Arnoul lui en fournit une occasion.

Ratherius favorable; car ce Prince s'étant rendu maître de l'Evêque de Verone, Ratherius fut accusé d'avoir été de son parti; & quand Hugues eut repris cette Ville il le fit mettre dans la Tour de Pavie, où il fut deux ans & demi prisonnier. En étant délivré il fut obligé d'aller en exil, où il passa cinq années, après lesquelles il revint en Italie, dans l'esperance de rentrer dans son Eglise. En revenant il tomba entre les mains de Berenger, qui le tint trois mois & demi en prison par les Conseils de Manasses: ensuite il fut mené à Verone & reçu par Milon Comte de cette Ville. Il y demeura deux ans sous la domination de ce Comte, qui ne lui laissa aucune liberté. Pendant ce temps Manasses Archevêque d'Arles, transféré à Milan, s'avisait d'ordonner un homme pour l'Eglise de Verone, & quelque temps après Ratherius reçut un ordre de l'Empereur Lothaire de se retirer. Il fit volontiers, dit-il, pour obéir à cet ordre, ce qu'il auroit fait de lui-même, s'il ne lui eût été défendu par l'Evangile, de quitter son Troupeau. Il ne marque point où il se retira cette fois-là: mais l'Abbé Fulcuin nous apprend qu'il demeura quelque temps en Provence auprès du fils d'un homme puissant nommé Roësteing; qu'ensuite il retourna à Lobes, où il fut bien reçu de Riquier qui vivoit encore; & qu'enfin il fut appelé par l'Empereur Othon, qui le mit auprès de son frere Brunon. Celui-ci ayant été fait Archevêque de Cologne l'an 953. fit donner à Ratherius l'Evêché de Liege, vacant par la mort de Farabert, qui avoit succédé à Hugues, successeur de Riquier: mais comme le malheur le suivoit par tout, il eut un parti puissant contre lui, qui le déposséda deux ans après, & mit en sa place un homme de qualité de ce pays, nommé Baudry. Malgré ces traverses, il voulut rentrer dans son Evêché de Verone, & il le tenta quand Othon vint en Italie la seconde fois. Il y trouva d'abord de la difficulté, parce que la place étoit remplie par le petit fils de Milon, dont l'Ordination avoit été confirmée par le S. Siege: Cependant il insista, écrivit fortement au Pape Jean XII. & aux Evêques de France & d'Allemagne, en appella même à un Concile, & fit tant, qu'il fut rétabli dans un Synode tenu à Pavie. Mais il ne fut pas plutôt remis sur son Siege, qu'il eut de nouvelles querelles à démêler avec ses Clercs; de sorte qu'il prit résolution de se retirer. Vers l'an 966. il vint en France, où il acheta des terres, & trouva moyen d'avoir les Abbayes de S. Amand d'Aumont, & d'Alne. Il mourut dans cette dernière l'an 972.

Cet Evêque a composé plusieurs Traitez, dont une grande partie a été recouvrée, &

donnée au Public par le Pere Dachery dans le second Tome de son Spicilege.

Le premier a un titre assez bizarre: il est intitulé *Livre des Perpendiculars de Ratherius de Verone, ou la Vision d'un voleur pendu entre plusieurs autres.* Il est adressé à Hubert Evêque de Parme, & il y reprend le mépris que les Clercs faisoient des Canons. L'Ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiere il se plaint de ce qu'il a été chassé autrefois par les Clercs de son Eglise, qui ne pouvoient souffrir qu'il se mêlât de la distribution des revenus Ecclesiastiques de son Diocèse, quoique ce soit une partie du devoir des Pasteurs, & qui vouloient qu'il n'exercât aucune autre fonction que celle de consacrer le Chrême & de confirmer. Fatigué par leur rebellion continuelle, il entreprend dans cet Ecrit de montrer que leur entreprise est un mépris formel des Canons; & pour le prouver, il commence par faire un Recueil de ceux qui concernent l'autorité des Evêques, & qui leur donnent l'administration des biens de leurs Eglises. Il fait voir ensuite par un raisonnement que les Evêques n'étant pas seulement obligés de nourrir spirituellement, mais encore corporellement leurs Troupeaux, c'est à eux à connoître de l'état & de la distribution des biens Ecclesiastiques, pour les partager entre les Clercs selon l'équité & la justice. Il montre que cette équité est violée dans le partage qui s'en fait dans l'Eglise de Verone; parce que les plus puissans en prennent la meilleure partie, & s'enrichissent aux dépens des autres, & que les Prêtres & les Diacres les gardent pour eux, sans en faire part aux autres Clercs. Il ajoute que ces derniers, pour lesquels il parle, s'en soucient peu, pour deux raisons: La premiere, parce qu'ils sont bien aises d'avoir ce prétexte pour ne rendre aucun service à l'Eglise: la seconde, parce qu'ils espèrent que dans la suite ils auront le même avantage. Comme on lui opposoit que l'Eglise de Verone étoit dans un usage contraire, il soutient qu'on ne doit pas préférer une mauvaise coutume à la disposition des Canons & aux Loix de l'Eglise. On lui objectoit encore qu'il étoit indigne d'un Evêque de se rabaisser jusqu'à partager entre des Clercs, du bled, du vin & de l'argent, & de donner à chacun leur portion. Il répond à cet inconvénient, qu'il n'est pas nécessaire que l'Evêque le fasse par lui-même, mais qu'il peut le faire par ses Prêtres & par ses Diacres, s'il en trouve de fidèles; ce qu'il autorise par l'exemple des Apôtres, qui se sont servis de Diacres pour la distribution des Aumônes qui se faisoient par leur ordre, & par la conduite de S. Sixte, qui chargea S. Laurent de la distribution des Trésors de l'Eglise: sur quoi

Ratherius qu'il remarque que S. Laurent parlant à saint Sixte, lui dit qu'il a dépensé ses Trésors, appellant les Trésors de l'Eglise, les Trésors de l'Evêque; parce que l'Evêque est comme le mary de l'Eglise. Il prouve la même chose par les Loix civiles, qui donnent aux Evêques le pouvoir de traiter des immunités de l'Eglise. Il déclame ensuite contre le mépris general que font tous les Chrétiens, depuis le dernier des Laïques, jusques au Souverain Pontife, des Canons & des Loix de l'Eglise; & il s'empare avec chaleur contre la vie déréglée des Ecclesiastiques de son temps, qui ne faisoient aucune difficulté de violer ouvertement les Canons dans les grandes choses comme dans les petites. Il les reprend avec aigreur, & les accuse de plusieurs desordres, qu'il décrit d'une maniere naïve. Il parle contre les gens de qualité, que l'on destine aux dignités Ecclesiastiques, & que l'on y élève par toutes sortes de voyes, quelque indignes qu'ils en soient: Il les appelle des voleurs, de faux Pasteurs, dont la benediction se change en malediction; des gens mille fois excommuniés par les Canons, qui rendent méprisable l'autorité des Evêques, & qui sont cause qu'on ne fait aucun cas de leurs excommunications, ni de leurs absolutions.

Dans la seconde Partie de ce Traité, Ratherius attaque en particulier l'impudicité des Clercs, qui étoit si grande de son temps, que l'on ne pouvoit, dit-il, trouver presque personne digne d'être ordonné Evêque, ni d'Evêque digne d'ordonner les autres. Il remarque que de toutes les Nations, les Italiens sont ceux qui ont le plus de mépris pour les Canons, & le moins d'estime pour les Clercs: la raison qu'il en rend, c'est que les Ecclesiastiques de leur pays sont les plus déréglés dans leur conduite, les plus immodestes dans leur extérieur, & les moins appliqués à leur devoir. Il en conte des histoires horribles, & les accuse principalement d'infame commerce avec les femmes. Sur la fin il leur fait entendre qu'il y a encore lieu de faire pénitence, & les y exhorte. Cet Ouvrage a été composé par Ratherius quelque temps après qu'il fut rétabli pour la dernière fois dans l'Evêché de Verone par l'Empereur Othon vers l'an 962.

Le second Traité est intitulé: *Conclusion deliberative faite à Liege.* Il y apporte quarante raisons, pour lesquelles il se croit obligé de ne pas renoncer ou formellement ou tacitement au gouvernement de son Troupeau, & de ne pas l'abandonner à ceux qui le lui ont ravi. Ces raisons sont vives & courtes, en forme d'Aphorismes: Il dit sur la fin qu'il s'en est servi autrefois pour l'Evêché de Liege; mais que les seize premieres peuvent aussi s'appliquer à celui de Verone. Il finit

par une imprécation contre ceux qui continuent de le fatiguer & de l'inquiéter. Cet Ouvrage est écrit dans le temps, qu'il sollicitoit son rétablissement dans l'Evêché de Verone.

Le troisième Traité est intitulé: *Qualitatis conjectura cujusdam.* Il y expose, sous un nom inconnu, tout ce que ses ennemis disoient de lui, & comment ils tournoient toutes ses actions en mal. C'est une raillerie continuelle de leur malignité; il est écrit sur la fin de sa vie quand il eut pris résolution de se retirer: car il y remarque qu'il y a quarante ans qu'il a commencé à rechercher d'être puissant & d'avoir de l'autorité, sans qu'il ait pu y réussir. Il se plaint enfin que l'Empereur même l'avoit abandonné.

Le Traité suivant est composé sur la discorde qui s'éleva entre lui & le Clergé de Verone après son rétablissement: Il dit qu'elle n'est pas nouvelle, & qu'elle a commencé dès le temps de son Ordination; qu'elle est venue. 1°. De ce que ses mœurs & celles de ses Clercs sont fort opposées. 2°. De ce qu'il a voulu préférer l'observation des Canons aux usages introduits par le Diable. 3°. De ce qu'il leur a défendu d'avoir chez eux des femmes, suivant l'Ordonnance du Concile de Nicée. 4°. De ce qu'il n'a pas voulu souffrir le partage inégal des biens Ecclesiastiques entre les Clercs. Que c'est cette dernière raison qui a donné occasion à la discorde qui est entre lui & eux, comme il l'a déjà expliqué dans la Lettre écrite à Hubert, (c'est son premier Traité.) Il crie fortement contre le dérèglement general de tous les Clercs, qu'il décrit avec trop peu de précaution. Il dit qu'il est entré dans cette discussion du partage des biens de son Eglise, parce que les Clercs qui avoient reçu ordre de l'Empereur de quitter le commerce qu'ils avoient avec les femmes, s'en étoient excusés sous prétexte de leur pauvreté: que c'est la raison pour laquelle il avoit voulu entrer dans ce détail, afin qu'ils pussent tous avoir de quoi vivre.

Le Traité Apologetique de Ratherius, n'est pas une Apologie de toute sa vie; mais il y rend seulement raison de l'emploi qu'il avoit fait d'une somme que l'Empereur lui avoit mise entre les mains pour rétablir l'Eglise de saint Zenon. Un de ses ennemis, appelé Marcien, y trouvoit à redire, & eût voulu qu'il l'eût distribuée aux pauvres. Ratherius fait voir qu'il ne le devoit pas. 1°. Parce qu'elle étoit destinée pour le rétablissement de l'Eglise. 2°. Parce qu'il n'y avoit pas un grand nombre de pauvres dans son Diocèse, & que plusieurs perverses contribuoient à leur assistance; au lieu qu'il y avoit plusieurs Eglises détruites, ou en très-mauvais état, pour le rétablissement desquelles

Ratherius Evêque de Verone. quelles on ne donnoit rien ; qu'ainsi il avoit crû y pouvoir même employer une partie de la portion des biens Ecclesiastiques destinez pour les pauvres. Il rapporte que son ennemi avoit osé aller à Rome sans sa permission, & qu'il y avoit obtenu par argent des Lettres du Pape, qui l'excommunioient & les Evêques ses successeurs, s'ils se mêloient de la distribution des biens Ecclesiastiques. Il dit qu'il ne se peut faire que cette excommunication ne cause du trouble ; parce que s'il méprise l'anathème du Saint Siege, c'est un mauvais exemple qu'il donne : mais aussi que s'il y obéit, il ne sera plus Evêque ; parce que qui dit un Evêque, dit un surveillant, non seulement sur les choses spirituelles, mais aussi sur les biens temporels de son Eglise, ainsi qu'il est ordonné par une infinité de Canons. Ce Traité a été composé par Ratherius après son dernier rétablissement.

Le suivant est du même temps. C'est un Discours à ses Clercs, dans lequel il leur reproche leur rebellion. Il y dit qu'il avoit résolu de les excommunier, comme ils le meritoient ; mais qu'il avoit différé de le faire, dans l'espérance qu'il avoit qu'ils se corrigeroient ; qu'il attendoit un Commissaire de la part de l'Empereur, qui feroit rapport à Sa Majesté des raisons des uns & des autres, sur lesquelles l'Empereur ordonneroit ce qu'il lui plairoit, & qu'il suivroit ses ordres.

Ce Traité est suivi d'une Chartre, par laquelle Ratherius institue des Clercs séculiers dans un Monastère, à la place de l'Abbé & des Moines, qu'il avoit été obligé de chasser à cause de leur dérèglement. Il y ordonne qu'ils chanteront l'Office, & qu'on leur distribuera à chacun une certaine quantité de bled, de vin, de legumes & d'argent, sans qu'ils partagent les terres & les vignes.

L'Ouvrage suivant est une Ordonnance de Ratherius, contre un Mariage du fils d'un Clerc de l'Eglise de Verone, fait un Dimanche de Carême. Il déclare que c'est contre l'ordre, & qu'il ne faut point célébrer le Mariage ni pendant le Carême ni les jours de jeûne, ni les Dimanches & les Fêtes ; & enjoint à tous ceux qui sont tombez dans cette faute, de jeûner pendant quarante jours ; c'est à dire, que si les autres Fidèles mangent à neuf heures, d'attendre à manger à midi : s'ils ne mangent qu'à midi, d'attendre jusqu'à trois heures : & s'ils ne mangent pas avant trois heures, d'attendre jusqu'au soir. Il les exhorte aussi de faire des aumônes pendant ce temps. Il proteste qu'il fera la même pénitence pour avoir été si longtemps à s'opposer à ce dérèglement. Il excommunie les coupables qui ne voudront pas faire cette pénitence, & déclare que Dieu les damnera pour toujours.

On trouve après ce Traité cinq Lettres de Ratherius. La première est adressée à Martin Evêque de Ferrare, à qui il mande que ses Clercs l'accusent de plusieurs fautes, & particulièrement d'ordonner des enfans pour de l'argent : Il l'exhorte à se reconnoître, & à changer de conduite.

La seconde est écrite au nom de tout le Clergé de Verone, & adressée à celui qui est sur le Saint Siege Apostolique, au Senat, & à tous les Fidèles de l'Eglise de Rome : elle a été composée par Ratherius quelque temps après son rétablissement, c'est à dire, vers l'an 963, pendant la querelle de Jean XII. avec l'Empereur : C'est pourquoi il ne nomme pas dans l'adresse de sa Lettre, mais seulement en general, l'Evêque qui est sur le Saint Siege Apostolique, quel qu'il soit. *Domino sanctæ Romanæ Sedis, quicumque est, Apostolico.* Il demande dans cette Lettre de quelle maniere on doit en agir avec ceux qui ont reçu des Ordres dans le Clergé de Verone pendant que cette Eglise a été gouvernée par des Intrus. Il fait un Recueil des Canons, qui déclarent ces Ordinations nulles : cependant il dit au nom de son Clergé, que leur Evêques'en rapportant entièrement à la décision du Saint Siege, ils le prient instamment de vouloir les secourir, & les traiter favorablement dans cette occasion.

La Lettre qui suit précède en date celle dont nous venons de parler, ayant été écrite au Pape Jean XII. par Ratherius en son nom, pour demander son rétablissement. Il appelle le Pape l'Evêque du premier Siege, c'est à dire, de Rome, Archevêque des Archevêques, & Pape Universel, si l'on peut donner justement ce nom à aucun homme mortel. Il y décrit ses malheurs & son Histoire, & prie le Pape de juger s'il doit être Evêque de Verone ou non.

La quatrième Lettre écrite sur le même sujet que la précédente, est adressée aux Evêques d'Italie, de France & d'Allemagne ; il y implore leur assistance, & appelle son adversaire à un Concile, afin que sa cause y soit jugée.

La cinquième est imparfaite ; c'est une Epître dédicatoire de quelque Ouvrage, adressée à un Evêque.

Ces Lettres particulieres sont suivies d'une Lettre Synodique, que Ratherius publia dans un Synode qu'il tint après son dernier rétablissement, pour instruire son Clergé qui étoit dans une ignorance grossière. Il leur recommande d'abord d'apprendre par cœur le Symbole des Apôtres, celui que l'on chante à la Messe, & le Symbole de Saint Athanase. Il leur explique ensuite les Mysteres des principales Fêtes de l'Année, les exhorte à dire la Messe, &

Ratherius Evêque de Verone. & à communier les Fêtes & Dimanches ; & avertit ceux qui veulent être Prêtres de ce qu'ils doivent sçavoir & pratiquer, pour recevoir l'Ordination ; ce qui se réduit à apporter leur Extrait Baptistaire, s'ils sont libres & du Diocèse : s'ils sont nés Esclaves, leurs Lettres de liberté ; & s'ils sont d'un autre Diocèse, des Lettres de recommandation de leur Evêque, qu'on appelle Lettres formées : à sçavoir par cœur & à pouvoir expliquer le Symbole, l'Oraison Dominicale, lire distinctement & expliquer l'Epître & l'Evangile : à sçavoir administrer les Sacramens du Baptême, de la Pénitence & de l'Onction des malades, & pratiquer les Ceremonies pour la sepulture des morts, pour la benediction du sel & de l'eau ; à ne pas ignorer le Chant & le Calendrier, & à avoir un Martyrologe & un Pénitentiel. Il ajoute qu'il n'en ordonnera aucun, qui n'ait passé quelque temps dans sa Ville, ou dans quelque Monastère, ou sous la conduite de quelque homme sçavant, & qu'il n'ait quelque peu de Lettres. Il avertit les Clercs que les biens Ecclesiastiques étant partagez en quatre portions, dont il n'y en a qu'une qui leur appartienne, ils ne doivent pas entreprendre sur celles de la Fabrique, de l'Evêque, & des Pauvres. Il ordonne qu'on observera régulièrement le jeûne du Carême tous les jours également, à l'exception des Dimanches ; que pendant l'Avent on s'abstiendra de manger de la chair & de l'usage du Mariage. Il veut que cette dernière abstinence soit aussi observée dans les Octaves de Pâques & de la Pentecôte, dans le temps des Prières publiques, les veilles de toutes les Fêtes, tous les Vendredis & les nuits & les jours de Dimanches ; que l'on jeûne jusqu'à None pendant toute la Semaine Sainte ; que le Samedi Saint aucun Prêtre ne dise la Messe avant dix heures, & n'entreprene de baptiser solennellement avant la même heure. Il déclare que les Prêtres peuvent donner la pénitence & l'absolution des crimes secrets, mais qu'ils doivent s'adresser à l'Evêque pour les publics. Enfin il veut qu'on remette les Fêtes qui tombent en Carême, à l'exception de celles de la Vierge, des Apôtres, & des Saints dont les corps reposent dans l'Eglise. On a inséré dans cette Lettre Synodique un Discours contenant aussi plusieurs Avis & Instructions pour les Ecclesiastiques, lequel est attribué au Pape Leon IV. & à S. Ulric. Il est assez visible, qu'il est ici hors d'œuvre ; mais il n'est pas facile de dire à qui il doit appartenir.

Le Traité de Ratherius, intitulé Itineraire du Voyage de Rome, est une menace qu'il fait à ses Clercs d'aller à Rome, & de les y accuser, afin de les retenir dans leur devoir. Il dit qu'ils sçavent bien qu'il a dessein d'aller à Rome, mais

qu'ils ne sçavent pas le sujet de son voyage : Ratherius Evêque de Verone. qu'il n'y va point pour y faire ses prières, ayant lû dans l'Evangile, que le temps est venu qu'on n'adorera plus Dieu sur cette Montagne, ni à Jerusalem, & que Dieu étant un Esprit, il le faut adorer en esprit & en vérité, ce que chacun peut faire chez soi. Qu'il n'y va point non plus par ordre de l'Empereur, parce qu'il n'en a point reçu d'y aller, mais seulement d'y envoyer ses Soldats : qu'il n'y va point encore pour apprendre quelque chose, puisque l'Ecriture lui enseigne ce qu'il doit faire ; mais qu'il y va au Synode des Evêques qui doivent venir au Saint Siege par ordre de l'Empereur, pour sçavoir d'eux ce qui concerne la discipline de son Eglise, & particulièrement s'il peut souffrir que ses Clercs aient des femmes avec eux. Il remarque qu'il ne peut pas mieux s'adresser qu'à Rome, pour être instruit de ce qu'il doit faire. Car, dit-il, sçait-on quelque chose touchant la discipline de l'Eglise, qui soit ignoré à Rome ? Là se trouvent les plus excellens Docteurs du monde ; c'est là qu'ont fleuri les Princes de l'Eglise Universelle ; c'est là où l'on examine les Constitutions des Evêques & les Reglemens des Ecclesiastiques ; où l'on approuve ceux qui doivent être reçus, & où l'on rejette ceux qui doivent être rejettés. Rien de ce qui est cassé là, ne peut subsister ailleurs ; & rien de ce qui y est réglé, ne peut être cassé. Où pour-rais-je donc mieux m'adresser pour remédier à mon ignorance, qu'à la source de toute sagesse ? Il joint à cette considération l'équité & la justice de l'Empereur, & le mérite personnel du Pape Jean (c'est le XII. du nom, qui ne méritoit gueres cet éloge) & il espère qu'ils convoqueront un Synode universel, qu'il souhaite qui soit utile à l'Eglise. Il explique la question qu'il y proposera ; sçavoir si ceux qui violent & qui méprisent ouvertement les Canons, doivent être soufferts dans l'Eglise : il ajoute qu'il veut bien n'y point parler ni des anciennes injures qu'on lui a faites, ni de celles qu'il souffre continuellement ; mais qu'il ne pourra pas s'empêcher de parler de ce qui s'est passé dans le dernier Synode qu'il a tenu, dans lequel il ne lui a pas été libre de réformer son Clergé, & où l'on n'a eu même aucun égard à sa Lettre Synodique. Il s'étend beaucoup sur la nécessité qu'il y a d'observer les Canons, & est fort embarrassé sur ce que ces Canons défendent aux Clercs, qui ont commis des crimes, de célébrer & de faire les fonctions de leur Ministère : Car, dit-il, s'ils ne confessent pas leurs crimes, ils ont à craindre d'être damnés ; & s'ils les confessent, il leur est défendu par les Canons de célébrer. Si cela est, l'Eglise se trouvera dépourvue de Ministres, tant le

Ratherius, le nombre des méchans est grand. Il les exhorte à la pénitence, à reciter une priere qu'il dit avoir trouvée dans les Pseautiers, où l'on demande à Dieu son salut & sa conversion, par l'intercession de la Vierge & de tous les Saints. Cependant la difficulté restant toujours, il conclut qu'il va à Rome pour la faire lever.

Ces Traitez de Ratherius sont suivis de quelques Sermons : Le premier & le plus considérable est une longue Instruction sur le Carême. Il y condamne ceux qui ne l'observoient pas régulièrement, soit en ne jeûnant qu'une partie de ce saint temps, soit en faisant des excès, soit en le rompant le Jeudi & le Samedi Saints. Il remarque que de son temps on ne jeûnoit en Carême que jusqu'à l'heure de None : que le Samedi Saint on ne célébroit la Messe chez les Latins, que sur le soir, & qu'on jeûnoit ce jour-là jusqu'après la Messe : mais que chez les Grecs on commençoit la joie de la Fête de Pâques à neuf heures du matin ; que leur Carême étoit plus long. Il recommande ensuite la Priere, l'Aumône & la Pénitence, & fait voir dans quel esprit & de quelle maniere il les faut pratiquer. Enfin il ajoute à ces Instructions une Dissertation contre l'erreur des Antropomorphites, dans laquelle il avoit trouvé que quelques-uns de ses Prêtres étoient engagés par ignorance, ne pouvant s'imaginer un Dieu qui ne fût corporel. Il fait voir par plusieurs raisons, que Dieu est un pur Esprit : il réfute aussi une opinion folle & superstitieuse, que S. Michel chantoit tous les Lundis la Messe dans le Ciel. Il finit en exhortant son Clergé à vivre réglément.

Ceux dont il avoit combattu les erreurs dans ce Sermon, l'accuserent malicieusement ou par ignorance, d'avoir nié que JESUS-CHRIST eût un corps, & d'avoir condamné la devotion de ceux qui alloient tous les Lundis entendre la Messe dans l'Eglise de Saint Michel : de sorte qu'il fut obligé de s'expliquer, en déclarant qu'il n'avoit point dit que JESUS-CHRIST, c'est à dire, la Sagesse Incarnée, n'avoit point d'yeux, de mains, ni de corps ; mais que la Substance Divine n'en avoit point : & qu'il n'avoit pas dit que ce fût mal fait d'aller à l'Eglise de S. Michel, & d'y entendre la Messe ; mais qu'il avoit dit & qu'il soutenoit que c'étoit une folie de dire que S. Michel chantoit la Messe, & une superstition de croire qu'il valoit mieux aller à l'Eglise de S. Michel le Lundi, & le prier en ce jour, qu'en tout autre jour de la Semaine.

Le second Discours sur le Carême, est une Exhortation morale à l'abstinence du vice.

Il y a encore quatre Sermons sur la Fête de

Pâques, & trois sur celle de l'Ascension ; qui contiennent aussi des Instructions morales très-utiles, tirées la plupart de l'Ecriture & des Peres.

Voilà toutes les œuvres de Ratherius, qui sont dans le second Tome du Spicilege. Il y a encore dans le douzième une Lettre du même Auteur sur l'Eucharistie : Il l'écrivit à un Evêque, qui l'ayant rencontré dans une Assemblée d'Evêques tenuë par Conrad, lui avoit demandé s'il avoit chanté la Messe pendant la Semaine. Il se plaint de ce qu'il lui avoit fait cette demande plutôt pour l'éprouver, que par charité ; & lui répond qu'il eût peut-être été à souhaiter qu'ils n'eussent célébré ni l'un ni l'autre le jour de Noël, lui témoignant qu'il n'a pas bonne opinion de lui. Il laisse à juger laquelle des deux personnes qui reçoivent l'Eucharistie indignement est le plus en danger de son salut, ou de celle qui la reçoit rarement, ou de celle qui la reçoit souvent. Il ajoute que s'ils lisoient les Homelies de S. Chrysostome sur l'Epître aux Hebreux, peut-être que l'un s'abstiendrait entièrement de célébrer, & l'autre de le faire tous les jours. De cette question de morale Ratherius passe à une autre de doctrine, & demande à celui à qui il écrit, s'il entend figurément ces paroles qu'il profere en donnant l'Eucharistie : *Que le Corps de JESUS-CHRIST vous serve pour la vie éternelle.* Il lui dit que s'il les entend ainsi, son aveuglement est déplorable ; & il l'assure qu'il faut croire que comme dans les Nôces de Cana en Galilée, le changement de l'eau en vin a été véritable & non pas figuratif ; de même le vin est fait, par la benediction, le vrai Sang de JESUS CHRIST, & le pain, sa vraie Chair, & non pas seulement en figure : Que si le goût & la couleur semblent persuader du contraire, il ne faut pas s'y arrêter ; & que comme le limon dont l'homme a été formé, a changé de figure, quoique sa substance soit demeurée, de même il faut croire que quoique la couleur & le goût du pain & du vin demeurent, on reçoit la vraie Chair, & le vrai Sang de JESUS-CHRIST : Que si l'on demande ce qu'est devenue la substance du pain & du vin, on peut répondre que le pain a peut-être été enlevé d'une maniere invisible, ou qu'il a été changé en chair ; mais que l'Evangile nous apprend que cette Chair & ce Sang, sont la Chair & le Sang du Corps de JESUS CHRIST : qu'il ne faut point se mettre en peine du reste, puisque c'est un Mystere de nôtre Foy : parce qu'en qualité de Mystere, on ne sauroit le comprendre ; & qu'étant de foi, il faut le croire, & non pas chercher à l'expliquer.

Foulcuin Abbé de Lobes parle de presque tous

Ratherius tous ces Ouvrages de Ratherius, que nous avons, & fait encore mention de quelques autres qui sont perdus ; savoir un Traité intitulé le Combat, ou Meditations du Cœur d'un certain Ratherius Evêque de Verone, & Moine de Lobes, qu'il écrivit pendant son premier exil, & qu'il adressa aux plus habiles Prélats de son temps : Un Traité intitulé Frénésie, parce qu'il y parloit en frénétique, contre Baudry : Des Sermons pour le Jeudi Saint, pour la Fête de la Pentecôte, & pour quelques Fêtes de la Vierge, & plusieurs autres Ouvrages. Le même Auteur ajoute que Ratherius étant à Cumes en exil, & y ayant rencontré un Exemplaire de la vie de S. Ursmar, il en avoit corrigé les solecismes, & l'avoit envoyée à Lobes ; & qu'en suite étant en Provence, il avoit composé un Livre de Grammaire, qu'il avoit dédié au fils de Roëfing, sous le titre de *Spera dorsum*, ou de Sauve-garde du dos.

Le stile de Ratherius est obscur & embarrassé, mais assez pur dans les termes : ses expressions sont vives & piquantes ; il raisonne assez juste. Il savoit les Canons, avoit bien lû les Peres Latins, & se sert fort à propos de leurs autoritez & de leurs principes. Il reprend avec aigreur les vices & les dereglemens de son temps, sans épargner personne ; & attaque particulièrement les mœurs corrompues des Ecclesiastiques, qu'il ne fait point de difficulté de découvrir, & de décrire avec des traits fort vifs, & d'une maniere peut-être un peu outrée.

Atton Evêque de Verceil (différent de l'Evêque de Bâle, de même nom, dont nous avons parlé dans le Siècle précédent) est plus modéré & moins obscur que Ratherius. Il étoit fils d'Aldegaire, & il a gouverné l'Eglise de Verceil depuis l'an 945. jusqu'à vers l'an 960. Ses Ouvrages qui avoient été long-temps cachés dans la Bibliothèque du Vatican, ont été donnés au Public par le P. Dachery dans le huitième Tome de son Spicilege.

Le premier est un Capitulaire pour le Clergé de son Diocèse, contenant cent Articles, presque tous tirez & copiez des Conciles de Laodicée, de Carthage, de Tolède, & d'autres ; des Decretales des Papes, tant vraies que fausses, & du Capitulaire de Theodulphe, à l'exception d'un tres-petit nombre, dont il est peut-être l'Auteur. Ceux-ci sont le quatrième, dans lequel il ordonne à ses Prêtres, Diacres & Soudiacres, de savoir par cœur la Foi Catholique ; c'est-à-dire, le Symbole de S. Athanase. Le cinquième, qui est un Avertissement général aux Ecclesiastiques de faire leur devoir, & de vivre exemplairement. Le dixième, par lequel il est ordonné que l'on ne consacrera point

Tome VIII.

le Corps de JESUS-CHRIST, qu'avec une Oblation entiere ; c'est à dire, un pain qui ne soit point rompu ; & que les Prêtres ne célébreront point la Messe qu'ils ne soient à jeun. Le dix huitième, touchant l'institution des Catéchumenes, le Baptême des Muets, & l'obligation des Parrains d'instruire ceux qu'ils ont tenus sur les Fonts. Le vingtième, par lequel il est ordonné que dans toutes les Eglises où l'on administre le Baptême, il y aura un Diacre avec le Prêtre ; & enjoit aux Prêtres qui n'en ont point, de choisir au plutôt une personne capable, & de le faire ordonner Diacre. Le vingt-neuvième, qui ordonne les Conferences des Prêtres aux Calendes, coutume établie dès le neuvième Siècle, comme il paroît par les Capitulaires d'Hincmar & de Riculphe. Le trente neuvième, qui porte qu'à l'avenir on enjoindra à tous les Evêques de ne plus ordonner de Diacres qu'ils ne s'obligent à garder le Célibat. Le soixante-quinzième, par lequel on impose une pénitence à ceux qui par negligence vomiront après avoir reçu l'Eucharistie ; & ordonne qu'on brûlera tout ce qui sera rejeté. Le soixante-dix-septième, qui porte que ceux qui auront reçu le Baptême ou la Confirmation, s'abstiendront pendant le temps qui sera marqué par l'Evêque de manger de la viande, & pendant huit jours de l'usage du Mariage ; & que l'on n'ordonnera aucun Clerc qu'il n'ait reçu ces deux Sacremens. Et le quatre-vingt-dixième, qui concerne les Pénitences que les Prêtres doivent imposer aux pécheurs publics, & de quelle maniere ils doivent déferer à l'Evêque ceux qui ne veulent pas se soumettre à la Pénitence.

Le Traité suivant est sur les persecutions & les vexations que l'on faisoit aux Ecclesiastiques. Il est divisé en trois parties. La première est des vexations qu'on leur fait dans le jugement de leurs personnes. La seconde, de celles qu'on leur fait dans les Ordinations : & la troisième de celles qu'on leur fait dans leurs biens. Il remarque dans le commencement, que l'Eglise aura toujours des Persecuteurs ; mais qu'ils n'auront jamais le dessus ; & qu'étant fondée sur la pierre solide de la Foy Apostolique, elle subsistera toujours par la Foy, par l'amour de JESUS-CHRIST, par la perception des Sacremens, & par l'observation des Commandemens de Dieu. Heureuse Maison ! dit-il, elle n'est point renversée par les orages, arrachée par les inondations, ni abattue par les vents ; contre laquelle les portes de l'Enfer n'auront aucun pouvoir, quoiqu'elle en soit continuellement attaquée ; qui ne cède ni aux tentations secretes, ni aux persecutions ouvertes, ni aux attaques des malins esprits, ni à la

D

cor-

Atton Evêque de Verceil. „corruption des vices & des crimes. Après avoir ainsi parlé en general des persecutions de l'Eglise, il dit qu'une des plus communes de son temps, est que les méchants se voient repris par leurs Supérieurs, ils persecutent ceux qui les enseignent, & ils les attaquent, pour éviter d'être soumis aux peines Ecclesiastiques : que pour empêcher ce desordre, il étoit ordonné dans les Canons, que les Evêques ne pourroient être accusés que par des personnes irréprochables, ni jugés par d'autres Juges, que par ceux qu'ils choisiroient, ni condamnés sans l'autorité du Saint Siege, quoiqu'il fût permis aux Metropolitains, & aux Evêques de la Province, d'entendre & de discuter leurs causes. Après avoir établi cette Jurisprudence sur les fausses Decretales des Papes, il dit que de son temps non seulement on ne garde plus ces précautions dans l'accusation des Evêques, mais qu'on ne leur donne pas même lieu de se défendre, & qu'on les oblige ou de faire venir de leurs Confreres jurer qu'ils sont innocents, ou de fournir un Champion pour combattre pour eux. Il fait voir que ces deux voies de juger du crime ou de l'innocence d'une personne, qui étoient en usage pour lors, sont toutes deux injustes & illicites, principalement à l'égard des Ecclesiastiques. La premiere, parce qu'il ne s'ensuit pas que tous ceux qui ne trouvent pas de témoins pour jurer de leur innocence, soient coupables; & que l'usage de l'Eglise a toujours été d'absoudre ceux qui n'étoient point convaincus de crimes, sans qu'ils fussent obligés de faire prêter serment de leur innocence par d'autres. La seconde voie. 1^o. Parce qu'elle n'a été en usage que parmi les Laïques, qui ne l'ont pas même approuvée. 2^o. Parce que souvent il arrive que les innocents sont vaincus, & les coupables victorieux. 3^o. Parce que c'est tenter Dieu. 4^o. Parce qu'étant défendu aux Ecclesiastiques de se battre, c'est une chose tout-à-fait injuste de les obliger de donner des Champions à leur place, afin d'être absous par leur victoire : c'est vouloir les obliger à ne se pas pouvoir purger d'un crime, qu'en faisant un autre crime. Il s'objecte „à lui-même : Mais faut-il souffrir impunément „tous les maux que les Ecclesiastiques peuvent „faire ? Il répond qu'il y a des personnes qui les doivent souffrir, & qu'il y en a d'autres qui les doivent reprendre & punir selon le pouvoir qu'ils en ont reçu, & avec les précautions nécessaires ; mais qu'on ne doit pas juger témérairement de ceux qui ont reçu le pouvoir de juger des Anges mêmes : que les Cleres ne doivent point être jugés par des Laïques, mais par des Evêques ; & que les Laïques ne se doivent point mêler de punir leurs crimes, s'ils n'en sont priés par l'Evêque du Diocese. Ce pendant, dit-il, il arrive tout au contraire que l'Autorité Civile entreprend sur l'Autorité Ecclesiastique ; & que celle-ci est affoiblie par la premiere, qui devoit la soutenir, en sorte que comme dans l'élection des Prelats, on suit plutôt la volonté du Prince, que les Décrets des saints Peres ; de même dans leur condamnation on a plus d'égard à satisfaire leur intention, qu'à suivre les regles Canoniques ; & il arrive de là que par l'injustice des méchants Juges, les crimes n'empêchent point les coupables de demeurer dans leur dignité ; & que la dignité n'excepte personne d'une accusation injuste.

La seconde Partie est sur l'autorité que les Princes avoient sur les Elections & les Ordinations des Evêques : Il dit qu'elles devroient être faites par ceux à qui elles appartiennent selon les Canons & l'usage de l'Eglise : mais que les Princes veulent absolument que leur Edit l'emporte sur tout : que celui qu'ils ont choisi, soit reçu, quelque méchant qu'il soit ; & que celui qui sera élu par les autres, soit rejeté, quelque mérite qu'il ait : que les défauts de ceux qu'ils ont élus, quelque grands qu'ils soient, ne sont comptés pour rien ; qu'ils n'ont aucun égard aux vertus, mais aux richesses, à la parenté, & aux services : que plusieurs sont ordonnés pour de l'argent, les autres par recommandation, ou parce qu'ils sont parens, ou pour récompense de services : Qu'il y en a qui sont si aveuglés, qu'ils élèvent des enfans à l'Episcopat, qui n'ont aucune des qualitez nécessaires, & qui sont obligés d'être des Disciples soumis à leur Maître, pendant qu'ils sont les Maîtres & les Juges de tout un Diocese.

Dans la dernière Partie il reprend l'abus qui étoit en usage de son temps, de piller les biens d'Eglise, quand le Siege Episcopal étoit vacant, ou par la mort, ou par l'expulsion d'un Evêque. Il rapporte dans les trois parties plusieurs Canons, & quantité de beaux passages des Peres, pour établir ce qu'il avance.

Ces Traitez sont suivis d'onze Lettres d'Atton.

La premiere est adressée à l'Evêque appelé Waldon, qui s'étoit brouillé avec son Prince. Il l'exhorte à lui être soumis, & rapporte plusieurs passages des Peres sur l'obéissance qui est due aux Rois. Ce Waldon est apparemment celui que Berenger avoit fait Evêque de Cumes, & qui lui fut ensuite infidèle, & se retira vers l'Empereur Othon, comme il est rapporté par Luitprand.

Les trois Lettres suivantes d'Atton sont adressées aux Fidèles de son Diocese : les deux premières

Atton
Evêque de
Verceil.

mieres sont contre ceux qui se mêlent de deviner & de prophetiser l'avenir : Et la dernière est contre ceux qui vouloient fêter le Vendredi.

La cinquième est adressée à un Evêque appelé Aton. Il y fait voir par les Loix Ecclesiastiques & Civiles, que le Mariage est défendu entre ceux qui ont contracté une affinité spirituelle par le Baptême, contre l'avis de cet Evêque, qui l'avoit repris de ce qu'il avoit séparé un nommé Thierry, qui s'étoit marié avec la fille de son Parrain, & l'avoit excommunié, jusqu'à ce qu'il eût comparu en Jugement devant l'Archevêque & les Evêques.

La sixième est une Lettre de Gunzon Diacre de l'Eglise de Novare, par laquelle il envoie à Atton la copie d'une Lettre prétendue du Pape Zacharie, à Theodore Evêque de Pavie, sur la prohibition du Mariage entre ceux qui ont contracté une affinité spirituelle.

La septième est une Lettre d'Ambroise Prêtre de Milan, adressée à Atton, par laquelle il lui fait savoir que ces sortes de mariages sont aussi défendus dans son Eglise ; & lui demande ce qu'on doit entendre par les noms de Prêtresses & de Diaconesses, dont il est parlé dans la Lettre de Zacharie.

Atton lui répond par la huitième Lettre, que les Prêtresses & les Diaconesses étoient des Veuves choisies pour assister les femmes dans l'administration du Baptême. Il n'approuve pas le sentiment de ceux qui prétendent que les Diaconesses étoient des Abbesses : & il remarque que l'on a pu aussi donner ces noms aux femmes des Prêtres & des Diacres.

La neuvième & la dixième sont adressées aux Ecclesiastiques de son Diocese, contre ceux qui avoient des femmes suspectes chez eux, avec lesquelles ils avoient un honteux commerce, & qu'ils nourrissoient du bien de l'Eglise.

Dans la dernière, il consulte les Evêques ses Confreres sur ce qu'il doit faire, si les Rois d'Italie (c'est Berenger & Adalbert dont il parle) craignant leurs ennemis, veulent l'engager lui & les autres Evêques, à leur demeurer fidèles, non seulement par le serment de fidélité, mais en exigeant d'eux des otages. Il fait connaître qu'il n'est pas d'avis qu'on doive leur en donner. 1^o. Parce qu'il ne voit pas que l'Ecriture Sainte & les Peres aient commandé autre chose que d'être fidèle & soumis à son Prince, & de faire son possible pour conserver la paix de l'Etat, & procurer le salut de son Roi. 2^o. Parce que c'est une espece de peine que l'on fait souffrir à un innocent pour la faute d'un autre ; ce qui est contre la Justice. 3^o. Parce que c'est exposer la vie d'un homme pour un avantage temporel, & la faire dépendre de

la volonté des autres, qui peut changer. 4^o. Parce que c'est une nouveauté qui feroit croire ou que les Evêques dont on exige ces otages, sont plus infidèles que leurs Prédecesseurs, ou que les Princes sont plus hais. C'est pourquoi il exhorte ses Confreres à prier le Seigneur pour le salut de leurs Princes, & à lui demander qu'il leur donne bonne opinion de la fidélité des Prelats de leur Roiaume, & qu'il rende ceux-ci fermes & constants dans cette fidélité.

Il y avoit encore dans le Manuscrit de Rome un autre Ouvrage d'Atton, intitulé le Politiique ou le Perpendicule, qui sert à reprendre les vices & à établir la vertu ; & dix-sept Sermons que l'on n'a pu transcrire, parce que le Manuscrit étoit tellement défectueux & gâté en cet endroit, qu'il étoit impossible de le lire. Il y a même plusieurs lacunes dans les Ouvrages que l'on a copiés. Tout cela auroit pu être suppléé par le Manuscrit qu'on dit être dans les Archives de l'Eglise de Verceil ; mais jamais les Chanoines de cette Eglise ne l'ont voulu communiquer, ni en laisser tirer copie, quelque instance que leur en ait fait faire le Pere Dachery par le Cardinal Bona & par l'Ambassadeur du Duc de Savoye auprès du Roy, soit qu'ils ne sceussent où étoit ce trésor, soit qu'ils voulussent qu'il demeurât caché.

Les Ouvrages de cet Auteur ne sont presque qu'un tissu de citations de l'Ecriture, des Canons & des Peres, qui viennent fort à propos à son sujet. Ce qui est de lui est écrit avec esprit, & d'une maniere vive & naturelle.

Luitprand ou Liutprand, n'est pas un des moindres ornemens de l'Italie. Tritheme nous assure qu'il étoit de ce pays, & d'une famille de Pavie : d'autres croient que sa famille venoit d'Espagne. Quoi qu'il en soit, son pere avoit été envoyé par Hugues Roi d'Italie, vers l'Empereur de Constantinople ; & étant revenu de cette Ambassade, il avoit embrassé l'état Monastique, laissant Luitprand encore tout jeune. Celui-ci fut élevé à Pavie, & fait Diacre de cette Eglise : Ses Parens le donnerent à Berenger II. pour être son Secrétaire. Il le servit assez long-temps, & fut envoyé en Ambassade par ce Prince vers l'an 948. auprès de Constantin Porphyrogennete Empereur d'Orient. Quelques-uns disent qu'après son retour, il fut fait Evêque de Cremone : mais il y a plus d'apparence qu'il ne fut élevé à cette dignité, que quand Othon I. se fut rendu maître de l'Italie ; car il tomba bien-tôt dans la disgrâce de Berenger, qui le persecuta lui & toute sa famille : en sorte qu'il fut obligé de se retirer en Allemagne, où il composa son Histoire, à la tête de laquelle il ne prend que la qualité de Diacre. Il vint en Italie avec Othon ; & assista

CHAPITRE III.

HISTOIRE DES EGLISES
de France.

DANS le dixième Siècle, l'Eglise de Rheims fut considérée comme la première des Eglises de France, & ses Archevêques eurent la principale part aux affaires Ecclesiastiques & Civiles du Roiaume. Les Privilèges que les Papes leur accordèrent, & les grands biens qu'ils possédoient, & qui furent considérablement augmentés dans ce temps-là; la prérogative qu'ils avoient de sacrer les Rois, le rang qu'ils tenoient dans les Assemblées Ecclesiastiques & dans les Etats; leur qualité, leur credit, & leur merite personnel, les éleverent au plus haut point de puissance & de dignité qu'un Prelat puisse esperer. Mais comme les grandes Dignitez sont toujours enviées & recherchées avec ardeur, & que plus le poste où l'on est, est élevé, plus il y a de perils & de dangers: il ne faut pas s'étonner s'il y a eu tant de brigues pour parvenir à cet Archevêché, tant de contestations pour s'y maintenir, & si ceux qui l'ont possédé, ont été sujets à tant de disgrâces, comme leur Histoire le fera connoître. Mais parce que les affaires Ecclesiastiques des Eglises de France, & en particulier de celle de Rheims, ont une grande liaison avec celles de l'Etat, & que le changement des Rois & du Gouvernement a aussi apporté beaucoup de changement aux affaires de l'Eglise; il faut commencer par faire un plan de l'Etat de la Monarchie Françoisse, & de la suite des Rois qui ont régné en France dans le dixième Siècle.

Après la mort de Charles le Gras, qui arriva l'an 888. son fils Charles, surnommé le Simple, étant encore en enfance, les Neustriens après l'assemblée à Compiègne, élurent Odon ou Eudes, Comte de Paris, & Duc de France, pour gouverner le Royaume, lui donnerent la qualité de Roi, & le firent couronner par Gautier Archevêque de Sens. D'autre part, Raoul fils de Conrad, occupa le Pais d'entre le Mont-jou & les Alpes Pennines; c'est-à-dire, la Savoye & le pais des Suisses, & se fit couronner Roi de la Bourgogne Transjurane. Louis, fils de Bozon, s'empara du pais qui est depuis Lion jusqu'à la Mer, entre le Rhône & les Alpes, sous le nom de Roi d'Arles ou de Provence, & se fit déferer ce Royaume par un Concile, qui se tint exprès à Valence l'an 890. Ainsi la France étoit divisée en trois Royaumes: La France

Dignité de l'Eglise de Rheims.

Etat de la France après la mort de Charles le Gras.

Regne de Charles le Simple.

qui comprenoit la Neustrie, l'Aquitaine & la Bourgogne Duché; le Roiaume d'Arles, & la Bourgogne Transjurane. Eudes ne demeura pas long-temps paisible possesseur d'un Royaume qui ne lui appartenoit pas. Charles le Simple eut ses partisans, qui le rappellerent d'Angleterre, où sa Mere l'avoit emmené, & le firent couronner à Rheims l'an 893. Il rentra dès lors en possession d'une partie du Roiaume, & il s'alluma une guerre civile entre les deux partis: elle fut apaisée pendant quelque temps, & finit entièrement par la mort d'Eudes, qui arriva le troisième de Janvier de l'an 898. Par cette mort Charles le Simple entra en possession du Royaume de France, non pas de celui d'Arles ni de la Bourgogne Transjurane. Il ajouta l'an 918. la Lorraine à ses Etats, l'ayant conquis sur Henri l'Oiseleur, après la mort de Conrad. Mais les Seigneurs François mécontents, prirent l'occasion de cette guerre, pour lui susciter de nouvelles affaires, & élurent Roi Robert frere d'Eudes, qui fut couronné à Rheims le 20. de Juin de l'an 922. en sorte qu'il fut obligé de quitter la Lorraine pour venir combattre Robert. Celui-ci fut tué dans la Bataille; mais son parti élut en sa place son Beau-frere Raoul II. Duc de Bourgogne. Charles le Simple se ligua avec Henri l'Oiseleur, à qui il abandonna la Lorraine, à condition qu'il le secourroit; mais il fut arrêté en trahison l'an 923. par Hebert Comte de Vermandois, qui le tint en prison à Château-Thierry: La Reine sa femme se retira en Angleterre avec son fils Louis. Depuis ce temps-là Charles le Simple fut toujours en la puissance d'Hebert, ou de Hugues-le-Blanc Comte de Paris, fils de Robert, qui le tinrent en captivité jusqu'à sa mort, arrivée l'an 929. Par cette mort Raoul demeura paisible possesseur du Roiaume, jusqu'à l'an 936. qu'il mourut sans enfans, laissant le Comté de Bourgogne à son frere Hugues le Noir, & la principale autorité en France à Hugues le-Blanc, Comte de Paris & d'Orléans, & Duc de France, son Beau-frere: Celui-ci n'osa pourtant prendre la Couronne, parce qu'il craignoit Hebert Comte de Vermandois, & Gislebert Duc de Lorraine; & il trouva plus à propos de faire revenir d'Angleterre le Fils de Charles le Simple, qui fut à cause de cela appelé Louis d'Outremer. Il fut reçu sans opposition, & sacré à Laon l'an 936. Louis eut pendant son Regne de grands démêlez avec les Comtes Hebert & Hugues, & fut tantôt en guerre, & tantôt en paix avec Othon Roi de Germanie. Mais enfin s'étant accommodé avec Hugues, il mourut en paix l'an 954. laissant le nom de Roi à son fils Lothaire, âgé de quatorze ou quinze ans, & la puissance entre les mains de Hugues,

Raoul.

Louis d'Outremer.

Lothaire.

à qui le jeune Roi donna les Duchez de Bourgogne & d'Aquitaine. Celui-ci mourut l'an 956. & laissa quatre enfans, dont l'aîné, nommé Hugues Capet, fut déclaré Duc de France l'an 959. par Lothaire, qui lui donna encore le Poitou. Lothaire regna paisiblement pendant trente-trois ans, ayant repris après la mort de Hugues-le-Blanc l'autorité Royale: Mais elle se perdit entre les mains de son fils Louis, surnommé le Faineant, qui n'ayant survécu à son pere que seize mois, sous la tutelle de Hugues Capet, fut le dernier des Rois de la Race Carlienne; car après sa mort Hugues Capet fut élu Roi par les Seigneurs à Noyon, vers la fin du mois de May de l'an 987. & ensuite sacré à Rheims, sans que l'on eût égard à Charles Duc de Lorraine, frere de Lothaire, qu'ils haïssoient, parce qu'il avoit prêté serment de fidélité de la Duché de Lorraine au Roi de Germanie. L'année suivante Hugues Capet fit aussi couronner son fils Robert. Le Duc Charles ne perdit pas néanmoins l'esperance de rentrer dans les Etats de ses Ancêtres, & s'étant saisi de Laon & de Rheims, il fit quelque temps la guerre à Hugues; mais il fut pris l'an 991. dans la ville de Laon, mené prisonnier à Senlis, & de là à Orléans, où il fut enfermé dans une Tour, dans laquelle il mourut trois ans après. Ainsi passa le Roiaume de France, de la Race des Carliens, à celle de Hugues Capet, qui vécut jusqu'à l'an 996. & laissa son fils Robert paisible possesseur du Roiaume, que ce bon Roi gouverna jusqu'à la trente-troisième année du Siècle suivant. En voila suffisamment pour ce qui regarde l'Etat Politique du Roiaume de France; venons aux affaires Ecclesiastiques, dans lesquelles les Archevêques de Rheims eurent la principale part.

Foulques succéda à Hincmar dans l'Archevêché de Rheims l'an 882. C'étoit un homme de qualité qui avoit été long-temps à la Cour. Aussi-tôt après son Ordination, il envoya au Pape Marin sa Profession de Foi, suivant la coutume, & reçut de lui le *Pallium*. Il lui demanda par une seconde Lettre, la confirmation des Privilèges accordés par les Papes à ses Prédecesseurs, & lui fit ses plaintes touchant le bien légué par son frere Rampon pour la construction d'un Monastere, dont Ermenfroy, qui avoit épousé sa veuve, s'étoit emparé. Marin écrivit sur ce dernier chef, à Gerard Archevêque de Sens, dans le Diocèse duquel étoit ce Monastere; & à Jean Archevêque de Rouen, du Diocèse duquel étoit Ermenfroy, lui donnant ordre de l'avertir de quitter le bien dont il s'étoit injustement emparé; & s'il ne le vouloit pas faire, de se servir des peines Canoniques contre lui. Foulques

Louis le Faineant.

Hugues Capet & Robert.

Foulques Archevêque de Rheims.

Luitprand.

en qualité d'Evêque de Cremona, au Concile tenu à Rome l'an 963. contre Jean XII. où il servit d'Interprete à l'Empereur Othon. L'an 968. il fut envoyé en Ambassade par ce Prince vers Phocas Empereur d'Orient, & a écrit lui-même la Relation de cette Ambassade, qui contient des Remarques assez singulieres sur les mœurs des Empereurs Grecs de ce temps-là. Son Histoire est adressée à Raimond Evêque d'Elvire en Espagne: elle est divisée en six Livres, & commence aux Regnes de Leon Empereur d'Orient, & d'Arnoul Empereur d'Occident, & finit à l'Ambassade de Luitprand au nom de Berenger, vers l'Empereur Constantin. Mais le dernier Livre est imparfait; & au lieu de la continuation de l'Histoire, on y a joint un Fragment, contenant l'Histoire de l'expulsion de Berenger, de la condamnation du Pape Jean XII. & de tout ce qui se passa à Rome, jusqu'à ce que le Pape Benoît fut chassé; Fragment qui me paroît être de Luitprand, si l'on en juge par le style, & qui certainement est d'un Auteur de ce temps-là. Le troisième Livre de cette Histoire est intitulé, *Antidote*; c'est-à-dire, Revanche; parce qu'il prétend s'y vanger des mauvais traitemens qu'il a reçus de Berenger. Cette Histoire & la Relation de l'Ambassade vers l'Empereur Phocas, sont les seuls Ouvrages véritables de Luitprand: Car le Livre des Vies des Papes, depuis S. Pierre jusqu'à Formose, n'est point du stile de Luitprand; & il n'en est point fait mention dans Sigebert ni dans Trithème. Quelques uns croient qu'il est d'un Auteur plus ancien, mais ils se trompent: car il finit par un passage copié de l'Histoire de Luitprand; ce qui prouve encore que cet Ouvrage est d'un autre Auteur: Mais de quelque temps qu'il soit, ce n'est qu'un méchant Copiste d'Anastase le Bibliothecaire. Pour la Chronique qui porte le nom de Luitprand, c'est une piece manifestement supposée, que l'on doit mettre au rang des Romans faits en forme de Chroniques anciennes par les Espagnols.

Le style de Luitprand est dur & ferré, mais fort & vehement. Il écrit l'Histoire d'une maniere pathetique, mais qui n'est pas agreable, sans observer regulierement l'ordre des temps. Il y parle particulièrement des affaires d'Italie, & de ce qui regarde l'Empire d'Occident; il y mêle aussi quelque chose de l'Empire d'Orient, & de l'Histoire des Papes.

Son Histoire a été imprimée à Bâle en 1532. La Relation de son Ambassade, à Ingolstadt en 1600. Le Livre des Vies des Papes, qui lui est attribué, à Mayence en 1602. & tous ses Ouvrages, ont été donnez avec la Chronique supposée, par Jérôme de la Higuera Jesuite, & impriméez in fol. à Anvers l'an 1640.

Foulques écrivit aussi au Pape Adrien, successeur de Mar-
Archêve-rin, pour le congratuler de son élévation au
Pontificat, & lui envoya en même temps des
Copies des Privileges accordez par les Papes
Leon, Benoist & Nicolas, à l'Eglise de Rheims
dont il lui demanda la confirmation. Il le pria
par la même Lettre, d'envoyer une Commission
aux Archevêques de Sens & de Roüen, pour
regler l'affaire du Monastere, dont Ermenfroy
s'étoit emparé; & écrivit en faveur de Frota-
rius Archevêque de Bourges, qui étoit accusé
par un Moine de son Diocèse; assurant le Pape,
qu'il avoit été élu par les Evêques de sa Pro-
vince, par le Clergé & par le Peuple de son
Diocèse, & confirmé par le Pape Marin. Il en-
voia une autre Lettre fort soumise au Pape
Estienne, dans laquelle il le remercie de ce
qu'il lui a fait la grace de lui écrire, & de le
traiter de frere & d'ami; qualitez qu'il ne pré-
tend pas, faisant gloire d'être son Serviteur &
son Sujet. Il l'assure que s'il n'étoit entouré &
comme assiégé par les Barbares, qui ne sont
qu'à cinq lieues de sa Ville, & qui assiègent
celle de Paris, il auroit entrepris le Voyage de
Rome. Il lui témoigne la part qu'il prend aux
embûches qu'on lui dresse, & la reconnoissan-
ce qu'il a de ce que le Pape traite de fils Guy,
qui étoit son parent. Il promet obéissance au
Pape, & exalte la Dignité de l'Eglise de Rheims,
qu'il prétend avoir été établie par Saint Sixte,
envoïé par Saint Pierre, & être la premiere de
tout le Roïaume. Il ajoute que le Pape Hor-
misdas a établi l'Archevêque de Rheims, son
Vicaire dans les Gaules; & lui demande la
confirmation des Privileges accordez par ses
Prédécesseurs. Il le presse de faire excom-
munier Ermenfroy par les Archevêques de
Sens & de Roüen, & le prie d'écrire au Roi
Charles, pour l'obliger à achever de restituer
à l'Eglise de Rheims les biens qui lui appar-
tiennent.

Le Pape fit réponse à Foulques, qu'il étoit
réjoui de le voir dans ces sentimens envers le
Saint Siege, l'assura qu'il consideroit Guy com-
me son enfant; qu'il étoit touché de la desola-
tion de la France par les Barbares; qu'il prioit
le Seigneur de la délivrer; & enfin il l'avertit
qu'il avoit adressé aux Archevêques de Sens &
de Roüen, & au Roi, les Lettres qu'il lui avoit
demandées.

Foulques r'écrivit une seconde Lettre à ce
Pape, dans laquelle il renouvelle ses plaintes
contre Ermenfroy, lequel n'avoit pas voulu
obéir aux avertissemens des deux Archevêques,
& prie le Pape de le faire excommunier. Il le
consulte en même temps, si on peut faire légi-
timement l'Ordination des Evêques tous les jours
de Fêtes.

Le Pape lui adressa ensuite plusieurs Lettres.
La premiere est une Lettre de consolation sur
les maux qu'il souffroit.

La seconde est une Lettre de recommandation
pour un homme tenu dans l'oppression par ses en-
fans & par ses parens.

La troisième est adressée aux Evêques de
France contre Frotarius, qui s'étoit emparé du
Siege de Bourges, après avoir été chassé de ceux
de Bordeaux & de Poitiers. Il lui enjoint sous
peine d'anathême, de quitter Bourges & de re-
tourner à Bordeaux.

La quatrième est en faveur de Teutbolde,
qu'il avoit ordonné Evêque de Langres. Il y
rapporte qu'après la mort d'Isaac Evêque de
cette Eglise, Aurelien Archevêque de Lion avoit
ordonné en sa place un Moine appelé Egilon,
sans qu'il eût été choisi par le Clergé ni par le
Peuple, qui avoit élu Teutbolde, & demandé
au Pape qu'il fût consacré: que voulant conser-
ver les Privileges de toutes les Eglises, il avoit
mandé à Aurelien d'ordonner Teutbolde, s'il se
trouvoit qu'il eût été élu unanimement par le
Clergé & par le Peuple: qu'il avoit envoyé un
Evêque sur les lieux pour faire executer cet or-
dre, mais qu'Aurelien l'avoit trompé en l'en-
voyant à Langres, avec promesse qu'il le sui-
vrait; & qu'au lieu de le faire, il l'avoit laissé
attendre inutilement: que le Clergé & le Peuple
avoient envoyé à Rome un Acte d'Election,
& demandé que Teutbolde fût consacré: qu'il
avoit encore écrit à Aurelien de l'ordonner;
mais qu'au lieu d'obéir, il avoit tenté de met-
tre l'autre en possession: qu'enfin sur les nou-
velles instances du Clergé & du Peuple de Lan-
gres, il avoit ordonné Teutbolde; il enjoint à
Foulques de le mettre en possession. Foulques
lui fit réponse qu'il avoit voulu executer ses or-
dres touchant Teutbolde; mais qu'il avoit été
obligé d'en suspendre l'exécution à la priere du
Roi Eudes, qui devoit lui envoyer des Ambas-
sadeurs, pour sçavoir de lui sa resolution. Il
ajoute que les Evêques avoient été fort réjouis
de ce qu'il avoit déclaré qu'il vouloit que les
Privileges & les Droits des Evêques fussent con-
servés dans leur entier. Il lui demande s'il est
permis à aucun de ses Suffragans d'exécuter les
ordres du Roi ou de quelque autre, sans sa per-
mission, ou de rien entreprendre contre ses dé-
fenses.

Le même Pape confirma les Privileges de
l'Eglise de Rheims, & défendit sous peine d'a-
nathême à qui que ce fût, de s'emparer, ou de
retenir les biens qui lui appartenoient. Il écri-
vit encore à Foulques sur le differend qui étoit
entre Herman Archevêque de Cologne, & Al-
degaire Evêque de Hambourg & de Breme, sur
lequel ils avoient écrit tous deux au Saint Sie-
ge.

Autres
Lettres
d'Estienne
V. à Foul-
ques.

Lettre du
même sur
l'affaire
de Teut-
bolde.

Autres
Ecrits
d'Estienne
en faveur
de l'Eglise
de Rheims.

Lettres de
Foulques
à Formose.

Lettre de
Formose à
Foulques.

ge, y ayant été citez en consequence de leurs
Lettres; Aldegaire y étoit venu, mais Herman
ne s'y étoit pas trouvé. Neanmoins le Pape
n'ayant pas voulu terminer une affaire de cette
consequence, sans que les deux Parties fussent en-
tendus, il enjoignit à Foulques d'assembler un
Synode à Wormes en son nom, avec les Evêques
ses Suffragans & voisins, & d'y mander Herman
& Aldegaire, avec l'Archevêque de Mayence &
ses Suffragans, pour examiner exactement les
droits des Parties. Il l'invita de venir à Rome
pour cette affaire & pour d'autres, ou du moins
d'y envoyer un homme habile avec les Parties in-
térêtées, afin qu'il soit pleinement instruit de
toutes choses.

Ce Pape étant mort avant que cette affaire
fût terminée, Foulques en écrivit à son succe-
ssur Formose, le priant de lui continuer la même
commission. Il le remercia en même temps de
ce qu'il lui avoit fait faire des complimens par
l'Abbesse Berthe; & le consulta sur ce qu'il
avoit à faire contre une personne qui vouloit
s'emparer d'une terre que le Comte Everard son
beaufrere avoit leguée à un Monastere qu'il y
avoit construit en l'honneur de Saint Calixte,
dont il avoit apporté le corps de Rome. Il lui
témoigna encore qu'il avoit de la douleur, de
ce qu'il avoit ouï dire que quelques personnes
troublaient l'Eglise de Rome, & qu'il étoit
prêt de la défendre. Sur la fin il avertissoit le
Pape que quelques Evêques de France deman-
doient le Pallium, qu'ils ne devoient pas avoir;
ce qu'il leur donnoit du mépris pour leurs Metro-
politains, & qu'il devoit y prendre garde, parce
que cet abus pouvoit apporter bien du trouble
dans l'Eglise de France.

Le Pape Formose lui fit réponse qu'il le re-
mercioit de la part qu'il prenoit au malheureux
état de l'Eglise de Rome: que celles d'Orient
étoient aussi troublées par d'anciennes heresies
& par de nouveaux Schismes: que les Evêques
d'Afrique avoient envoyé des Députés à Rome,
pour être réglez sur un Schisme, qui étoit en-
tre les Evêques de ce pays-là, & qu'il y avoit
plusieurs autres Députés à Rome de divers en-
droits, qui demandoient des réponses sur dif-
férentes affaires: qu'il avoit résolu de tenir un
Synode le premier de Mars, qu'il l'y invitoit.
Il l'avoit déjà invité à un autre Synode par une
Lettre precedente, par laquelle il avoit confir-
mé les Privileges de l'Eglise de Rheims, & fait
défenses d'attenter aux biens qui lui apparte-
noient. Il lui mandoit par la même Lettre le
couronnement de Guy, qu'il avoit fait la même
année.

Par une autre Lettre de l'année suivante, il
confirmoit les donations faites à l'Eglise de
Rheims, & faisoit sçavoir à Foulques qu'il avoit

couronné Empereur Lambert fils de Guy. Il re-
prit aussi quelques Laïques du Diocèse de
Rheims, qui ne vouloient pas être soumis à leur
Archevêque.

Formose écrivit encore plusieurs Lettres en
faveur de Charles le Simple contre Eudes. Il
manda Foulques à Rome pour ce sujet, vou-
lant que toutes les hostilités cessassent jusqu'à
son retour. Foulques s'excusa de faire ce voi-
age, & manda au Pape qu'il devoit écrire à Ar-
noul Roi d'Allemagne, d'assister Charles, &
menacer Eudes de l'excommunier, s'il conti-
nuoit de ravager la France. Le Pape écrivit aux
uns & aux autres; mais cela n'empêcha pas
Eudes de pousser sa pointe: & Arnoul, loin de
favoriser Charles, entra dans le Royaume, as-
siegea la Ville de Rheims, ravagea le pays, &
pilla particulièrement les biens appartenans à
l'Eglise. Foulques en fit ses plaintes au Pape.
Il lui écrivit encore peu de temps après une
autre Lettre, par laquelle il lui marquoit qu'il
falloit que Lambert fît alliance avec le Roi
Charles, & que le Pape écrivit à Eudes, qu'il
étoit raisonnable que Charles eût au moins
une partie des Etats de son pere. Il le consulta
en même temps sur trois personnes frappées
d'anathême pour toujours, parce qu'elles avoient
maltraité Teutbolde Evêque de Langres, &
Gautier Archevêque de Sens; sçavoir s'il peut les
recevoir à la penitence: sur Heriland Evêque de
Terouane chassé de son Diocèse par les Nor-
mans; s'il peut lui donner un autre Evêché, &
mettre en sa place une personne qui fût plus agrea-
ble au peuple du lieu, & qui sçût parler la Lan-
gue du pays. Le Pape lui fit réponse, qu'il lui é-
toit obligé de la part qu'il prenoit à ce qui regar-
doit Lambert: que les trois personnes dont il lui
parloit avoient été liées d'anathême pour tou-
jours, pour avoir crevé les yeux à Teutbolde, &
mis Gautier en prison, & qu'il falloit qu'elles sui-
vissent ce jugement.

La dernière Lettre que le Pape Formose écri-
vit à Foulques, concernoit Berchaire, que le
Peuple & le Clergé de Châlons avoient choi-
si pour Evêque du consentement du Roi Eu-
des. Il se plaignoit de ce qu'il ne l'avoit pas
voulu sacrer; mais qu'après la mort du dernier
Evêque, il avoit par provision fait gouverner
cet Evêché par Heriland Evêque de Teroua-
ne, qui avoit été chassé de son Diocèse: qu'il
avoit ensuite ordonné Mancion, qui étoit un
homme accusé de crime, & que Berchaire vou-
lant aller à Rome, avoit été arrêté par Con-
rad vassal de Foulques, & envoyé en exil. Il
cite pour cela cet Archevêque à Rome avec Man-
cion, Conrad, & quelques autres Evêques.

Foulques ne fit point de réponse à Formose,
mais il écrivit une Lettre de compliment à Es-
tienne.

Lettre de
Formose à
Foulques.

Lettre de
Foulques
au Pape
Formose.

Lettre de
Formose à
Foulques.

Lettres de
Foulques à
Estienne
VII.

Lettres de Foulques VI. son successeur. Cela n'empêcha pas ce Pape de le citer au Synode qu'il devoit tenir à Estienne au mois de Septembre; il s'excusa d'y aller, & envoya quelques-uns de ses Clercs en sa place. Il lui témoigna qu'il avoit été choqué des termes durs de sa Lettre, d'autant plus qu'il avoit toujours été très soumis au Saint Siege, & qu'il n'en avoit reçu que des douceurs & des honnêtetés. Il rejette cette dureté du Pape sur les faux rapports qu'on lui avoit faits. Pour se justifier, il expose de quelle maniere il avoit été instruit dès son enfance, de ce qu'il faut qu'un Ecclesiastique sçache; comment ensuite il avoit été appelé à la Cour par le Roi Charles fils de Louis, & y étoit demeuré jusqu'au temps de Carloman; qu'il avoit été élu Archevêque de Rheims par les Evêques de la Province & par le Clergé & le Peuple de la Ville; combien il avoit travaillé pour le bien de cette Eglise. Il ajoute enfin que si le Roi Eudes lui vouloit donner permission, il iroit à Rome quand le chemin seroit libre, car il lui étoit alors fermé par Zuentibold, fils d'Arnoul, qui avoit maltraité & pillé son Eglise. Il prioit enfin le Pape de le délivrer de cette tyrannie, & de ne pas l'obliger de quitter son Eglise dans un temps où sa présence lui étoit si nécessaire. Voilà les Lettres de Foulques aux Papes & celles des Papes à cet Archevêque, dont Flodoard fait l'Extrait dans les quatre premiers Chapitres du quatrième Livre de son Histoire.

Le même Auteur rapporte dans le cinquième des Lettres de cet Archevêque, adressées aux Rois & aux Princes.

Lettres de Foulques aux Rois & aux Princes. La première est à Charles le Gras, fils de Louis de Germanie, à qui il écrit après la mort de Charles le Chauve, pour le prier de donner sa protection à la France contre les Normans qui ravageoient le Pais, & avoient mis le siège devant les principales Villes.

Par la seconde il prioit le même Empereur d'obtenir pour lui du Pape le *Pallium* & la confirmation des Privilèges accordez à l'Eglise de Rheims.

La troisième étoit adressée à Arnoul Roi de Germanie; il lui rendoit raison de ce qu'il avoit sacré Roi Charles le Simple: il lui marquoit qu'après la mort de Charles le Chauve, les François s'étoient d'abord adressés à lui pour se mettre sous son obéissance; mais que n'ayant reçu aucune protection, ni aucune consolation de sa part, ils avoient été obligés de choisir pour Roi celui seul qui restoit après lui de la Race Royale, dont les freres & les Predecesseurs avoient été Rois: Qu'ils ne l'avoient pas fait plutôt, parce qu'étant encore trop jeune, il n'auroit pas été propre à gouverner le Roiaume, particulièrement dans un temps où les Normans étoient

prêts de piller tout le Roiaume; & qu'ils l'avoient fait sans en demander conseil à Arnoul, suivant la Coutume des François, qui avoit tousjours été, quand un Roi étoit mort, de mettre en sa place une personne de la Race Royale, sans consulter aucune autre Puissance. Il répondoit encore à ce qu'on l'accusoit de n'avoir fait couronner Charles le Simple, que pour avoir plus de facilité de donner le Roiaume à Guy, & faisoit voir que c'étoit une calomnie inventée par ses ennemis; & sur ce que quelques uns s'étoient avisés de faire courir le bruit que Charles n'étoit point fils de Louis le Begue, il dit qu'il ne faut que le voir pour être persuadé du contraire, parce qu'il n'y a personne qui ne reconnoisse en lui les traits de son pere. Il prioit enfin Arnoul de rendre justice à ce Roi innocent, & son parent: de considerer que le Roiaume de France a toujours eu ses Rois par succession; & d'être persuadé que le dessein des François étoit que Charles se conduisît par ses conseils, & fût lié d'amitié avec lui.

Par la quatrième qui est encore adressée à Arnoul, il l'assûroit de la fidelité avec laquelle le Roi Charles & lui observeroient les Traitez faits avec ce Prince. Il lui mandoit que ce Roi voulant attaquer Eudes, avoit écrit à Guy & au Pape pour les mettre dans son Parti.

La cinquième étoit écrite au Roi Eudes. Il le prioit de laisser à l'Eglise de Laon la liberté d'élire un Evêque à la place de Didon qui venoit de mourir.

La sixième étoit adressée à Charles qu'il reprenoit fortement de ce qu'il vouloit faire alliance avec les Normans, & s'en servir pour recouvrer son Roiaume. Il lui remontreroit que c'étoit une espece d'Idolatrie, que de se joindre d'amitié & d'interêt avec des Payens: que les Rois ses Predecesseurs s'étoient soumis au vrai Dieu, & qu'il l'abandonnoit, en se joignant à des impies: que ce n'étoit pas là le moyen de remonter sur le Trône, mais plutôt de se perdre en attirant sur lui la colere de Dieu: que ceux qui lui donnoient ces conseils, étoient ses ennemis: que s'il les suivoit, il ne pourroit pas lui demeurer fidele, ni s'empêcher de détourner de son obéissance tous ceux qu'il pourroit, ni de l'excommunier, & de le condamner par un anathême éternel. Il ajoutoit qu'il écrivoit ces choses avec gémissements, & avec larmes, parce qu'il souhaitoit qu'il fût honoré, & selon Dieu, & selon le monde; & qu'il remonterât sur son Thrône avec le secours du Seigneur, & non pas par l'aide de Sathan; parce que les Roiaumes que Dieu donne sont fermes & stables; au lieu que ceux qu'on acquiert par l'injustice & par les rapines sont incertains & de peu de durée.

Li

Lettres de Foulques aux Rois & aux Princes. La septième étoit adressée à l'Empereur Lambert, qu'il congratuloit sur ce que le Pape lui avoit mandé qu'il le consideroit comme son fils. Il l'exhortoit d'honorer & de respecter toujours le Saint Siege, parce que c'étoit le moyen d'obtenir le secours du Ciel, qui le rendroit supérieur à tous ses ennemis. Il l'avertissoit de se souvenir que son oncle Lambert qui avoit été ennemi du Saint Siege, étoit péri malheureusement; & il le prioit d'interceder auprès du Pape, pour leur parent Rampon qu'il avoit excommunié.

La huitième étoit adressée à Albrade (c'est Alfrede) Roi de la Grande Bretagne, qu'il congratuloit du choix qu'il avoit fait d'une personne de merite pour remplir le Siege de Cantorbrie; parce qu'il avoit ouï dire qu'il s'étoit élevé en ce Pais une Secte de gens, qui permettoit aux Evêques & aux Prêtres d'avoir des femmes avec eux, & aux Laïques d'épouser leurs parentes, aussi-bien que des filles consacrées à Dieu, & d'avoir tout ensemble une femme & une concubine.

La neuvième étoit adressée à Richilde Reine ou Imperatrice, qu'il avertissoit des mauvais bruits qui couroient de sa conduite, & l'exhortoit à mener une vie plus chrétienne & plus conforme à la condition d'une veuve consacrée à Dieu.

Dans le Chapitre sixième, Flodoard rapporte les Lettres de Foulques adressées à divers Evêques.

Lettres de Foulques aux Evêques. Par la première adressée à Frotherus, (c'est Frotharius Archevêque de Bordeaux) il prioit cet Archevêque de conserver les biens de l'Eglise de Rheims, qui étoit dans son Diocèse, & d'excommunier ceux qui s'en emparoisent.

La seconde étoit adressée à Rostaing Archevêque d'Arles pour le même sujet.

Dans la troisième adressée à Herman Archevêque de Cologne, il lui témoignoit qu'il auroit souhaité d'avoir une Conference avec lui & avec les Evêques de sa Province, mais qu'il en avoit été empêché par les courses des Normans; & il le prioit de lui rendre justice sur quelques biens de son Eglise, dont des personnes s'étoient emparées; la connoissance de cette affaire ayant été renvoyée à son Predecesseur Wilbert, & lui appartenant à present.

La quatrième écrite au même, regardoit encore les interêts de l'Eglise de Rheims, pour quelques biens qu'on lui avoit usurpez.

La cinquième étoit adressée à Gontier Archevêque de Sens, sur l'affaire de l'Abbesse Hildegarde. Il prioit cet Archevêque de ne pas manquer comme il avoit fait aux assignations qu'ils avoient données pour cette affaire, & d'y faire trouver cette Abbesse.

Tom. VIII.

Par la sixième il congratuloit Pleonique Evêque d'Angleterre, de ce qu'il travailloit à extirper les defordres dont il avoit parlé aux Evêques dans sa Lettre à Albrade, & l'exhortoit à continuer.

La septième étoit adressée à Jean Prêlat Romain, qu'il faisoit souvenir des anciennes marques d'amitié qu'il lui avoit données, & le prioit d'affirmer le Pape Estienne de sa soumission, & de le servir auprès de lui.

Les huitième, neuvième & dixième étoient adressées à Dodilon Evêque de Cambrai. Par les deux premières, il l'invitoit à l'Assemblée qui se devoit tenir pour juger l'affaire d'Hildegarde & d'Hermingarde; & par la dernière écrite en son nom, & à celui des Evêques ses Suffragans, il lui ordonnoit d'obliger le Comte Baudouin de restituer les biens d'Eglise dont il s'étoit emparé, de lui faire tenir la Lettre qu'ils lui écrivoient sur ce sujet, & d'aller joindre l'Evêque Hetilon à Arras.

L'onzième étoit écrite à cet Hetilon, sur ce que Dodilon avoit fait enlever le corps de Saint Calixte, qui avoit été legué par Roul à l'Eglise de Rheims où l'on l'apportoit.

La douzième étoit adressée à Didon Evêque de Laon, qu'il reprenoit de ce qu'il avoit refusé les Sacramens de Penitence & de Communion à l'article de la mort à Walcher, que l'on exécutoit pour crime de Leze-Majesté, & de ce qu'il ne lui avoit pas voulu accorder la Sepulture, & avoit défendu qu'on fit des prières pour lui.

Par la treizième, il prioit Pierre Prêlat Romain d'obtenir du Pape Formose qu'il pût mettre Heriland Evêque de Teroüane chassé de son Diocèse, en possession de l'Evêché de Châlons, le faisant souvenir de ce qui s'étoit passé touchant Actardus Evêque de Nantes, qui avoit été transféré à Tours.

La quatorzième étoit adressée à Honorat Evêque de Beauvais: il se plaignoit de ce que cet Evêque s'étoit déclaré ouvertement son ennemi, l'exhortoit à la réconciliation, & l'avertissoit qu'il étoit accusé de rapines: il lui marquoit touchant l'excommunication d'un nommé Aldrame, que l'Evêque de Beauvais avoit fulminée, & qu'il disoit que l'Archevêque de Rheims étoit obligé d'exécuter, qu'il étoit toujours fort disposé à suivre les avis & les jugemens des autres Evêques; mais que l'Eglise de Beauvais n'avoit rien à commander à celle de Rheims; & que cette excommunication n'avoit point été faite pour une cause legitime & canonique, mais parce que cet homme avoit quitté le parti d'Eudes pour prendre celui de Charles. Il l'invitoit aussi de se trouver à l'Ordination des Evêques de Senlis & de Châlons, & lui faisoit sçavoir

E que

Lettres de Foulques aux Evêques. que le Pape Estienne lui avoit mandé de l'en-voier à Ravenne.

La quinzième étoit une Lettre de compliment à Teutbolde Evêque de Langres.

La seizième étoit adressée à Roul Successeur de Didon Evêque de Laon, qu'il congratuloit de son élévation à cette dignité, & l'avertissoit qu'il avoit excommunié trop légèrement un de ses Diocésains, marquant qu'il lui donnoit cet avertissement comme un ami à son ami, sans vouloir se servir de l'autorité & du privilège que l'Eglise de Rheims avoit de toute antiquité, de secourir tous ceux qui avoit recours à elle, se croiant lésés par leurs Evêques.

Nous pouvons joindre à ces Lettres celle de Mancion Evêque de Châlons, adressée à Foulques, donnée par le P. Mabillon, dans le troisième Tome de ses Analectes, dans laquelle il le consulte sur ce qu'il devoit faire à l'égard d'un Prêtre qui s'étoit accordé solennellement avec une femme, & vouloit l'épouser publiquement.

Lettres de Foulques aux Abbez. Dans le septième Chapitre Flodoard parle de quelques Lettres de Foulques, adressées à des Abbez & à des personnes de remarque.

La première étoit adressée à un Abbé appelé Estienne, pour le consoler de ce qu'il avoit été privé d'un Evêché auquel on l'avoit élu.

Par la seconde, il reprenoit Baudouin Comte de Flandres, de quantité de vexations qu'il avoit exercées contre les Eglises de son pais; & entr'autres de ce qu'il avoit fait fouetter un Prêtre; de ce qu'il avoit chassé des Prêtres de quelques Eglises, pour y en mettre d'autres; de ce qu'il avoit usurpé un bien que le Roi avoit donné à l'Eglise de Noyon; de ce qu'il s'étoit emparé d'un Monastère, &c. Il le menaçoit de l'excommunier, s'il ne restituoit au plutôt, & ne cessoit d'exercer ses vexations.

La troisième étoit adressée au Clergé & au peuple de Senlis, sur l'élection d'un Evêque.

La quatrième au Clergé de Laon sur le même sujet.

La cinquième aux Moines de Corbie, qu'il reprenoit fortement de ce qu'ils avoient chassé cruellement leur Abbé.

Voilà toutes les Lettres de Foulques, dont il est parlé dans Flodoard, & dont les Extraits nous font connoître que cet Archevêque écrivait avec beaucoup de force & d'autorité; qu'il étoit zélé pour le bien de l'Eglise, pour la dignité des Evêques, & particulièrement pour les droits & les prérogatives de l'Eglise de Rheims. Il fut assassiné l'an 900. par Winemare, & par d'autres gens du Comte Baudouin, qui étoit irrité contre lui, de ce qu'il lui avoit ôté

l'Abbaye de S. Waast & le Château d'Arras.

On lui donna pour successeur Hervé: C'étoit un jeune Seigneur de la Cour, Neveu du Comte Hugbaud. Il fut ordonné du commun consentement de tous les Evêques de la Province. Aussi-tôt après son Ordination il se rendit en peu de temps très capable de gouverner son Diocèse, & se fit estimer & aimer de tout le monde par sa charité envers les pauvres, par sa douceur, par sa bonté, & par son zèle pour le bien de l'Eglise, & pour la Discipline Ecclesiastique. Il tint plusieurs Conciles Provinciaux, dans lesquels il traita utilement de la Religion, & de la paix de l'Eglise & du Royaume de France, & de la conversion des Normans, qui embrassèrent en ce temps-là la Religion Chrétienne. Ce fut pour eux qu'il adressa à Guy, Archevêque de Rouen, une Lettre contenant

23. Chapitres, tirez des Canons & des Lettres des Papes, sur la manière dont on doit traiter ceux qui après avoir été baptisés, avoient apostasié, & revenoient ensuite à l'Eglise. Il tint l'an 909. un Concile à Trosly (Village près de Soissons) où l'Archevêque de Rouen assista avec les Evêques de Laon, de Beauvais, de Noyon, de Châlons, de Soissons, de Cambrai, de Meaux, de Senlis, de Terouane & d'Amiens; dans lequel après avoir fait un long discours sur les vices dont la France avoit été affligée, qu'il rejette sur les pechez des peuples & des Pasteurs, il donne de belles & longues instructions, appuyées des passages des Peres & des Canons des Conciles. 1^o. Sur le culte & le respect dû aux Eglises & aux personnes Ecclesiastiques. 2^o. Sur la fidélité & l'obéissance que les Evêques & les Ecclesiastiques doivent à leur Roi, & sur les qualitez & les devoirs d'un Prince. 3^o. Sur la réforme des abus qui s'étoient glissés dans l'état Monastique, & particulièrement sur ce que les Abbayes étoient possédées par des Laïques. Il y est ordonné que les Abbés feront des personnes Religieuses sachant la discipline régulière; & que les Moines & les Religieuses vivront selon leur profession & leur Règle, priant pour le salut des Rois, pour la paix du Royaume, & pour la tranquillité de l'Eglise, sans se mêler des affaires seculières, sans rechercher les pompes du monde, & sans entreprendre sur les droits des Ecclesiastiques: Et afin que les Moines n'eussent aucun prétexte de vaguer, il est enjoint aux Abbés, ou à ceux qui sont chargés du soin des Monastères, de pourvoir à leurs nécessitez. 4^o. Contre ceux qui s'emparent ou par violence, ou par quelque autre voie des biens des Eglises; ce qu'il traite de sacrilège. 5^o. Contre ceux qui maltraitent ou persécutent les Clercs. 6^o. Contre

eux

Concile de Trosly l'an 909. ceux qui ne paient pas les dixmes, & les autres de revenus de l'Eglise. La redevance des dixmes y est étendue non seulement aux fruits de la Terre, & au produit des Troupeaux, mais aussi aux choses que l'on gagne par son industrie & par son travail. 7. Sur les rapines & sur les voleries fort communes en ce temps-là. On en fait voir l'énormité & l'obligation de restituer, pour recevoir l'absolution. 8. Contre les enlèvements des filles, & contre les Mariages clandestins, ou illégitimes. 9. Sur les débauches renouvelées tant de fois par les Canons, aux Prêtres d'avoir des femmes avec eux. 10. Sur la chasteté que tous les Chrétiens sont obligés de garder dans leurs actions & dans leurs paroles. 11. Sur l'obligation d'observer les serments qu'on a faits, & de ne pas être parjure. 12. Contre les personnes colères qui se plaisent à faire des querelles & des procès. 13. Contre les homicides & les menteurs. 14. Contre l'abus qui étoit en usage de piller les biens des Evêques après leur mort. On y avertit les deux ou trois Evêques les plus voisins, quand ils ont appris la mort de leur Confrère, de venir pour lui rendre les derniers devoirs. Sur la fin on y exhorte les Evêques de refuter l'erreur de Photius. Enfin on reprend en peu de mots ce que les Chrétiens doivent croire & pratiquer; & on les exhorte à s'acquitter fidèlement de leurs devoirs.

Concile de Trosly l'an 921. Hervé tint l'an 921. un autre Concile au même endroit, dans lequel il leva l'excommunication portée contre le Comte Erlebaud, qui s'étoit emparé de quelques biens de l'Eglise.

Cet Archevêque assista Charles le Simple dans son expédition contre les Hongres, qui ravageoient la Lorraine; & fut le seul qui fut fidèle à ce Prince, quand il fut abandonné par les Seigneurs François. Il le retira l'an 920. dans la ville de Rheims, & trouva moyen de le raccommoier avec ses Seigneurs, & de le rétablir dans son Royaume. Mais peu de temps après les Seigneurs du Royaume se revoltèrent de nouveau, & s'étant assemblés à Rheims, ils élurent Roi Robert, & Hervé fut obligé de le sacrer. Il ne survécut que quatre jours à ce Sacre, & mourut l'an 922. ayant gouverné l'Eglise de Rheims vingt-deux ans moins quatre jours.

Seulfe Archevêque de Rheims. Robert fit élire en sa place Seulfe, qui étoit alors Archidiacre de cette Eglise. Il avoit été disciple de Remy d'Auxerre, qui l'avoit instruit dans les Sciences Ecclesiastiques & profanes. Il fut ordonné par Abbon Evêque de Soissons, & par les autres Evêques de la Province de Rheims. On cita devant lui Eudes, frere d'Hervé, & un Neveu, qui portoit son nom, accusez d'é-

tre infidèles à Robert; & ceux-ci ne s'étant point justifiés, furent dépouillés de tous les biens de l'Eglise de Rheims qu'ils possédoient, & mis en prison: le premier à la garde d'Hebert Comte de Vermandois; & le second à Paris. Il imposa dans un Concile de la Province, tenu l'an 923. une pénitence à ceux qui avoient porté les armes dans la guerre de Robert & de Charles; & dans un autre Concile tenu l'an 924 à Trosly, il jugea le différend qui étoit entre le Comte Isaac, & Estienne Evêque de Cambrai; le premier ayant donné cent livres d'argent au dernier, pour le tort qu'il avoit fait à son Eglise. On dit que Seulfe étoit convenu avec Hebert de faire mettre en sa place le fils de ce Comte. Quoiqu'il en soit, Seulfe ne jouit pas long-temps de sa dignité, étant mort l'an 925. de poison, qu'on croit qu'il lui fut donné par l'ordre d'Hebert.

Aussi-tôt après sa mort ce Comte vint à Rheims, & y ayant appelé Abbon Evêque de Soissons, & Bauvon Evêque de Châlons, il fit élire par le Clergé & le peuple de Rheims, son fils Hugues, qui n'avoit alors que cinq ans. Il fit ensuite confirmer cette élection par le Roi Raoul, qui commit le temporel de ce Diocèse à Hebert, jusqu'à ce que son fils fût en âge d'en prendre le gouvernement. A l'égard du spirituel, Abbon Evêque de Soissons, se le fit donner par le Pape Jean X. en sorte que Hebert devint le maître absolu de cette Eglise, & en chassa tous les Clercs qu'il ne crût pas être dans ses intérêts, & entr'autres Flodoard, comme il le rapporte lui-même.

L'an 927. le Roi Raoul & le Comte Hebert se brouillèrent au sujet de la Comté de Laon, qu'Hebert vouloit que l'on donnât à son fils Odon, & que le Roi desiroit garder pour lui-même. Hebert voulant s'appuyer d'une puissance qui pût le soutenir, eut une entrevue avec Henri Roi de Germanie, & fit alliance avec lui. Il fit assembler la même année un Concile de six Evêques de la Province de Rheims à Trosly, malgré les défenses du Roi Raoul: ensuite il tira de prison Charles le Simple, le mena à Saint Quentin, & lui fit avoir une entrevue avec Roul Duc des Normans: de là il le conduisit à Rheims, & écrivit au Pape Jean X. pour le rétablissement de ce Prince. Cette tentative obligea Raoul d'abandonner la Ville de Laon à Hebert, & de se raccommoier avec lui: mais Roul Duc des Normans, ne voulut point rendre à Hebert son fils Odon, qu'il n'eût mis Charles en liberté, & promis de lui obéir. Dans le même temps Hebert fit venir à Rheims Odalric Archevêque d'Aix, qui avoit été chassé de son Eglise par les Sarrazins, afin qu'il y fît les fonctions Episcopales; & pour récompense il

lui donna l'Abbaye de S. Timothée, avec le revenu d'une Prébende.

Etat de la France. La France étoit alors comme partagée entre les grands Seigneurs, & l'autorité Roiale étoit dans une extrême foiblesse. Hugues le Blanc, Comte de Paris, & Hebert, étoient les deux plus puissans : Raoul avoit la qualité de Roi, & le peu qui restoit d'autorité Roiale. Le pauvre Charles étoit le jouet de tous les trois. Hebert s'étant raccommodé avec Raoul, l'avoit fait remettre en prison; & Raoul étant ensuite revenu à Rheims, lui avoit donné une liberté apparente, dont il ne jouit guere, étant mort le septième d'Octobre de l'an 929. Après sa mort Hugues & Hebert se brouillèrent, sous prétexte que ce dernier avoit reçu quelques Vassaux du premier, & entr'autres Herluin Comte de Monstreuil. Raoul prit le parti de Hugues son beau-frere, & il y eut une rude guerre entr'eux: mais Raoul aiant pris la ville de Rheims l'an 931. en fit ordonner Archevêque Artolde, Moine de S. Remy, qui reçut un an après le Pallium du Pape Jean XI. Cet Archevêque tint un Concile l'an 934. à Château-Thierry, où il ordonna Hildegare Evêque de Beauvais; & la même année il ordonna Fulbert Evêque de Cambrai: l'année suivante il tint un autre Concile à Fismes, dans lequel il excommunia ceux qui s'emparoiént du bien d'Eglise. Le Roi Raoul étant mort, Hugues le Blanc rappella d'Angleterre Louis, fils de Charles le Simple, appelé à cause de cela Louis d'Outremer, & le fit sacrer à Laon par Artolde Archevêque de Rheims, qui continua de jouir paisiblement de son Archevêché pendant quelque temps, & ordonna des Evêques dans toutes les Eglises de sa Province, à l'exception de Châlons & d'Amiens. Mais Hebert ne pouvant souffrir qu'un autre que lui fût en possession d'un poste si considérable, envoya de ses gens prendre & piller des Châteaux & des Villages appartenans à l'Archevêché de Rheims. Artolde l'excommunia pour ce sujet. Le Roi Louis pour le récompenser des pertes qu'il faisoit, lui accorda toute la Comté de Rheims, & le droit de la Monnoye, & l'aïda à prendre plusieurs Châteaux occupez par les gens d'Hebert. La fortune ne fut pas long-temps favorable à Artolde; car Hugues s'étant réuni avec Hebert contre Louis d'Outremer, ils vinrent avec Guillaume Duc de Normandie, assieger la ville de Rheims, & s'en étant rendu les maîtres au bout de six jours, ils firent venir Artolde dans l'Eglise de S. Remy, en présence des Seigneurs & des Evêques, & l'obligerent de donner la démission de son Archevêché, & de se contenter des Abbayes de S. Bazol & d'Avenay, dans la première desquelles il se retira, après avoir gou-

verné l'Eglise de Rheims pendant huit ans & sept mois. Hugues fils d'Hebert, s'en remit en possession, & fut ordonné Prêtre par Guy Evêque de Soissons, trois mois après son retour, & quinze ans après sa première élection. Il avoit passé cet entre-temps à Auxerre, où il avoit fait ses études sous Guy Evêque de cette Ville, qui l'avoit ordonné Diacre; car il avoit reçu les autres Ordres à Rheims de la main d'Abbon Evêque de Soissons.

L'année suivante, qui est l'an 941. les Comtes Hugues & Hebert assemblèrent les Evêques de la Province de Rheims à Soissons, & y firent mettre en délibération d'ordonner Archevêque de Rheims Hugues fils d'Hebert: Des Députés du Clergé & du peuple de Rheims s'y trouverent, & demandèrent qu'il fût ordonné, disant qu'Artolde n'avoit point été élu canoniquement, mais intrus par violence; & qu'il s'étoit départi du droit qu'il pouvoit avoir à cet Archevêché. Sur cette remontrance, les Evêques résolurent l'Ordination de Hugues, & sur le champ allèrent à Rheims l'ordonner. Artolde s'étoit déjà retiré auprès du Roi Louis d'Outremer: mais ce Prince aiant été défait l'an 941. auprès de Laon, Artolde fut trop heureux de se raccommoder avec Hugues le Blanc & Hebert, de reprendre ses Abbayes, & de faire un Traité avec Hugues Archevêque de Rheims, qui reçut bien-tôt après le Pallium, qui lui fut envoyé par le Pape Etienne VIII. Nonobstant ce Traité, Artolde retourna vers Louis d'Outremer: cependant Hebert étant mort l'an 943. Louis fut persuadé par Hugues le Blanc de recevoir les fils de ce Comte, & même de laisser Hugues en possession de l'Archevêché de Rheims, à condition qu'on rendroit à Artolde ses Abbayes, qu'on lui donneroit un autre Evêché, & que l'on rendroit à ses parens les honneurs qu'ils avoient obtenus. Ce Traité ne fut pas observé long-temps; car Hugues le Blanc & Louis d'Outremer s'étant fait la guerre, celui-ci assiegea par deux fois la Ville de Rheims; & la seconde fois aiant chassé Hugues Archevêque de Rheims, il entra dans la Ville, & rétablit Artolde, qui fut remis sur son Siege l'an 946. par les Archevêques de Treves & de Mayence. L'Eglise d'Amiens étant venue à vacquer l'année suivante, Hugues en ordonna Evêque Tebaud Archidiacre de Soissons, ce qui fit un procès qui fut porté à une assemblée d'Evêques & de Seigneurs, tenue proche la Riviere de Cher: on n'y décida rien, & l'affaire fut remise au mois de Novembre. Cependant on laissa Artolde en possession de l'Archevêché de Rheims, & on permit à Hugues de demeurer à Mouzon. Le Synode indiqué fut tenu à Verdun: Il étoit composé de Robert Archevêque

Concile de Rheims pour la déposition d'Artolde & l'Ordination de Hugues.

Concile de Verdun

Concile de Treves. d'Artolde Archevêque de Rheims, d'Odairic Archevêque d'Aix, d'Adalberon Evêque de Metz, de Gozelin Evêque de Tulle, d'Hildebolde Evêque d'au-delà du Rhin, en présence de l'Abbé Brunon, frere du Roi Othon, & des Abbez Agenolde & Odilon. Hugues y étant appelé par deux Evêques, ne voulut point comparoitre: Le Synode adjugea l'Archevêché de Rheims à Artolde. On en indiqua un autre au mois de Janvier suivant pour la même affaire, dans l'Eglise de Saint Pierre, proche de Mouzon; il y fut tenu dans le temps marqué, & Hugues s'y rendit: mais après avoir parlé à Robert Archevêque de Treves, il n'y voulut point comparoitre, & y fit présenter seulement par un de ses Clercs, une Lettre apportée de Rome, écrite au nom du Pape Agapet, par laquelle il étoit ordonné que Hugues seroit rétabli dans l'Archevêché de Rheims. Les Evêques l'aïant lûe, dirent qu'il ne seroit pas raisonnable de surseoir l'exécution des ordres qu'ils avoient reçus du Saint Siege, sur une Lettre présentée par l'ennemi d'Artolde, & après avoir lû le dix-neuvième Chapitre du Concile de Carthage, touchant l'Accusateur & l'Accusé, ils jugerent qu'Artolde étoit demeuré dans la Communion de l'Eglise, & en possession de l'Archevêché de Rheims; & que Hugues qui avoit été déjà cité à deux Synodes, sans vouloir y comparoitre, devoit être privé de la Communion & du Gouvernement de cette Eglise, jusqu'à ce qu'il se fût purgé dans un Concile universel. Ils firent signifier ce Jugement à Hugues, qui leur déclara de son côté, qu'il n'y obéiroit pas. Cependant Artolde aiant réclamé l'autorité du S. Siege, le Pape Agapet envoya l'Evêque Marin son Vicaire vers le Roi Othon, afin qu'il assemblât un Synode general, pour juger définitivement cette affaire. Il fut tenu à Ingelheim le septième Juin de l'an 948. Marin Legat du Pape Agapet, y avoit la première place; & les Archevêques de Cologne, de Mayence, de Treves & d'Hambourg y assistoient, avec vingt-six Evêques d'Allemagne, sans y comprendre Artolde Archevêque de Rheims, de la cause duquel il s'agissoit. Les Rois Othon & Louis d'Outremer y furent aussi présents. Ce dernier fit ses plaintes contre la revolte de Hugues; & ensuite Artolde présenta sa Requête au Legat du Pape & au Synode, dans laquelle il exposoit toute son affaire; sçavoir qu'après la mort d'Hervé, Seulfe qui avoit été mis en sa place, s'étoit déclaré contre les parens de son Prédecesseur: & qu'afin d'en pouvoir venir à bout, il s'étoit lié avec le Comte Hebert, qui les avoit fait mettre en prison, où ils étoient demeurés jusqu'à la mort du Roi Robert: que Seulfe étant mort la troisié-

Concile d'Ingelheim, en faveur d'Artolde

me année de son Pontificat, du poison qui lui avoit été donné, à ce que plusieurs assûrent, par les amis d'Hebert, ce Comte s'étoit emparé de l'Eglise de Rheims, & en avoit joui pendant six années, avec la permission du Roi Raoul: mais qu'enfin ce Roi touché par les remontrances des Evêques, qui se plaignoient de ce qu'il avoit laissé si long-temps cette Eglise sans Pasteur, après s'être rendu maître de la ville de Rheims, l'en avoit fait ordonner Archevêque par dix-huit Evêques: qu'il y avoit fait les fonctions Episcopales pendant neuf années, ordonné huit Evêques & plusieurs Clercs, & sacré le Roi Louis & la Reine Gerberge; mais que le Comte Hugues irrité de ce qu'il n'avoit pas voulu se revolter avec lui contre son Roi, l'avoit contraint, après avoir pris la ville de Rheims, de donner une démission de son Archevêché, l'avoit relegué dans le Monastere de S. Bazol, & avoit mis en sa place Hugues, fils du Comte Hebert, qui avoit été ordonné Diacre à Auxerre: Qu'il avoit ensuite assemblé un Synode à Soissons, dans lequel on lui avoit proposé de souffrir que l'on ordonnât Hugues: qu'il avoit résisté d'abord, & avoit déclaré excommuniés ceux qui ordonneroient un autre Archevêque de Rheims de son vivant, & celui qui recevrait cette Ordination: Qu'ensuite, pour sortir de leurs mains, il leur avoit dit qu'ils le laissent aller, qu'il demanderoit conseil à la Reine & à ses amis de ce qu'il devoit faire, & qu'ils envoïassent quelqu'un pour sçavoir sa réponse: ils envoïerent avec lui l'Evêque Derolde, auquel il fit réponse, en présence de la Reine, qu'il excommunioit les Evêques qui entreprendroient d'ordonner quelqu'un en sa place; reiterant la protestation qu'il avoit faite d'en appeler au Saint Siege: Que sans se mettre en peine de cette dénonciation, quelques-uns de ces Evêques étoient allés à Rheims ordonner Hugues; que depuis ce temps-là le Roi Louis aiant été mal dans ses affaires, il avoit été obligé de courir çà & là errant & vagabond; & qu'enfin quelques-uns de ses amis l'avoient emmené de force aux Comtes Hugues le Blanc & Hebert, qui l'aïant entre leurs mains, l'avoient obligé de renoncer aux biens de son Eglise, & renvoïé dans le Monastere de S. Bazol: Qu'aïant appris qu'on songeoit à le perdre, il s'étoit sauvé à Laon; que depuis le Roi Othon étant venu au secours du Roi Louis, avoit chassé Hugues de l'Archevêché de Rheims, & l'y avoit rétabli: que Hugues s'étoit retiré au Château de Mouzon; que dans la Conference qui s'étoit tenue sur le Cher, où il s'étoit trouvé avec Hugues, son affaire y avoit été agitée devant les Evêques qui s'y étoient trouvez; que Hugues y avoit produit

Concile d'Ingelheim, en faveur d'Artolde. une Lettre écrite au Pape en son nom, par laquelle il demandoit d'être déchargé de son Archevêché, qu'il avoit soutenu être fausse : que les partisans de Hugues aiant allegué que l'on ne pouvoit pas juger une affaire de cette importance dans cette Assemblée, parce que ce n'étoit pas un Synode convoqué dans toutes les formes, on l'avoit remise à celui qui devoit se tenir au mois de Novembre à Verdun ; & que cependant on avoit ordonné qu'il auroit le gouvernement de l'Eglise de Rheims, & permis à Hugues de demeurer à Mouzon : que Hugues étoit venu dans le temps de la Vendange, avec le Comte Thibaud, enlever tout le vin d'autour de la ville de Rheims : qu'on avoit tenu le Synode indiqué à Verdun, auquel Hugues avoit été appelé, & n'avoit point voulu comparoître, non plus qu'à celui qui fut tenu ensuite proche de Mouzon, qui avoit jugé entièrement en sa faveur : mais que Hugues aiant déclaré qu'il n'obéiroit pas à ce Jugement, & retenant toujours Mouzon, il avoit envoyé à Rome par les Ambassadeurs du Roi Othon une Requête contenant ses plaintes ; qu'il attendoit là-dessus les ordres du S. Siege & le jugement du Concile. Cette Requête d'Artolde aiant été lûe en Latin & en Tudesque, Sigebolde Clerc de Hugues entra, presenta au Concile la Lettre qu'il avoit apportée de Rome, qu'il avoit déjà produite à celui de Mouzon, & soutint qu'elle lui avoit été donnée par Marin Legat présent. Elle étoit écrite au nom de Guy Evêque de Soissons, d'Hildegare Evêque de Beauvais, & de tous les autres Evêques de la Province de Rheims, qui demandoient le rétablissement de Hugues, & l'expulsion d'Artolde. Cette Lettre aiant été lûe, les Evêques qui y étoient nommez déclarerent qu'elle étoit fausse, & qu'ils n'avoient jamais entendu parler de cela, ni consenti qu'on fît cette demande en leur nom. Sur leur déclaration on déposa ce Diacre, comme faussaire & calomniateur ; & l'on confirma dans la même Séance Artolde dans l'Archevêché de Rheims. Dans la seconde Séance Robert Archevêque de Treves, soutint qu'après avoir rétabli Artolde comme legitime Evêque de Rheims, il falloit condamner l'Intrus. Marin dit qu'il falloit que le Concile prononçât un jugement Canonique ; & après la lecture des Decrets des Papes sur ce sujet, les Evêques déclarerent Hugues excommunié & chassé de l'Eglise, jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence. Dans les autres Séances on traita de quelques Points de discipline ; & l'on rédigea tous les Actes de ce Concile en dix Canons.

Le premier contient l'Excommunication de Hugues.

Le second, la Restitution d'Artolde, & l'ex-

communication de ceux que Hugues avoit ordonnez, s'ils ne venoient se presenter au Synode d'Ingelheim, en faveur d'Artolde. qui se devoit tenir le 13. de Septembre à Treves, pour y faire satisfaction, & y recevoir la pénitence.

Le troisième porte la même peine contre le Comte Hugues-le-Blanc, pour avoir chassé Roul Evêque de Laon.

Le quatrième défend aux Laïques de donner des Eglises aux Prêtres, ou de les en chasser sans l'aveu de l'Evêque.

Le cinquième est contre ceux qui maltraitent les Prêtres, ou qui leur font quelque tort.

Dans le sixième, il est ordonné que l'on fêtera toute la Semaine de Pâques, & le Lundi, le Mardi & le Mercredi d'après la Pentecôte, comme le jour du Dimanche.

Dans le septième, que dans la grande Litanie (c'est celle du jour de saint Marc) on jeûnera comme aux Rogations avant l'Ascension.

Le huitième porte que les Laïques n'auront aucune part aux Offrandes que les Fideles présentent à l'Autel.

Le neuvième, que la connoissance des contestations sur les Dixmes, sera déferée aux Evêques.

Le dernier Canon est imparfait, & l'on n'en sçait bien comprendre le sens ; il y est parlé des Veuves consacrées à Dieu.

Après ce Concile, Louis d'Outremer assisté de Conrad Duc de Lorraine, reprit Mouzon, Montaigne & Laon, & les Evêques s'étant assemblez dans cette dernière Ville, excommunièrent le Comte Thibaud, & citerent le Comte Hugues-le-Blanc au Synode qui devoit se tenir à Trèves. Dans cette Assemblée Guy Evêque de Soissons, qui avoit ordonné Hugues, vint trouver le Roy Louis, & lui fit satisfaction.

Artolde au sortir de Laon se rendit à Treves avec Guy Evêque de Soissons, Rodulphe Evêque de Laon, & Wicfroy de Terouane, où ils trouverent Marin Legat du Pape, & Robert Archevêque de Trèves, qui les attendoient, sans qu'il y eût aucun autre des Evêques Allemands ou Lorrains. Marin demanda à Artolde & aux autres Evêques de quelle maniere Hugues-le-Blanc s'étoit conduit depuis le dernier Synode, & si on lui avoit rendu les Lettres par lesquelles il étoit appelé au Synode ; ils lui firent réponse qu'il avoit continué sa rébellion & ses brigandages : qu'une de leurs Lettres lui avoit été rendue ; & que l'autre avoit été interceptée par ses gens. Sur cette réponse il s'enquit si quelqu'un étoit venu de sa part ; & ne s'étant trouvé personne, on remit l'Assemblée au lendemain. Il n'y vint point non plus qu'à la première aucun Deputé de la part du Comte Hu-

Concile de Trèves. Hugues ; & quoi que le Clergé & les Seigneurs criaient qu'il le falloit excommunier, on remit à le faire au troisième jour. Cependant on traita de l'affaire des Evêques qui avoient été citez au Synode, ou qui avoient été participans de l'Ordination de Hugues. L'Evêque de Soissons demanda pardon & l'obtint ; celui de Terouane se trouva n'avoir eu aucune part à cette Ordination, & celui de Noyon fut excusé à cause de sa maladie. Le troisième jour Hugues-le-Blanc fut excommunié jusqu'à ce qu'il vînt demander pardon devant Marin & les Evêques, des maux qu'il avoit commis ; & en cas qu'il tardât à le faire, il lui étoit enjoint d'aller à Rome pour se faire absoudre. On excommunia aussi deux Evêques ordonnez par Hugues, l'un à Amiens & l'autre à Senlis ; & un Clerc, qui avoit mis ce dernier en possession. Hildegare Evêque de Beauvais fut cité pardevant Marin, ou à Rome pour avoir assisté à leur Ordination ; & enfin le jeune Comte Hebert frere de Hugues, fut aussi appelé pour donner satisfaction du tort qu'il avoit fait aux Evêques. Toutes ces choses se passerent l'an 948. & depuis Artolde demeura en possession de l'Archevêché de Rheims, qui lui fut assuré par la Paix conclue entre Louis d'Outremer & Hugues-le-Blanc l'an 953. La même année cet Archevêque tint un Concile de cinq Evêques à Saint Thierry, dans lequel il excommunia le Comte Rainolde qui s'étoit emparé des biens de l'Eglise.

Mort d'Artolde. Artolde étant mort le dernier jour d'Aoust de l'an 961. après avoir été trente ans Archevêque de Rheims, quelques Evêques proposerent de rétablir Hugues ; l'affaire fut agitée dans un Synode tenu dans un Village du Diocèse de Meaux sur la Marne, composé de 13. Evêques des Provinces de Rheims & de Sens. Ceux de Laon & de Châlons s'étant opposez fortement à sa restitution, on remit la chose au jugement du Pape ; lequel leur aiant fait sçavoir par Brunon Archevêque de Cologne, que Hugues avoit été rejeté & excommunié par les Conciles de Rome & de Pavie, & qu'on ne devoit plus penser à lui, ils élurent un Clerc de l'Eglise de Rheims à lui, ils élurent un Clerc de l'Eglise de Rheims appelé Odalric, fils d'un Comte appelé Hugues, qui étoit soutenu par le Roi Lothaire, par la Reine Mere, & par Brunon. Celui-ci jouit paisiblement de l'Archevêché de Rheims pendant sept années, & étant mort l'an 968. il eut pour successeur Adalberon ou Alberon frere du Comte Henri, qui gouverna l'Eglise de Rheims pendant 19. ans avec beaucoup de sagesse & de bonheur. Sous son Episcopat il se tint un Concile à Rheims l'an 975. auquel présida Estienne, Diacre du Pape Benoît VII. dans lequel Thibaud fut excommunié pour avoir usurpé l'Eglise d'Amiens, & l'an 972. il en tint un autre au

Mont de sainte Marie, dans lequel il fit confirmer le Reglement qu'il avoit fait, de mettre des Moines au Monastere de Mouzon à la place des Chanoines qui y étoient. Après la mort de cet Archevêque, Hugues Capet se servit de cette occasion pour mettre dans son parti Arnoul, frere bâtard de Charles Duc de Lorraine, le dernier de la race des Carliens, Clerc de l'Eglise de Laon, en le faisant élire Archevêque de Rheims l'an 989. qui lui prêta aussi-tôt serment de fidélité : mais six mois après qu'il fut en possession de l'Archevêché de Rheims, Charles son frere fut introduit dans la Ville, & s'en rendit maître par le moien d'un Prêtre nommé Adalger ; ce qu'il fit, à ce qu'on croit, d'intelligence avec l'Archevêque qui fut emmené à Laon par son frere, & mis en prison pour la forme. Arnoul publia néanmoins une Sentence d'Excommunication contre ceux qui s'étoient emparez des biens de l'Eglise de Rheims ; & les Evêques de la Province assemblez à Senlis firent un Decret contre Adalger, par lequel ils l'excommunièrent & tous ceux qui avoient eu part à l'invasion des Eglises de Rheims & de Laon. Cette Excommunication fut envoyée à tous les Evêques, & on porta des plaintes au S. Siege, qui prit le parti d'Arnoul ; mais Hugues Capet qui l'avoit toujours soupçonné de perfidie, aiant découvert que son soupçon étoit bien fondé, & qu'il étoit d'intelligence avec son frere, écrivit contre lui au Pape Jean XV. & lui fit aussi écrire par les Evêques de la Province de Rheims, qui accusèrent Arnoul, & demanderent au Pape sa condamnation. Hugues s'étant ensuiterendu maître de la Ville de Laon, & de la personne de Charles, il prit Arnoul, & l'emmena à Rheims, où il assemblea un Concile pour lui faire son procès. Il étoit composé de six Suffragans de l'Archevêché de Rheims ; de Guy de Soissons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Ratbode de Noyon, Eudes de Senlis, de Hebert Archevêque de Bourges, de Siguin Archevêque de Sens, de Gautier Evêque d'Autun, de Brunon de Langres, de Milon de Mascon, d'Arnoul Evêque d'Orleans, & d'Hebert d'Auxerre, & de plusieurs Abbez de différens Diocèses. Siguin y présida, & Arnoul d'Orleans porta la parole. Dans la première Séance tenue le seizième de Juin dans l'Eglise de saint Bazol, il accusa Arnoul Archevêque de Rheims, d'avoir manqué de fidélité au Roi Hugues, & d'avoir été auteur de la prise de cette Ville. Siguin Archevêque de Sens, dit qu'il ne souffriroit pas que l'on procédât au jugement de ce procès, qu'il ne fût assuré que l'on ne feroit pas mourir Arnoul en cas qu'il fût convaincu de crime de Lèse-Majesté, & cita là-dessus le 31. Chapitre d'un Concile de Tolède, qui porte que les Evêques ne

Concile de Rheims contre Arnoul.
ne procédera point au jugement de ces sortes d'affaires, qu'ils n'aient engagé les Princes par serment de remettre la peine du supplice contre les coupables. Hervé remontra qu'il seroit encore plus fâcheux si le Prince prenoit connoissance de cette affaire, & l'ôtoit aux Evêques. Brunon déclara qu'il étoit le plus intéressé dans cette affaire; qu'en considération de ce qu'il étoit au Roi Lothaire son oncle, il avoit répondu de la fidélité d'Arnoul, pour lui faire donner l'Archevêché de Rheims, dans l'espérance qu'il se laisseroit gagner par ce bienfait; qu'Arnoul bien loin de le reconnoître, avoit commencé de persécuter ses amis, & lui avoit fait courir risque de sa vie: Qu'il avoit beau nier qu'il eût violé le serment de fidélité qu'il avoit prêté à Hugues; qu'il étoit convaincu de sa perfidie, parce que les Auteurs de cette rébellion étoient ses plus intimes amis, & ceux qu'il confideroit le plus. Sur ce qu'on lui remontra qu'il falloit prévoir que le sang du coupable ne fût pas répandu, il répondit que cela n'étoit pas à craindre sous des Princes aussi clemens que ceux qu'ils avoient; mais qu'il étoit plus à craindre qu'en voulant sauver une seule personne, on ne mît tout l'Ordre Ecclesiastique en danger. On conclut qu'il falloit faire entrer le Prêtre qui avoit ouvert les Portes au Duc Charles. On lût en l'attendant le serment de fidélité qu'Arnoul avoit prêté aux Rois Hugues & Robert. Ensuite ce Prêtre nommé Adalger, étant comparu, déclara que c'étoit Arnoul qui lui avoit donné les Clefs de la Porte de la Ville, avec ordre de les ouvrir au Duc Charles. Après ce témoignage on lût le Decret qu'Arnoul avoit porté contre ceux qui s'étoient emparés des biens de l'Eglise de Rheims, qui faisoit voir qu'il s'étoit excommunié lui-même, parce qu'il étoit auteur de cette déprédation, & qu'il communiquoit avec ceux qui l'avoient faite. On y joignit la Sentence des Evêques de la Province de Rheims, rendue à Senlis dans le temps que l'on commençoit à soupçonner Arnoul de trahison. Après la lecture de ces pieces & des Canons du Concile de Carthage contre les Excommuniés qui participent aux Sacremens, & contre les Evêques qui font quelque chose contre le serment qu'ils ont porté dans leur Ordination, on donna permission à tous ceux qui voudroient défendre Arnoul, de dire avec liberté tout ce qu'ils pourroient en sa faveur. Les Clercs de son Eglise ne voulurent ni l'accuser, ni le défendre; mais Jean Scolastique d'Auxerre, Ranulfe Abbé de Sens, & Abbon Supérieur du Monastere de Fleury, entreprirent sa défense, & produisirent un grand nombre de passages tirez des fausses Decretales des Anciens Papes, pour prouver qu'il falloit rétablir Arnoul avant que de procéder à son juge-

ment; & qu'on ne le pouvoit juger, qu'il n'eût été cité par plusieurs fois, & que le S. Siege ne fût informé de son affaire. On leur répondit qu'il avoit été suffisamment appelé; qu'on ne devoit pas le rétablir qu'il n'y eût un jugement qui portât son absolution, puisqu'il avoit déjà été condamné: qu'Hildemare Evêque de Beauvais, & Ebbon Archevêque de Rheims, accusés de pareil crime qu'Arnoul, avoient été jugés par des Synodes de la Province; que le Saint Siege avoit déjà été informé de cette affaire par les Lettres du Roi Hugues & des Evêques de la Province de Rheims, qui avoient été portées à Rome par des Députés que le Pape avoit d'abord assez bien reçus: mais que depuis que le Comte Hebert avoit donné un beau cheval blanc au Pape, avec d'autres présens, on ne les avoit plus voulu écouter. Les Députés que l'Evêque Brunon avoit envoyés à Rome pour sa délivrance, ajoûtoient, qu'ayant demandé au Pape qu'il anathématisât ceux qui étoient coupables de sa détention, les Clercs du Pape leur avoient demandé de l'argent pour cela; & que n'en ayant pas voulu donner, le Pape leur avoit dit pour toute réponse, que celui pour lequel il avoit été pris, le délivrât, si bon lui sembloit: d'où l'on concluoit que le S. Siege n'empêchoit pas que l'on ne procédât sur les lieux au jugement de cette affaire. Mais l'on alla plus loin, & Arnoul Evêque d'Orleans, remontra, que l'on pouvoit passer outre au Jugement, sans attendre que Rome eût parlé: & après avoir protesté quel'on devoit respecter le S. Siege & ses décisions, sans préjudice des Canons des Conciles; il avertit qu'il y avoit deux choses auxquelles il falloit bien prendre garde, qui étoient de ne pas souffrir que le silence, ou les nouvelles Constitutions des Papes préjudiciaient aux anciennes Loix de l'Eglise; parce que ce seroit renverser l'ordre, & faire tout dépendre de la volonté d'un seul homme; qu'on ne dérogeoit point pour cela aux Privileges du Souverain Pontife; parce que si l'Evêque de Rome est recommandable par sa science & par sa piété, il n'est point à craindre qu'il demeure dans le silence, ou qu'il fasse quelque nouvelle Constitution; que si au contraire, ou par ignorance, ou par crainte, ou par passion, il s'écarte de la justice, son silence & ses nouveaux Decrets sont encore moins à craindre; parce que celui qui agit contre les Loix, ne peut pas préjudicier aux Loix. Il prend de là occasion de déplorer le malheureux état de l'Eglise de Rome, & fait en abrégé l'Histoire des Papes, depuis Octavien jusqu'à Boniface & déteste leurs desordres. Il demande si les Evêques pleins de sainteté & de piété sont obligés de se soumettre aveuglé-

ment

Concile de Rheims contre Arnoul.

ment à ces monstres infames, qui n'ont aucune science Ecclesiastique ni profane. Il se plaint de ce qu'on élève à la première dignité de l'Eglise les derniers & les plus méprisables sujets du Clergé; des Idoles de Pasteurs, plutôt que des Pasteurs. Il veut qu'au défaut de Papes éclairez, on consulte les Métropolitains; & il remarque qu'il y en a plusieurs dans la Gaule Belgique & dans la Germanie très-habiles dans les matieres de Religion; & qu'il seroit plus à propos de demander leur jugement, si la guerre qui est entre les Princes n'en empêchoit, que de l'aller chercher dans cette Ville, qui est presentement à qui plus lui donne, & qui pèse ses jugemens par le nombre des écus qu'on lui fournit. Il ajoûte que si quelqu'un dit avec le Pape Gelase, que l'Eglise de Rome juge de toutes les Eglises, & ne peut être jugée de personne, c'est une proposition dont les Evêques d'Afrique ne veulent pas convenir, & qui ne peut être véritable en ce temps, où il n'y a presque personne à Rome qui ait étudié les Humanitez si l'on en croit le bruit commun: que cependant l'ignorance seroit plus tolerable dans les autres Evêques que dans celui de Rome, qui doit juger de la Foy, de la vie, des mœurs & de la discipline de toute l'Eglise: Que suivant Saint Gregoire, tous les Evêques en faute sont soumis à la correction du S. Siege; mais que quand ils sont irréprochables, l'humilité les rend tous égaux, en un sens. Qu'enfin quand les Evêques de Rome de ce temps-ci seroient semblables à Damase, on n'auroit pas fait davantage qu'on a fait, puisque les Evêques & le Roi ont écrit de cette affaire au S. Siege, & que l'on n'a entrepris de la juger dans la Province, que quand il n'y a plus eu lieu d'espérer qu'elle pût être jugée à Rome; ce qui est conforme aux Canons du Concile de Sardique. Il rapporte plusieurs passages de S. Gregoire, pour montrer que les Evêques sont obligés de punir les crimes, & qu'ils peuvent déposer les Evêques qui en sont convaincus. Il ajoûte que quand on pourroit dissimuler les autres crimes, on ne peut pas en faire de même pour le crime de leze-Majesté: qu'il y a des exemples d'Archevêques de Rheims condamnés par les Evêques de la Province pour ce crime: Sçavoir Gilles Archevêque de Rheims, infidèle à Childebert, & Ebbon déposé à Thionville: que le Decret de Damase qui porte que les causes des Evêques seront portées à Rome, ne se doit entendre que des causes difficiles, & non pas des causes dans lesquelles le crime est évident: que les Evêques d'Afrique ont même contesté le droit d'appellation, & que les Conciles de Nicée & d'Antioche attribuent ces Jugemens au Synode de la Provin-

Tom. VIII.

ce: qu'il veut bien que l'on donne à l'Eglise de Rome plus que les Evêques d'Afrique n'ont prétendu lui accorder: qu'on la consulte quand les affaires du Royaume le permettent, & qu'on suive ses Jugemens, s'ils ne sont pas contraires à l'équité: mais que si elle demeure dans le silence, il faut consulter les Loix Ecclesiastiques; d'autant plus que l'Eglise de Rome se trouve à present destituée de toutes sortes de secours & d'appui; parce que depuis la chute de l'Empire elle a perdu les Eglises d'Alexandrie & d'Antioche, aussi bien que celles d'Afrique & d'Asie, & que toute l'Europe commence à l'abandonner: que l'Eglise de Constantinople s'est retirée de son obéissance: que les Eglises d'Espagne les plus reculées ne reconnoissent plus ses Jugemens, & que Rome même semble s'abandonner; puisqu'elle ne se donne plus à elle-même, ni aux autres, de conseils salutaires. Il conclut, que suivant les exemples & les Canons, ils devoient procéder au Jugement de l'Archevêque de Rheims. La resolution en ayant été prise par le Synode, on fit venir l'Accusé, qui prit rang parmi les Evêques: Celui d'Orleans lui reprocha les bienfaits qu'il avoit reçus du Roi, & qu'il avoit payés d'infidélité. L'Accusé soutint qu'il n'avoit rien fait contre le Roi; qu'il lui étoit toujours demeuré fidèle; qu'il avoit été pris de force dans sa Ville par les Ennemis, sans que le Roi l'eût secouru. L'Evêque d'Orleans lui opposa le témoignage du Prêtre Adalger, qui disoit avoir ouvert les portes de la Ville par son ordre; l'Accusé répondit que c'étoit un faux témoin: le Prêtre soutint en sa présence, que son témoignage étoit vrai. Arnoul de Rheims se plaignit des mauvais traitemens qu'on lui faisoit souffrir; l'Evêque de Soissons lui demanda pourquoi il n'étoit pas venu quand il avoit été appelé par le Roi & par les Evêques? & sur ce qu'il répondit qu'il ne l'avoit pu, parce qu'il étoit retenu de force; cet Evêque lui repartit, qu'il lui avoit offert de l'emmener, & apporta plusieurs circonstances pour montrer qu'il y avoit eu de la mauvaise foi de sa part. On fit venir ensuite un témoin, qui lui soutint qu'il lui avoit dit qu'il préféreroit le Prince Charles à tout autre; & que s'il vouloit lui faire plaisir, il falloit qu'il songeât à le servir. Sur ce que quelques Abbés remontrèrent qu'il falloit permettre à Arnoul de se retirer, & de prendre conseil sur ce qu'il avoit à répondre, on le lui permit; & il s'en alla dans un coin de la Salle avec l'Archevêque de Sens & les Evêques d'Orleans, de Langres & d'Amiens. Pendant qu'ils consultoient ensemble, on lût dans le Synode les Canons des Conciles de Tolède contre ceux qui sont infidèles à leur Prince. Cependant Arnoul de Rheims

F.

re-

Concile de
Rheims
contre
Arnoul.

reconnut & confessa son crime devant les Evêques qui s'étoient retirez à l'écart avec lui, qui appellerent les autres pour être presens à sa déclaration. Il la fit en leur présence, & devant trente Abbez ou Clercs, que l'on fit entrer pour en être témoins. Cet aveu levoit l'obstacle qu'il pouvoit y avoir de la part du S. Siege; parce qu'Arnoul n'y ayant point appelé, s'étant choisi des Juges, & ayant reconnu sa faute, il n'y avoit plus de difficulté; qu'on pouvoit le condamner sans donner atteinte aux droits du Saint Siege. Mais pour sçavoir quelle devoit être la cérémonie de sa déposition, on consulta divers Canons, & on apporta plusieurs exemples; ce qui employa le reste de cette Séance.

Le lendemain les Evêques assemblés dans le même lieu, après avoir traité d'affaires Ecclesiastiques & civiles, reprirent celle de l'Archevêque de Rheims: & comme ils déliberoient sur la manière dont on le devoit traiter, les Rois Hugues & Robert entrèrent avec les Seigneurs, & remercièrent les Evêques du zèle qu'ils avoient témoigné pour ce qui les regardoit, & leur demanderent en quel état étoit cette affaire. L'Evêque d'Orléans leur fit réponse, qu'il n'étoit point nécessaire de les remercier d'une chose dans laquelle ils n'avoient fait que leur devoir: qu'ils n'avoient point agi par motif d'affection pour eux, ni de haine contre Arnoul: qu'ils eussent souhaité qu'il eût pu se justifier; mais qu'il avoit enfin, après plusieurs dissimulations, avoué son crime, & consenti qu'on le privât du Sacerdoce, en présence de plusieurs Abbez & de plusieurs Clercs, qui seroient témoins de cette déclaration: qu'il croioit qu'il étoit à propos de le faire venir présentement, afin qu'il fût lui-même son témoin & son Juge; & que par ce moyen ses accusateurs, les témoins qui avoient déposé contre lui, & les Juges, fussent déchargés. On le fit entrer aussitôt, & l'Evêque d'Orléans lui ayant demandé s'il étoit toujours dans le même sentiment, il répondit qu'oui. Il continua de lui demander s'il vouloit se dépouiller de la dignité Sacerdotale, dont il avoit abusé jusqu'alors: Il répartit, *Comme vous le dites.* Le Comte Brochard prenant la parole, dit, qu'il ne s'expliquoit pas assez, & qu'il devoit avouer publiquement son crime, afin qu'il ne pût pas dire dans la suite, que les Evêques lui en avoient imposé, & qu'il n'avoit fait aucun aveu de cette nature. Il répondit, qu'il disoit & faisoit hautement profession d'être en faute, & de s'être écarté de la fidélité qu'il devoit à son Prince: qu'il vouloit qu'on ajoutât foi à ce que l'Evêque d'Orléans diroit de lui, & qu'il le prioit de vouloir bien rapporter son affaire comme il la sçavoit. Cet

Evêque dit donc, qu'Arnoul de Rheims étant naturellement taciturne, & ayant honte d'avouer en public ce qu'il leur avoit confessé en particulier, il devoit suffire qu'il avouât en general, qu'il n'avoit pas gardé le serment de fidélité qu'il devoit à ses Princes. Le Comte Brochard insista, qu'il devoit le déclarer publiquement; l'Evêque d'Orléans lui ferma la bouche, en lui disant qu'il n'y avoit que les Evêques qui pussent exiger une confession de cette nature; & qu'il suffisoit que l'Archevêque de Rheims leur eût fait sa confession en secret, & se fût déclaré indigne du Sacerdoce pour ses pechez, comme il l'avoit fait par l'Ecrit qui fut lu, dans lequel il déclaroit qu'il avoit fait sa confession à Siguin Archevêque de Sens, & aux autres Evêques, & les avoit établis Juges de ses pechez, pour recevoir d'eux la pénitence qu'il meritoit, & s'éloigner du Ministère Sacerdotal, & consentoit qu'on mît un autre Archevêque en sa place, sans qu'il pût jamais revenir contre cette déclaration. Ensuite le Prêtre Adalger fit une confession publique de sa faute. On lui demanda s'il aimoit mieux être déposé, que lié d'anathème à perpétuité. Il préféra la déposition, qui fut faite avec Cérémonie; car on le dépouilla de tous ses habits de Clericature l'un après l'autre, depuis la Prétrise jusqu'au Souddiaconat; & à chaque fois on lui ordonna de cesser de faire les fonctions de l'Ordre, de l'habit duquel on le dépouilloit: après quoi on le mit en pénitence, & on lui donna l'absolution avec la Communion Laïque. Enfin l'on prononça anathème contre les autres Rebelles qui n'étoient point venus faire satisfaction. Arnoul fut envoyé en prison à Orléans.

Arnoul ayant été ainsi déposé & dépouillé de l'Archevêché de Rheims, les Evêques élurent en sa place Gerbert ou Gilbert. Il étoit d'une famille considérable d'Auvergne; & s'étant appliqué à l'étude, il fit de grands progrès dans les belles Lettres & dans la Philosophie. Il fut élevé dans le Monastère d'Aurillac, où il fit profession de la vie Monastique; & étant passé en Espagne, il y apprit les Mathématiques: Il fut ensuite Ecolâtre de l'Eglise de Rheims, où il eut pour disciples le Prince Robert, fils de Hugues Capet, Leotéric Archevêque de Sens, & Fulbert Evêque de Chartres; & eut ensuite l'honneur d'instruire Othon III. Aussi-tôt après son éléction il fit une profession de Foi, & fut ensuite ordonné & mis en possession de l'Archevêché de Rheims. L'an 993. il tint un Concile, dans lequel il excommunia le Comte Hebert & les autres Usurpateurs qui s'étoient emparés des biens de l'Eglise de Rheims. Il écrivit en même temps à Foulques Evêque d'Amiens, qui s'étoit approprié quelques biens de son Eglise.

Le

Gerbert
Arche-
vêque de
Rheims.

Le Roi Hugues & les Evêques envoierent les Actes de ce Concile au Pape Jean XV. par l'Archidiacre de l'Eglise de Rheims, & le prièrent d'approuver l'élection de Gerbert: mais ce Pape persuadé qu'Arnoul n'avoit pu être déposé sans son autorité, témoigna beaucoup de mécontentement de ce que les Evêques de France avoient fait. Le Roi Hugues lui écrivit qu'ils n'avoient rien fait dans cette affaire qui pût porter préjudice au S. Siege; & que s'il vouloit venir à Grenoble ou en France, il le recevrait avec toutes les marques possibles de soumission & de respect; & que s'il vouloit même on jugeroit de nouveau cette affaire en sa présence. Le Pape envoya en France l'Abbé Leon, avec l'Ordre d'assembler un Concile; & interdit cependant les Evêques qui avoient assisté au Concile de Rheims. Gerbert voyant l'orage qui alloit fondre sur lui, en écrivit à un Abbé & à l'Archevêque Siguin, & tâcha de rassurer ce dernier contre la frayeur qu'il avoit des foudres de Rome, en lui disant, que le Jugement du Pape n'étoit pas au dessus de celui de Dieu: que s'il tomboit en faute il pouvoit être repris: qu'ils ne pouvoient pas separer de la Communion de JESUS-CHRIST des Evêques, parce qu'ils ne vouloient pas consentir à une chose qu'ils croioient être contre l'Evangile: qu'on n'avoit pas pu le suspendre de la Communion, ni comme coupable, puisqu'il ne l'étoit point, ni comme rebelle, puisqu'il n'avoit pas refusé d'aller à aucun Concile: que cette Sentence étant injuste, ne devoit pas être considérée comme venant du S. Siege, suivant la maxime de S. Leon. Que les regles sur lesquelles on se conduit dans l'Eglise Catholique, sont l'Evangile, les Apôtres, les Prophetes, & les Canons établis par l'esprit de Dieu, & consacrés par le respect que toute la terre leur porte, & les Decrets du S. Siege Apostolique qui y sont conformes. Que ceux qui par mépris, s'écartent de ces Regles, doivent être jugés & condamnés par ces mêmes Regles: mais que quiconque les garde & les suit, doit jouir d'une paix éternelle, sans pouvoir jamais être séparé de la Communion. En finissant il déclare à Siguin, qu'il ne doit point suspendre ses fonctions à cause de la défense de Rome, & qu'il doit mépriser ce Jugement irrégulier, de peur qu'en voulant paroître innocent, il ne se déclare coupable.

Cependant le Pape faisoit poursuivre vivement par son Legat le rétablissement d'Arnoul; & après avoir indiqué des Conciles pour ce sujet à Aix-la-Chapelle, & à Rome, où les Evêques de France ne voulurent point aller, il en fit enfin assembler un à Mouzon le deuxième de Juin de l'an 995: auquel assistèrent

Luitolfe Archevêque de Treves, Aimon Evêque de Verdun, & Notger de Liege, avec Sigefroy Evêque de Munster. Leon Legat de Jean XV. y presenta une Lettre de ce Pape; & après qu'elle eut été lûe, Gerbert y fit un Discours éloquent pour sa défense, dans lequel après avoir rendu raison de sa conduite, il remontre qu'il n'a point enlevé l'Eglise de Rheims à son legitime possesseur; mais qu'Arnoul qui en étoit indigne, s'étant lui-même condamné, il avoit été élu & ordonné canoniquement en sa place. Il donna ce Discours par écrit au Legat, qui lui remit en main la Lettre du Pape. Ensuite l'Assemblée se separa, après avoir indiqué un Concile à Rheims pour le premier jour de Juillet, & députa vers le Roi Hugues, Jean Moine de l'Abbé Leon, Legat du Pape. Mais comme Gerbert se retiroit, Leon lui fit dénoncer par deux Evêques, qu'il eût à s'abstenir de célébrer l'Office Divin, jusqu'à la tenue du Synode. Celui-ci ayant déclaré qu'il n'en feroit rien, vint lui-même trouver Leon, & lui dit qu'il n'étoit pas au pouvoir d'aucun Evêque, ni d'aucun Patriarche, ni même du Pape, de separer aucun des Fidéles de la Communion, qu'il n'eût été ou convaincu de crime, ou qu'il ne l'eût avoué, ou qu'il n'eût refusé de se trouver à un Synode, y étant cité juridiquement: que n'étant dans aucun de ces cas, il ne se condamneroit pas lui-même. Cependant Liutolfe Archevêque de Treves, l'ayant averti doucement & fraternellement de ne pas causer de scandale, il obtint que pour le bien de la paix, il s'abstiendrait seulement de célébrer la Messe jusqu'au premier de Juillet prochain, qui étoit le temps du Synode indiqué à Rheims. La Reine Adelaïde écrivit à Gerbert de s'y trouver, le menaçant que s'il y manquoit, on y prendrait les résolutions qu'on jugeroit à propos. Gerbert ayant appris que l'on vouloit absoudre Arnoul, & le rétablir, pour satisfaire l'Abbé Leon, qui avoit promis que le Pape confirmerait le nouveau Mariage du Roi Robert, & que son Clergé & son Peuple s'étoient déclarés contre lui, fit réponse à cette Princesse, qu'il ne s'y trouveroit point; & déclara qu'il attendrait avec patience le Jugement du Synode: qu'ayant reçu le gouvernement de l'Eglise de Rheims de la main des Evêques, il ne vouloit pas le quitter, s'il n'étoit ainsi ordonné par les Evêques: mais qu'il n'étoit en aucune manière dans la disposition de s'opposer au Jugement qui interviendrait, ni de retenir son Diocèse par force: qu'en attendant le Jugement, il souffroit avec douleur un exil que plusieurs croioient être fort heureux pour lui.

Le Synode indiqué à Rheims y fut tenu; on n'en

Synode de Rheims contre Gerbert. n'en a point les Actes : Tout ce qu'on en sçait est que l'on y résolut qu'Arnoul seroit rétabli, & que Gerbert se retireroit. Ce dernier suivant la résolution qu'il avoit prise, obéit, & demeura près d'Othon III. qui lui donna peu de temps après l'Archevêché de Ravenne, d'où il monta l'an 999. au Souverain Pontificat. A l'égard d'Arnoul il ne fut délivré de prison & rétabli (quoiqu'en disent quelques Auteurs) que trois ans après, à la sollicitation du Pape Gregoire V. Successeur de Jean XV. Son rétablissement fut même ensuite confirmé par Gerbert même, quand il fut élevé sur le S. Siege : Car ce Pape oubliant généreusement tout ce qui s'étoit passé, lui écrivit, que comme il étoit du devoir du S. Siege Apostolique de relever ceux qui étoient tombez, & de leur rendre la dignité dont ils avoient été privez, il jugeoit à propos de le secourir, lui qui avoit été privé de l'Archevêché de Rheims pour quelque faute : parce que sa déposition n'ayant point été confirmée par le Pape, on croioit qu'il pouvoit être rétabli par la miséricorde du Saint Siege, S. Pierre ayant une puissance Souveraine à laquelle aucune autre n'est comparable : qu'ainsi en lui rendant le Baton Pastoral & l'Anneau, il lui accorde le pouvoir de faire toutes les fonctions Archiepiscopales ; d'en retenir la dignité, de jouir de tous les biens de l'Eglise de Rheims, & de porter le *Pallium* : Qu'il défend à qui que ce soit de lui reprocher sa déposition ; voulant que l'autorité Apostolique se mette à couvert, quoique sa conscience l'accuse : Qu'enfin il lui confirme & lui accorde de nouveau l'Archevêché de Rheims en son entier. Voila quel a été le langage de Gerbert, quand il a été élevé au Souverain Pontificat, qui paroît un peu différent de celui qu'il tenoit auparavant.

Ecrits de Gerbert.

Gerbert étoit sans contredit le plus sçavant homme de son temps, particulièrement dans les Sciences profanes ; car il avoit joint à l'étude des belles Lettres & de la Philosophie celle des Mathématiques, dans lesquelles il avoit fait de grands progrès. Il nous apprend lui-même qu'il avoit composé des Traitez de Rhétorique, d'Arithmétique, & de Géométrie. Il parle d'une Sphere qu'il fabriquoit, & il a fait un petit Traité de la maniere de la construire. Il inventa les Horloges, & en fit une à Magdebourg, qu'il régla sur le cours de l'Etoile Polaire, qu'il considéroit à travers un tuyau. On lui attribue aussi un Traité de l'Astrolabe, écrit en forme de Dialogue, entre lui & Leon Legat du Pape. Cette Science le fit passer pour un Magicien, & donna lieu à la Fable ; qu'il s'étoit élevé au Souverain Pontificat par un pacte qu'il avoit fait avec le Dia-

ble. Il eut beaucoup de part dans toutes les affaires de l'Etat, & particulièrement dans celles de l'Eglise de Rheims ; & un grand crédit auprès des Empereurs & des Rois de France. Il se menagea si bien dans ces temps difficiles, qu'il n'encourut la disgrâce de personne. L'Archevêque Adalberon, aussi bien que les Princes & les Princesses de son temps ; & plusieurs autres, se servirent de sa plume pour écrire des Lettres. Il en a aussi écrit plusieurs en son nom à différentes personnes sur les affaires de l'Eglise & de l'Etat, ou sur des affaires particulières, ou sur des matières d'érudition. On en a recueilli cent soixante, qui ont été données au public, sur un Manuscrit de la Bibliothèque de Papyre Masson, & imprimées par les soins de son frere l'an 1611. à Paris, avec celles de Jean de Sarisbery & d'Estienne de Tournay. Elles sont écrites tres purement d'un stile vraiment Epistolaire, avec beaucoup de grace & d'esprit ; mais elles ne contiennent pas beaucoup de matières Ecclesiastiques. C'est encore lui qui est Auteur de l'Histoire des Actes du Concile de Rheims contre Arnoul, écrite avec beaucoup d'élégance & de force ; qui fait voir qu'il n'avoit pas moins de science Ecclesiastique, que d'érudition profane. Son Discours au Concile de Mouzon, est encore une preuve de l'une & de l'autre, aussi bien que le Discours qu'il fit, étant Pape, pour l'instruction des Evêques, donné par le P. Mabillon dans le second Tome de ses *Analectes*. Dans ce dernier Ouvrage il remonte aux Evêques que plus leur dignité est élevée, plus ils sont obligez de répondre par leur sainteté & par leur mérite à la grande élévation de leur état ; & que leur chute est d'autant plus déplorable, qu'ils tombent de plus haut : que Dieu demande plus d'eux que des autres personnes du Clergé ; & que leurs fautes seront plus severement punies que celles des autres. Il leur explique les qualitez que S. Paul demande dans les Evêques dans sa premiere Epître à Timothée. Il déclame ensuite contre la Simonie, qui étoit si commune de son temps, que les Evêques donnoient de l'argent aux Archevêques pour leur Ordination ; les Prêtres, les Diacres & les autres Clercs aux Evêques. Il crie fortement contre cet abus, & exhorte les Evêques à qui ce Discours est adressé, de ne pas faire cet honteux trafic, & de mener une vie irréprochable.

Flodoard ou Frodoard, n'est pas un des moindres ornemens de l'Eglise de Rheims. Il naquit à Epernay l'an 894. Il fut Chanoine de l'Eglise de Rheims, & disciple de Remy d'Auxerre, que Foulques avoit fait venir à Rheims, pour présider à l'Ecole de ses Chanoines.

Flodoard Chanoine de Rheims.

noines. L'an 936. il fit un voyage à Rome ; & l'an 940. il prit la résolution d'aller à Saint Martin de Tours, ne voulant pas approuver la promotion de Hugues à l'Archevêché de Rheims. Mais le Comte Hebert le fit arrêter, & lui ôta les biens de l'Eglise de Rheims dont il jouissoit, & l'Eglise de Cormicy qu'il gouvernoit. Il fut cinq mois aiant la Ville pour prison, jusqu'à ce qu'il fut mené à Soissons, où il se rendit au jugement des Evêques, qui confirmèrent la promotion de Hugues. Alors il fut remis en grace ; on lui rendit les biens dont il jouissoit, & on lui donna l'Eglise de Coroy, au lieu de celle de Cormicy. Il assista au Concile de Verdun, dans lequel Artolde fut élu Archevêque de Rheims ; & vécut dans le monde jusqu'au temps d'Odalric, entre les mains duquel il remit son Benefice, & se retira dans la solitude d'un Monastere, où il mourut l'an 966.

Cet Auteur a écrit l'Histoire de l'Eglise de Rheims, divisée en 4. livres. Il y rapporte la suite & la vie des Archevêques, ce qu'ils ont fait ou écrit, & ce qui s'est passé de remarquable sous chacun d'eux dans cette Eglise. Le premier Livre commence aux Apôtres, & finit à la mort de S. Remy. Les premiers Evêques sont fabuleux, & ce qu'il dit des suivans est fort incertain. La Vie de S. Remy, la Conversion & le Baptême de Clovis en font la plus grande & la meilleure partie. Le second Livre contient la suite & l'Histoire des Archevêques de Rheims, depuis S. Remy jusqu'à Hincmar. Le troisième est rempli suffisamment par la Vie & par les Extraits des Ecrits d'Hincmar. Le quatrième contient l'Histoire de Foulques & de ceux qui lui ont succédé jusqu'à Odalric. Cette Histoire a été donnée au public par le Pere Sirmond, & imprimée à Paris l'an 1611. & depuis par Colvenerius, qui l'a fait imprimer à Douay l'an 1617.

Outre cet Ouvrage, Flodoard a encore composé une Chronique (car c'est sans fondement que Monsieur Pithou a douté si elle étoit de lui.) Elle commençoit à l'année 877. mais les premieres années sont perduës, & l'on n'a plus que l'année 919. & les suivantes, jusqu'à l'an 966. où elle finit. Bonderius remarque qu'il y a à Treves un Manuscrit qui contient quelques Poësies de Flodoard ; sçavoir quinze Livres des Triomphes des Martyrs & Confesseurs Italiens ; trois Livres des Triomphes de JESUS-CHRIST & des Saints de la Palestine ; & deux Livres des Triomphes de JESUS-CHRIST à Antioche. Mais ces Ouvrages n'ont point encore vû le jour, & personne ne dit les avoir vûs depuis. Cette Chronique a été donnée par Monsieur Pithou & par Monsieur

Duchefne, dans leurs Recueils des Ecrivains de l'Histoire de France.

Le Style de Flodoard est assez simple, sans ornement & sans affectation. Il fait quantité d'Extraits, & rapporte un tres grand nombre de miracles.

Tritheme fait mention d'un autre Clerc de l'Eglise de Rheims appelé Aurelien, qu'il dit avoir été fort habile dans la science de l'Ecriture, & dans les belles Lettres ; mais sur tout un excellent Musicien. Il le fait Auteur d'un Traité des Regles du Chant & des Notes, qu'il dit être un Volume fort remarquable intitulé, *Tonier Regulier*. Il ajoute qu'il a aussi fait quelques autres Ouvrages, & qu'il a fleuri sous le Regne d'Arnoul vers l'an 900. Nous n'avons rien de ces Auteurs.

Il faut encore mettre au rang de ceux qui ont fait honneur à l'Eglise de Rheims Bernerus Moine de S. Remy de Rheims, qui fut envoyé l'an 948 avec quelques Moines pour rétablir la discipline Monastique au Monastere d'Humblies dans le Vermandois. Il a écrit la Vie de sainte Hunegonde Abbesse d'Humblies, donnée par le Pere Mabillon dans le second Siècle Benedictin, & l'Histoire de la Translation de son Corps, qui se trouve dans le cinquième. Il envoya des Moines à saint Quentin pour prendre la place des Clercs de l'Eglise de ce lieu, dont la vie n'étoit pas réglée. Il rapporte dans l'Histoire de la Translation des Reliques de sainte Hunegonde, des Miracles faits jusqu'à l'an 965. ce qui fait connoître qu'il a écrit & vécu au-delà de cette année. Mais c'est assez parlé de l'Eglise de Rheims, passons aux autres Eglises de France.

Celle de Sens eut pour Archevêque au commencement de ce Siècle Gautier, qui avoit été ordonné l'an 887. & vécut jusqu'à l'an 923. Il a fait des Constitutions qui sont venues jusqu'à nous. Elles contiennent quatorze Articles.

Le premier défend l'entrée de l'Eglise pour huit jours aux Abbez & aux Prieurs Conventuels qui ne sont point venus au Synode ; & qui ne se font point faire excuser.

Le second défend aux Religieuses de recevoir aucun dépôt dans leurs Maisons sans la permission de l'Evêque.

Le troisième leur ordonne de manger toutes dans le même Refectoire, & de coucher dans le même Dortoir.

Le quatrième porte que toutes les Chambres particulieres des Monasteres de Filles seront détruites, à l'exception de celles qui sont nécessaires pour recevoir l'Evêque, & pour l'Infirmier, ou pour quelque autre cause que l'Evêque jugera juste & nécessaire.

Le cinquième, qu'on ne permettra point aux

Gautier Archevêque de Sens. Religieuses de sortir, ni de coucher dehors, si ce n'est fort rarement & pour des sujets légitimes.

Le sixième, qu'on bouchera toutes les portes suspectes & inutiles de ces Monastères.

Le septième défend aux Juges Ecclesiastiques de porter des excommunications générales, ni d'excommunier tous ceux qui communiqueront avec quelque un, si ce n'est pour quelque sujet de grande importance & dans des cas fort énormes.

Le huitième ordonne aux Chanoines de régler leurs Offices, & de s'en acquitter avec soin & avec exactitude.

Le neuvième leur enjoint d'observer les Regles prescrites dans le Concile General.

Le dixième & l'onzième ordonnent que l'on rétablira des Communautés de Moines ou de Chanoines Reguliers dans les Prieurez où il y avoit coutume d'en avoir, s'ils ont assez de bien pour y subvenir.

Le douzième, que les Abbez & les Prieurs Conventuels auront dans les Abbayes & Prieurez qui dépendent d'eux, un nombre suffisant de Religieux, & qu'ils n'exigeront d'eux aucune pension.

Le treizième, que les Clercs qui mènent une vie libertine seront razez par l'ordre des Evêques, des Archidiaques, ou des Officiaux, en sorte qu'il ne leur reste aucune marque de la Tonsure Clericale.

Le quatorzième porte que quand quelque Pais aura été mis en interdit pour la faute du Seigneur ou des Baillistres, on ne levera point cet interdit, qu'on n'ait satisfait entièrement aux dommages qu'auront souffert les Eglises Parroissiales à cause de cet interdit.

On doute si ces Constitutions sont de ce Gautier, ou d'un autre plus recent: en effet elles ont plus de rapport à la Discipline des Siècles suivans, qu'à la Discipline du dixième.

Resolution des Evêques de France touchant la Dédicace d'une Eglise. Les autres Evêques de France ne firent pas moins paroître de zèle pour conserver la Discipline & pour maintenir leurs Droits, que ceux dont nous venons de parler. Nous en avons un exemple fameux rapporté par Glaber, Moine de Cluny, qui vivoit dans le Siècle suivant. Foulques Comte d'Anjou étant de retour d'un voyage de Jerusalem, & voulant s'acquitter d'un Vœu qu'il avoit fait, fit bâtir un Monastère dans le Territoire de Tours, vis-à-vis le Château de Loches, qu'il dédia suivant le conseil de sa femme à la Memoire des Cherubins & des Seraphins, & non pas à celle de quelque Martyr. Hugues Archevêque de Tours, fut prié de faire la Dédicace de ce Monastère; mais il le refusa jusqu'à ce que Foulques eût restitué à son Eglise les heritages dont il s'étoit emparé contre toute justice. Foulques ne pouvant souffrir ce refus, entreprit le voyage de

Rome, & après avoir fait des presens au Pape Jean, il en revint avec Pierre Cardinal, qui ensuite dédia le Monastère, comme aiant puissance déléguée du Pape. Ce que les Evêques de France aiant appris, ils connurent, dit Glaber, que cette entreprise ne procedoit que d'une cupidité aveugle, laquelle aiant porté Foulques à ravir le bien de l'Eglise, avoit encore porté le Pape à recevoir des presens des biens dont Foulques s'étoit emparé, & que c'étoit par ce moyen qu'il avoit fait naître un nouveau schisme dans l'Eglise de Rome. Ils détestèrent tous cet attentat, estimant que c'étoit une chose tout-à-fait indigne, que celui qui gouvernoit le S. Siege Apostolique violât le premier l'ordre établi par les Apôtres & par les Canons, la Coutume de l'Eglise fondée sur une infinité d'autoritez de l'Antiquité, défendant aux Evêques de faire aucun Acte de Jurisdiction dans le Diocèse d'un autre, si l'Evêque de ce Diocèse ne l'en prie, ou ne le lui permet: car quoi que le Pontife Romain soit le plus reveré de tous les Evêques à cause de la dignité du saint Siege Apostolique, il ne lui est pas néanmoins permis de violer en quoi que ce soit les Regles prescrites par les Canons. Et comme chaque Evêque de l'Eglise Catholique est l'Epoux de son Eglise, & représente Nôtre Seigneur: de même il n'est permis à personne de rien entreprendre dans le Diocèse d'un autre. Glaber ajoûte que Foulques, nonobstant ces remontrances, aiant fait célébrer la Dédicace de cette Eglise, il n'y eut que les Evêques de ses Etats qui y assistèrent malgré eux; & qu'elle ne fut pas plutôt achevée, que l'Edifice fut renversé par une tempeste; ce que l'on attribua à la temerité de cette entreprise.

L'an 989. il se tint un Concile dans l'Abbaye de S. Sauveur de Charroux, au Diocèse de Poitiers, auquel assisterent l'Archevêque de Bordeaux, & les Evêques de Poitiers, de Limoges, de Perigueux, de Saintes & d'Angoulême. On n'y fit autre chose que de prononcer des anathêmes contre ceux qui enleveroient les biens des Eglises, qui receleroient le bien des Pauvres, ou qui prendroient de force & maltraiteroient un Clerc, ne portant point d'armes, avant qu'il fût jugé par son Evêque.

Dix ans après il se tint un autre Concile dans la Ville de Poitiers, qui fut convoqué par Guillaume Comte de Poitiers, & composé de l'Archevêque de Bordeaux, & des Evêques de Poitiers, de Limoges, d'Angoulême & de Saintes. On y confirma le Reglement fait dans le Concile de Charroux contre les Usurpateurs du bien des Eglises & des particuliers; & pour le faire executer, on ordonna que tous les Seigneurs & les Juges feroient rendre à un

Idem.

Concile de Charroux de l'an 989.

Concile de Poitiers de l'an 999.

Concile de Poitiers de l'an 999. chacun ce qui lui avoit été pris; & que ceux qui ne voudroient pas obéir à leurs Jugemens, y seroient contrainsts par force. On y défendit encore aux Evêques de rien exiger pour l'administration de la Pénitence & de la Confirmation, & on y renouvela la défense tant de fois faite aux Ecclesiastiques d'avoir des femmes chez eux.

Concile de Ravenne de l'an 997. Nous mettrons au rang des Conciles de France le Synode tenu à Ravenne sous Gerbert; parce que nous considérons cet Archevêque comme François; & que c'est lui seul qui fit les Reglemens suivans dans une Assemblée de son Clergé, qu'il tint le premier de May de l'an 997.

Le premier défend un grand abus qui se pratiquoit dans l'Eglise de Ravenne, suivant lequel on vendoit aux Evêques, dans le temps de leur Consécration, le Corps de JESUS-CHRIST & le saint Chrême aux Archiprêtres du Diocèse. L'Eucharistie dont il est parlé en cet endroit, étoit un Pain consacré, que l'on donnoit tout entier à l'Evêque le jour de son Sacre, & qu'il reservoit pour en communier pendant 40. jours, comme il est marqué dans l'Ordre Romain.

Le second porte, que tous les Archiprêtres payeront aux Soudiacres de Ravenne, en consideration de cette Eglise, une redevance annuelle de deux sols.

Le troisième renouvelle les anciens Canons touchant les qualitez nécessaires à ceux qui entrent dans le Clergé, & défend aux Evêques de consacrer des Eglises hors de leur Diocèse, sans la permission de l'Evêque du lieu; ni de recevoir ou de retenir les Diocésains des autres, ni de les promouvoir aux Ordres, qu'ils n'aient des Lettres formées de leur Evêque. Il défend aussi de rien recevoir pour la Sepulture des Morts, si ce n'est ce que les amis & les parens donneront volontairement.

Enfin nous rapporterons encore ici ce qui se passa en France & à Rome touchant le mariage & la separation du Roi Robert avec Berthe.

Mariage du Roi Robert avec Berthe.

Sur la fin de ce Siècle, ce Prince veuf par la mort de la Reine Lurgarde sa première femme, avoit épousé Berthe, sœur de Raoul le Faineant, Roi de Bourgogne, qui étoit veuve d'Eudes premier, Comte de Chartres. Comme elle étoit sa parente, & que d'ailleurs il avoit tenu un de ses enfans sur les Fonts, quoiqu'il eût pris l'avis de quelques Evêques de son Royaume, le Pape s'opposa à ce Mariage, comme étant nul, & contracté entre des personnes qui ne pouvoient pas se marier ensemble, suivant les Loix. Robert fit ce qu'il put pour confirmer ce Mariage, & en parla à Leon Legat du Pape Gregoire V. en France, qui lui fit espérer qu'il obtiendrait du Pape ce qu'il souhaitoit, pourvu qu'il fût rétabli Arnoul dans

l'Archevêché de Rheims. Cependant nonobstant le Jugement rendu en faveur de cet Archevêque, le Pape Gregoire V. tint à Rome un Concile l'an 998. en presence de l'Empereur Othon III. auquel assista Gerbert, pour lors Archevêque de Ravenne, & vingt-sept Evêques d'Italie, dans lequel il prononça que le Roi Robert quitteroit sa parente Berthe, qu'il avoit épousée contre les Loix, & qu'il feroit pénitence pendant sept ans, selon les degrez marquez par les Canons; que s'il ne le faisoit pas, il seroit anathème: Que Berthe seroit soumise à la même peine; & il separa de la Communion Archimbaud Archevêque de Tours, qui avoit célébré ce Mariage, & les Evêques de France qui y avoient assisté ou consenti, jusqu'à ce qu'ils fussent venus faire satisfaction au saint Siege. Ce Jugement du Pape fit une telle impression sur les esprits, si l'on en croit Pierre Damien, que tous les Domestiques du Roi, à la reserve de deux ou trois, l'abandonnerent, & ne voulurent plus avoir de société avec lui; faisant même passer par le feu les Vases dans lesquels il avoit bû & mangé. Quoi qu'il en soit, le Roi Robert déferant enfin aux avertissemens de l'Abbé Abbon, quitta Berthe deux ou trois ans après; & Leon IX. rapporté par Yves de Chartres, dit qu'ils allèrent à Rome avec les Evêques, pour obtenir du Pape l'absolution, & faire moderer leur pénitence. L'Auteur de la vie d'Abbon ne dit pas que Robert fit le voyage de Rome; mais qu'il confessa sa faute en secret & en public: qu'il en demanda pardon, & qu'il en fit pénitence. Ce qui est de certain, c'est que ce Mariage ne subsista plus.

Dans ce même Concile, le Pape rendit quelques autres Jugemens. Le premier en faveur de l'Eglise de Mersbourg, qui avoit été érigée en Evêché par le S. Siege, & par des Conciles tenus sous Othon I. & ensuite détruit sans Concile par Othon II. On lui rend sa dignité de Siege Episcopal.

Le second concerne la personne de l'Evêque de Mersbourg, appelé Gislair, qui avoit quitté cette Eglise pour être Archevêque de Magdebourg. On ordonne que s'il a été postulé par le Clergé & par le peuple de Magdebourg, il demeurera dans cette Metropole: que s'il ne l'a point été, & qu'il puisse prouver que ce n'est point un motif d'ambition, ni d'avance qui lui a fait rechercher cet Archevêché, il retournera à sa première Eglise sans être déposé: & que s'il ne peut pas nier qu'il ne l'ait fait par quelqu'un de ces motifs, il perdra l'une & l'autre. Ce Gislair n'obéit pas au Jugement de Gregoire, & retint ces deux Eglises, pour quoi il fut accusé dans un Concile de Rome,

Concile de Rome de l'an 998. sous Gregoire V.

Concile de Rome de l'an 998. & ordonna à ses Nonces en Allemagne de le citer. Mais cet Evêque obtint d'eux quelque delay pour de l'argent, & se fit ensuite excuser comme paralytique. Il comparut enfin à un Concile tenu à Aix-la-Chapelle, où il demanda son renvoi à un Concile general. Enfin l'Empereur Henry l'ayant mandé à Dronbourg, & lui ayant remontré qu'il devoit retourner à son Eglise de Mersbourg, il demanda quelques jours pour y penser, & mourut dans l'entretemps.

Le troisième concerne l'Eglise du Puy en Velay. Guy Evêque de cette Ville, avoit élu pour son Successeur Estienne son neveu, sans le consentement du Clergé & du Peuple : cependant après la mort de Guy, l'Archevêque de Bourges & l'Evêque de Nevers avoient ordonné Estienne. Le Concile déclare cette Ordination nulle ; dépose Estienne, suspend de la Communion les Prelats qui l'avoient ordonné, jusqu'à ce qu'ils soient venus faire satisfaction au S. Siege ; laisse la liberté au Clergé & au Peuple de Velay d'élire un Evêque ; veut que celui qu'ils auront élu, soit consacré par le Pape, & exhorte le Roi Robert de ne pas soutenir Estienne, & de favoriser celui qui sera élu par le Clergé & par le Peuple. Ce Jugement fut exécuté ; Theodarde fut élu par le Clergé & par le Peuple, & ordonné par Silvestre II. Successeur de Gregoire V. comme nous l'apprenons par le fragment d'une Lettre de ce Pape, rapporté par le P. Dachery dans l'Avertissement au Lecteur sur le neuvième Tome du Spicilege, dans lequel il nous a donné les Actes de ce Concile plus entiers qu'ils ne sont dans l'Edition des Conciles du P. Labbe. Il remarque dans le même lieu que Gregoire V. tint un Concile à Rome, dans lequel Gualdalde, qui s'étoit emparé du Siege Episcopal de l'Eglise d'Osone ou de Vic, dans la Province Tarraconoise, avoit été déposé, comme il paroît par une Lettre de Gregoire V. qu'il dit être entre les mains de Monsieur Baluse. Il y a de l'apparence que cela fut fait dans le même Concile, où l'Empereur Othon III. publia une Constitution, adressée aux Archevêques, aux Abbez, aux Marquis, aux Comtes, & à tous les Juges d'Italie ; par laquelle il déclare que tous les Traitez d'alienation des biens d'Eglise, même à titre d'Empitheose, n'auront lieu que du vivant de celui qui les aura faits ; & qu'il n'y aura que ceux qui seront à l'avantage des Eglises qui subsisteront. Cette Constitution est datée du 17. d'Octobre de l'an 998. & il est remarqué qu'elle a été publiée par Gerbert dans le Synode qui a été à Arnoul l'Archevêché de Milan.

On n'eut pas moins de soin dans ce Siecle du rétablissement de la Discipline Monastique en France, que de celui de la Discipline Ecclesiastique ; & si les Evêques veillerent à la reforme du Clergé & du Peuple, il se trouva de saints Abbez qui travaillerent même avec plus de succès à la reforme de l'Ordre Monastique, qui étoit au commencement de ce Siecle dans un tres-pitoiable état. La plupart des Monasteres aiant été ruinez par les Normans, avoient été abandonnez ; leurs biens étoient entre les mains des Laïques, & les Abbez étoient des personnes seculieres. S'il y avoit encore quelques Moines dans les Monasteres, ils ne gardoient aucune regularité ; & non seulement ils ne pratiquoient pas leur Regle, mais même ils ne la sçavoient pas.

L'Ordre Monastique étoit dans cet état, quand Dieu suscita Bernon, Moine d'Autun, pour en être le Restaurateur. Il commença à établir sa Reforme dans les Monasteres de Joigny & de Baume, & dans quelques autres dont il étoit Abbé ; car la coutume s'étoit introduite, qu'un même Abbé avoit plusieurs Abbayes, ou du moins plusieurs Monasteres qui dépendoient de lui. Il eut pour Compagnons & pour disciples Odon & Adegryn. L'an 910. Guillaume Comte d'Auvergne, & Duc d'Aquitaine, aiant fondé l'Abbaye de Cluny, il en donna le gouvernement à Bernon, qui y mit douze Moines, & prit aussi soin des Monasteres de Hols, de Massay, & de Souvigny, qui furent tous soumis à sa conduite, & embrasserent une même maniere de vivre. Bernon étant mort l'an 927. eut pour successeur Odon, fils d'Abbon, né à Tours l'an 879. Il avoit été élevé par Foulques Comte d'Anjou, & fait Chanoine de S. Martin de Tours à l'âge de dix-neuf ans. Quelque temps après, étant venu à Paris, il avoit eu pour Maître Remy d'Auxerre ; & aiant ensuite résolu de se consacrer à Dieu, il avoit embrassé la Vie Monastique l'an 909. dans le Monastere de Baume, sous la conduite de Bernon. Odon étendit la reforme de Cluny dans quantité d'autres Monasteres, & la porta même jusqu'à Rome, où il fit trois voyages. Le premier l'an 936. le second l'an 938. & le dernier l'an 942. invité par les Papes pour être Mediateur de la Paix entre les Princes d'Italie. Il mourut à Tours l'an 942. au retour de son dernier voyage de Rome.

Il eut pour successeur Ademar, ou Aymar ; & celui-ci S. Maiol, qui fut employé par Hugues Capet à la reforme de presque tous les Monasteres de France. Il mourut l'an 994. laissant en sa place Odilon, qui avoit été élu pour son Successeur trois ans avant sa mort. Ce dernier fut le Chef de l'Ordre de Cluny, pendant l'espace de 56. ans. Bernon

Etablissement de l'Abbaye de Cluny.

Odon Abbé de Cluny.

Bernon s'appliqua davantage à l'établissement de son Ordre, qu'à l'étude : mais Odon s'appliqua à l'un & à l'autre, & composa plusieurs Ouvrages en differens temps, & dans tous les états de sa vie. Etant Chanoine, il fit un Abregé des Morales de S. Gregoire, & des Hymnes & des Antiennes en l'honneur de S. Martin. Etant encore simple Moine, il fit trois Livres du Sacerdoce, sur la Prophetie de Jeremie, dédiés à Turpion Evêque de Limoges : Ils portent le Titre de *Collations* ou de *Conferences* ; & d'autres leur donnent le nom d'*Occupations*. Etant Abbé il écrivit la Vie de saint Geraud ou Gerard, Comte d'Aurillac, en quatre Livres, adressée à Aimon Abbé de Tulle, & celle de Saint Martial de Limoges ; une Relation de la Translation du Corps de Saint Martin ; Un Ecrit sur ce que S. Martin est égalé aux Apôtres ; Divers Sermons & un Panegyrique de S. Benoist. Ces Ouvrages sont imprimez dans la Bibliotheque de Cluny, avec des Hymnes sur le S. Sacrement & la Madelaine. L'ancien Auteur de sa Vie remarque qu'étant à Rome, il avoit corrigé la Vie de S. Martin ; & parle d'un Livre sur la venue de S. Benoist dans un Village proche d'Orleans. On attribue encore à Odon la Vie de S. Gregoire de Tours, rapportée par Surius. Le P. Mabillon remarque qu'il y a dans la Bibliotheque des Carmes Reformez de Paris, un Manuscrit qui a autrefois appartenu au Monastere de S. Julien de Tours, où l'on trouve un grand Ouvrage en Vers, intitulé, *Occupations de l'Abbé Odon*. Il ajoûte, que cet Ouvrage est divisé en quatre Livres, dont le premier est de la Creation du Monde ; le second de la Formation de l'Homme ; le troisième de sa Chûte ; & le quatrième, de la Corruption de la Nature. C'est par erreur que l'on a attribué à cet Odon la Vie de Saint Maur ; qui est d'Odon Abbé de S. Maur des Fosses. On lui attribue aussi fausement quelques Chroniques que Thomas de Luoque a composées sous le nom d'Odon, comme il a été remarqué par l'Auteur de l'Histoire des Comtes d'Angers, rapportée dans le dixième Tome du Spicilege. Sigebert donne à Odon la qualité de Musicien, & dit qu'il a été fort propre à composer & à déclamer des Sermons, & à faire des Hymnes pour les Saints.

Jean Moine de Cluny.

La Vie d'Odon a été écrite par un de ses Disciples, appelé Jean, qu'il avoit rencontré en Italie dans son voyage de l'an 938. & qu'il avoit amené avec soi à Pavie, où il lui avoit fait faire Profession de la Vie Monastique : elle est divisée en trois Livres, & imprimée dans la Bibliotheque de Cluny & dans le cinquième Siecle Benedictin du P. Mabillon, qui nous a aussi donné une autre Vie d'Odon, écrite par

Tome VIII.

Nalgodus, qui vivoit environ deux cens ans après la mort de cet Abbé.

Odilon ne nous a laissé que peu d'Ouvrages : qui sont, la Vie de S. Maiol son Prédecesseur ; quatre Hymnes à sa louange ; quelques Lettres à S. Fulbert Evêque de Chartres ; la Vie de sainte Adelaïde Imperatrice, femme d'Othon I. Quatorze Sermons sur les Fêtes de JESUS-CHRIST & de la Vierge ; un Statut touchant la Priere pour les Morts ; & trois Lettres rapportées par le P. Dom Luc Dachery dans le second Tome du Spicilege, avec une Lettre du Pape Jean XIX. qui lui fait des reproches de ce qu'il n'a pas voulu accepter l'Archevêché de Lion. Il passe pour Auteur de la Fête de tous les Saints, & de celle de la Commémoration des Morts. Il a vécu jusqu'à l'an 1048.

Abbon ou Albion, Moine de Fleury ou de S. Benoist sur Loire, naquit à Orleans, & fut instruit & élevé dans les Ecoles du Monastere de Fleury, où il fit profession sous l'Abbé Wulfalde, & eut pendant quelques années la conduite des Ecoles de ce Monastere. Il vint ensuite à Paris & à Rheims, pour y étudier la Philosophie & l'Astronomie : Mais n'y aiant pas fait de grands progrès, il retourna à Orleans, où il apprit la Musique. De là il fut appelé en Angleterre, où il enseigna pendant deux ans, après lesquels il revint au Monastere de Fleury, dont il fut fait Abbé ; ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses études. Il eut quelques différens à démêler avec Arnoul Evêque d'Orleans, à l'occasion desquels il écrivit une Apologie adressée aux Rois Hugues & Robert, dans laquelle il les exhorte de chasser les Heretiques ; au nombre desquels il met ceux qui croient que les biens d'Eglise leur appartiennent, & qui s'en emparent injustement. Il en veut même aux Evêques qui disent que les Eglises & les Autels leur appartiennent. Il remarque que JESUS-CHRIST ne dit pas que l'Eglise soit l'Eglise de S. Pierre ; mais que son Eglise est bâtie sur S. Pierre. D'où il conclut que ses Successeurs ne peuvent pas dire que les Eglises qu'ils gouvernent soient à eux, encore moins en faire trafic, comme il dit qu'on fait tous les jours. Il rend aussi compte dans cette Apologie de ce qui s'étoit passé dans un Concile tenu à S. Denis vers l'an 995. où il s'étoit trouvé, dans lequel aiant soutenu contre les Evêques, le droit des Moines & des Laïques qui possédoient quelques Dixmes, le Peuple s'étoit soulevé contre les Evêques, qui avoient été obligés d'enfuir ; & que Signin Archevêque de Sens, qui étoit à leur tête, avoit été blessé en s'enfuyant. Abbon étoit accusé d'avoir contribué à cette sedition ; il s'en défend dans cette Apologie. Il écrivit une Lettre à Bernard

Odilon Abbé de Cluny.

Abbon Abbé de Fleury.

Concile de S. Denis de l'an 995.

Abbon nard Abbé de Beaulieu Diocèse de Limoges, pour le détourner de donner une somme que le Comte de Thoulouse & l'Archevêque de Bourges vouloient exiger de lui, pour le faire Evêque de Cahors. Ce même Abbé aiant résolu de faire le voyage de Jerusalem, en fut détourné par Abbon, qui lui conseilla d'aller plutôt à Rome, où il se retira sur le Mont Gargan; & étant ensuite sollicité de revenir dans le monde, pour secourir ses parens, il consulta encore Abbon sur ce qu'il devoit faire, qui lui fit réponse par une Lettre fort élégante, qu'il ne devoit point songer à quitter sa solitude pour s'embarasser des affaires du monde; & sur ce que Bernard lui avoit demandé s'il devoit garder ou quitter son Abbaïe, il lui fait réponse, que c'est par les circonstances qu'il en faut juger; & lui recommande d'employer toute sa discrétion pour examiner en sa conscience, lequel lui est le plus honnête & le plus utile pour les autres; parce que d'un côté c'est un grand bien de s'acquiescer des fonctions d'Abbé, quand on peut conduire des âmes à Dieu: mais que d'un autre côté quand on n'espère pas y pouvoir faire du fruit, à cause de la malice de ceux qu'on a à gouverner, il est plus à propos de se retirer, pour travailler à son salut. Quelque temps après Abbon entreprit le voyage de Rome, pour obtenir la confirmation des Privilèges de son Eglise: Il y trouva sur le S. Siege, dit Aimoin, Auteur de sa Vie, le Pape Jean XV. qui n'étoit pas tel qu'il eût voulu, ou qu'il devoit être; mais un homme avare, qui faisoit trafic de tout: l'aïant eu en horreur, il revint après avoir fait sa prière dans les saints lieux. Au retour de ce voyage il écrivit une Lettre à l'Abbé de Fulde, donnée par Mr. Baluse dans le premier Tome de sa Collection d'Ouvrages mêlez; il fut ensuite envoyé une seconde fois à Rome par le Roi Robert vers le Pape Gregoire V. Successeur de Jean, qui menaçoit de mettre le Roïaume en interdit pour l'affaire d'Arnoul Archevêque de Rheims. Il rencontra ce Pape à Spolète, en fut très-bien reçu, & obtint de lui un Privilège pour son Abbaïe, par lequel il est défendu à l'Evêque d'Orléans de venir dans ce Monastere, s'il n'y est invité, & permis aux Religieux de célébrer toujours l'Office Divin chez eux, quand bien même tout le Roïaume auroit été mis en interdit par le Pape. Il accommoda l'affaire d'Arnoul; & aiant donné parole au Pape, que cet Archevêque seroit délié de prison & rétabli, il fut chargé de lui porter le *Pallium*. A son retour en France, ce qu'il avoit promis fut exécuté; & il le fit savoir au Pape. Sur la fin de sa vie il rétablit le Monastere de Squirs en Gascogne, qui fut appelé le Monastere de la Regle, & en langage du pays, la Reoule, où il fut tué l'an 1004. dans une émotion populaire que les Moines ou des fem-

mes de ce pais-là suscitèrent contre lui. Mr. *Abbon* Baluse a donné la Lettre circulaire écrite par les *Abbe de Fleury* Moines de Fleury sur sa mort.

Outre l'Apologie & les Lettres d'Abbon dont nous venons de parler, l'Auteur de sa Vie fait encore mention des Ouvrages suivans. D'une Lettre en Vers Hexamètres, à la louange de l'Empereur Othon, dont les Vers commencent & finissent par la même lettre, & se pouvoient lire en six différentes manieres, qui faisoient differens sens. D'un Traité adressé à Odilon Abbé de Cluny, sur la Concordance de l'Evangile: & d'un autre Traité des Cycles de toutes les années, depuis la Naissance de JESUS-CHRIST jusqu'à son temps, que Sigebert dit être un Commentaire sur le Traité de Victorius. On lui attribue encore l'Abregé des Vies des Papes, tiré de l'Histoire d'Anastase le Bibliothecaire, imprimé à Mayence l'an 1603. La Vie de S. Edmond Roi des Anglois, & Martyr. Le P. Mabillon nous a donné dans le second Tome de ses *Analecetes*, un excellent Recueil de Canons composés par Abbon, & dédié aux Rois Hugues & Robert.

Le style d'Abbon est très-pur & très-élegant; ses pensées sont justes: Il étoit très-instruit des Regles de la Discipline & de la Morale. Son attachement pour l'état Monastique, & pour l'intérêt des Moines, lui avoit attiré plusieurs ennemis: parce que, comme il dit lui-même, il avoit toujours eu à cœur la défense des Moines, & avoit cherché leur avantage dans toutes les occasions, & résisté à tous ceux qui les attaquoient.

La Vie d'Abbon a été écrite par Aimoin, *Aimoin* Moine du même Monastere. Celui-ci étoit *Moine de Fleury*. d'Aquitaine, fils d'Anentrude, parente de Gerard, Seigneur d'Aubeterre. Il fit Profession de la Vie Monastique l'an 970. sous Oilbolde Abbé de S. Benoît sur Loire; & il fleurit sous son successeur Abbon, dont il fut intime ami. Il l'accompagna dans son voyage de Gascogne, & revint après sa mort dans son Monastere. Le principal Ouvrage de cet Aimoin est son Histoire de France, dédiée à Abbon. Elle fut imprimée pour la première fois à Paris par Badius Ascensius l'an 1514. sous le nom d'Aimoin; cinquante ans après Monsieur Pithou la fit imprimer de nouveau sur un Manuscrit, sous le vrai nom d'Aimoin. Elle sortit l'an 1567. de l'Imprimerie de Vekel. L'an 1603. Jacques du Breuil Moine de S. Germain des Prez, la fit imprimer, & prétendit qu'elle étoit d'Aimoin, Moine de S. Germain. Dix ans après Freherus lui donna place dans le Corps de l'Histoire de France, qu'il fit imprimer à Hanovre. Enfin Messieurs Duchesne la firent entrer dans le troisième Tome de leur Collection, imprimé l'an

Aimoin Pan 1641. Cette Histoire est divisée en cinq Livres; mais il n'y a d'Aimoin que les trois premiers Livres, & les quarante & un premiers Chapitres du quatrième, qui finit à la fondation du Monastere de Fleury. Le reste est une compilation de quelque Moine fort récent.

Aimoin est encore Auteur de deux Livres des Miracles de S. Benoît; qui sont le second & le troisième des quatre qui se trouvent dans la Bibliothèque de Fleury, & de la Vie de saint Abbon, dont nous venons de parler. D'un Sermon sur la Fête de S. Benoît: & de quelques Vers sur la première fondation du Monastere de Fleury, imprimés dans le troisième Tome de la Collection de Duchesne: avec un autre Ouvrage en Vers de la Translation des Reliques de S. Benoît. Il n'est pas tout à fait si élégant que son Maître Abbon; mais il écrit avec netteté, & sa narration est simple & agréable, sans avoir rien de la bassesse du style de plusieurs autres Auteurs de ce temps-là.

L'Abbaye de Lobes, dans le Diocèse de Cambray, au Territoire de Liege, fondée dans le septième Siecle par S. Ursmar, conserva la Discipline Monastique jusques dans le dixième Siecle, où sa reputation fut encore augmentée par plusieurs Abbez, qui méritèrent par leur piété d'être élevés à l'Evêché de Liege, & qui se rendirent recommandables par leurs Ecrits.

Estienne Le premier est Estienne, que Fulcuin appelle un homme de Lettres, & dont il dit, qu'il observoit la Regle des Chanoines: Ce qui fait croire qu'il étoit Abbé séculier. Le même Auteur ajoute, qu'il a mis dans un style plus poli l'ancienne Vie de S. Lambert, qui étoit écrite grossièrement; & qu'il en a tiré de quoi faire une Prose fort célèbre: Qu'il a aussi fait un petit Traité, composé de pensées tirées des Livres Sacrez, dans lequel il a mis les Chapitres & les Collectes de chaque Fête de l'année: & que dans la Préface il remarque qu'il a été élevé à Mets, en dédiant son Ouvrage à Robert Evêque de cette Ville. Sigebert dit encore qu'il avoit fait une Prose sur la Trinité, & sur l'Invention de S. Estienne premier Martyr. D'autres disent que ce sont des Offices pour ces Fêtes. La Vie de S. Lambert a été donnée au Public dans l'Histoire des Evêques de Liege, par Chapeville. Cet Estienne fut ordonné Evêque de Liege l'an 903.

Après sa mort l'Evêché de Liege fut disputé, comme nous avons dit, entre Hilduin & Riquier. Ce dernier Abbé de Lobes, l'emporta sur l'autre. De son temps les études des belles Lettres, dit Fulcuin, fleurirent dans l'Abbaye de Lobes; & entre ceux qui s'y appli-

querent, les plus célèbres furent Scamin, *Estienne* Theoduin & Ratherius. Nous avons assez parlé des aventures & des Livres de celui-ci. Tri-*Lobes* theme donne aussi à Hilduin, qui contesta l'Evêché de Liege à Riquier, la qualité d'Abbé de Lobes; & dit qu'il avoit écrit l'Histoire des Abbez de Lobes, & quelques Sermons: Mais il y a de l'apparence qu'il s'est trompé, & qu'il a pris Hilduin pour Fulcuin.

Sur la fin de ce Siecle, Fulcuin ou Fol-*Fulcuin* cuin, fut élu Abbé de Lobes: Il nous a *Abbe de Lobes* laissé une Histoire assez bien écrite de cette Abbaye, depuis sa fondation par Landelin & S. Ursmar, jusqu'à son temps, qui nous a été donnée par le P. Dom Luc Dachery, dans le sixième Tome de son *Spicilege*. Il a encore composé un Traité des Miracles de S. Ursmar, rapporté par Henschenius au 18. Avril: & la vie de S. Fulcuin Evêque, qui est dans la première Partie du quatrième Siecle Benedictin du P. Mabillon. Fulcuin a été élu Abbé en 975. & est mort en 990.

Il eut pour successeur Heriger, ami de Not-*Heriger* ger, Evêque de Liege, dont voici le Catalogue *Abbe de Lobes* des Ouvrages, rapporté par le Continuateur de l'Histoire de Fulcuin. L'Histoire des Evêques de Liege; la Vie de S. Ursmar en Vers. Une Lettre à Hugues sur diverses questions: & deux autres Traitez qui n'ont point paru. Un Traité en forme de Dialogue, entre lui & Adelbolde Clerc de l'Eglise de Liege, & depuis Evêque d'Utrecht, de la Discorde de l'Eglise, & de l'Avenement du Seigneur: & un autre Traité dans lequel il a ramassé plusieurs passages des Peres, touchant le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, contre Paschase Ratbert. L'Histoire des Evêques de Liege a été donnée par Chapeville; & son Traité du Corps & du Sang de Notre Seigneur, est l'Anonyme donné par le P. Cellot. La Vie de Saint Ursmar est dans Henschenius au 18. Avril. Les autres Ouvrages ne sont que Manuscrits. On lui attribue encore la Vie de Sainte Berlende, rapportée par Bollandus au troisième Février, & par le P. Mabillon au troisième Siecle Benedictin: & celle de S. Landoalde, qui est sous le nom de Notger dans Surius, au 19. de Mars. Cet Abbé mourut l'an 1007.

Adelbolde Clerc de l'Eglise de Liege, après avoir quitté les emplois qu'il avoit à la Cour de l'Empereur Henry II. du Nom, dont il étoit Con-*d'Utrecht* seiller & General de ses Armées, se fit Moine de Lobes, & ensuite fut élu Evêque d'Utrecht vers l'an 1009. Il a écrit l'Histoire de cet Empereur, qui se trouve dans les Vies des Saints de Surius au quatorzième Juillet, & de Gretzer: & dans le cinquième Tome des Antiquitez de Canisius. Tritheme fait encore mention d'un Hymne à

Adelbol. la louange de la Croix ; d'une autre à la de Evêque louange de la Vierge , & de quelques autres d'Utrecht. Ouvrages du même , tant en Prose qu'en Vers. Il mourut l'an 1027.

Albert Albert ou Oibert , Abbé de Gemblours , est encore un des Auteurs sortis de l'Abbaye de Lobes. Sigebert dit qu'il a été illustre par sa science dans les belles Lettres & dans les matieres Ecclesiastiques , & par son zele pour la Religion ; & qu'il a rendu son nom immortel , en écrivant des Vies des Peres , & en composant des Hymnes en l'honneur des Saints , & particulièrement parce qu'il a instruit Burchard Evêque de Wormes , & a été cause qu'il s'est appliqué à l'étude Ecclesiastique , & qu'il a donné son Volume de Canons , si utile à tout le monde , composé par les soins de cet Albert , qu'il a écrit & dicté. Sigebert ne dit pas qu'il eût composé ces Vies des Peres , mais seulement qu'il les avoit écrites de sa main ; cependant Tritheme l'en fait Auteur.

Odilon Odilon Moine de S. Medard de Soissons , fleurit vers l'an 920. Il a écrit un Livre de la Translation des Reliques de S. Sebastien Martyr , & de S. Gregoire Pape , dans le Monastere de S. Medard , adressé à Ingran Doyen de cette Abbaye , qui fut ordonné Evêque de Laon l'an 932. Ainsi l'Ouvrage d'Odilon précède cette année. Il se trouve dans Bollandus au 20. Janvier : & dans le quatrième Siecle Benedictin du Pere Mabillon , qui nous a aussi donné dans le même Volume l'Histoire de la Translation des Reliques de S. Tiburce , de S. Marcellin , de S. Pierre & de ses Compagnons , faite dans le même Monastere l'an 828. écrite par le même Auteur.

Gerard Gerard Abbé , ou plutôt Doyen de S. Medard de Soissons , fleurit au milieu du dixième Siecle. Aiant trouvé un ancien Manuscrit de la Vie de S. Romain , il la mit en un style plus poli , & en fit une autre en Vers. Il les adressa à Hugues Archevêque de Rouen , comme il paroît par l'Epître Dedicatoire qui a été donnée au Public par le P. Mabillon , dans le premier Tome de ses Analectes. Nous n'avons plus ces Ouvrages , mais seulement l'ancienne Vie de Saint Romain , qu'il avoit reformée , laquelle nous a été donnée par Monsieur Rigaud.

Jean Ab. Jean Moine de Gorze , & ensuite Abbé de S. Arnoul de Mets , fleurit dans cette Ville du temps d'Adalberon qui en étoit Evêque. Il a écrit la Vie de sainte Glodesinde Abbesse de Mets , & l'Histoire de sa Translation , avec la Vie de S. Jean Abbé de Gorze , son Maître , dédiée à Thierry Evêque de Mets. Le P. Mabillon a donné ces Ouvrages dans différents Tomes des Siecles Benedictins.

Helperic Helperic ou Chilperic , Moine de S. Gal ,

a composé l'an 980. un Traité du Calendrier , *Helperic* dont le P. Mabillon a donné la Preface dans ou Chil- le premier Tome de ses Analectes , & qui se perie trouve Manuscrit dans la Bibliotheque de S. Moine de S. Gal.

Berthier Prêtre de Verdun , a écrit une Hif- *Berthier* toire abrégée des Evêques de cette Eglise , qu'il Prêtre de Verdun. dédia à Dadon , qui étoit celui qui la gouvernoit pour lors. Elle a été donnée par le Pere Dachery dans le douzième Tome du Spicilege. Il a fleuri vers l'an 987.

L'Ouvrage de Berthier a été continué par *Moine* un Moine anonyme de S. Viton de Verdun , *anonyme.* jusqu'à Thierry , quarantième Evêque de cette Ville. Depuis Laurent Moine de Liege , & ensuite du même Monastere de S. Viton de Verdun , fit le Supplément & la Continuation de cette Histoire jusqu'au temps d'Alberon ; c'est-à-dire , jusques vers le milieu du douzième Siecle. Ces Ouvrages se trouvent de suite avec une autre Continuation dans le même Tome du Spicilege du Pere Dachery.

Il y a eu deux Moines dans le dixième Siecle *Adson* qui ont porté le nom d'Adson. Le premier , Ab- *Abbé de Luxeuil.* bé de Luxeuil , a écrit vers l'an 960. un Livre des Miracles de S. Wandalbert , troisième Abbé de Luxeuil , qui est dans le premier Tome des Siecles Benedictins. Le second , Abbé de Deu- *Adson* vres , au Diocese de Bourges , est Auteur de la *Abbé de Deu- vres.* Vie de S. Bercaire ; de celle de saint Basile Confesseur ; de l'Histoire de la Translation & des Miracles de ce dernier , de la Vie de S. Frodbert Abbé de Celles , de l'Histoire de la Translation de ses Reliques ; & enfin de la Vie de S. Mansuet , premier Evêque de Toul. Tous ces Ouvrages , à l'exception du dernier , sont dans le second & le quatrième Siecles Benedictins du Pere Mabillon : Le dernier a été donné par Monsieur Bosquet. Cet Auteur a fleuri vers l'an 980. & est mort en 992.

Letaldus Moine de l'Abbaye de Micy ou de S. *Letaldus.* Memin , au Diocese d'Orleans , a fleuri vers la fin *Moine de S. Memin.* du dixième Siecle. Il a écrit l'Histoire des Miracles de Saint Maximin ou Memin , premier Fondateur de ce Monastere , donnée par le P. Mabillon dans le premier Tome de ses Siecles Benedictins. Il y a apparence que c'est le même qui est Auteur de la Vie de S. Julien Evêque du Mans.

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DES EGLISES

d'Allemagne.

L'Empereur Arnoul , le dernier de la Bran- *Revolutions de l'Empire d'Allemagne dans le dixième* che de la Race Carlienne , qui avoit *Siecle.*

Revolutions de l'Empire d'Allemagne dans le dixième Siecle.

eu la Germanie , ou l'Allemagne en partage , étant mort l'an 899. ne laissa qu'un fils legitime , nommé Louis , lequel n'ayant encore que huit ans , fut commis aux soins & à la garde d'Othon Duc de Saxe , qui avoit épousé sa soeur , & de Hatton Archevêque de Mayence. Il fut bien-tôt heritier de la Lorraine , qui avoit été donnée à Zuentibold son frere Bâtard. Mais il ne pût se rendre maître de l'Italie , ni se faire couronner Empereur. Sa vie ne fut pas longue ; il mourut âgé de dix-huit à vingt ans. l'an 911. & ne laissa que deux filles ; Placidie & Mathilde. La premiere fut mariée à Conrad Duc de Franconie ; & l'autre à Henri l'Oiseleur , Duc de Saxe , & fils du Duc Othon. Les Seigneurs du Roiaume aiant voulu déferer la Couronne à cet Othon , il s'en excusa à cause de sa vieillesse , & leur conseilla d'élire Conrad Duc de Franconie : Mais son fils Henri , Duc de Saxe , n'eut pas la même moderation ; & croiant qu'il devoit avoir part au Royaume , puis qu'il avoit épousé l'une des Heritieres , il se révolta contre Conrad , lui fit la guerre , & gagna une Bataille : mais cela n'eut point de suite , & Conrad demeura toujours en possession du Roiaume jusqu'à sa mort , qui arriva l'an 918. En mourant il laissa Henri Duc de Saxe , son Heritier , & ordonna aux Seigneurs de lui porter la Couronne & les ornemens de Roi. Ils suivirent ses dernieres volontez , & reconnurent Henri Duc de Saxe , surnommé l'Oiseleur , pour Roi de Germanie. Ce Prince vaillant & sage , retint Arnoul Duc de Baviere , dans le devoir , défit les Hongres , qui ravageoient l'Allemagne , vainquit les Vandales , soumit la Boheme à son obéissance ; & après avoir régné pendant dix-sept ans , il mourut l'an 936. Les Seigneurs mirent en sa place son fils aîné Othon , depuis surnommé le Grand : son frere Henri lui fit la guerre , mais il fut défait , & blessé mortellement dans un combat. Les Ducs Gilbert & Everard qui étoient auteurs de cette révolte , perirent dans un autre combat près d'Andernac ; & par ce moien Othon demeura paisible possesseur de ses Etats , qu'il agrandit considérablement , & y joignit ensuite le Roiaume d'Italie , & la Dignité d'Empereur , qui passa à son fils Othon , & à son petit fils de même nom , comme nous avons déjà rapporté.

Sous ces Empereurs qui ne furent pas moins Religieux que vaillans , les Eglises d'Allemagne fleurirent par la pieté d'un grand nombre de Saints Evêques , par les Ecrits de plusieurs Auteurs , & par la propagation de l'Evangile parmi les Peuples du Nord. C'est ce que nous allons faire voir en parlant des Hommes illustres par leur science & par leur sainteté que l'Allemagne a portez dans ce Siecle.

Nous commencerons par saint Ulric Evêque *S. Ulric* d'Augsbourg. Il étoit d'une ancienne Maison Evêque d'Allemagne , fils de Hugpaut & de Thetpige. d'Aus- Il fit ses études dans le Monastere de S. Gal , *bourg.* d'où il fut tiré pour être mis sous la conduite d'Adalberon Evêque d'Augsbourg. L'an 909. il fit un voiage à Rome. Pendant qu'il y étoit Adalberon mourut , & eut pour successeur Hil- tin , après la mort duquel Ulric fut nommé Evêque d'Augsbourg par le Roi Henry l'an 924. Il fut en grande estime auprès de ce Prince , & dans une considération particuliere auprès de l'Empereur Othon son successeur. Il fit enco- re deux voiajes à Rome ; l'un vers l'an 956. & l'autre vers la fin de sa vie. Il mourut l'an 973. âgé de 83. ans , après avoir gouverné l'Eglise d'Augsbourg pendant cinquante années. Sa Vie qui a été écrite par un Auteur du temps nommé Gerard , qui avoit vécu avec lui , contient plusieurs choses remarquables. Il y est dit qu'outre l'Office divin qu'il chantoit tous les jours avec ses Chanoines dans le Chœur de son Eglise , il recitoit en particulier les Offices de la Vierge , de la sainte Croix , & de tous les Saints , & le Pseautier entier , & qu'il avoit coutume de dire une , ou deux , ou trois Messes , selon le temps qu'il avoit : Que le Carême après avoir dit les Matines la nuit , il continuoit ses prieres jusqu'à l'heure que l'on sonnoit les Vigiles des Morts , qu'il chantoit avec le Chœur , & Prime ensuite : Qu'il demouroit dans l'Eglise en prieres , jusqu'à ce que les Chanoines revinssent avec la Croix pour celebrer la Messe , à laquelle il assistoit , & baisoit la main du Prêtre celebrant : qu'après la Messe il chantoit Tierce avec les Chanoines , & qu'il demouroit dans l'Eglise jusqu'à Sexte : qu'après Sexte il visitoit les Autels , & se mettoit à genoux devant , en chantant un *Miserere* & un *De profundis* : Qu'ensuite il revenoit dans sa Chambre pour se laver le visage & se preparer à dire la Messe : que quand elle étoit dite & Vêpres ensuite : il visitoit les Pauvres de l'Hôpital , lavoit les pieds à douze d'entre eux , & donnoit à chacun un denier : Qu'au sortir de là il venoit se mettre à table : qu'après avoir mangé , il disoit Complies & se retiroit : Qu'il passoit ainsi tous les jours de Carême , jusqu'au jour de l'Indulgence , que l'on appelle la Pâque des Rameaux. Que ce jour-là il se rendoit dès le matin à l'Eglise de S. Afre , où il chantoit une Messe de la Trinité , & faisoit la benediction des Rameaux , qu'il portoit , accompagné de ses Clercs & du Peuple , avec l'Evangile , la Croix , les Bannières & une Image représentant Notre Seigneur assis sur un asne , jusqu'au Mont Perleich , où il étoit rencontré par ses Chanoines en Chœur , & par une partie du Peuple qui couvroient le chemin de Rameaux , ou d'ha- *bits.*

S. Ulric
Evêque
d'Augs-
bourg.

bits: Qu'il leur faisoit là une Exhortation sur la Passion de Notre Seigneur, & qu'ils revenoient ensemble chanter la Messe dans l'Eglise Cathédrale: Que pendant les trois jours suivans il tenoit une assemblée Synodale: Que le Jeudi Saint il célébroit l'Office Divin, & consacrait le saint Chrême & les saintes Huiles, & les distribuait ensuite à ses Clercs: Qu'après cela il alloit à son ordinaire visiter l'Hôpital, d'où il revenoit à l'Eglise, habilloit douze pauvres dans la Sacristie, & leur lavait les pieds: Que le Vendredi Saint il assistoit à tout l'Office: qu'après avoir communiqué le Peuple, comme le jour précédent, il seroit le reste de l'Eucharistie, comme pour l'enfouir, suivant la coutume: & que sur le soir il mangeoit sans se mettre à table, du pain, & beuvoit de la bière: Que le Samedi Saint, après l'Office de la nuit, & la Recitation du Pseaume, les trois Litanies chantées, le Cierge benî, & les Leçons achevées, il alloit en procession à l'Eglise de S. Jean, où il baptisoit trois enfans, & revenoit ensuite célébrer la Messe, donner la Communion au Peuple, & dire Vêpres: Qu'après cela il donnoit à manger à plusieurs personnes: Que le jour de Pâques, après l'Office de Prime, il alloit à l'Eglise de S. Ambroise, où il célébroit la Messe de la Trinité, & revenoit de là en Procession, portant le Corps de Notre Seigneur avec l'Evangile, des Cierges allumés & de l'encens, à l'Eglise de S. Jean-Baptiste, où il chantoit Tierce; & de là à l'Eglise Cathédrale, où il chantoit la Messe, & donnoit la Communion à tous les assistans: Après quoi il donnoit à manger aux Chanoines de sa Cathédrale & au Clergé de l'Eglise de S. Afre; leur distribuait la chair d'un Agneau, & des morceaux de lard qui avoient été benîs à la Messe, & les traitoit magnifiquement. Il est aussi remarqué qu'il faisoit la visite de son Diocèse tous les quatre ans, pour instruire les peuples, administrer le Sacrement de Confirmation, & réformer son Clergé. Je passe sous silence quantité de Miracles qui sont rapportés dans cette Vie & dans celles qui ont été écrites par Gebard quatrième Successeur de Saint Ulric, & par Bernon Abbé de S. Afre: Mais je ne puis omettre l'Histoire d'Adalberon, Neveu de ce saint Evêque. Il l'avoit fait élever avec soin, lui avoit fait donner une Abbaye, le destinoit pour être son Successeur, & se servoit de lui dans toutes les affaires qu'il avoit à la Cour où dans son Diocèse. Pour l'autoriser davantage, il pria l'Empereur, dans le dernier voyage qu'il fit à Rome, de trouver bon qu'il lui remit le gouvernement entier des affaires de son Diocèse; & qu'il le destinât pour son successeur. Adalberon étant revenu à Augsbourg, se fit non

seulement prêter serment de fidélité par le Clergé & par le Peuple de la Ville, mais voulut aussi porter le Bâton Episcopal. Cette entreprise déplût aux Evêques d'Allemagne: en sorte que dans un Concile tenu l'an 972. à Ingelheim, en présence de l'Empereur Othon & de son Fils, où S. Ulric & Adalberon furent invitez, on fit une affaire à ce dernier, sur ce qu'il portoit la marque de la dignité Episcopale; & on vouloit à cause de cela le déclarer incapable de succéder à son Oncle dans l'Evêché d'Augsbourg. Ce bon homme ne pouvant s'expliquer assez haut à cause de son grand âge, fit dire par un de ses Clercs, qu'il vouloit se retirer, & embrasser la Vie Monastique, selon la Règle de S. Benoît, dont il avoit pris l'Habit. Les Evêques du Concile lui aiant remontré qu'il ne devoit pas quitter ainsi son Evêché; & que cet exemple seroit d'une très-pernicieuse conséquence, ils l'obligerent de retenir le gouvernement de son Eglise, lui promettant qu'après sa mort il n'y auroit point d'autre Evêque d'Augsbourg qu'Adalberon, dont ils avoient exigé le serment, qu'il ne sçavoit pas qu'il fût défendu, & que ce fût une hérésie de prendre les marques de la dignité Episcopale, & s'en attribuer la puissance sans avoir été ordonné. Cette promesse fut inutile à Adalberon; parce qu'il mourut subitement peu de temps après avant son Oncle, qui eut pour successeur Henri, fils du Comte Burchard, qui se fit élire par force. Celui-ci mourut comme il avoit vécu; c'est-à-dire, plutôt en Soldat, qu'en Evêque. Car pendant sa vie il fut rebelle à son Prince, & fut tué dans une Bataille donnée contre les Sarrasins l'an 983. Après sa mort l'Empereur Othon II. voulut donner cet Evêché à Werenharius, que S. Ulric avoit désigné pour son Successeur: mais celui-ci l'ayant refusé, Eutichus Comte d'Altorf, fut élu. Lui-même qui lui succéda l'an 988. fit un voyage à Rome, pour demander au Pape Jean XV. la Canonisation de S. Ulric, qu'il obtint dans un Concile de Rome sur la lecture de la Vie & des Miracles de ce Saint, qui a plus édifié l'Eglise par sa vie & par ses exemples, que par ses écrits; car il y en a peu qui lui soient attribués: & ils sont fort douteux. Nous avons déjà remarqué que quelques-uns le font Auteur du Discours sur les devoirs des Clercs, attribué à Leon IV. & inséré dans la Lettre Synodale de Ratherius: ce qui semble se confirmer, parce qu'il répond aux demandes que l'Auteur de sa Vie dit qu'il faisoit à ses Ecclesiastiques dans le cours de sa visite. Le même Auteur rapporte un Sermon de S. Ulric à son peuple, sur les huit principaux Péchez & les huit Beautés: mais il y a apparence qu'il l'avoit com-

S. Ulric
Evêque
d'Augs-
bourg.

S. Ulric
Evêque
d'Augs-
bourg.

Adalbe-
ron Evê-
que
d'Augs-
bourg.
Les Saints
Adal-
berts.

composé, sur ce qu'il avoit entendu dire ordinairement à ce Saint. L'on a encore publié le Siècle passé en Allemagne une Lettre qui porte le nom de S. Ulric, adressée au Pape Nicolas, dans laquelle il conseille à ce Pape, pour éviter les desordres des Ecclesiastiques, de leur permettre de se marier. Il est parlé de cette Lettre dans une Addition de Berthoul Prêtre de Constance, à la Chronique de Herman Contract; & l'on prétend qu'Aeneas Silvius en fait mention dans son Livre des Mœurs des Allemands, où il dit que S. Ulric reprit le Pape sur les Concubines. Mais il est visible que cette Lettre est supposée; parce que du temps de S. Ulric il n'y a point eu de Pape qui portât le nom de Nicolas, ni de Saint Ulric Evêque d'Augsbourg, du temps des Papes qui ont porté ce nom. L'autorité de la Chronique est de peu de conséquence, & Aeneas Silvius ne parle pas distinctement de cette Lettre; mais dit seulement que S. Ulric reprit le Pape sur les Concubines: ce qui peut convenir à Jean XII. outre que cet endroit ne se trouve pas dans quelques Manuscrits de l'Histoire de Silvius, ni dans l'Edition de Rome. Mais quand il seroit vrai que cet Auteur auroit fait allusion à cette fausse Lettre, cela prouveroit seulement qu'elle avoit déjà été supposée de son temps, & qu'elle est plus ancienne que les Conciles de Basse & de Constance; ce que je croy qu'on ne peut pas révoquer en doute.

Adalberon Prédecesseur de S. Ulric, est Auteur de la Vie de S. Hariolphe, premier Abbé d'Elvangel.

Les deux Saints Adalberts non seulement ont éclairé l'Allemagne de leurs lumières, mais ils ont aussi porté celles de l'Evangile dans les Pais Barbares. Le premier après avoir prêché l'Evangile aux peuples qui habitent le long de la Mer Baltique, travailla à la conversion des Slavons, fut fait le premier Archevêque de Magdebourg l'an 968. & mourut l'an 981. Le second Evêque de Prague, prêcha l'Evangile aux Bohémiens, aux Polonois & aux Hongrois. Celui-ci quitta son Evêché, à cause de l'extrême dérèglement du Peuple de Bohême; & étant allé à Rome, il y embrassa la Vie Monastique, dans le Monastère de S. Boniface. Après y avoir passé cinq ans, il retourna en Bohême, & passa de là en Hongrie, d'où il revint une seconde fois à Rome, & y demeura encore cinq ans dans le même Monastère. Il en fut encore arraché par les instances de l'Archevêque de Mayence, qui obligea le Pape Gregoire V. de le renvoyer: mais Boleslas Roi de Bohême, lui aiant défendu l'entrée de ses Etats, il s'en alla en Prusse, & de là en Lithuanie, où aiant beaucoup souffert pour la Foi,

il reçut enfin la couronne du Martyre.

Brunon Archevêque de Cologne, fils de Henri Brunon l'Oiseleur, & frere d'Othon le Grand, n'est pas un des moindres ornemens de l'Eglise d'Allemagne, soit pour sa science, soit pour sa piété. Un Auteur de ce temps-là nous apprend qu'il sçavoit parfaitement le Grec & le Latin; qu'il avoit lu tous les anciens Auteurs; qu'il avoit une belle Bibliothèque; qu'il avoit un soin tout particulier de son Diocèse & de son Clergé; qu'il retrancha toute la superfluité dans les habits de ses Ecclesiastiques, & les obligea de s'attacher à leur devoir: qu'il les instruisoit par de fréquentes Conférences, par des Exhortations réitérées, & par son propre exemple. Sixte de Sienné écrit qu'il a fait un Commentaire sur le Pentateuque, dont le Manuscrit est dans la Bibliothèque des Dominicains de Boulogne. On dit qu'il a fait la Vie de quelques Saints. Il fut élu Archevêque de Cologne en 953. & est mort en 965.

La Vie de ce grand Archevêque a été écrite par Roger, Moine de S. Pantaleon de Cologne, Moine de qui la dédia à Folmar son successeur, vers l'an 970. Elle est rapportée par Surius à l'onzième d'Octobre: elle est écrite assez élégamment pour ce temps-là.

On peut encore compter quantité de Prelats d'Allemagne illustres en science & en piété; comme Henri Archevêque de Trèves; Wolfgang Evêque de Ratisbonne; Sigismond d'Halberstadt, & plusieurs autres que nous passons sous silence, pour nous arrêter particulièrement à ceux qui nous ont laissé quelques Ouvrages.

Rathbode ou Radbode, Allemand de nation, Radbode descendu des Princes de Frise, fit ses Etudes sous Nannon, ou Mannon, à la Cour de Charles le Chauve, & de son fils Louis, où ces Princes faisoient enseigner les Sciences. Il fut élu Evêque d'Utrecht l'an 899. Trithème dit qu'il étoit fort habile dans l'Ecriture Sainte; & qu'il n'étoit pas ignorant dans les Sciences profanes: qu'il avoit l'esprit subtil; qu'il étoit estimé pour son éloquence; très-saint dans sa vie & dans ses mœurs; qu'il gouverna l'Eglise d'Utrecht pendant dix-sept ans; & qu'il écrivit quelques Opuscules, entr'autres un Livre des Louanges de S. Martin, un Livre de celles de S. Boniface; la Vie de sainte Amalberge; un Livre d'Homélies & de Sermons; des Fleurs sur S. Willebrorde; de l'Office de la Translation de S. Martin, & plusieurs Hymnes en l'honneur des Saints: qu'il est enfin mort l'an 917. ou plutôt l'an 918. Un autre Auteur, nommé Guillaume de Hede, lui attribue encore quelques Poésies, & une courte Chronique. Surius lui attribue une Eglogue touchant S. Leevin. Le Pere Mabillon a donné un discours de cet Auteur sur la Vie de sainte

ainte Amalberge, & un autre sur celle de saint Willebrorde.

Hildebert Archevêque de Mayence. Hildebert, frere de l'Empereur Conrad, treizième Archevêque de Mayence, couronna l'an 938. Othon le Grand : mais aiant ensuite fomenté avec Richard, Evêque de Strasbourg, la division entre Othon & son frere Henri, il fut relegué à Hambourg. On lui attribue quelques Vies des Saints.

Guillaume Archevêque de Mayence. Guillaume, quinziesme Archevêque de Mayence, Prince de Saxe, & fils d'Othon le Grand, fut élu Archevêque l'an 954. & est mort l'an 958. Il a fait la Chronique des Archevêques ses Prédecesseurs.

Bonnon Abbé de Corbie en Saxe. Bonnon ou Bavon, Abbé de Corbie en Saxe, fleurit sous le Regne d'Arnoul & de Louis IV. Rois de Germanie. Il avoit fait un Livre des Actions memorables de son temps, dont il est parlé dans l'Histoire d'Adam de Brene, qui en cite un passage touchant un Miracle de Saint Rembert. Nous n'avons presentement aucune autre connoissance de cet Ouvrage.

Waltramne Evêque de Strasbourg. Waltramne ou Waldramne, Evêque de Strasbourg, qui a assisté au Concile de Tribur de l'an 895. & n'est mort que vers l'an 905. a composé quelques Poësies qui sont dans le second Tome des Antiquitez de Canisius.

Salomon Evêque de Constance. Salomon Evêque de Constance, étoit à peu près du même temps ; car il fut fait Evêque l'an 891. & mourut l'an 919. Il a aussi fait quelques Poëmes adressez à l'Evêque Dadon, qui sont dans le premier Tome des mêmes Antiquitez de Canisius. Il avoit été Moine de Saint Gal, & Chapelain du Roi Louis.

Othon Evêque de Strasbourg. Rutharius Evêque de Strasbourg eut pour Successeur l'an 950. Uthon, neveu de Henri II. Duc de Souabe. Cet Uthon a écrit les Vies de saint Arbogaste & de saint Amand. Il est mort l'an 975. laissant pour Successeur Eckembaud.

Notger le Begue. Il y a eu plusieurs Notgers dans le dixième Siècle de l'Eglise. Le premier & le plus celebre étoit de la Race des Carliens. On le surnomma le petit Begue, à cause de sa difficulté de parler. Il fut mis encore tout jeune dans le Monastere de Saint Gal, où il étudia sous Marcel & sous Ison, avec Ratpert & Tutilon. Ces trois Moines s'étant adonnés à l'Etude des belles Lettres, les firent fleurir dans l'Abbaie de S. Gal, où ils faisoient entr'eux des Conférences : ils s'appliquoient particulièrement aux Arts Libéraux & à la Musique, & leur principal emploi étoit de faire des Proses. Notger en composa plusieurs ; il traduisit le Pseautier en Allemand pour le Roi Arnulphe. Il fit la vie de Saint Gal en Vers ; écrivit un Traité sur les Lettres de l'Alphabet qui servent au Chant, & quelques autres Ouvrages de cette nature : mais le principal est son Martyrologe donné par Canisius

dans le sixième Tome de ses Antiquitez. Le même Notger le me nous a donné quelques-unes des Proses & Begue.

des Hymnes de cet Auteur ; un Fragment de la Vie de Saint Gal dans le cinquième Tome du même Ouvrage, où l'on trouve aussi le Traité du Chant dont nous venons de parler. Goldaste attribue encore à Notger le Begue les deux Livres de l'Histoire de Charlemagne adressez à Charles le Chauve, & écrits par un Moine Anonyme de S. Gal ; & il semble qu'il se découvre lui-même dans le Chapitre vingt-sixième du Livre second, où il dit qu'il est begue & sans dents. Le même remarque qu'il a vu un Manuscrit de la Vie de S. Gal, écrite en forme de Dialogue, qui porte le nom de Notger. On lui attribue encore la Vie de S. Landoalde rapportée par Surius au 19. de Mars ; celle de Saint Remacle Evêque d'Utrecht rapportée par le même au 3. de Septembre, & deux Livres des Miracles de ce Saint ; mais il est incertain si ces Ouvrages sont de lui, & ils ne paroissent pas être de même stile. Notger a passé la plus grande partie de sa vie dans le neuvième Siècle, & est mort l'an 912. au mois d'Avril. Son Martyrologe a été composé vers la fin du neuvième Siècle, ou au commencement du dixième.

Le second Notger n'a vécu que dans le dixième Siècle, & n'a été fait Abbé de Saint Gal qu'en l'an 973. Il est mort l'an 981. On n'a aucun Ouvrage de lui.

Le troisième est Notger élu Evêque de Liège en 972. Il n'a point non plus laissé d'Ouvrages, à moins qu'on ne lui attribue ces Vies de Saints dont nous venons de parler.

Witichinde ou Winduchinde ou Windichine, *Witichin?* Moine du Monastere de Corbie, Ordre de S. de Moine Benoist, dans la Westphalie, a fleuri sous le Regne des Othons I. & II. Il a écrit trois Livres en Westphalie. de l'Histoire des Saxons, où il comprend les phalics.

Actions de Henry & d'Othon I. & finit à la mort de celui-ci, c'est-à-dire à l'an 973. Ils sont dédiés à la Reine Mathilde, fille de l'Empereur Othon, & ont été imprimez à Basle en 1532. à Francfort en 1577. parmi les Historiens d'Allemagne imprimez en 1580. & à la fin d'une Edition particuliere par Meibonius à Francfort en 1621. Sigebert dit encore qu'il avoit écrit en Vers la Passion de Sainte Thecle, & la Vie de S. Paul premier Hermite. Ces Ouvrages sont perdus. Il y a dans la dernière Edition de Meibonius quelques Vers qui lui sont attribuez.

Roswide Religieuse du Monastere de Ganderfheim, illustre par sa naissance, par sa science, & par sa pieté, fleurit sous l'Empire d'Othon I. par l'ordre duquel elle composa en Vers heroïques, un Panegyrique des Actions d'Othon I. Elle a aussi écrit en Vers la Passion de saint Denis Evêque & Martyr, & celle de Saint Pelage

Roswide Religieuse.

lage Martyr d'Espagne, & fait quelques autres Poësies sur les Louanges de la Sainte Vierge & de Sainte Anne, sur S. Gandolphe & quelques autres Saints. On lui attribue aussi la Vie de S. Wilbaud Evêque d'Eichstat, & celle de Saint Unnebaud, premier Abbé de Heildesheim, rapportées par Surius, par Canisius, & par le P. Mabillon. Cette Fille écrit mieux que la plupart des Auteurs de son temps ; elle sçavoit le Grec & le Latin. Son Poëme de la Vie d'Othon a été imprimé avec les Oeuvres de Witichinde à Francfort en 1621. & dans la Collection des Auteurs d'Allemagne de Ruberus : & ses Ouvrages Poëtiques ont tous été imprimez ensemble à Nuremberg l'an 1501. par les soins de Conrad Celte.

Regnaud Evêque d'Eichstat.

Regnaud, qui succeda l'an 975. dans l'Evêché d'Eichstat à Starhand, qui avoit été tué par les Hongres auprès d'Augsbourg, passa de son temps pour un homme tres-habile, qui sçavoit le Grec, le Latin & l'Hebreu, & sur tout la Musique. Il a écrit les Vies de S. Wilbaud & Unnebaud, & celles de Saint Nicolas & de Saint Blaise. Il a été vingt-quatre ans Evêque.

Evêque d'Allemagne. Auteur anonyme.

Un autre Evêque d'Allemagne du même temps, nous a donné la Vie de sainte Huneconde, rapportée par Surius au vingt-cinquième d'Avril. Et un Anonyme a fait la Relation de la Translation de S. Epiphane Evêque de Pavie en Saxe.

Thierry Archevêque de Treves.

Thierry Prevôt de l'Eglise de Mayence, & ensuite Archevêque de Treves, a écrit quelques temps auparavant ceux-ci (car il mourut l'an 970.) la Vie de sainte Lutruce rapportée par Surius au 22. de Septembre.

Othlon Evêque de Meis.

Othlon, Moine de Fulde, a écrit la Vie de S. Pyrmin ; qu'on croit avoir été Evêque de Meaux, ou plutôt de Mets. Cette Vie est adressée à Liudolphe Archevêque de Treves. Elle a été donnée par Brouverus, qui l'a fait imprimer l'an 1616. à Mayence avec d'autres Vies des Hommes illustres d'Allemagne. Liudolphe fut fait Archevêque de Treves l'an 999. & est mort l'an 1008. Ainsi Othlon a écrit à la fin du neuvième Siècle, ou au commencement du dixième. Canisius & Serrarius lui attribuent encore une Vie de Saint Boniface ; mais Brouverus remarque qu'elle est d'un stile différent.

Uffing, ou Uffon, Moine de Werthin.

Vers le même temps Uffing, ou plutôt Uffon de Frise, Moine de Werthin, écrivit la Vie de S. Ludger Evêque de Munster. Elle a été imprimée à Cologne dans le Siècle passé avec un Poëme du même Auteur. On lui attribue encore la Vie de Sainte Ide veuve, rapportée par Surius au quatrième de Septembre. Suffridus dit qu'il a aussi laissé la Vie de S. Luce Roi

d'Angleterre, qu'il dit être dans des Manuscrits.

Nous n'avons les Actes que de tres-peu de Conciles d'Allemagne du dixième Siècle, quoiqu'il y ait lieu de croire qu'il s'y en est tenu plusieurs.

Le premier, dont il nous reste quelque chose, est le Concile tenu à Coblents l'an 922. par ordre de Charles Roi de France, & de Henri Roi de Germanie. Il fut composé de huit Prelats : sçavoir de Herman Archevêque de Mayence, de Heriger Archevêque de Cologne, & de six Evêques d'Allemagne. Il avoit fait huit Canons, dont il ne nous reste que le premier, le 5. le 6. le 7. & le 8.

Le premier défend le Mariage entre les Parents, jusqu'à la sixième generation.

Le cinquième défend aux Laïques qui ont des Chapelles, d'en percevoir les Dixmes par leurs mains, pour les employer à des choses profanes : & ordonne que les Prêtres les recevront, & les emploieront à l'entretien & au Luminaire des Eglises, & à la nourriture des Hôtes & des Pauvres.

Le sixième soumet les Moines à la Jurisdiction & au gouvernement de l'Evêque.

Le septième condamne d'homicide celui qui vend un Chrétien.

Le huitième défend à ceux qui donnent des biens à quelque Eglise, d'ôter les Dixmes que ces biens doivent à l'Eglise dont ils dépendoient auparavant.

Les Canons d'un Concile tenu à Erford l'an 932. nous sont encore restez, avec la Preface, qui nous apprend qu'il avoit été assemblé par les ordres de Henri premier, la quatorzième année de son Regne, & qu'il étoit composé de l'Archevêque de Treves, & de douze Evêques.

Le premier de ces Canons porte, que l'on solemniserait les Fêtes des douze Apôtres, & que l'on observerait les Jeûnes des Vigiles établis anciennement.

Le second, que l'on ne tiendra point les Plaids les Dimanches, les Fêtes, ni les jours de Jeûne. L'on ajoute que le Roi Henri a défendu aux Juges de citer personne devant eux dans la semaine qui précède la Fête de Noël & celle de S. Jean-Baptiste, & dans tout le Carême, jusqu'à la huitaine après Pâques.

Dans le troisième, il est défendu de donner assignation à ceux qui vont à l'Eglise, ou qui y sont, afin de ne les pas détourner de leurs prières.

Le quatrième porte, que si un Prêtre est soupçonné de crime, & accusé devant son Evêque, il sera averti par trois fois, afin qu'il reconnaisse sa faute, & en reçoive la punition, s'il

Concile
d'Erford
de l'an
932.

s'il est coupable ; ou qu'il prouve son innocence, en se purgeant par son serment & par celui de ses Confreres.

Le cinquième défend aux particuliers de s'imposer des jeûnes sans le consentement de leur Evêque, ou de son Vicaire ; parce que plusieurs le font plutôt pour deviner, que par devotion.

Nous avons parlé du Concile d'Ingelheim, tenu l'an 948. quand nous avons traité de la contestation d'Artaldus pour l'Archevêché de Rheims ; parce que ce fut pour cela qu'il fut principalement assemblé.

Concile
d'Augs-
bourg de
l'an 952.

L'an 952. l'Empereur Othon I. tint à Augsbourg une Assemblée d'Evêques d'Allemagne, de France & d'Italie, à laquelle l'Archevêque de Mayence présida, & publia onze Canons, qui furent approuvés par les autres Prelats.

Le premier ordonne que les Evêques, les Prêtres, les Diacres, & les Soudiacres qui se marieront, seront déposés, suivant le Chapitre 25. du Concile de Carthage.

Le second est contre les Ecclesiastiques qui nourrissent des chiens & des oiseaux pour la chasse, & qui s'y adonnent : on les prive de leurs fonctions tant qu'ils seront possédés de cette passion.

Le troisième ordonne la peine de déposition contre les Evêques, les Prêtres & les Diacres qui s'occupent aux Jeux de hazard, s'ils ne veulent pas y renoncer.

Le quatrième est contre les Ecclesiastiques qui ont des femmes suspectes chez eux.

Le cinquième défend aux Moines de sortir de leur Cloître sans la permission de leur Abbé.

Le sixième enjoint aux Evêques d'avoir soin des Monasteres de leurs Dioceses, & de corriger promptement les desordres qu'ils y trouveront.

Le septième & le huitième leur défendent d'empêcher les Clercs & les Chanoinesses d'embrasser l'état Monastique.

Le neuvième défend aux Laïques de chasser des Eglises ceux à qui les Evêques en ont commis le soin.

Le dixième attribue à l'Evêque le droit de connoître de la distribution des Dixmes.

Et l'onzième porte, que non seulement les Evêques, les Prêtres, les Diacres & les Soudiacres vivront dans le Celibat, mais aussi que les autres Clercs seront obligés de vivre dans la continence, quand ils seront parvenus à un âge un peu avancé.

CHAPITRE V.

HISTOIRE DES EGLISES
d'Angleterre.

Vers la fin du neuvième Siecle, le Roi Alfred avoit rétabli les Etudes, & fait fleurir les Sciences en Angleterre, en y appelant l'Abbé Grimbalde, & quelques autres Savans de France. Les Rois ses Successeurs travaillèrent particulièrement à la reforme des Mœurs & de la Discipline. Dès le commencement de ce Siecle Edoüard, sur les remontrances & les menaces du Pape, qui se plaignoit de ce que depuis sept ans tout le pais de Westsex étoit sans Evêques, assembla un Concile à Cantorbie, auquel Plegmond Archevêque de cette Ville présida ; où l'on choisit plusieurs personnes pour être Evêques dans cette Province & dans quelques autres, qui furent ordonnés par Plegmond après son retour de Rome, où il alla exprès, pour rendre compte au Pape de ce qui avoit été résolu dans le Concile, & pour l'appaiser. Le Pape approuva ce qu'ils avoient réglé ; ordonna qu'à l'avenir on ne laisseroit plus d'Eglise vacante, & confirma la primauté de l'Eglise de Cantorbie. Tout ceci est attribué au Pape Formose par plusieurs Auteurs : mais comme ce Pape étoit mort long-temps avant le Regne d'Edoüard, il faut que ce soit plutôt Jean IX. qui étoit sur le saint Siege au commencement du Regne d'Edoüard, vers l'an 904. auquel on peut rapporter ce Concile.

Ce même Roi publia l'an 906. des Loix contre les perturbateurs du repos de l'Eglise ; contre les Apostats de la Religion, qu'il condamne à la mort ; contre les Ecclesiastiques Voleurs ou Fornicateurs ; contre les Incestes ; contre ceux qui ne paient pas les Dixmes, qui n'observent pas le Dimanche, & ne pratiquent pas les jeûnes ; & contre les Sorciers & les femmes de mauvaise vie, qu'il condamne à différentes peines. Il ordonne dans cet Edit, que l'on permette aux personnes condamnées à mort pour crime capital, de confesser leurs pechez en secret à un Prêtre : & à celles qui ont été mutilées de quelques membres pour crime, & qui survivent trois jours, de se faire penser, & de recevoir de la consolation, après en avoir demandé permission à l'Evêque.

Ethelstan qui succeda à Edoüard l'an 923. fit aussi des Loix sur les matieres Ecclesiastiques, par le conseil des Prelats, des Seigneurs

Etat de
l'Angle-
terre dans
le dixième
Siecle.
Concile de
Cantorbie
sous le Roi
Edoüard,
& Pleg-
mond Ar-
chevêque
de cette
Ville.

Loix d'E-
doüard.

Loix d'E-
thelstan.

& des habiles gens de son Roiaume ; par lesquelles il ordonna que toutes les Terres, & même celles de son Domaine, paieroient les Dixmes : Enjoignit à tous ceux qui tenoient ses biens de faire certaines charitez aux pauvres ; défendit les violences qu'on faisoit aux Eglises ; condamna de nouveau les Sorciers & les Malfaisances à la prison & à de grosses amendes ; regla de quelle maniere on devoit recevoir la preuve de l'innocence d'un accusé, par l'eau ou par le feu ; défendit de tenir des Marchés, ou de vendre & d'acheter les jours de Dimanches ; déclara qu'on devoit priver de la sepulture les Parjures & les Faux-témoins. Il joignit à ces Loix diverses Instructions pour les Evêques, & recommanda que l'on dît dans les Monasteres tous les Vendredis cinquante Pseaumes pour lui.

Comme ce qu'il y a de plus particulier dans ces Loix est ce qui regarde la justification ou la conviction d'un accusé, par l'épreuve de l'eau ou du feu, ce qu'il appelle *Ordalion* : & que la maniere de la pratiquer y est expliquée en détail, nous croions qu'il ne sera pas inutile d'en mettre ici la Traduction. Si quelqu'un offre de se justifier par l'*Ordalion* ; c'est-à-dire, par l'épreuve du feu ou de l'eau, qu'il vienne trouver le Prêtre trois jours avant que de le faire, qui le benira à la maniere accoutumée : & que pendant ces trois jours il ne mange que du pain, du sel, ou des legumes ; qu'il entende tous les jours la Messe ; qu'il aille à l'Offrande, & qu'il communie le jour qu'il doit subir l'épreuve. Si c'est celle de l'eau froide, qu'on l'enfonce avec une corde d'une demie-aune, au dessous de la surface de l'eau. Si c'est celle du fer chaud, qu'on l'enveloppe dans sa main, & qu'on l'y laisse trois jours sans y regarder. Si c'est celle de l'eau chaude, qu'on la fasse chauffer jusqu'à ce qu'elle soit bouillante, & qu'on fasse tremper la main ou le bras à l'accusé ; & que dans toutes ces épreuves l'Accusé & l'Accusateur jeûnent tous deux, & fassent venir douze témoins, qui prêteront serment avec eux, & qu'on jette sur eux de l'eau benite. Il y a deux Editions de ces Loix : l'une plus ample ; & l'autre qui en est un abrégé.

Assem-
blée Eccle-
siastique
sous le Roi
Edmond.

Le Roi Edmond n'eut pas moins de zele pour la Discipline de l'Eglise que son Prédecesseur Ethelstan. Il tint l'an 944. le troisième de son Regne, le jour même de Pâques, une Assemblée de Prelats & de Seigneurs, dans laquelle il fit des Loix sur la chasteté, sur le paiement des Dixmes & du denier d'aumône ; contre ceux qui violeroient les Vierges consacrées à Dieu ; contre les parjures & contre ceux qui feroient des Sacrifices profanes. Ces Loix

portent les peines Ecclesiastiques dont ils doivent être punis : sçavoir, la privation de la sépulture, & l'excommunication. Il y est enjoint aux Evêques de reparer leurs Eglises à leurs dépens, & d'avertir le Prince pour les reparations des autres, & pour leurs Ornaments. Il fit aussi des Loix sur la punition des homicides & sur les Solemnitez des Mariages. Cette Assemblée fut tenue sous Wulstan Archevêque d'York, & Odon Archevêque de Cantorbie.

Ce dernier fit vers le même temps des Reglemens Ecclesiastiques, en forme d'Avis ou d'Instructions, par lesquels il recommande.

1. Qu'on laisse l'Eglise jouir en paix de ses Privileges & de ses immunités ; & qu'on ne mette aucun Impost sur ce qui lui appartient.
2. Il avertit le Roi & les Princes d'obéir aux Archevêques & aux Evêques ; d'être humbles, de n'opprimer personne ; de rendre la justice à tout le monde ; de punir les crimes, & de nourrir les Pauvres par leurs aumônes.
3. Il ordonne aux Evêques de mener une vie exemplaire ; de visiter leurs Dioceses tous les ans une fois ; de dire hardiment la vérité aux Rois & aux Princes ; de n'excommunier personne sans raison ; & de montrer à tous la voie du salut.
4. Il enjoint aux Prêtres de vivre aussi exemplairement, & de porter des habits conformes à leur état.
5. Il donne le même avertissement à tous les Clercs.
6. Il exhorte les Moines d'accomplir leurs Vœux, & leur défend d'être vagabonds, se contentant de porter l'Habit de Moine sans en mener la vie. Il leur recommande le travail des mains, la lecture & la priere.
7. Il défend les Mariages incestueux avec des Vierges consacrées à Dieu, ou des parentes.
8. Il recommande la paix & l'union.
9. Il ordonne l'obligation des Jeûnes solennels du Carême, des Quatre-Temps, du Mercredi & du Vendredi, & la celebration des Dimanches & des Fêtes. Enfin il recommande le paiement des Dixmes. Il y a encore une Lettre Pastorale de cet Archevêque, adressée à ses Suffragans, rapportée par Guillaume de Malmesbury.

Edmond aiant été tué l'an 946. son frere Elrede s'empara du Trône. Nous n'avons point de Loix de ce Prince, mais seulement la Chartre d'une Donation considérable qu'il fit au Monastere de Croëlande, en consideration de Turketule, qui avoit été autrefois Chancelier du Royaume, à qui il donna cette Abbaye. Cela fut fait dans une Assemblée d'Evêques & de Seigneurs tenue à Londres l'an 948.

Après la mort d'Elrede arrivée l'an 955. Edouin fils d'Edmond fut reconnu Roi ; mais quelque temps après une partie de l'Angleterre s'étant

Assemblée d'Evêques à Londres en l'année 948.

S. Dunstan Archevêque de Cantorbrie.

élevée, Edgar frere d'Eduin, eut une partie du Roiaume, & son frere étant mort, demeura seul en possession de tout ce Roiaume. Ce Prince encore plus Religieux que ses Prédecesseurs, rétablit entierement la pureté de la discipline dans l'Eglise Anglicane, & y fit fleurir l'Etat Monastique par les conseils de S. Dunstan, qu'on peut appeller le Restaurateur de la Discipline en Angleterre.

Ce Saint naquit en Angleterre l'an 923. dans le Pais de Westsex la premiere année du Regne d'Ethelstan. Il entra dans l'Etat Ecclesiastique étant encore fort jeune; & après avoir fait ses études, il vint trouver Athelme Archevêque de Cantorbrie son Oncle, qui le donna au Roi Ethelstan. Aiant eu quelque disgrâce à la Cour il se retira auprès d'Elfegue Evêque de Winchester, qui lui conseilla d'embrasser l'Etat Monastique; il le fit & demeura dans la retraite jusqu'au Regne d'Edmond, qu'il fut rappelé à la Cour par ce Prince. Il n'y demeura pas long-temps sans s'attirer l'envie & la haine de plusieurs personnes, qui le mirent mal dans l'esprit du Prince. Il fut donc obligé de se retirer dans la solitude de Glantesbury où il demeura, quoiqu'il fût rétabli dans les bonnes grâces du Roi Edmond, qui le considéra toujours beaucoup, donna de grands biens à son Monastere, & continua de se servir de ses conseils, non seulement dans les affaires temporelles, mais encore dans celles de l'Eglise. Il ne fut pas moins considéré par le Roi Elrede qui le voulut faire Evêque de Winchester; mais Eduin aiant été repris severement de ses desordres par cet Abbé, le bannit & pilla son Monastere. Edgar le rappella aussitôt qu'il fut élevé sur le Trône, & le fit non seulement Evêque de Winchester, mais lui donna encore l'Eglise de Londres à gouverner. Enfin l'Archevêché de Cantorbrie étant venu à vaquer l'an 961. par la mort d'Odon, Elfegue Evêque de Winchester qui avoit été destiné pour remplir cette place, étant mort en passant les Alpes pour aller à Rome querir le *Pallium*, & Berthelin qui lui fut substitué, aiant renoncé à cet Archevêché; peu de jours après Dunstan en fut pourvu, & alla à Rome recevoir le *Pallium*. A son retour il s'appliqua entierement à la reforme du Clergé d'Angleterre, & entreprit de chasser tous ceux qui ne voudroient pas embrasser la vie reguliere, & de mettre des Moines à leur place.

Ce Saint eut pour compagnons & pour imitateurs de son zele Ethelvolde Evêque de Winchester, & Oswalde Evêque de Worcester, qui établirent quantité de Monasteres, & travaillèrent fortement à reformer le Clergé, & à déraciner les vices qui regnoient en Angleterre. Le premier mourut l'an 984. avant S. Dunstan.

qui lui prédit sa mort prochaine, aussi-bien qu'à S. Dunstan l'Evêque de Rochester dans une visite que ces deux Evêques lui rendirent, & le dernier ne mourut qu'après cet Archevêque, sçavoir l'an 992. Quant à S. Dunstan il survécut au Roi Edgar mort l'an 975. & appuya le droit du jeune Prince Edoüard contre les Prétentions de la Reine Aelfrith, seconde femme d'Edgar, qui vouloit faire passer son Roiaume à son fils Ethelfrede; mais Edoüard aiant été assassiné trois ans après par la malice de cette femme, Dunstan fut contraint de sacrer ce dernier, & lui prédit les malheurs qui devoient arriver à l'Angleterre & à la Maison de ce jeune Roi en punition de son crime & de celui de sa Mere. Enfin S. Dunstan mourut en 988. chargé d'années & de merites.

Ce fut de son temps & apparemment par son Canal que le Roi Edgar l'an 967. publia non seulement des Loix semblables à celles de ses Prédecesseurs pour la conservation des biens des Eglises, pour le paiement des Dixmes, & du Denier de Saint Pierre, & pour la celebration des Dimanches & des Fêtes; mais encore des Constitutions qui regardent les Ecclesiastiques, sur les mœurs & les devoirs des Clercs, sur la celebration de la Messe, sur la Confession & sur les Penitences que l'on doit imposer pour les pechez. Ces Canons sont comme une espece de Rituel pour les Curez. On prétend qu'ils sont de l'an 967. & du Roi Edgar; mais cela ne paroît pas tout-à-fait certain, & peut-être que c'est un Ouvrage plus recent. Le discours de ce Roi adressé à Dunstan Archevêque de Cantorbrie, & à Oswalde & Ethelvolde Evêques de Worcester & de Winchester, est beaucoup plus certain. Il y parle contre les dereglemens & les desordres du Clergé, & exhorte fortement ces Evêques de joindre leur autorité à la sienne pour les reprimer, & pour les obliger d'employer les biens Ecclesiastiques au soulagement des Pauvres, auquel ils sont destinés. Et afin que cela fût executé, il commit ces trois Prelats pour y tenir la main, & leur donne pouvoir de chasser des Eglises les Clercs qui vivent dans le desordre, & d'en mettre d'autres à leur place.

Ensuite de cet ordre S. Dunstan tint un Concile general l'an 973. dans lequel il ordonna que tous les Prêtres, Diacres & Soudiacres qui ne meneroient pas une vie chaste, seroient chassés de leurs Eglises; & y fit prendre la resolution de les obliger d'embrasser la vie Reguliere & Monastique, ou de se retirer: Et en consequence, ces trois Evêques chasserent de la plupart des Eglises les anciens Clercs, & y mirent des Moines à leur place, ou les obligerent de prendre l'Habit Monastique.

Ce ne fut pas seulement à l'égard des Clercs que

Concile general d'Angleterre de l'an 973.

que S. Dunstan fit paroître sa fermeté & son zele; il n'épargna pas non plus les Rois & les Princes: car il reprit fortement le Roi Edgar, de ce qu'il avoit abusé d'une jeune fille, qu'il avoit fait sortir d'un Monastere, & lui imposa une penitence de sept ans. Un Comte tres-puissant aiant épousé une de ses parentes, il l'excommunia, & ne voulut jamais lever l'excommunication, quoique le Roi le lui eût commandé, & que ce Comte eût obtenu un Bref du Pape, qui ordonnoit à S. Dunstan de le rétablir. Ce Saint en aiant eu connoissance, répondit, qu'il obeit volontiers au commandement du Pape, pourvu que cet homme eût un veritable repentir de sa faute; mais qu'il ne souffriroit point qu'il demeurât dans son péché, & que sans se soumettre à la discipline de l'Eglise, il insultât aux Prelats, & se réjouît dans son crime. Ce Comte enfin ébranlé par cette fermeté, & touché de la crainte des châtimens dont Dieu punit les Excommuniés, quitta sa parente, fit penitence publique de sa faute, & vint se jeter aux pieds de S. Dunstan dans un Concile, nuds pieds, en habit de laine, tenant des verges à la main, & pleurant sa faute, dont S. Dunstan lui accorda le pardon, à la priere des Evêques du Concile.

Concile sous Saint Dunstan & le Roi Edgar.

La Reforme du Clergé ne se pût executer qu'avec beaucoup de contradiction, & sans faire beaucoup de mécontents: en sorte que dès le vivant d'Edgar les Clercs dépouillés de leurs Benefices, firent de grandes brigues pour y rentrer; & aiant porté leurs plaintes à une Assemblée tenue à Winchester, au commencement de l'année 975. ils ébranlerent le Roi même par leurs prieres, & par les promesses qu'ils firent de mener une vie plus réglée à l'avenir. Mais comme on alloit résoudre qu'ils seroient rétablis, à condition qu'ils vivroient plus regulierement, on entendit une voix, comme venant du Crucifix, qui prononça ces paroles: *Il n'en sera rien, vous avez bien jugé, & vous feriez mal de changer votre Jugement.* Neanmoins après la mort d'Edgar, ces Clercs recommencerent leurs poursuites, & emploierent la violence & la force pour chasser les Moines non seulement de leurs places, mais encore des Monasteres nouvellement établis. Mais S. Dunstan soutint toujours sa Reforme, qui subsista dans la plupart des Eglises & des Monasteres d'Angleterre sous les Regnes d'Edoüard & d'Ethelfrede.

Saint Dunstan & S. Ethelvolde n'ont pas seulement travaillé à la Reforme de la Discipline Ecclesiastique en Angleterre, mais aussi au rétablissement des Etudes & des Sciences; & ils ont eux-mêmes composé quelques Ouvrages. Un nouvel Auteur Anglois appelé Pit-

seus, dit que S. Dunstan avoit fait des Formules de Benedictions Archiepiscopales, un petit Traité sur la Regle de S. Benoist; un Livre intitulé Regles de la Vie Monastique; quelques Ecrits contre les mauvais Prêtres; un Traité de l'Eucharistie; un Ecrit sur les Dixmes; un Livre de la Philosophie occulte; un Traité pour l'Instruction du Clergé, & quelques Epîtres. On ne peut pas être assuré sur la foi de cet Auteur, si S. Dunstan avoit composé ces Ouvrages que l'on n'a plus: mais on trouve une Concorde ou une Regle de la Vie Monastique, sous le nom d'Edgar, donnée au public par Rainerus, qui est apparemment l'Ouvrage de S. Dunstan, aussi bien que les autres Constitutions de ce Prince: & l'on a une Lettre de lui écrite à Vulfen Evêque de Worcester, que le Pere Mabillon a donnée sur un Manuscrit de Monsieur Faure, Docteur de la Faculté de Paris. La Vie de S. Dunstan a été écrite par Osberne, Chantre de l'Eglise de Cantorbrie, Contemporain de ce Saint; & se trouve dans le cinquième Siecle Benedictin du Pere Mabillon.

Si l'on en croit encore Pitseus, S. Ethelvolde avoit aussi composé plusieurs Opusculs, dont il nous donne le Catalogue suivant. Un Livre au Pape Jean XIV. du pouvoir qu'ont les Evêques sur leurs Prêtres; un Traité contre les Prêtres fornicateurs & contre leurs Concubines; un Livre des Abbez de Lindisfarne; un Traité des Rois, des Roiaumes & des Evêchez d'Angleterre; un Livre d'Histoire des Rois de la Grande Bretagne; une Relation de ses Visites; un Traité des Planetes & des Climats du monde. Le Traité des Abbez de Lindisfarne, que cet Auteur attribue à S. Ethelvolde, est apparemment la Piece en Vers d'Ethelwulf, Moine de cette Abbaye. Les autres Ouvrages ne sont plus, & n'ont peut-être jamais été que dans l'imagination de Pitseus.

Les Auteurs ne conviennent pas du Successeur immediat de S. Dunstan dans l'Archevêché de Cantorbrie: Quelques-uns lui donnent un nommé Sirice; & d'autres Alfric ou Aelfric. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce dernier étoit Archevêque de Cantorbrie au commencement du Siecle suivant; puisqu'il a signé en cette qualité à un Privilege du Roi Ethelfrede. Il avoit été disciple de S. Ethelvolde, son Successeur dans le Monastere d'Abandon; ensuite fait Abbé de Malmesbury par le Roi Edgar; Evêque de quelque Eglise d'Angleterre, dont les Auteurs ne conviennent pas entr'eux; & il fut fait enfin Archevêque de Cantorbrie, & gouverna cette Eglise jusques vers l'an 1006. Cet Archevêque fut de son temps en grande reputation.

Alfric ou Aelfric Archevêque de Cantorbie. ration d'habileté dans la Grammaire & dans la Theologie. Il fut surnommé le Grammairien : L'on fit traduire ses Sermons en Langue Saxone, pour les faire lire publiquement dans les Eglises ; & ses Lettres furent insérées dans les Livres Synodiques de l'Eglise Anglicane. Les Auteurs d'Angleterre nous assurent que leurs Bibliothèques sont pleines d'un grand nombre d'Ouvrages de cet Archevêque, écrits en Langue Saxone ; & ils nous en ont donné depuis peu quelques-uns traduits en Latin : savoir une Homélie Paschale du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, dans laquelle il parle à peu près comme Ratramne ; & deux Lettres, l'une à Wulfstan Evêque de Salisbury ; & l'autre à Wulfstan Archevêque d'York, sur le même sujet, qui ont été imprimées à Londres en 1566. 1623. & 1638. L'on a dans les Conciles une Lettre Canonique d'Alfric, adressée à Wulfstan, qui est une espèce de Rituel pour les Prêtres. Les principaux Traitez Manuscrits de cet Auteur, composés en Langue Saxone, sont une Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, jusqu'à la prise de Jerusalem ; un Livre Pénitenciel ; quatre-vingt Sermons ; une Lettre sur la vie des Moines ; une autre contre le Mariage des Clercs ; une Chronique Saxone de l'Eglise de Cantorbie ; quelques Vies des Saints, & des Versions de quelques Ouvrages Latins ; entre autres des Dialogues de S. Gregoire.

Fridegode Moine de S. Sauveur à Cantorbie. Quelque temps auparavant Fridegode, Moine du Monastère de S. Sauveur à Cantorbie, écrivit en vers à la prière d'Odon, les Vies de S. Wilfride & de S. Oüen Archevêque d'York. La première a été donnée par le P. Mabilon, dans la première Partie du troisième Siecle Benedictin & du quatrième. Guillaume de Malmesbury remarque que ces Vers ne font pas tout à fait méprisables ; mais que Fridegode y mêle trop de mots & de phrases Grecques, qui les rendent intelligibles.

Lanfride & Wolstan Moines de Winchester. Vers le même temps Lanfride, Moine de Winchester, écrivit la Vie de S. Suitin, & les Miracles arrivés dans sa Translation ; & après lui Wolstan, Moine du même Monastère, écrivit en Vers l'Histoire de cette Translation, & la Vie de Saint Ethelvolde.

Voilà à peu près tout ce qu'il y a de remarquable sur l'Histoire Ecclesiastique d'Angleterre du dixième Siecle.

CHAPITRE VI.

OBSERVATIONS ECCLESIASTIQUES
sur le dixième Siecle.

IL n'y a point eu dans le dixième Siecle de Controverse sur les dogmes de l'Eglise, ou sur des points de Theologie, parce qu'il n'y a point eu d'Heretiques ni de gens qui aient subtilisé sur les matieres de Religion, & approfondi nos Mysteres. Les gens de bien se contentoient de croire simplement ce que l'Eglise enseignoit ; & les méchants s'abandonnoient aux vices grossiers qui contentoient leurs passions brutales ; plutôt qu'aux vices de l'esprit, auxquels il n'y a guere que les personnes habiles qui soient sujets. Ainsi dans ce Siecle d'ignorance & de tenebres, l'Eglise fut en paix du côté de la doctrine, & n'eut qu'à remédier aux dereglemens de la discipline & des mœurs.

Il se trouva néanmoins en Angleterre quelques Clercs qui voulurent soutenir que le Pain & le Vin que l'on met sur l'Autel, demeuroient après leur Consécration dans leur même nature, & qu'ils n'étoient que la figure du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, & non pas son vrai Corps & son vrai Sang. Odon Archevêque de Cantorbie, voulant détruire cette erreur, demanda au Seigneur, un jour qu'il célébroit la Messe solennellement, & en présence de beaucoup de peuple, qu'il fît paroître la substance même de ces Mysteres ; ce qui arriva dans la fraction du Pain consacré, qui jeta quantité de gouttes de sang ; & ceci ayant été vu par son Clergé & par ceux qui doutoient de la présence véritable du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, ils revinrent de leur erreur. C'est ainsi qu'Osborne, Auteur contemporain, rapporte la chose dans la Vie de ce Saint. Le même Auteur dans la Vie de Saint Dunstan, dit que ce Saint étant retourné à l'Autel, changea le Pain & le Vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST par les Prières sacrées ; que quand il eut donné la benediction au peuple, il quitta encore une fois l'Autel pour prêcher ; & qu'étant tout enivré de l'esprit de Dieu, il parla de telle sorte de la vérité du Corps de JESUS-CHRIST, de la Resurrection future, & de la Vie éternelle, qu'on auroit cru entendre parler un homme déjà bienheureux. Ratherius Evêque de Verone, soutient fortement la même vérité dans une de ses Lettres. Folcuin Abbé de Lobes, parlant de la Table Eucharistique, dit que c'est la Table sur laquelle

De l'Eucharistie.

le on consume le sacré Corps de Nôtre Seigneur. Ces Auteurs s'expriment de la même manière que Paschase Ratbert : cependant cela n'a pas empêché quelques autres, qui ont vécu sur la fin de ce même Siecle, de soutenir le parti de Ratramne, de se servir de ses expressions, & de combattre celles de Paschase. C'est ce que font ouvertement Alfric Archevêque de Cantorbie, & Heriger Abbé de Lobes, quoiqu'ils n'attaquent pas la présence réelle, comme nous l'avons prouvé dans le Siecle précédent. C'est là tout ce qu'il y a de remarquable dans le dixième Siecle, touchant les Dogmes ; car l'erreur des Antropomorphites, réfutée par Ratherius dans un de ses Sermons, étoit particulière à quelques Clercs d'Italie : & les erreurs des Grecs dont parle le Pape Formose dans une de ses Lettres à Foulques, sont d'anciennes & non pas de nouvelles Heresies. On lit dans une Chronique de l'Abbaie de Castres, que Durand Abbé de ce Monastère, vers l'an 953. refuta un certain Valfrede, qui enseignoit que le corps & l'ame perissoient par la mort : mais on ne sait point si cette erreur eut quelque cours, & l'on n'a rien de l'Ouvrage de Durand. Les contestations sur la validité ou invalidité des Ordinations faites par des Intrus, furent bien-tôt assoupies. Quelques personnes voulurent que l'on fût le Vendredi, mais leur entêtement n'eut pas de suite. Enfin il ne s'est point tenu de Concile dans ce Siecle qui ait agité ni décidé aucun point de Doctrine ; ce qui fait voir qu'il n'y a point eu d'erreur en la Foi qui ait eu de suite, & qui ait fait du bruit dans l'Eglise.

De l'Autorité des Papes.

Quelques grands qu'aient été les desordres des Papes, on n'a pas laissé de respecter dans ce Siecle leur autorité ; & les Chrétiens distinguant, selon la remarque d'Auxilius, le Saint Siege, de la personne de ceux qui le remplissoient, ont eu autant de respect pour la dignité de l'un, que d'horreur pour les dereglemens des autres : & dans cet esprit ils ont obéi aux Loix raisonnables & aux Ordonnances justes & legitimes, émanées de l'autorité du S. Siege, & se sont opposés aux entreprises des Papes, contraires à la liberté des Eglises & à la disposition des Canons. C'est ce que l'on peut voir dans la conduite des Evêques d'Allemagne, & dans les Lettres qu'ils écrivirent touchant les érections des Evêchez que le Pape vouloit faire en Moravie au préjudice de leurs droits. Dans celle des Evêques de France, assemblez au Concile de Rheims, contre Arnoul ; dans le Discours que l'Evêque d'Orléans tint dans ce Concile, & dans le Jugement qu'ils porterent de l'entreprise du Legat, qui voulut con-

sacrer une Eglise malgré l'Ordinaire. Les Evêques d'Italie n'étoient pas dans d'autres sentimens, comme il paroît par la déposition de Jean XII. & S. Dunstan fit paroître en Angleterre la même résolution, en refusant d'absoudre un homme, quoique le Pape le lui eût ordonné : fermeté pareille à celle de Ratherius, qui ne crût pas devoir non plus obéir à un ordre du Pape, qui le dépouilloit de la disposition des biens Ecclesiastiques de son Diocèse. Cependant on donnoit des titres magnifiques aux Papes, on reconnoissoit leur Primauté & leur Jurisdiction. Ils ne s'étoient point encore arrogé le droit d'ordonner les Evêques ni les Métropolitains ; & Jean X. & Etienne VIII. reconnoissent eux-mêmes que cela ne leur appartenoit pas : mais ils accorderont le *Pallium* non seulement aux Archevêques, mais aussi à plusieurs Evêques ; ce que Foulques Archevêque de Rheims, reprend comme un abus, qui donnoit atteinte à l'Ordre Hierarchique. Ils souhaitoient que les Archevêques vinssent en personne à Rome pour demander le *Pallium* : ce qui fut pratiqué par les Archevêques d'Allemagne & d'Angleterre ; mais non point par ceux de France. Les Papes érigeoient les nouveaux Archevêchez & Evêchez ; & l'on a dans ce Siecle plusieurs exemples de ces sortes d'érections : comme Magdebourg, Mersbourg, Passau, Plaisance, &c. Ils s'attribuoient aussi les Jugemens des Evêques en première instance, suivant la disposition des Decretales, & se croioient en droit de les citer à Rome. Mais nous ne voyons pas que les Evêques de France aient reconnu ce droit : au contraire ils ont suivi l'ancien usage, qui soumet les Evêques au Jugement des Conciles Provinciaux : & pour empêcher que l'on n'en appellât à Rome, ils obligeoient les Accusés de se choisir des Juges, comme il arriva dans l'affaire d'Arnoul. Jean IX. reconnoît que les Papes peuvent se tromper, & que leurs Jugemens peuvent être reformez. Ils devoient être élus par les Evêques d'Italie, par le Clergé & par le Peuple de Rome, du consentement de l'Empereur, & en présence de ses Députés, ainsi qu'il est ordonné dans le Concile de Rome tenu sous Jean IX. Othon & ses Successeurs jouirent pleinement de ce droit, & l'élection des Papes dépendit de ces Empereurs. Octavien fut le premier des Papes qui changea son nom après son Election ; en quoi il fut imité dans le même Siecle par Gregoire V. & par Silvestre II. Les Papes n'étoient pas encore Souverains dans Rome. Au commencement du Siecle les Romains jouirent d'une apparence de liberté, sous la domination d'Alberic. Othon & ses Successeurs furent ensuite Souverains de Rome, en qualité d'Empereurs.

De l'Autorité des Papes.

De l'Autorité des Papes.

se firent prêter serment de fidélité par les Romains, & traitèrent comme rebelles ceux qui se revoltèrent contre eux : mais les Papes avoient le Domaine de quantité de Villes d'Italie, qui leur avoit été accordé par Pepin, & qui leur fut confirmé par les Othons. Les Auteurs de ce temps là, comme Ratherius, Abbon, Gerbert, & quelques autres, se plaignent fort de ce qu'on faisoit à Rome, sous quelques Papes, un trafic honteux des choses les plus saintes, & qu'on y obtenoit tout ce qu'on vouloit pour de l'argent. Nous lisons que les Papes ont accordé des Indulgences à ceux qui venoient à Rome, & il est rapporté dans la Vie de Saint Ulric que le Pape le renvoia comblé d'Indulgences.

Divers Points de Discipline.

Il s'est tenu peu de Conciles dans ce Siècle, & dans la plupart les principaux Reglemens ont été touchant les Dixmes; contre les Ravisseurs des biens d'Eglise; contre les Clercs concubinaires, & contre les Mariages entre parens: on étendoit les degrez de parenté dans lesquels il étoit défendu de contracter mariage, jusqu'au septième, & l'affinité spirituelle avoit lieu tant en Orient qu'en Occident: on separoit sans miséricorde ceux qui s'étoient mariés avant ces empêchemens; & on n'accordoit pas même dispense aux Rois & aux Princes, comme l'affaire du Roi Robert & celle de l'Empereur Nicephore Phocas le font assez voir. Les quatrièmes Noces furent absolument défendues en Orient, & non pas en Occident. Les Evêques étoient élus par le Clergé & par le Peuple; mais les Princes ne vouloient pas que cette élection se fît sans leur consentement. Les Investitures des Archevêchez & des Evêchez furent accordées à Othon I. par le Pape Leon VII. & elles se donnoient par l'Anneau & par le Bâton. Les Translations des Evêques devinrent assez frequentes, & l'on commença à donner des Coadjuteurs aux Evêques, avec assurance de leur succéder: ainsi Uthon Evêque de Strasbourg eut pour Coadjuteur Archembaud; mais cette pratique fut condamnée par les Evêques d'Allemagne à l'égard d'Adalberon, que Saint Ulric son Oncle avoit choisi pour son Coadjuteur, & par Gregoire V. à l'égard de l'Evêque du Puy en Velay, qui avoit aussi fait ordonner son Neveu. Ce Siècle est le premier où l'on remarque que l'ambition ait porté un Evêque à avoir plusieurs Evêchez, & où l'on trouve des Evêques ordonnez à l'âge de dix-huit ans, comme Jean XI. Jean XII. & l'Evêque de Todi, & élus fort jeunes, comme Hugues de Vermandois & Theophilacte Patriarche de Constantinople. Plusieurs Evêques d'Italie & d'Allemagne obligerent leurs Chanoines d'être réguliers, & de vivre en commun: d'autres mirent des Moines dans leurs

Cathedrales & leur donnerent même les dignitez; & quelques-uns au contraire chasserent des Moines déréglez pour mettre en leur place des Clercs Seculiers, comme fit Ratherius dans une des Eglises de son Diocèse. Les biens Ecclesiastiques étoient encore divisez en quatre parties; les Evêques en vouloient avoir l'administration entiere; mais dans quelques Eglises les Clercs avoient des biens particuliers, dont ils vouloient jouir indépendamment de l'Evêque. Après la mort des Evêques, les biens de l'Eglise & ceux qu'ils laissoient, étoient souvent au pillage, comme Ratherius, Atton, & plusieurs autres le rapportent. Pour remedier à cet abus, le Prince ou l'Evêque voisin en avoit la garde. Les Seigneurs vouloient mettre dans les Eglises de Campagne des Prêtres à leur devotion: on donnoit souvent des Benefices à des personnes indignes, & on élevoit quelquefois à l'Episcopat des personnes sans merite, à cause de leur qualité; abus que Ratherius & Atton déplorent. L'ignorance étoit si grande, que l'on étoit obligé de se contenter d'une science médiocre dans les Prêtres. Les Evêques tâcherent néanmoins de les rendre plus capables par des Instructions Synodales qu'ils leur adressoient; par des Conférences entr'eux, dont il semble que l'origine se peut rapporter au neuvième Siècle; par des Ecoles que l'on tenoit dans les Cathedrales & dans les Monasteres, & en leur donnant des formules de Sermons & des Exhortations toutes dressées. Les Evêques & les Clercs se trouvoient souvent en ce Siècle obligés de porter les armes, comme Ratherius le remarque, quoique cela fût défendu par les Canons; abus qui se pratiqua & en Orient & en Occident. Dans le commencement de ce Siècle les Moines étoient fort déréglez, les Monasteres ruinez & occupez par des Laïques, qui en prenoient la qualité d'Abbez. Depuis les choses furent remises dans la Regle; on rétablit la Discipline Monastique, & on fit des Abbez Reguliers: Les Evêques retinrent néanmoins encore assez long-temps quelques Abbaïes comme en Commende: un même Abbé, même Regulier, avoit plusieurs Abbaïes, qu'il faisoit gouverner par des Co-Abbez ou Pro-Abbez, ou Superieurs, à quoi l'on peut rapporter l'origine des Congregations. Plusieurs Moines furent élevez à l'Episcopat, & possederent des dignitez dans les Eglises Cathedrales. Ils étoient ordonnez Prêtres sous le titre de leur Monastere. La penitence publique étoit encore en usage; mais elle étoit assez rarement pratiquée, & la Discipline Canonique étoit éternée par les redemptions de penitences, qui étoient pour lors en pratique. On s'étoit aussi beaucoup relâché de la rigueur & de l'austerité du Jeûne; & l'on

Divers Points de Discipline.

Divers Points de Discipline.

avoit réduit l'obligation de communier à quatre fois par an. Ratherius défendit dans son Diocèse de célébrer des Mariages les Dimanches, ou en Carême, quoique la coutume fût contraire. Nous trouvons dans ce Siècle-là le premier exemple de la Bénédiction d'une Cloche; car il n'en est point parlé dans les Auteurs des Siècles précédens, qui ont traité amplement des Ceremonies. Le Pere Ménard allégué dans ses Notes du Sacramentaire de S. Gregoire, deux anciens Manuscrits qui prescrivent les Ceremonies de cette Bénédiction; mais il n'est pas sûr qu'ils soient plus anciens que le dixième Siècle. On commença aussi pour lors à reciter par devotion l'Office de la Vierge. Il est rapporté dans la Vie de Saint Ulric que ce Saint le disoit tous les jours; & dans la continuation de l'Histoire des Evêques de Verdun, il est parlé d'un Clerc, que Berenger Evêque de cette Ville, parent d'Othon le Grand, rencontra dans l'Eglise prosterné par terre disant l'Office de la Vierge. Pierre d'Amien dans le Siècle suivant fait aussi mention de deux Clercs qui le recitoient tous les jours, & Urbain II. ordonna dans le Concile de Clermont qu'on le reciteroit & qu'on feroit l'Office de la Vierge le Samedi. Nous voyons que les Conciles & les Evêques de ce temps-là prononcèrent des anathêmes éternels, c'est-à-dire des excommunications pour toujours sans esperance d'absolution, contre les Ravisseurs des biens d'Eglise, & contre ceux qui avoient maltraité des Ecclesiastiques. La maniere de se purger de quelque crime pour faire voir son innocence par l'épreuve de l'eau chaude ou du fer, ou par le combat entre deux Champions, étoit en usage; & on obligeoit même les Ecclesiastiques de donner un Champion. Il y avoit de certains temps où l'on cessoit tout acte d'hostilité; ce qui s'appelloit la Trêve de Dieu.

Canonization des Saints.

C'est dans ce Siècle que l'on trouve le premier exemple de la Canonization solennelle d'un Saint par un Pape. Ce Pape est Jean XV. qui mit Saint Ulric au rang des Saints l'an 995. à la priere de Liutolphe Evêque d'Augsbourg. Voici l'Acte qui en fut dressé: Jean Evêque Serviteur des Serviteurs de Dieu, à tous les Archevêques, Evêques & Abbez de France & d'Allemagne; Salut & Bénédiction Apostolique. Y ayant eu une Assemblée dans le Palais de Latran le dernier de Janvier, Jean tres-saint Pape, assis avec les Evêques, & les Prêtres, les Diacres & le Clergé debout, le Tres-Reverend Liutolphe Evêque d'Augsbourg s'étant levé & dit, Tres-Saint Evêque s'il vous plaît & aux Evêques & Prêtres qui sont ici presens, qu'on lise en votre presence le Livre que je tiens en main de la Vie & des Miracles de Saint Ulric,

qui a été autrefois Evêque d'Augsbourg, afin que vous ordonniez ensuite ce que vous jugerez à propos. La Vie de ce Saint Evêque ayant été lue, on passa aux Miracles qu'il avoit faits, soit durant sa vie, soit après sa mort; comme d'avoir rendu la vue à des aveugles, chassé les démons des corps des possédés, guéri des paralytiques, & fait plusieurs autres merveilles qui n'avoient point été mises sur le papier. Mais ces choses ayant été rapportées, Nous avons résolu & ordonné d'un commun avis, qu'il faut honorer d'une affection pieuse & d'une devotion sincere la memoire de Saint Ulric, parce que nous honorons & nous respectons les Reliques des Martyrs & des Confesseurs, pour adorer celui dont ils sont Martyrs & Confesseurs: Nous honorons les Serviteurs, afin que cet honneur retourne au Seigneur..... Nous voulons donc que la memoire d'Ulric soit consacrée à l'honneur du Seigneur, & qu'elle serve à célébrer ses loüanges à perpetuité. Ceci est suivi d'un anathème contre ceux qui feront quelque chose contre ce Decret, & des signatures du Pape, de cinq Evêques, & de neuf Cardinaux Prêtres, & de quelques Diacres. Voila la premiere Bulle solennelle de Canonization: car les exemples plus anciens qu'on rapporte de la Canonization de S. Suitbert par Leon III. & celle de Saint Abbon Martyr par Adrien I. à la priere d'Offa Roi des Merciens, vers la fin du huitième Siècle, ne sont établis que sur des pieces supposées: le nom même de Canonization en ce sens est encore plus nouveau que le dixième Siècle, & ne se trouve que dans la Bulle d'Alexandre III. pour la Canonization de S. Edoüard Roi d'Angleterre, de l'an 1161. dans celle de la Canonization de S. Thomas de Cantorbrie, huit ans après: & dans la Lettre d'Ulric Evêque de Constance à Calixte II. par laquelle il lui demande la Canonization de l'Evêque Conrad. Dans la primitive Eglise le nom de Saint étoit donné à tous les Chrétiens pendant leur vie, & même après leur mort, quand ils mourroient dans la Communion de l'Eglise, ayant conservé l'innocence de leur Baptême: mais on honoroit particulièrement ceux qui mourroient pour la Religion, appelez Martyrs de Jesus-CHRIST: l'évidence du fait & le témoignage des Fideles leur faisoient rendre un culte que leur genereuse constance avoit mérité. Il appartenait néanmoins aux Evêques & au Clergé de faire le Catalogue de ceux qui meritoient cet honneur, & de distinguer les faux Martyrs d'avec les veritables. C'est pourquoi S. Cyprien dans sa Lettre 97. avertit son Clergé d'avoir soin de marquer exactement tous les jours de la mort de ceux qui souffroient le Martyre, afin qu'on

Canonization des Saints.

qu'on pût célébrer leur memoire avec les autres Martyrs. Optat Milevitain reprend Lucile, de ce qu'elle baïsoit tous les matins, même avant la Communion, la Relique d'un certain Homme qu'on disoit être Martyr; mais qui n'étoit pas encore reconnu pour tel. On dit que le Pape Clement I. avoit établi sept Diacres, & Fabien autant de Soudiacres, pour écrire les Actes des Martyrs; mais ces faits n'étant établis que sur l'autorité de l'Auteur du Livre Pontifical, ne sont pas de grande consideration: d'autant plus que nous apprenons des Papes Gelase & Gregoire, que l'Eglise Romaine ne faisoit pas grand cas de ces Actes, & se contentoit d'avoir un Catalogue des Saints & des Martyrs qu'il falloit honorer. Les Conciles de Laodicée, de Carthage & d'Elvire, ordonnent que l'on aura soin de bien distinguer les vrais Martyrs d'avec les faux: & l'exemple de S. Martin de Tours & de plusieurs autres Saints Evêques, qui ont détourné les peuples du culte superstitieux des faux Martyrs, fait assez connoître qu'il appartenait à tous les Evêques de déclarer quels Martyrs on devoit reconnoître & honorer publiquement. Après les Martyrs on a dans la suite aussi honoré la memoire des Vierges, des Anachorettes, des Evêques recommandables par leur sainteté; & enfin de ceux dont les vertus avoient éclaté pendant leur vie. On mettoit leurs noms dans les Dyptiques qu'on recitoit à l'Autel; & on les qualifioit du nom de Saints & de Bienheureux. *Tē cū aīōis Martyrs.* Chaque Eglise mettoit dans ce rang ceux qui lui avoient anoncé la Religion, les Evêques & ceux qui avoient vécu en grande reputation de sainteté. Ensuite on fit des Calendriers, & puis des Martyrologes des Saints de plusieurs Eglises, qui se répandirent peu à peu dans les Eglises d'Orient & d'Occident. L'Eglise Romaine se servit comme les autres d'un de ces Martyrologes assez simple, sur lequel Adon fit le sien; & elle adopta ensuite celui d'Usuard: Mais on ne voit point qu'avant le dixième Siecle on ait fait de Decrets solennels à Rome & ailleurs, pour la Canonization des Saints. Cette coutume s'établit entierement dans l'onzième Siecle, où Adelard, Paschase Ratbert, S. Wiborade, Gerard Evêque de Toul, Wolfgang Evêque de Ratisbonne furent canonisés par differens Papes. Dans le 12^e. Pierre d'Agnania fut canonisé par Paschal II. Conrad Evêque de Constance, par Calixte II. à la priere d'Ulric, Evêque du même lieu; Hugues Evêque de Grenoble, S. Sturme Abbé de Fulde, & l'Empereur Henri premier, par Eugene III. Il est remarquable que ces deux derniers Papes déclarent que la Canonization se doit faire regulierement dans un Concile

general; & que cependant ils la font par l'autorité de l'Eglise Romaine, avec le conseil des Evêques & des Archevêques qui se trouvent à Rome.

Pendant ces deux Siecles les Metropolitains & les Evêques ne furent pas privez du droit de déclarer Saints des personnes mortes en reputation de Sainteté, & de faire lever leurs corps, pour les exposer au culte des Fidèles: Mais Alexandre III. se reserva le premier la Canonization des Saints, comme une cause majeure; & après lui Innocent III. s'attribua le même droit. Depuis ce temps-là nous ne lisons pas que les Evêques aient canonisé solennellement de nouveaux Saints, quoiqu'il y en ait quelques-uns qui aient été reconnus pour tels par la voix du peuple.

C'est aussi à ce Siecle que l'on rapporte l'Institution des sept Electeurs de l'Empire, suivant le sentiment commun des Auteurs d'Allemagne, qui ont écrit depuis le Regne de Frederic II. lesquels prétendent que le Pape Gregoire V. & l'Empereur Othon III. déclarerent, du consentement des Princes d'Allemagne, que l'élection de l'Empereur appartiendroit d'orénavant à ces sept, sans que les autres y eussent part: mais cette Epoque est fort contestée, & ne se trouve établie ni sur aucun monument authentique, ni sur le témoignage d'aucun Auteur contemporain. Quelques-uns, comme Jordanés, ont prétendu que dès le temps de Charlemagne, le droit d'élire l'Empereur avoit appartenu aux sept Electeurs: & ce sentiment sembloit être appuié de l'autorité d'Innocent III. qui reconnoît le pouvoir d'élire le Roi & l'Empereur dans les Princes de l'Empire, auxquels il appartient de droit, & suivant l'ancienne coutume; principalement parce que ce droit & ce pouvoir leur est venu du S. Siege Apostolique en la personne de Charlemagne, qui a fait passer l'Empire des Grecs aux Allemands. Theodoric Anihem rapporte cette Institution au temps qui a suivi la mort de l'Empereur Henri II. & en fait Auteurs les Princes d'Allemagne. Onuphre soutient que ce nombre des Electeurs n'a été fixé qu'après la mort de Frederic II. qu'avant ce temps-là tous les Princes d'Allemagne donnoient leurs Suffrages pour l'élection des Empereurs: que cela n'étoit point restreint au nombre de Sept: qu'on ne connoissoit point le nom d'Electeurs: que quoique l'on ne sçache pas précisément le temps de leur Institution, on la doit rapporter entre l'année 1250. & l'année 1280. & suivant toutes les apparences, au temps du Pontificat de Gregoire X. Ce qui a peut-être donné lieu au commun des Auteurs de la rapporter au Pontificat de Gregoire V. L'opinion de Jordanés touchant l'Ant

De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.

l'Antiquité des sept Electeurs, est presentement abandonnée de tout le monde, étant constant que les Successeurs de Charlemagne ont eu l'Empire par droit de succession, & par l'élection des Princes & des Seigneurs François, Allemands & Italiens. Après la mort de Louis IV. fils d'Arnoul, le dernier de la Race de Charlemagne, l'Italie fut, comme nous avons dit, la proie des Berengiers, de Guy, de Lambert, de Louis, de Boïon, de Hugues, de Lothaire, de Raoul, &c. dont quelques-uns affecterent de prendre le nom d'Empereur, & de se faire même couronner. En Allemagne Conrad, Henri l'Oiseleur, & Othon, furent élus Rois par les François & par les Saxons, comme Luitprand & Witichinde, Auteurs Contemporains le rapportent. Le dernier fut aussi reconnu & couronné Empereur, quand il se fut rendu maître de l'Italie: son fils & son petit fils eurent l'Empire par droit de succession, & par l'élection des Princes, tant Saxons que François & Italiens. Ainsi jusques-là l'on ne peut pas dire que l'élection de l'Empereur ait été réservée aux sept Electeurs. Pour sçavoir maintenant si cela s'est fait sous Othon III. par Gregoire V. il n'y a qu'à rechercher de quelle maniere les Historiens rapportent qu'ont été élus les Successeurs; si c'est par les sept Electeurs, ou indifferemment par tous les Princes d'Allemagne. Othon de Frisingen rapporte qu'après la mort d'Othon III. Henri Duc de Baviere, fut élu Empereur par tous les Seigneurs du Roiaume: *Ab omnibus Regni Primoribus.* Cet Auteur parle de la même maniere de l'élection de Conrad, qui succeda à Henri: mais rien ne fait mieux voir à qui appartenait le droit d'élire l'Empereur, que ce qui arriva du temps de l'Empereur Henri IV. quand Gregoire VII. voulut le dépouiller de l'Empire, & fit élire en sa place Rodolphe: car ce fut à tous les Ducs, Comtes & Evêques de l'Empire d'Allemagne qu'il s'adressa; & Rodolphe fut élu par une partie des Princes autres que les Electeurs, entre lesquels on nomme les Evêques de Vitré, de Metz, & le Duc de Carinthie. Quand Henri V. fit ensuite déposer son pere, & se fit élire en sa place, cela fut fait par tous les Princes d'Allemagne indifferemment, comme il est rapporté par Othon de Frisingen & par l'Abbé d'Usserger. Lothaire II. fut aussi élu Empereur par les Princes de l'Empire, à la sollicitation de l'Archevêque de Mayence. Conrad III. n'ayant d'abord été élu que par un petit nombre de Princes, & Henri de Baviere, & quelques Princes Saxons traversant son election, parce qu'ils n'y avoient pas été présens, il fallut tenir une Assemblée generale de tous les Princes, où les Saxons se trouverent, &

consentirent à son election. Après la mort de Conrad, Frederic Barberousse fut proclamé Empereur dans une Assemblée de tous les Princes d'Allemagne, où se trouverent même des Barons d'Italie. Enfin du temps du Pape Innocent III. les Princes d'Allemagne s'étant divisez après la mort d'Henri VI. les uns élurent son frere Othon, & les autres Philippe de Souabe. Ils écrivirent de part & d'autre des Lettres au Pape. Ceux qui avoient élu Othon, font l'Archevêque de Cologne, l'Evêque de Paderborne, deux autres Evêques, & deux Abbez, le Duc de Lorraine & de Brabant, Marquis du Saint Empire, & le Comte de Kuk, qui déclarent tous dans le corps de la Lettre, qu'ils ont élu Othon, & le confirment en particulier dans leurs signatures. Ceux du parti contraire sont l'Archevêque de Magdebourg, l'Archevêque de Treves, celui de Belançon, les Evêques de Ratisbonne, de Frisingen, d'Augsbourg, de Constance, d'Eichstât, de Wormes, de Spire, de Hildesheim, de Brixen, le Chancelier de la Cour Imperiale, quatre Abbez, le Roi de Boheme, les Ducs de Saxe, de Baviere, d'Autriche, de Moravie, le Marquis de Ruversperg, & les autres grands Seigneurs d'Allemagne, qui déclarent tous qu'ils ont élu Philippe pour Empereur; & que plusieurs autres Princes d'Allemagne ont consenti par Lettres à son election. Cela prouve évidemment que l'élection des Empereurs n'étoit pas réservée aux sept Electeurs, mais qu'elle appartenait à tous les Princes de l'Empire. Innocent III. répondant à ces Lettres, dit que son Legat n'a pu assister à l'élection de l'Empereur, ni en qualité d'Electeur, ni en qualité de Juge: En qualité d'Electeur, parce que cela ne lui appartient point, mais aux Princes, à qui le pouvoir d'élire l'Empereur appartient de droit, & suivant l'ancien usage; principalement parce qu'ils l'ont reçu du S. Siege, qui a transféré l'Empire Romain en la personne de Charlemagne, des Grecs aux Allemands. Ce sont les paroles de ce Pape, dont on abuse, quand on veut les entendre des sept Electeurs; étant assez visible qu'il parle en cet endroit de tous les Princes de l'Empire, qui avoient été en possession & en droit d'élire les Empereurs depuis le temps de Charlemagne: Que son Legat n'avoit pas non plus agi comme Juge, puisqu'il n'avoit pas instruit cette affaire contre Philippe, suivant la forme Juridique, ni porté aucun Jugement sur la validité ou la nullité de l'élection: qu'il n'y a donc fait que la fonction de Dénonciant, en leur déclarant qu'il y avoit de l'incapacité d'être élu dans la personne du Duc, & qu'il n'y en avoit point dans celle d'Othon: que plusieurs de ceux qui avoient droit d'élire

De l'Insti- l'Empereur ; avoient approuvé l'élection d'O-
 tution des thon : & que ceux qui avoient élu Philippe,
 sept Elec- avoient perdu leur droit , en faisant leur élec-
 teurs de tion , en l'absence & au mépris des autres.
 l'Empire. Qu'outre cela Philippe n'avoit pas été cou-
 ronné Empereur ni dans le lieu où il le de-
 voit être , ni par la personne qui en devoit
 faire la Ceremonie : au lieu qu'Othon avoit
 été couronné à Aix-la Chapelle, où il le devoit
 être , & par l'Archevêque de Cologne , à
 qui cela appartenoit : Qu'ainsi il nommoit &
 déclaroit Othon Empereur , & par un motif
 de justice , & parce qu'il avoit droit de favo-
 riser celui qu'il vouloit , quand les Suffrages
 des Electeurs étoient partagez : Que d'ailleurs
 Philippe Duc de Souabe , avoit des empê-
 chemens légitimes , étant excommunié & par-
 jure , & de la Race des persecuteurs de l'Egli-
 se. Cette Réponse suppose que ceux qui avoient
 droit d'élire l'Empereur , dont parle ce Pape ,
 ne sont pas les sept Electeurs seulement , mais
 aussi tous les Princes & les Grands de l'Empire,
 dont une partie avoit élu Othon , & le plus
 grand nombre Philippe de Souabe. Mais après
 la mort de celui ci , tous les Suffrages se réunirent
 en faveur d'Othon l'an 1209. & l'année sui-
 vante Othon aiant été excommunié, les Princes
 d'Allemagne, sçavoir le Roi de Bohême, le Duc
 d'Autriche, le Duc de Bavière, le Landgrave de
 Thuringe, & plusieurs autres s'étant assemblez,
 élurent Empereur Frederic Roi de Sicile. Jus-
 qu'ici l'on ne trouve aucune mention des sept
 Electeurs. Le premier qui en parle est le Cardinal
 d'Osie, qui vivoit du temps d'Innocent IV. dans
 son Commentaire sur la Decretale d'Innocent
 III. où il prétend que les Electeurs dont il est parlé

dans cet endroit, sont les Archevêques de Mayen- De l'Insti-
 ce, de Cologne, de Treves, le Comte Palatin du tution des
 Rhin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brande- sept Elec-
 bourg, & le Duc de Bohême. Matthieu Paris teurs de
 faisant l'Histoire du Concile de Lion vers le l'Empire.
 même temps, rapporte qu'après la déposition de
 Frederic, le Pape Innocent IV. ordonna que les
 sept Electeurs passeroient dans une Isle du Rhin,
 pour y élire un Empereur : mais ces sept Elec-
 teurs qu'il nomme sont les Archevêques de Co-
 logne, de Mayence & de Salsbourg, & les Ducs
 d'Autriche, de Bavière, de Saxe & de Brabant.
 Cependant Martinus Polonus, Auteur du mê-
 me temps, nomme les sept Electeurs, qui sont
 les trois premiers Chanceliers de l'Empire : sçav-
 voir l'Archevêque de Mayence, Chancelier d'Al-
 lemagne ; celui de Treves, Chancelier des Gau-
 les ; celui de Cologne, Chancelier d'Italie : Le
 Marquis de Brandebourg, Grand Chambellan ;
 le Palatin du Rhin, Grand-Maître d'Hôtel ; le
 Duc de Saxe, Grand Ecuyer ; le Roi de Bohême,
 Grand Echangeon. C'est ce que dit cet Auteur,
 en parlant d'Othon III. Ce qui a fait croire
 que c'étoit sous cet Empereur qu'ils avoient été
 instituez, quoi qu'il remarque que ce n'est que
 depuis. Cette Histoire fait voir que c'est sans
 fondement que l'on rapporte à Gregoire V. l'In-
 stitution des sept Electeurs, qui n'est pas à beau-
 coup près si ancienne : & qu'il y a bien de l'ap-
 arence que ce n'est que vers le Pontificat d'In-
 nocent IV. que l'on a réduit les Electeurs de
 l'Empereur au nombre de sept ; & qu'au para-
 vant tous les Princes & les Grands de l'Empire in-
 différemment pouvoient avoir part à son élec-
 tion, quoi qu'en disent les Canonistes & les nou-
 veaux Historiens d'Allemagne.

Fin du dixième Siècle.

TABLE

CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

DU DIXIEME SIECLE

DE L'EGLISE.

Années de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs d'Orient.

Empereurs d'Occident, &
Rois de France & d'Italie.

900.	V. ESTIENNE VI. est mis en prison, & étranglé vers la fin de cette année. ROMAIN est élu en sa place.	LEON le Philosophe. XVI.	LOUIS IV. fils d'Arnoul Roi & Empereur en Germanie. CHARLES LE SIMPLE Roi de France. RAOUL I. Roi de Bourgogne. L'Italie est en dispute entre Berenger & LOUIS fils de Boson.
901.	THEODORE II. succède à Romain, & meurt au bout de 20. jours. JEAN IX. est mis en sa place. I.	XVII.	
902.	II.	XVIII.	Incurſion des Huns ou Hongrois en Italie vaincus par Berenger.
903.	III.	XIX.	
904.	IV. Jean IX. après avoir couronné Berenger, ſe retire à Ravenne, & reconnoît Lambert pour Empereur.	XX.	Louis fils de Boson eſt pris par Berenger qui lui fait crever les yeux, & ſe fait couronner Empereur. LAMBERT lui confeſte cette dignité & eſt reconnu par le Pape & par les Italiens.
905.	V. Mort de Jean IX. BENOÎT IV. lui ſuccède. I.	XXI.	
906.	II. Mort de Benoît IV. LEON V. eſt mis en ſa place, chaffé 40. jours après, & mis en priſon par CHRISTOPHLE, qui ſ'empare du S. Siege.	XXII.	
907.	Christophe eſt chaffé ſept mois après par Serge créé Antipape du temps de Formoſe. I.	XXIII.	
908.	II.	XXIV.	
909.	III.	XXV.	

Affai.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

900. Mort de Foulques Archevêque de Rheims assassiné par les gens du Comte Baudouin : Hervé lui succède dans cet Archevêché.		Mancion Evêque de Châlons. Waldramne Evêque de Strasbourg. Notger le Begue. Aurelien Clerc de l'Eglise de Rheims. Gauthier Archevêque de Sens.
901. Nicolas Patriarche de Constantinople est déposé par ordre de Leon, pour n'avoir pas voulu approuver son quatrième mariage, & Euthymius est mis en sa place.		Salomon Evêque de Conſtance. Bonnon, ou Bayon Abbé de Corbie en Saxe.
902. Jean fait réponse à Hervé Archevêque de Rheims ſur la conversion des Normans.		Hervé Archevêque de Rheims. Adalberon Evêque d'Augsbourg.
903. Estienne Abbé de Lobes est ordonné Evêque de Liege.		
904. Argrin Evêque de Langres est rétabli dans ſon Evêché par Jean IX. Lambert est reconnu Empereur dans le Concile de Rome à l'exclusion de Berenger, & en cette qualité il confirme les anciens Privileges de l'Eglise de Rome dans le Concile de Ravenne.	Conciles de Rome & de Ravenne pour la memoire du Pape Formoſe. Concile de Cantorbrie ſous le Roi Edoüard, & Plegmond Archevêque de cette Ville.	Hatton Archevêque de Mayence & Theotmar Métropolitain de Baviere écrivent au Pape Jean IX. Estienne Abbé de Lobes, & depuis Evêque de Liege.
905.		Mort de Waldramne Evêque de Strasbourg.
906.	Loix d'Edoüard Roi d'Angleterre.	
907.		
908.		
909.	Concile de Troſly ſous Hervé Archevêque de Rheims.	

72 Années de l'Ere vulgaire.	TABLE CHRONOLOGIQUE		
	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
910.	IV. Serge étant mort, ANASTASE est mis sur le S. Siege. I.	XXVI.	Lambert est tué en trahison. Berenger reste seul maître de l'Italie & de Rome.
911.	II.	XXVII. Mort de l'Empereur Leon arrivée le 11. de Juin. Alexandre son frere est déclaré Tuteur de son fils CONSTANTIN Porphyrogenete. I.	
912.	III. Mort du Pape Anastase. LONDON lui succede. Sur la fin de la même année JEAN X. est élu Pape par les intrigues de Theodore.	II. Alexandre étant mort Nicolas Patriarche est élu Tuteur du jeune Empereur.	CONRAD est élu Roi de Germanie après la mort de Louis IV. I.
913.	I.	III.	II.
914.	II.	IV. Zoë mere de l'Empereur chasse le Patriarche Nicolas, & prend soin des affaires de l'Empire.	III.
915.	III.	V.	IV.
916.	IV.	VI.	V.
917.	V.	VII.	VI.
918.	VI.	VIII.	VII. Mort de Conrad qui laisse pour successeur HENRI surnommé l'Oiseleur fils d'Othon Duc de Saxe.
919.	VII.	IX. Zoë est chassée de la Cour, & ROMAIN associé à l'Empire par Constantin.	I.
920.	VIII.	X.	II.
921.	IX.	XI.	III.

Assai-

DU DIXIEME SIECLE DE L'EGLISE.			73
Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.	
910. Fondation de l'Abbaie de Cluny par Guillaume Comte d'Auvergne & Duc d'Aquitaine.		Radbode Evêque d'Utrecht.	
911. Nicolas Patriarche de Constantinople est rappelé quelque temps avant la mort de Leon. Euthymius Patriarche de Constantinople est envoyé en exil où il meurt peu de temps après.		Lettres de Nicolas Patriarche de Constantinople.	
912. Jean Diacre de Ravenne est élu Evêque de Boulogne, quitte cet Evêché pour être Archevêque de Ravenne, d'où il monte sur le S. Siege.		Mort de Notger le Begue.	
913.			
914.			
915.			
916.			
917.			
918.		Mort de Radbode Evêque d'Utrecht.	
919.		Mort de Salomon Evêque de Constance.	
920. Nicolas Patriarche de Constantinople est rétabli une seconde fois. Traité d'union entre les Partisans de Nicolas & d'Euthymius. Contestation touchant l'Evêché de Liege entre Hilduin & Richer. Autre contestation touchant l'Archevêché de Narbonne entre Agius & Gerard.	Concile de Constantinople sur les quatrièmes nêces.	Odilon Moine de S. Medard de Soissons. Mort d'Estienne Evêque de Liege. Lettres de Charles le Simple en faveur de Richer contre Hilduin.	
921.	Concile de Troyes sous Hervé Archevêque de Rheims.		

Tome VIII.

K

An-

74 TABLE CHRONOLOGIQUE			
Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident ; Rois de France & d'Italie.
922.	X.	XII.	IV. ROBERT est élu & sacré Roi de France contre Char- les le Simple.
923.	XI.	XIII.	V. Robert est tué dans un combat ; mais son fils Hu- gues fit élire Roi de France Raoul Roi de Bourgogne. Charles le Simple est arrêté & mis prisonnier à Châ- teau-Thierry. La Reine sa femme se retire en Angleter- re avec son fils Louis.
924.	XII.	XIV.	VI. Berenger est tué. Raoul Duc de Bourgogne demeure maître de l'Italie.
925.	XIII.	XV.	VII.
926.	XIV.	XVI.	VIII. Commencement du Regne de Hugues Comte d'Arles en Italie.
927.	XV.	XVII.	IX.
928.	XVI. Jean est mis en prison par Guy frere de Hugues où il meurt. LEON VI. lui succede & meurt six mois & quinze jours après.	XVIII.	X.
929.	ESTIENNE VII. succede à Leon. I.	XIX.	XI. Mort de Charles le Sim- ple le 7. Octobre.
930.	II.	XX.	XII.
931.	III. Mort d'Estienne. JEAN XI. fils de Serge & de Marosie lui succede. I.	XXI.	XIII.

Affai-

DU DIXIEME SIECLE DE L'EGLISE. 75		
Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
922. Jugement de Jean X. en faveur de Richer ordonné Evêque de Liege par ce Pape. Hilduin déposé & excommu- nié. Seulfe succede à Hervé dans l'Archevêché de Rheims.	Concile de Coblentz.	Mort d'Hervé Archevêque de Rheims.
923.	Concile de Rheims sous Seul- fe Archevêque de cette Ville. Loix d'Ethelstan Roi d'Angle- terre.	Mort de Gauthier Archevêque de Sens.
924. Jugement rendu dans le Concile de Troisy en faveur d'Es- tienne Evêque de Cambrai contre le Comte Isaac. Saint Ulric est fait Evêque d'Augsbourg.	Concile de Troisy sous Seulfe Archevêque de Rheims.	
925. Hebert Comte de Verman- dois fait élire son fils Hugues âgé de 5. ans Archevêque de Rheims, après la mort de Seulfe.		
926.		
927.	Concile de Troisy.	
928.		
929.		
930. Nicolas Patriarche de Con- stantinople meurt & Estienne Ar- chevêque d'Amasée est mis en sa place.		Eutichius Patriarche d'Alexan- drie. Odon Abbé de Cluny.
931. Le Roi Raoul fait élire Ar- tolde Archevêque de Rheims.		Ratherius fait Evêque de Ve- rone en cette année a composé différents Ecrits.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
932.	II.	XXII.	XIV. Arnoul de Baviere fait la guerre à Hugues en Italie, & est repoussé. Hugues est appelé à Ro- me par Marosie, & se saisit du Château S. Ange.
933.	III. Jean est mis en prison par Alberic.	XXIII.	XV. Alberic reprend le Château S. Ange, & se rend maître de Rome.
934.	IV.	XXIV.	XVI.
935.	V.	XXV.	XVII.
936.	VI. Jean XI. meurt, & LEON VII. lui succede. I.	XXVI.	XVIII. Henri l'Oiseleur meurt, & laisse ses Etats à son fils OTHON I. I. Mort de Raoul Roi de France le 15. Janvier. Louis IV. dit d'Outremer est sacré Roi de France le 20. de Juin.
937.	II.	XXVII.	I.
938.	III.	XXVIII.	II. Othon est couronné Roi de Germanie.
939.	IV. Leon meurt, & ESTIENNE VIII. lui succede. I.	XXIX.	III.
940.	II. Alberic fait maltraiter le Pape.	XXX.	IV.

Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
932. Manasses Archevêque d'Ar- les passe en Italie, où il s'empa- re de plusieurs Evêchez. Ingran Doyen de Saint Medard de Soissons est ordonné Evêque de Laon.	Concile d'Erford.	
933. Estienne Patriarche de Constantinople étant mort, Tri- phon lui est substitué jusqu'à ce que Theophilacte fils de l'Empe- reur fût en âge.		
934. Hildegair ordonné Evê- que de Beauvais par Artolde Ar- chevêque de Rheims dans le Con- cile de Château-Thierry. Fulbert ordonné Evêque de Beauvais par le même Archevê- que.	Concile de Château-Thierry sous Artolde Archevêque de Rheims.	
935.	Concile de Fismes contre les usurpateurs des biens d'Eglise.	
936. Odon Abbé de Cluny est ap- pellé à Rome par le Pape pour moyenner la paix entre les Princes d'Italie.		
937.		Eutichius acheve sa Chronique.
938. Hildebert Archevêque de Mayence couronne Othon I. Gerard Archevêque de Lorch est fait Vicaire du Pape en Alle- magne. Odon Abbé de Cluny retourne à Rome pour travailler à la paix des Princes d'Italie.		
939.		
940. Artolde est obligé de donner sa démission de l'Ar- chevêché de Rheims, & Hu- gues en est remis en posses- sion.		Mort d'Eutichius Patriarche d'A- lexandrie. Elodoard Chanoine de Rheims.

TABLE CHRONOLOGIQUE			
Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident, Rois de France & d'Italie.
941.	III.	XXXI.	V.
942.	IV.	XXXII.	VI.
943.	Mort d'Estienne. MARIN II. lui succede. I.	XXXIII.	VII.
944.	II.	XXXIV.	VIII.
945.	III.	XXXV.	IX. Hugues Roi d'Italie est chassé par Berenger fils du Marquis d'Ivrée, & Lothai- re mis en sa place.
946.	IV. Marin meurt. AGAPET II. lui succede. I.	XXXVI.	X.
947.	II.	XXXVII.	XI.
948.	III.	XXXVIII.	XII.
949.	IV.	XXXIX.	XIII. Mort de Lothaire Roi d'I- talie.

Affai-

DU DIXIEME SIECLE DE L'EGLISE.		
Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
941. Hugues est ordonné Arche- vêque de Rheims.	Concile de Soissons pour la déposition d'Artolde Archevêque de Rheims, & l'Ordination de Hugues.	
942. Odon Abbé de Cluny va une troisième fois à Rome pour être Médiateur de la paix entre les Prin- ces d'Italie.		Mort d'Odon Abbé de Cluny.
943.		
944. Déposition de Triphon Pa- triarche de Constantinople & Or- dination de Theophilaète.	Concile de Constantinople. Concile en Angleterre sous le Roi Edmond.	Histoire de l'Image de Notre- Seigneur envoyée au Roi Edgar & & autres Traitez de Constantin Porphyrogennete.
945. Atton fait Evêque de Ver- ceil.		
946. Artolde est rétabli dans l'Ar- chevêché de Rheims. Mort d'Edmond Roi d'Angle- terre à qui son frere Elrede succe- de.		
947. Tetbaud Archidiaque de Soif- sons est ordonné Evêque d'Amiens par Hugues Archevêque de Rheims, qui en ordonne aussi un autre pour Senlis, ce qui fait un procez porté à des Conciles.	Concile tenu proche la Riviere de Cher. Concile de Verdun tenu au mois de Novembre.	
948. Luitprand est envoyé en Am- bassade à Constantinople. Artolde confirmé dans l'Arche- vêché de Rheims, & Hugues dé- claré intrus & excommunié dans le Concile d'Ingelheim. Guy Evêque de Soissons fait sa- tisfaction au Roi Louis dans le se- cond Concile de Mouzon pour avoir ordonné Hugues Archevêque de Rheims, & demande pardon au Concile de Trèves pour avoir fait cette Ordination. Bernerus Moine de Rheims est envoyé pour rétablir la discipline Monastique dans le Monastere de Humblières.	Concile tenu à Mouzon au mois de Janvier. Concile d'Ingelheim du 7. Juin. Autre Concile de Mouzon. Concile de Trèves pour Artolde. Concile de Londres sous Elrede Roi d'Angleterre.	
949.	Concile de Rome qui confirme celui d'Ingelheim en faveur d'Ar- tolde.	

Am.

80 TABLE CHRONOLOGIQUE

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Emperours d'Orient.	Emperours d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
			Berenger se fait couronner Roi d'Italie avec son fils Adalbert.
950.	V.	XL.	XIV. Adelaide veuve de Lothaire appelle Othon en Italie.
951.	VI.	XLI.	XV.
952.	VII.	XLII.	XVI. Berenger & Adalbert se soumettent à Othon, & sont rétablis dans le Roïaume d'Italie.
953.	VIII.	XLIII.	XVII.
954.	IX.	XLIV.	XVIII. Louis Roi de France meurt le 15. d'Octobre, & Lothaire son fils lui succede. Mort d'Alberic qui étoit maître de Rome.
955.	X. Mort d'Agapet. Octavien fils d'Alberic s'empare du S. Siege, & est nommé JEAN XII. I.	XLV.	XIX. Lothaire Roi de France donne les Duchez de Bourgogne & d'Aquitaine à Hugues le Blanc Duc de France & Pere de Hugues Capet.
956.	II.	XLVI.	XX. Mort de Hugues le Blanc Duc de France.
957.	III.	XLVII.	XXI.
958.	IV.	XLVIII.	XXII.
959.	V.	XLIX.	XXIII. Hugues Capet déclaré Duc de France par le Roi Lothaire qui lui donne encore le Poitou.

Assis

DU DIXIEME SIECLE DE L'EGLISE.

81

Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
950. Jugement du Pape Agapet en faveur de l'Eglise de Lorch.		Simeon Metaphraste. Arton Evêque de Verceil. Luitprand Evêque de Cremone. Uthon Evêque de Strasbourg. Gerard Doyen de S. Medard de Soissons.
		Jean Cameniate.
951.		
952.	Concile d'Augsbourg.	Hildebert Archevêque de Mayence. Durand Abbé de Castres. Jean Moine de Cluny. Odon Archevêque de Cantorbrie. Bernerus Moine de S. Remy de Rheims.
953. Brunon frere de l'Empereur Othon est fait Archevêque de Cologne. Ratharius est fait Evêque de Liege.	Concile de S. Thierry.	Branon Archevêque de Cologne.
954. Guillaume fils d'Othon le Grand est élu Archevêque de Mayence.		Guillaume Archevêque de Mayence.
955. Ratharius chassé de l'Evêché de Liege, & Baudry mis en sa place. Mort d'Elrede Roi d'Angleterre à qui Eduin fils d'Edmond succede, & à celui-ci son frere Edgar.		
956. Mort de Theophilacte Patriarche de Constantinople; un Moine nommé Polieucte est mis en sa place.		S. Ulric Evêque d'Augsbourg. Edgar Roi d'Angleterre.
957.		
958.		
959.		

Tome VIII.

L

Assis

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
960.	VI.	L. Mort de Constantin ; son fils ROMAIN lui succede. I.	XXIV.
961.	VII.	II.	XXV. Othon vient en Italie, & Berenger abandonné se retire dans des Fortereſſes.
962.	VIII.	III.	XXVI. Othon entre dans Rome ſur la fin de l'année, & eſt couronné Empereur par Jean XII.
963.	IX. Jean XII. ſe révolte contre Othon, eſt dépoſé dans un Concile de Rome, & LEON VIII. eſt mis à ſa place. Quelque temps après les Romains ſe ſoulevont contre Othon ; mais il les remet à la raiſon. I.	IV. Romain meurt. NICEPHONE PHOCAS eſt proclamé Empereur par l'armée. I.	XXVII.
964.	II. Après le départ d'Othon, Leon VIII. eſt chaffé, & Jean XII. rentre dans Rome, où il meurt le 14. de May. Les Romains mettent Benoît, qui ſe dit le V. en ſa place. Othon revient à Rome, fait dépoſer Benoît, & rétablit Leon.	II.	XXVIII.
965.	III. Benoît meurt en exil à Hambourg, & Leon VIII. à Rome. JEAN XIII. eſt élu Pape du conſentement de l'Empereur. I.	III.	XXIX. Othon retourne en Allemagne.
966.	II. Jean eſt chaffé par les Romains, & rétabli par Othon.	IV.	XXX.

Affaires Eccleſiaſtiques.	Conciles.	Auteurs Eccleſiaſtiques.
960.		Nicon prêche en Armenie, & compoſe un Traité touchant la Religion des Armeniens. Thierri Archevêque de Trèves. Mort d'Atton Evêque de Verceil.
961. Mort d'Artolde Archevêque de Rheims. Election d'Odalric à cet Archevêché.		Mort d'Odon Archevêque de Cantorbie. S. Dunſtan Archevêque de Cantorbic.
962. Ratherius eſt rétabli dans l'Evêché de Verone, & tient un Synode pour l'inſtruction de ſon Clergé.	Concile tenu dans le Diocèſe de Meaux.	Witichinde Moine de Corbic en Saxe. Abbon Abbé de Fleury. Adſon Abbé de Luxeuil.
963.	Concile de Rome tenu au mois d'Aouſt contre Jean XII.	
964. Rétaſſement du Pape Jean XII. dans un Concile de Rome qui déclare Leon VIII. dépoſé, & ex- communié, & ſes Ordinations nulles. Rétaſſement de Leon VIII. dans un autre Concile de Rome. Decret de ce dernier Concile qui accorde à l'Empereur les Inveſti- tures.	Concile de Rome du 26. Fevrier pour Jean XII. Concile de Rome du mois de Juin pour le rétaſſement de Leon VIII.	
965.		Mort de Bernerus Moine de S. Remy de Rheims. Mort de Brunon Archevêque de Cologne.
966. Ratherius quitte ſon Evêché de Verone & ſe retire en France.		Mort de Flodoard Chanoine de Rheims.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident ; & Rois de France & d'Italie.
967.	III.	V.	XXXI. Othon vient à Rome, & fait couronner son fils Empereur.
968.	IV.	VI.	XXXII.
969.	V.	VII. Nicephore Phocas est tué, & JEAN ZEMISCES élevé à l'Empire. I.	XXXIII.
970.	VI.	II.	XXXIV.
971.	VII.	III.	XXXV.
972.	VIII. Jean XIII. meurt le 6. de Septembre. DONUS lui succede, & meurt au bout de trois mois. BENOÎT que l'on nomme le VI. en comptant l'Antipape Benoît pour le V. est élevé sur le S. Siege.	IV.	XXXVI.
973.	I. Benoît est arrêté prisonnier par Cincius, & étranglé dans le Château S. Ange.	V.	XXXVII. Othon le Grand meurt le 7. de May. Son fils OTHON II. reste seul Empereur. I.
974.	BONIFACE s'empare du S. Siege. Les Romains lui opposent BENOÎT VII. I.	VI.	II.

967. Othon confirme la donation des biens de l'Eglise de Rome faite par Pepin & Charlemagne. Herolde Archevêque de Salzbourg est déposé & excommunié dans le Concile de Ravenne, & Frederic mis en sa place. Erection de l'Archevêché de Magdebourg dans le même Concile.	Concile de Ravenne tenu vers les Fêtes de Pâques. Concile de Constantinople, où l'Empereur propose de déclarer Martyrs les Soldats tuez à la guerre. Loix & Constitutions d'Edgar Roi d'Angleterre.	
968. Luitprand est envoyé une seconde fois à Constantinople. Saint Adalbert est fait Archevêque de Magdebourg après avoir converti les Slavons. Erection de l'Evêché de Capoue en Archevêché. Mort d'Odalric Archevêque de Rheims, qui a pour Successeur Adalberon.		Mort de Guillaume Archevêque de Mayence.
969. Erection de l'Evêché de Benevent en Archevêché.		
970. Mort de Polieucte Patriarche de Constantinople. Basile est élu en sa place.		Roger Moine de S. Pantaleon de Cologne. Mort de Thierrî Archevêque de Trèves.
971.		
972. Notger Moine de S. Gal est élu Evêque de Liege.	Concile tenu au Mont Sainte-Marie par Adalberon Archevêque de Rheims. Concile d'Ingelheim qui blâme la conduite d'Adalberon Neveu de S. Ulric.	Mort de Ratherius Evêque de Verone.
973. Henri succede à S. Ulric dans l'Evêché d'Augsbourg.	Concile general d'Angleterre sous S. Dunstan Archevêque de Cantorbic.	Mort de S. Ulric Evêque d'Augsbourg.
974.	Concile de Cantorbic sous S. Dunstan & le Roi Edgar.	Roswide Religieuse de Gandersheim.

Années de l'Ere
vulgaire.

Papes.

Empereurs d'Orient.

Empereurs d'Occident, &
Rois de France & d'Italie.

975.	II. Boniface est obligé de s'enfuir à Constantinople.	VII. Jean Zemiscès meurt le 4. Decembre, & BASILE & CONSTANTIN fils de l'Em- pereur Romain, sont mis sur le Trône.	III.
976.	III.	I. Bardas se révolte contre les deux Empereurs.	IV.
977.	IV.	II.	V.
978.	V.	III.	VI.
979.	VI.	IV.	VII.
980.	VII.	V.	VIII.
981.	VIII.	VI.	IX.
982.	IX.	VII.	X.
983.	X.	VIII.	XI. Mort de l'Empereur Othon II. arrivée à Rome le 6. De- cembre; son fils OTHON III. lui succede.
984.	XI. Mort de Benoît, le 10. de Juillet. JEAN XIV. lui succede.	IX.	I.
985.	Boniface revient à Rome, met Jean XIV. prisonnier dans le Château S. Ange où il meurt. Boniface meurt aussi 4 mois après. JEAN XV. est élevé sur le Saint Siege. Il se retire en Toscane pour éviter la perse- cution de Crescentius, & est rappelé par les Romains. I.	X.	II. LOTHAIRE Roi de France fait couronner son fils Louis.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

975.	Basile Patriarche de Con- stantinople est déposé, & Antoine Studite mis en sa place. Mort d'Edgar Roi d'Angleterre à qui Edoüard succede. Regnaud succede à Stigand dans l'Evêché d'Eichstat.	Concile de Rheims sous Adalbe- ron Archevêque de cette Ville. Concile de Winchester tenu au commencement de l'année.	S. Ethelvolde Evêque de Win- chester. Mort d'Uthon Evêque de Stras- bourg.
976.	Antoine Studite abdique vo- lontairement le Siege Patriarchal de Constantinople, qui demeure va- cant quatre années.		
977.	Edoüard Roi d'Angleterre est assassiné, & Erhelfrede lui suc- cede.		
978.			
979.			
980.			Adfon Abbé de Deuvres. Chilperic Moine de S. Gal écrit son Traité du Calendrier. Fulcuin Abbé de Lobes. Regnaud Evêque d'Eichstat.
981.	Mort d'Antoine Studite. Nicolas Chrysoberge est élevé sur le Siege Patriarchal de Constanti- nople. Mort de S. Adalbert premier Ar- chevêque de Magdebourg.		Oraisons Funebres d'Antoine Pa- triarche de Constantinople pour Nicephore le Philosophe.
982.			
983.			
984.			Mort de S. Ethelvolde Evêque de Winchester.
985.			

88	T A B L E C H R O N O L O G I Q U E	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident , & Rois de France & d'Italie.
Années de l'Ere vulgaire.	II.	XI.	III.	
986.			Lothaire Roi de France meurt le 12. Mars. Louis le Faincant son fils lui succede.	
987.	III.	XII.	IV. Mort de Louis le Faincant le 22. de Juin. Hugues Capet est élu & proclamé Roi de France vers la fin du mois de May , & sacré à Rheims le 3. de Juillet.	
988.	IV.	XIII.	V. Hugues Capet fait aussi couronner Roi son fils Robert à Orleans le 1. de Janvier. Charles Duc de Lorraine leur fait la guerre , pour avoir le Roiaume.	
989.	V.	XIV.	VI.	
990.	VI.	XV.	VII.	
991.	VII.	XVI.	VIII. Charles Duc de Lorraine est pris prisonnier à Laon , mené à Senlis , & de là conduit à Orleans , où il est enfermé dans une Tour jusqu'à sa mort.	
992.	VIII.	XVII.	IX.	
993.	IX.	XVIII.	X.	
994.	X.	XIX.	XI. Charles Duc de Lorraine , le dernier de la Race Carlienne , meurt en prison à Orleans.	

Affai.

DU DIXIEME SIECLE DE L'EGLISE.			89
Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.	
986.			
987.		Berthier Prêtre de Verdun.	
988. Assemblée des Seigneurs François à Orleans pour le cou- ronnement du Roi Robert. Luitolphe est fait Evêque d'Augsbourg.		Mort de Saint Dunstan Arche- vêque de Cantorbic.	
989. Adalberon Archevêque de Rheims étant mort, Hugues Ca- pet fait élire en sa place Arnoul frere Naturel de Charles Duc de Lorraine.	Concile de Charroux contre les Usurpateurs des biens des Eglises & des Pauvres. Concile de Rheims. Concile de Senlis contre Adalger Clerc de l'Eglise de Rheims.		
990.		Heriger Abbé de Lobes. Mort de Fulcuin Abbé de Lo- bes. Gerard Disciple de S. Ul- ric.	
991.		Uffin Moine de Werthin.	
992. Arnoul Archevêque de Rheims est déposé dans un Con- cile de cette Ville, & Gerbert mis en sa place.	Concile de Rheims.	Gerbert Archevêque de Rheims. Aïmoïn Moine de Fleury. Mort d'Adfon Abbé de Deuvres.	
993.	Concile de Rheims tenu par Ger- bert contre les Usurpateurs des biens d'Eglise.		
994.			

Tome VIII.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident ; Rois de France & d'Italie.
995.	XI.	XX.	XII.
996.	XII. Jean XV. meurt au mois de May. BRUNON parent d'Othon est élu en sa place, & nom- mé GREGOIRE V. Crescen- tius le chasse, & fait élire Jean Evêque de Plaisance. Othon vient à Rome, dé- possède Jean, le traite d'une manière cruelle, & rétablit Gregoire. I.	XXI.	XIII. Othon vient en Italie. Hugues Capet meurt, & son fils ROBERT regne seul. Othon est couronné Em- pereur à Rome par Gregoi- re V.
997.	II.	XXII.	XIV.
998.	III.	XXIII.	XV.
999.	Mort de Gregoire V. le 18. de Fevrier. GERBERT Archevêque de Ravenne lui succede sous le nom de SILVESTRE II. I.	XXIV.	XVI.

Affaires Ecclesiastiques.	Conciles.	Auteurs Ecclesiastiques.
995. Jean Chrysoberge Patriar- che de Constantinople étant mort, Sisinnius est mis en sa place. Arnoul est rétabli dans l'Arche- vêché de Rheims, & Gerbert obli- gé de se retirer.	Concile de Rome où S. Ulric fut canonisé. Concile de Mouzon du 2. de Juin pour Arnoul contre Gerbert. Concile de Rheims. Concile de S. Denis.	Albert, ou Olbert Abbé de Gemblours. Adelbolde Evêque d'Utrecht.
996. L'Eglise de Plaisance érigée par Jean XV. en Archevêché est restituée à l'Archevêché de Ra- venne par Gregoire V. & l'Eglise de Montferrat est aussi soumise à l'Archevêché de Ravenne par ce Pape.		Jean Abbé de S. Arnoul de Mets. Leraldus Moine de S. Memin. Auteur de la vie de Sainte Hu- negonde. Auteur de la Translation de S. Epiphane.
997. Gerbert est fait Archevêque de Ravenne.	Concile de Ravenne tenu le 1. May par Gerbert Archevêque de cette Ville.	Wolstan Moine de Winchef- ter. Fridegode Moine de Cantor- bie. Lanfride Moine de Winchef- ter. Osborne Chantre de Cantor- bie.
998. Archembaud Archevêque de Tours, & d'autres Evêques de Fran- ce sont séparés de la Communion par le Pape, pour avoir consenti & assisté au Mariage du Roi Robert avec Berthe. La dignité de Siege Episcopal est restituée dans le Concile de Rome à l'Eglise de Mersbourg qui avoit été érigée en Evêché sous Othon I. & ensuite détruit sous Othon II.	Concile de Rome tenu au mois d'Octobre. Constitution de l'Empereur Othon III. publiée dans ce Conci- le.	Mort de Nicon d'Armenie. Continueurs de l'Histoire de Berthier. Nicephore le Philosophe. Moïse Bar-Cepha. Othon Moine de Fulde.
999. Liudolphe est fait Archevê- que de Trèves.	Concile de Poitiers.	Mort de Regnaud Evêque d'Eichstat. Odilon Abbé de Cluny. Hippolite le Thebain.

T A B L E

C H R O N O L O G I Q U E

D E S A U T E U R S

E C C L E S I A S T I Q U E S ,

D U D I X I È M E S I È C L E .

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs , leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
	ESTIENNE V. Pape , p. 30.	Elu Pape l'an 885.	Mort en 890.
	FORMOSE Pape , p. 31.	Elu l'an 891.	Mort en 896.
	FOULQUES Archevêque de Rheims , p. 29. & suivantes.	Fait Archevêque en 882.	Mort l'an 900.
	MANCION Evêque de Châlons , p. 34.	Fleurit vers la fin du IX. Siècle.	
	WALTRAMNE, ou WALDRAMNE, Evêque de Strasbourg , p. 56.	Fait Evêque en 895.	Mort en 905.
	NOTGER LE BEGUE, Moine de S. Gal , p. 56.	Fleurit à la fin du Siècle précédent, & au commencement de celui-ci.	Mort en 912.
	AURELIEN, Clerc de l'Eglise de Rheims , p. 45.	Fleurit vers l'an 900.	
	GAUTIER, Archevêque de Sens , p. 45.	Ordonné Archevêque en 887.	Mort en 923.
	SALOMON, Evêque de Constance , p. 56.	Fait Evêque en 891.	Mort l'an 919.
	BONNON, ou BAVON, Abbé de Corbie en Saxe , p. 56.	Fleurit au commencement du Siècle.	

Temps

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs , leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
	HERVE, Archevêque de Rheims , p. 15. & 34.	Fait Archevêque de Rheims l'an 900.	
	JEAN IX. Pape , p. 6. & 15.	Fut élevé au Pontificat l'an 901.	Mort en 922.
	ADALBERON, Evêque d'Augsbourg , p. 55.	Fleurit au commencement du Siècle.	Mort en 905.
	THEOTMAR, Metropolitain de Bavière , p. 16.	Fleurit au commencement du Siècle.	
	HATTON, Archevêque de Mayence , p. 15.	Fleurit au commencement du Siècle.	
	ESTIENNE, Abbé de Lobes , & depuis Evêque de Liege , p. 51.	Fait Evêque de Liege en 903.	Mort vers l'an 920.
	BENOIST IV. Pape , p. 6. & 15.	Elevé au Pontificat l'an 905.	Mort en 906.
	JEAN X. Pape . p. 6. 7. & 17.	Elevé sur le S. Siege l'an 912.	Mort en 928.
	RATHBODE, ou RADBODE, Evêque d'Utrecht , p. 55.	Fait Evêque en 899.	Mort l'an 918.
	ODILON, Moine de Saint Medard de Soissons , p. 52.	Fleurit vers l'an 920.	
	NICOLAS, surnommé LE MYSTIQUE, Patriarche de Constantinople , p. 1.	Elevé sur le Siege Patriarchal de Constantinople l'an 890. chassé l'an 901. rétabli l'an 911. chassé une seconde fois en 914. & rétabli l'an 920.	Mort l'an 930.
	EUTICHIUS, Patriarche d'Alexandrie , p. 4.	Fleurit depuis 933. jusqu'à 940.	Mort en 940.
	CONSTANTIN PORPHYROGENNETE Empereur de Constantinople , p. 4.	A succédé à son Pere l'an 911. a commencé à regner par lui-même en 919.	Mort l'an 962.
Né vers l'an 900.	JEAN CAMENIATE, p. 3.	Fleurit sous Constantin Porphyrogenete.	

M 3

Temps

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

SIMEON METAPHRASTE,
p. 3.

A fleuri sous l'Empire de Constantin Porphyrogennete.

ODON,
Né l'an 879. Abbé de Cluny, p. 49.

Fut fait Chanoine de Tours vers l'an 900. embrassa la Vie Monastique l'an 909. succéda à Bernon dans l'Abbaie de Cluny l'an 927.

LEON VII.
Pape, p. 8. & 18.

Elevé au Pontificat l'an 936. Mort en 939.

MARIN H.
Pape, p. 8.

Elu Pape en 943. Mort en 946.

AGAPET II.
Pape, p. 8. & 19.

Elevé sur le S. Siege l'an 946. Mort en 955.

RATHERIUS,
Evêque de Verone, p. 19. & suivantes.

Fleurit depuis l'an 920. Fut fait Evêque de Verone en 931. de Liege en 953. retourna à Verone en 955. en sortit en 966.

FLODOARD,
Né l'an 894. Chanoine de Rheims, p. 44.

Fleurit depuis l'an 940. Mort l'an 966.

LUITPRAND,

ou

LIUTPRAND,
Evêque de Cremona, p. 27.

Fleurit depuis l'an 948. jusques vers l'an 970.

HILDEBERT,
Archevêque de Mayence, p. 56.

Fleurit vers l'an 940.

DURAND,
Abbé de Castres, p. 63.

Fleurit vers l'an 950.

JEAN,
Moine de Cluny, p. 49.

Fleurit vers l'an 950.

ODON,
Archevêque de Cantorbrie, p. 59

Fleurit vers l'an 950.

BERNERUS,
Moine de S. Remy de Rheims, p. 45.

Fleurit vers l'an 950. Mort en 965.

ATTON,
Evêque de Verceil, p. 25.

A gouverné l'Eglise de Verceil depuis l'an 945. jusques vers l'an 960.

BRUNON,
Archevêque de Cologne, p. 55.

Fait Archevêque en 953. Mort en 965.

Temps

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

GUILLAUME,
Archevêque de Mayence, p. 56.

Fait Archevêque en 954. Mort en 968.

JEAN XII.
Pape, p. 9. & 19.

Elevé au Pontificat l'an 955. Déposé l'an 963. Mort en 964.

S ULRIC,
Evêque d'Augsbourg, p. 53. & suivantes.

Fleurit depuis le commencement du Siecle jusqu'à l'an 973. Mort en 973.

EDGAR,
Roi d'Angleterre, p. 60.

Elevé sur le Trône en 956. Mort en 975.

UTHON,
Evêque de Strasbourg, p. 56.

Fait Evêque en 950. Mort en 975.

GERARD,
Doyen de S. Medard de Soissons, p. 52.

Fleurit au milieu du dixième Siecle.

THIERRY,
Archevêque de Trèves, p. 57.

Fleurit vers l'an 960. Mort en 970.

WITICHINDE,
Moine de Corbie en Saxe, p. 56.

Fleurit depuis l'an 950. jusques vers l'an 980.

ABBON, ou ALBON,
Abbé de Fleury, p. 49.

Fleurit depuis l'an 960. jusqu'à la fin du Siecle. Mort en 1004.

JEAN XIII.
Pape, p. 19.

Elevé au Pontificat en 965. Mort en 972.

ADSON,
Abbé de Luxeuil, p. 52.

A fleuri vers l'an 960.

ROGER,
Moine de Saint Pantalcon de Cologne, p. 55.

Fleurit vers l'an 970.

ROSWIDE,
Religieuse de Gandersheim, p. 56.

Fleurit sous l'Empire d'Otthon II. c'est-à-dire depuis l'an 973.

BENOIST VII.
Pape, p. 19.

Elu Pape en 974. Mort en 984.

S. ETHELVODE,
Evêque de Winchester, p. 61.

Fleurit depuis l'an 960. Mort en 984.

S. DUNSTAN,
Né en 923. Archevêque de Cantorbrie, p. 60.

Elu Archevêque en 961. Mort en 988.

Temps

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
	ADSON, Abbé de Deuvres, p. 52.	Fleurit vers l'an 980.	Mort en 992.
	HELPERIC, ou CHILPERIC, Moine de S. Gal, p. 52.	Fleurit vers l'an 980.	
	JEAN XV. Pape, p. 14. & 19.	Elevé au Pontificat l'an 985.	Mort l'an 996.
	NICON d'Armenie, p. 4.	Fleurit après l'an 960.	Mort en 998.
	FULCUIN, ou FOLCUIN, Abbé de Lobes, p. 51.	Elu Abbé en 975.	Mort en 990.
	REGNAUD, Evêque d'Eichstat, p. 57.	Fait Evêque en 975.	Mort l'an 999.
	BERTHIER, Prêtre de Verdun, p. 52.	Fleurit vers l'an 980.	
	GREGOIRE, Pape, p. 15. & 19.	Elevé sur le S. Siège, l'an 996.	Mort en 999.
	GERBERT, Archevêque de Rheims, ensuite de Ravenne, & enfin Pape sous le Nom de Sylvestre II. p. 42. & suivantes.	Fleurit vers l'an 980. Est élu Archevêque de Rheims en 992. Obligé de quitter son Archevê- ché en 995. Fait peu de temps après Archevêque de Ravenne, & élevé au souverain Pontificat l'an 999.	Mort en 1003.
	AIMOIN, Moine de Fleury, p. 50.	Fleurit depuis l'an 980. jusques vers l'an 1001.	Mort en 1007.
	HERIGER, Abbé de Lobes, p. 51.	Elu Abbé en 990.	
	UFFIN, ou UFFON, Moine de Werthin, p. 57.	Fleurit sur la fin du Siècle.	
	GERARD, Disciple de S. Ulric, p. 52.	Fleurit vers la fin du Siècle.	
	AUTEUR ANONYME, Moine de S. Vitor de Verdun ; Continuateur de l'Histoire des Evêques de Verdun après Berthier, p. 52.	Fleurit à la fin du Siècle.	
	ALBERT, ou OLBERT, Abbé de Gemblours, p. 52.	Fleurit vers la fin du Siècle.	
	ADELBOLDE, Evêque d'Utrecht, p. 51.	Fleurit à la fin du Siècle.	

Temps

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur Mort.
	JEAN, Abbé de S. Arnoul de Mets, p. 52.	Fleurit sur la fin du Siècle.	
	LETALDUS, Moine de Micy, ou S. Memin, p. 52.	Fleurit vers la fin du Siècle.	
	ANONYME, Evêque d'Allemagne, Auteur de la Vie de Ste. Huneconde, p. 57.	Fleurit sur la fin du Siècle.	
	AUTEUR ANONYME, de l'Histoire de la Translation de S. Epiphane Evêque de Pavie, p. 57.	Fleurit sur la fin du Siècle.	
	WOLSTAN, Moine de Winchester, p. 62.	Fleurit à la fin du Siècle.	
	FRIDEGODE, Moine de Saint Sauveur de Cor- bie, p. 62.	Fleurit vers la fin du Siècle.	
	LANFRIDE, Moine de Winchester, p. 62.	Fleurit vers la fin du Siècle.	
	OSBERNE, Chantre de l'Eglise de Cantorbic, p. 61.	Fleurit vers la fin du Siècle.	
	ALFRIC, ou ÆLFRIC, Archevêque de Cantorbic, p. 61.	Fleurit à la fin du Siècle.	Mort vers l'an 1006.
	NICEPHORE le Philosophe, p. 4.	Fleurit vers la fin du Siècle.	
	MOYSE BAR-CEPHA, Evêque de Syrie, p. 4.	Fleurit vers la fin du Siècle.	
	OTHLON, Moine de Fulde, p. 57.	Fleurit à la fin de ce Siècle, & au commencement de l'onzième.	
	ODILON, Abbé de Cluny, p. 48.	Fut fait Abbé en 991.	Mort en 1048.
	HIPPOLITE le Thebain, p. 4.	Fleurit en ce Siècle ; on n'en fait pas précisément le temps.	
	LAURENT, Moine de Liege, & ensuite de S. Vitor de Verdun, p. 52.	Fleurit bien avant dans le XII. Siècle.	

Tome VIII.

N

TA-



T A B L E

DES OUVRAGES DES AUTEURS Ecclesiastiques du dixième Siècle.

ESTIENNE V. Pape, page 30. <i>Ouvrages véritables que nous avons.</i> P LUSIEURS Lettres rapportées par Flo- doard. FORMOSE Pape, p. 31. <i>Ouvrages véritables, &c.</i> Lettres à Foulques Archevêque de Rheims. FOULQUES Archevêque de Rheims, p. 29. <i>& suivantes.</i> <i>Ouvrages véritables, &c.</i> Plusieurs Lettres rapportées par Flodoard. MANCION Evêque de Châlons, p. 34. <i>Ouvrage véritable, &c.</i> Lettre adressée à Foulques Archevêque de Rheims. WALTRAMNE ou WALDRAMNE Evêque de Strasbourg, p. 56. <i>Ouvrages véritables que nous avons.</i> Quelques Poësies. NOTGER LE BEGUE Moine de Saint Gal, page 56. <i>Ouvrages véritables, &c.</i> Martyrologe. Fragment de la Vie de S. Gal. Quelques Proses ou Hymnes. Traité du Chant. Histoire de Charlemagne. <i>Ouvrages perdus.</i> Vie de S. Gal en vers. Traduction du Pseautier en Allemand.	<i>Ouvrages supposés.</i> Vies de Saint Landoalde & de Saint Re- macle. Deux Livres des Miracles de S. Remacle. AURELIEN Clerc de l'Eglise de Rheims ; page 45. <i>Ouvrage perdu.</i> Traité sur le Chant, intitulé <i>Tonier regulier</i> . GAUTIER Archevêque de Sens, p. 46. <i>Ouvrage douteux.</i> Constitutions Ecclesiastiques. SALOMON Evêque de Constance, p. 56. <i>Ouvrages véritables que nous avons.</i> Poësies adressez à Dadon. BONNON ou BAVON Abbé de Corbie en Saxe, p. 56. <i>Ouvrage perdu.</i> Livre des Actions memorables de son temps. HERVE Archevêque de Rheims, p. 15. & 34. <i>Ouvrage véritable, &c.</i> Lettre à Guy Archevêque de Rouën. JEAN IX. Pape, p. 6. & 15. <i>Ouvrages véritables, &c.</i> Quatre Lettres. ADALBERON Evêque d'Augsbourg, p. 55.
---	--

<i>Ouvrage véritable, &c.</i> Vie de S. Hariolphe Abbé d'Elvangen. THEOTMAR Metropolitain de Baviere, p. 16. <i>Ouvrage véritable, &c.</i> Lettre écrite en son nom, & au nom des Evê- ques de Baviere au Pape Jean IX. HATTON Archevêque de Mayence, p. 15. <i>Ouvrage véritable, &c.</i> Lettre au Pape Jean IX. ESTIENNE Abbé de Lobes, & depuis Evê- que de Liege, p. 51. <i>Ouvrage véritable que nous avons.</i> Vie de S. Lambert. <i>Ouvrages perdus.</i> Pensées tirées de l'Ecriture. Proses sur la Trinité & sur l'Invention de S. Estienne. BENOIST IV. Pape, p. 6. & 15. <i>Ouvrages véritables, &c.</i> Deux Lettres. JEAN X. Pape, p. 6. & 17. <i>Ouvrages véritables, &c.</i> Trois Lettres. RATBODE ou RADBODE Evêque d'U- trecht, page 55. <i>Ouvrages véritables, &c.</i> Discours sur la Vie de Sainte Amalberge, & sur celle de S. Willebrorde. <i>Ouvrages perdus.</i> Livres des Louanges de S. Martin & de Saint Boniface. Homelies ou Sermons. Office de la Translation de S. Martin. Hymnes en l'honneur des Saints. Quelques Poësies. Une Chronique. ODILON Moine de S. Medard de Soissons, page 52. <i>Ouvrages véritables que nous avons.</i> Histoires des Translations des Reliques de S. Sebastien & de S. Tiburce au Monastere de S. Medard. NICOLAS Patriarche de Constantinople, page 1. & 2.	<i>Ouvrages véritables, &c.</i> Diverses Lettres aux Papes & autres. EUTICHIUS Patriarche d'Alexandrie, p. 4. <i>Ouvrage véritable, &c.</i> Fragment d'un Traité, intitulé <i>Tissu</i> , ou <i>Disposition par ordre de choses précieuses.</i> <i>Ouvrages manuscrits.</i> Traité de Medecine. Dispute entre un Chrétien & un Heretique. Histoire de Sicile. Disposition par ordre de choses précieuses, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 937. CONSTANTIN PORPHYROGENNETE Empereur de Constantinople, p. 4. <i>Ouvrages véritables, &c.</i> Histoire de l'Image de Nôtre Seigneur, en- voyée à Abgare Roi d'Edesse, & apportée à Constantinople vers l'an 944. Vie de l'Empereur Basile. Traité Politique. Pandectes Historiques. JEAN CAMENIATE, p. 3. <i>Ouvrage véritable que nous avons.</i> Histoire de la prise & du pillage de Jerusalem par les Sarrazins, donnée par Allatius. SIMEON METAPHRASTE, p. 3. <i>Ouvrages véritables, &c.</i> Cent Vies de Saints, & plus, partie manuf- crites, partie imprimées. Sentences & Regles morales. Neuf Lettres. Quelques Poësies. <i>Ouvrages supposés.</i> Cent Vies de Saints, sans nom d'Auteurs. Prés de 450. attribuées à d'autres Auteurs. Voyez Allatius, de <i>Simeonibus</i> . ODON Abbé de Cluny, p. 49. <i>Ouvrages véritables, &c.</i> Abregé des Morales de S. Gregoire. Hymnes & Antiennes en l'honneur de Saint Martin. Collations ou Conférences. N 2 Vits
---	---

Vies de Saint Geraud & de Saint Martial de Limoges.
Relation de la Translation du Corps de S. Martin.
Eloge de S. Martin.
Divers Sermons.
Panegyrique de S. Benoît.

Ouvrages perdus.

Vie de S. Martin.
Histoire de S. Benoît.
Occupations.

Ouvrages supposés.

Vie de S. Maur.
Chronique.

LEON VII. Pape, p. 8. & 18.

Ouvrages véritables que nous avons.

Trois Lettres.

MARIN II. Pape, p. 8.

Ouvrages perdus.

Lettres & Privileges.

AGAPET II. Pape, p. 8. & 19.

Ouvrages véritables, &c.

Deux Lettres.

RATHERIUS Evêque de Verone, p. 19.
& suivantes.

Livre des Perpendicules.
Conclusion délibérative faite à Liege.
Conjecture sur une certaine qualité.
Ecrit sur la Discorde entre Ratherius & le Clergé de Verone.
Traité Apologetique.
Discours au Clergé de Verone.
Chartre pour l'Institution de Chanoines à la place de Moines.
Ordonnance, par laquelle il est défendu de faire des Mariages le Dimanche.

Cinq Lettres.

Lettre Synodique.

Itineraire de Ratherius à Rome.

Six Sermons.

Une Lettre sur l'Eucharistie.

Ouvrages perdus.

Combat ou Meditations du cœur.
Frenesie.
Divers Sermons.
Vie de Saint Ursmar.
Grammaire, intitulée *Spera dorsum*.

FLODOARD Chanoine de Rheims, p. 44.

Ouvrages véritables que nous avons.

Histoire de l'Eglise de Rheims.
Chronique.

LIUTPRAND ou LIUTPRAND Evêque de Cremona, p. 27.

Ouvrages véritables que nous avons.

Histoire commençant à l'Empire de Leon & d'Arnoul, & finissant à celui de Constantin Porphyrogennete.

Relation de son Ambassade vers l'Empereur Phocas.

Histoire de l'Expulsion de Berenger.

Ouvrages supposés.

Vies des Papes.
Chronique.

HILDEBERT Archevêque de Mayence, page 56.

Ouvrages véritables que nous avons.

Quelques Vies de Saints.

DURAND Abbé de Castres, p. 63.

Ouvrage perdu.

Ecrit contre ceux qui enseignent que l'ame est mortelle.

JEAN Moine de Cluny, p. 49.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de S. Odon Abbé de Cluny.

ODON Archevêque de Cantorbrie, p. 59.

Ouvrages véritables, &c.

Constitutions Ecclesiastiques.

Lettre Pastorale.

BERNERUS Moine de S. Remy de Rheims, page 45.

Ouvrages véritables, &c.

Vie de Sainte Hunegonde.

Histoire de la Translation du Corps de cette Sainte.

ATTON, Evêque de Verceil, p. 25.

Ouvrages véritables que nous avons.

Capitulaire pour le Clergé de son Diocèse.
Traité sur les persecutions faites aux Ecclesiastiques.

Onze Lettres.

Ouvrages perdus.

Politique, ou le Perpendicule.
Dix-sept Sermons.

BRUNON, Archevêque de Cologne, p. 55.

Ouvrages perdus, ou supposés.

Commentaire sur le Pentateuque.
Vies de quelques Saints.

GUILLAUME, Archevêque de Mayence, page 56.

Ouvrage véritable, &c.

Chronique des Archevêques de Mayence

JEAN XII. Pape, p. 9. & 19.

Ouvrages véritables, &c.

Deux Lettres.

S. ULRIC, Evêque d'Augsbourg, p. 53.
& suivantes.

Ouvrages véritables, &c.

Sermons rapportez par l'Auteur de sa Vie.

Ouvrage supposé.

Lettre sur le Celibat des Prêtres.

EDGAR, Roi d'Angleterre, p. 60.

Ouvrages véritables que nous avons.

Loix.

Discours à Saint Dunstan.

Ouvrage supposé.

Constitutions Ecclesiastiques.

UTHON, Evêque de Strasbourg, p. 56.

Ouvrages véritables, &c.

Vies de S. Arbogaste & de S. Amand.

GERARD, Doyen de S. Medard de Soissons, p. 52.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de S. Romain en Prose.

Ouvrage perdu.

Vie de S. Romain en Vers.

THIERRY, Archevêque de Trèves, p. 57.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de Sainte Lutrude.

WITICHINDE, Moine de Corbie en Saxe, pag. 56.

Ouvrages véritables, &c.

Trois Livres de l'Histoire des Saxons contenant les Regnes de Henri l'Oiseleur & d'Othon I.

Quelques Vers.

Ouvrages perdus.

Vies de Sainte Thecle & de S. Paul premier Hermite.

ABBON, ou ALBON, Abbé de Fleury, pag. 49.

Ouvrages véritables que nous avons.

Apologie.
Lettres à Bernard Abbé de Beaulieu.
Lettre à un Abbé de Fulde.
Recueil de Canons.

Ouvrages perdus.

Lettre en Vers hexametres à la louange d'Othon.

Concordance de l'Evangile adressée à Odon.

Traité des Cycles.

Ouvrages supposés.

Abregé des Vies des Papes.
Vie de S. Edmond.

JEAN XIII. Pape, p. 19.

Ouvrages véritables, &c.

Quatre Lettres.

ADSON, Abbé de Luxeuil, p. 52.

Ouvrage véritable, &c.

Histoire des Miracles de S. Vandalbert.

ROGER, Moine de Saint Pantaleon de Cologne, p. 55.

Ouvrage véritable que nous avons.

Vie de Brunon Archevêque de Cologne.

ROSWIDE, Religieuse de Gandersheim, p. 56.

Ouvrages véritables, &c.

Poème sur la Vie d'Othon I.
Autres Ouvrages Poétiques.

BENOIST VII. Pape, p. 19.
N 3

Ouvrage véritable, &c.

Lettre aux Evêques de France & d'Allemagne.

S. ETHELVOLDE, Evêque de Winchester, p. 61.

Ouvrages supposés.

Traité des Abbez de Lindisfarne & autres dont Pitheus fait mention.

S. DUNSTAN, Archevêque de Cantorbie, p. 60.

Ouvrages véritables, &c.

Concorde ou Regles de la Vie Monastique. Constitutions Ecclesiastiques sous le nom d'Edgar Roi d'Angleterre.

Lettre à Vulfin Evêque de Worchester.

ADSON, Abbé de Deuvres, p. 52.

Ouvrages véritables que nous avons.

Vies de Saint Bercaire, de Saint Basole, de Saint Manfuet & de Saint Frodbert.

Histoires des Translations & des Miracles de Saint Bercaire & de Saint Frodbert.

HELPERIC, ou CHILPERIC, Moine de S. Gal, p. 52.

Ouvrage véritable, &c.

Préface d'un Traité du Calendrier.

Ouvrage perdu.

Traité du Calendrier.

JEAN XV. Pape, p. 14. & 19.

Ouvrages véritables que nous avons.

Traité de Paix entre Ethelrede & Richard. Avertissement aux Evêques de Picardie.

NICON d'Armenie, p. 4.

Ouvrage véritable, &c.

Ecrit touchant la Religion des Armeniens.

FULCUIN, ou FOLCUIN, Abbé de Lobes, p. 51.

Ouvrages véritables, &c.

Histoire de l'Abbaie de Lobes.

Vie de S. Ursmar & de S. Fulcuin.

REGNAUD, Evêque d'Eichstat, p. 57.

Ouvrages véritables que nous avons.

Vies de S. Nicolas & de S. Blaise.

Vies de S. Wilbaud & de S. Unnebaud.

BERTHIER, Prêtre de Verdun, p. 52.

Ouvrage véritable, &c.

Histoire abrégée des Evêques de Verdun.

GREGOIRE V. Pape, p. 15. & 19.

Ouvrages véritables, &c.

Quatre Lettres.

GERBERT, Archevêque de Rheims; ensuite de Ravenne, & enfin Pape sous le nom de Sylvestre II. p. 15. 42. & suiv.

Ouvrages véritables que nous avons.

Cent soixante Lettres.

Histoire des Actes du Concile de Rheims de l'an 992.

Discours au Concile de Mouzon de l'an 995.

Discours sur les devoirs des Evêques contre les Simoniaques, qu'il composa étant Pape.

Trois Lettres écrites pendant son Pontificat.

Ouvrages perdus.

Divers Traitez de Rhetorique, d'Arithmetique & de Geometrie.

AIMOIN, Moine de Fleury, p. 50.

*Ouvrages véritables, &c.*L'Histoire de France trois Livres, & 41^{er} Chapitres du quatrième.

Vie d'Abbon Abbé de Fleury.

Deux Livres des Miracles de S. Benoît.

Sermon sur la Fête de ce Saint.

Ouvrage en Vers sur sa Translation, & sur la Fondation de l'Abbaie de Fleury.

HERIGER, Abbé de Lobes, p. 51.

Ouvrages véritables que nous avons.

Histoire des Evêques de Liege.

Traité du Corps & du Sang de Nôtre-Seigneur.

Vie de S. Ursmar.

Ouvrages perdus.

Lettres à Hugues sur diverses Questions.

Traité de la Discorde & de l'Avenement de Nôtre-Seigneur.

Ou

Ouvrages douteux.

Vies de Sainte Berlende & de Saint Landualde.

UFFIN, ou UFFON, Moine de Werthin, p. 57.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de Saint Ludger Evêque de Munster.

Ouvrage douteux.

Vie de Sainte Ide.

Ouvrage perdu.

Vie de Saint Luce Roi d'Angleterre.

GERARD, Disciple de S. Ulric, p. 53.

Ouvrage véritable que nous avons.

Vie de S. Ulric Evêque d'Augsbourg.

AUTEUR ANONYME, Moine de S. Viton de Verdun, p. 52.

Ouvrage véritable, &c.

Continuation de l'Histoire des Evêques de Verdun par Berthier.

ALBERT, ou OLBERT, Abbé de Gemblours, p. 52.

Ouvrages perdus.

Vies des Peres écrites ou composées par cet Auteur.

ADELBOLDE, Evêque d'Utrecht, p. 51.

Ouvrage véritable, &c.

Histoire de l'Empereur Henri III.

Ouvrages perdus.

Hymnes à la louange de la Croix & de la Vierge.

Quelques autres Ouvrages.

JEAN, Abbé de S. Arnoul de Mets, p. 52.

Ouvrages véritables, &c.

Vie & Translation de Sainte Glodesinde.

Vie de S. Jean Abbé de Gorze.

METALDUS, Moine de Micy, ou S. Meun, p. 52.

Ouvrages véritables, &c.

Histoire des Miracles de S. Memin.

Vie de Saint Julien Evêque du Mans.

ANONYME, Evêque d'Allemagne, p. 57.

Ouvrage véritable que nous avons.

Vie de Sainte Hunegonde.

AUTEUR ANONYME, p. 57.

Ouvrage véritable, &c.

L'Histoire de la Translation du Corps de S. Epiphane Evêque de Pavie.

WOLSTAN, Moine de Winchester, p. 62.

Ouvrages véritables, &c.

Vie de S. Ethelvolde.

Histoire en Vers de la Translation du Corps de Saint Suitin.

FRIDEGODE, Moine de Corbie, p. 62.

Ouvrages véritables, &c.

Vies de S. Wilfride & de S. Ouën.

LANFRIDE, Moine de Winchester, p. 62.

Ouvrages véritables, &c.

Vie de S. Suitin.

Histoire des Miracles de la Translation du Corps de ce Saint.

OSBERNE, Chantre de l'Eglise de Cantorbie, p. 61.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de S. Dunstan.

ALFRIC, ou ÆLFRIC, Archevêque de Cantorbie, p. 61.

Ouvrages véritables que nous avons.

Un Sermon.

Deux Lettres.

Lettre Canonique.

Ouvrages perdus, ou manuscrits.

Plusieurs Sermons en Langue Saxone.

Histoire des Juifs & des Chrétiens jusqu'à la prise de Jerusalem.

Penitentiel.

Lettre sur la Vie des Moines.

Lettre contre les Mariages des Clercs.

Chronique Saxone.

Quelques Vies de Saints.

Traductions de quelques Ouvrages des Peres.

NICEPHORE le Philosophe, p. 4.

Ouvrage véritable, &c.

Oraisons Funebres d'Antoine Patriarche de Constantinople.

MOYSE.

MOYSE BAR-CEPHA, Evêque de Syrie, p. 4.

Ouvrage véritable, &c.

Traité du Paradis Terrestre.

OTHLON, Moine de Fulde, p. 57.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de S. Pyrmin.

Ouvrage supposé.

Vie de S. Boniface.

ODILON, Abbé de Cluny, p. 48. & 49.

Ouvrages véritables que nous avons.

Vies de S. Maïol & de Ste. Adelaïde.

Lettres à S. Fulbert.

Trois autres Lettres.

Quatorze Sermons.

HIPPOLITE le Thebain, p. 4.

Ouvrages véritables, &c.

Fragment d'une Chronique.

Vies des Apôtres.

LAURENT, Moine de Liege, & ensuite de S. Viton de Verdun, p. 52.

Ouvrage véritable, &c.

Continuation de l'Histoire des Evêques de Verdun.



T A B L E

DES ACTES, DES LETTRES

E T

DES CANONS DES CONCILES,

Tenus dans le dixième Siècle de l'Eglise.

Conciles.	Années.	Actes, Lettres, Formules & Canons.	Conciles.	Années.	Actes, Lettres, Formules & Canons.
Concile de Ro-	904	Actes divisez en douze Capitules.	Concile de Tros-	921	Extrait des Actes dans Flodoard.
me, pag. 6. & 16.			Concile de Co-	922	Huit Canons dont il ne reste que quatre.
Concile de Ra-	904	Dix Capitules.	Concile de	923	Extrait des Actes dans Rheims, pag. 35.
venne, pag. 6. & 17.			Assemblée en An-	923	Loix.
Concile de Can-		Actes perdus.	gleterre sous le		
torbie, pag. 58.			Roi Ethelstan,		
vers l'an 904			pag. 58.		
Assemblée en An-	906	Loix.	Concile de Tros-	924	Extrait des Actes dans
gleterre sous le			ly, pag. 35.		Flodoard.
Roi Edoüard,			Concile de Tros-	927	Extrait des Actes dans
pag. 58.			ly, pag. 35.		Flodoard.
Concile de Tros-	909	Actes divisez en quinze Articles.	Concile d'Er-	932	Préface & cinq Ca-
ly, pag. 34.			ford, pag. 57.		nons.
Concile de Conf-	920	Actes perdus.			
stantinople, pag. 2.					

Conciles.	Années.	Actes, Lettres, Formules & Canons.	Conciles.	Années.	Actes, Lettres, Formules & Canons.
Concile de Châ-	934	Extrait d'Actes dans Flodoard.	Assemblée en An-	967	Loix & Constitutions.
teau-Thierri,			gleterre sous S.		
pag. 36.			Dunstan & le		
Concile de Fif-	935	Decret contre les Usurpateurs des biens d'Eglise.	Roi Edgar, pag. 60.		
mes, pag. 36.			Concile de Conf-	967	Actes perdus.
Concile de Soif-	941	Extrait des Actes dans Flodoard.	stantinople sous		
Assemblée Eccle-	944	Loix Ecclesiastiques & Civiles.	Nicephore		
siastique en An-			Phocas, pag. 2. & 3.		
gleterre sous le			Concile du 972		Actes.
Roi Edmond,			Mont-Sainte-		
pag. 59.			Marie, pag. 39.		
Concile de Conf-	944	Actes perdus.	Concile d'Ingel-	972	Extrait d'Actes dans la
stantinople, pag. 2.			heim, pag. 54.		Vie de S. Ulric.
Concile tenu pro-	947	Actes perdus.	Concile general	973	Actes.
che la Riviere			d'Angleterre,		
de Cher, pag. 36. & 37.			pag. 59.		
Concile de Ver-	947	Extrait des Actes dans Flodoard.	Concile de Can-	974	Extrait des Actes dans
dun, pag. 36.			torbie sous S.		la Vie de S. Dunstan,
Concile de Mou-	948	Extrait des Actes dans Flodoard.	Dunstan, pag. 61.		
zon, pag. 37.			Concile de 975		Extrait des Actes dans
Concile d'Ingel-	948	Actes & dix Canons.	Rheims, pag. 39.		Flodoard.
heim, pag. 8. & 37.			Concile de Win-	975	Actes.
Concile de Mou-	948	Extrait d'Actes dans Flodoard.	chester, pag. 61.		
zon, pag. 38.			Concile de Char-	989	Trois Canons.
Concile de Tre-	948	Actes dans Flodoard.	roux, pag. 46.		
ves, pag. 38.			Concile de 989		Actes.
Concile de Lon-	948	Loix perduës.	Rheims, pag. 39.		
dres, pag. 59.			Concile de Sen-	989	Actes.
		Chartre d'une Donation au Monastere de Croëlande.	lis, pag. 39.		
Concile de Ro-	949	Extrait d'Actes dans Flodoard.	Concile de 992		Actes & Discours d'Ar-
me, pag. 8.			Rheims, pag. 39.		noul d'Orleans redi-
Concile d'Augs-	952	Onze Canons.	Concile de 993		guez par Gerbert.
bourg, pag. 58.			Rheims, pag. 42.		Avertissement des Evê-
Concile de S. 953		Extrait des Actes dans Flodoard.	Concile de Ro-	995	Acte de la Canoniza-
Thierry, p. 39.			me, pag. 54. & 65.		tion de S. Ulric.
Concile tenu		Extrait des Actes dans Flodoard & dans Hugues de Flavigny.	Concile de Mou-	995	Actes.
dans le Diocèse	961		zon, pag. 43.		
de Meaux, pag. 39.			Concile de 995		Extrait d'Actes dans
Concile de Ro-	963	Actes.	Rheims, pag. 43.		l'Appendix d'Ai-
me, pag. 11. & 28.			Concile de S. 995		moine.
Concile de Ro-	964	Actes.	Denis, pag. 49.		Extrait d'Actes dans Ai-
me, pag. 12.			Concile de Ra-	997	Trois Canons.
Concile de Ro-	964	Decret sur les Investitures.	venne, pag. 47.		
me, pag. 13.		Actes perdus.			
		Decret supposé.			
Concile de Ra-	967	Actes & Lettres du Pa-			
venne, pag. 13.		pe.			
Tom. VIII.					

Concile de Ro- 998 Huit Canons ou Re- me, pag. 47. & 48.	Concile de Ro- 1002 Actes perdus. me, pag. 47.
Concile de Poi- 999 Trois Canons. tiers, pag. 46.	Concile d'Aix- 1003 Actes perdus: la - Chapelle, pag. 48.

TABLE DES OUVRAGES DES AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIXIÈME SIÈCLE.

Disposez par ordre des Matières.

Ouvrages Dogmatiques.

DISSERTATION de Ratherius contre les An-
tropomorphites, pag. 24
Ecrit touchant la Religion des Arméniens
par Nicon, pag. 4
Traité de Ratherius sur l'Eucharistie, pag. 24
Traité de l'Eucharistie, par Heriger Abbé de
Lobes, pag. 51
Un Sermon & deux Lettres d'Alfric Arche-
vêque de Cantorbie sur l'Eucharistie, pag. 62
Traité du Paradis Terrestre, par Moysé Bar-
Cepha, pag. 4

Ouvrages de Discipline.

Lettres du Pape Estienne V. rapportées par
Flodoard, p. 30. & suivantes.
Quelques Lettres du Pape Formose, pag. 31
Lettres de Foulques Archevêque de Rheims,
pag. 29. & suivantes.
Constitutions Ecclesiastiques de Gautier Ar-
chevêque de Sens, pag. 45.
Lettre de Hervé Archevêque de Rheims à
Guy Archevêque de Roüen, pag. 15

Lettres du Pape Jean IX. pag. 15
Lettres de Hatton & de Theotmar au Pape
Jean IX. pag. 15. & 16
Lettres du Pape Benoît IV. pag. 15
Lettres du Pape Jean X. pag. 17
Loix d'Edouard Roi d'Angleterre en 906.
pag. 58
Loix d'Ethelstan Roi d'Angleterre en 923.
ibid.
Lettres de Nicolas Patriarche de Constanti-
nople aux Papes, pag. 2
Lettre du Pape Leon VII. pag. 18
Lettres du Pape Agapet II. pag. 19
Livre des Perpendicules.
Conclusion deliberative faite à Liege.
Ecrit sur la Discorde de Ratherius &
de son Clergé.
Traité Apologetique.
Discours au Clergé de Verone.
Chartre & Ordonnance Synodale.
Cinq Lettres.
Lettre Synodique.
Itineraire de Ratherius à Rome.
Six Sermons.

Conf.

Constitutions Ecclesiastiques & Lettre Pasto-
rale d'Odon Archevêque de Cantorbie, p. 59
Capitulaire d'Atton Evêque de Verceil, p. 25
Traité sur les persecutions faites aux Eccle-
siastiques, du même, pag. 25
Onze Lettres du même, pag. 26
Deux Lettres de Jean XII. pag. 19
Loix d'Edgar Roi d'Angleterre, pag. 60
Discours du même à S. Dunstan, ibid.
Apologie d'Abbon Abbé de Fleury, p. 49
Deux Lettres du même, ibid.
Recueil de Canons du même. p. 50
Lettres du Pape Jean XIII. p. 19
Lettres du Pape Benoît VII. ibid.
Lettre de Saint Dunstan à Vulfin Evêque de
Worcester, p. 61
Quatre Lettres de Gregoire V. p. 19
Discours sur les devoirs des Evêques par le
Pape Sylvestre II. p. 44
Lettre de Mancion Evêque de Châlons à
Foulques Archevêque de Rheims, p. 34
Lettre Canonique d'Alfric Archevêque de
Cantorbie, p. 62

Ouvrages Historiques.

Lettres du Pape Estienne V. rapportées par
Flodoard, p. 30. & suiv.
Lettres du Pape Formose rapportées par Flo-
doard, p. 31
Lettres de Foulques Archevêque de Rheims,
p. 29. & suiv.
Histoire de Charlemagne par Notger le Be-
gue, p. 56
Quelques Lettres des Papes Jean IX. & Be-
noît IV. p. 15
Lettres du Pape Jean X. p. 17
Lettre du Roi Charles le Simple aux Evê-
ques de France & au Pape Jean X. touchant
l'affaire de Hilduin intrus dans l'Evêché de
Liege, p. 17
Fragment du Traité Historique d'Eutichius
Patriarche d'Alexandrie, p. 4
Vie de l'Empereur Basile par Constantin Por-
phyrogennete, p. 4
Pandectes Historiques du même, ibid.
Histoire de l'Image de Nôtre-Seigneur appor-
tée d'Edesse à Constantinople, par le même, ibid.
Histoire de la Prise de Jerusalem par les Sar-
razins, de Jean Cameniate, p. 3
Apologie de Ratherius, & quelques autres de
ses Traitez, p. 21
Histoire de l'Eglise de Rheims par Flo-
doard, p. 45
Chronique du même, ibid.
Histoire de Luitprand, p. 27
Relation de son Ambassade vers l'Empereur
Phocas, ibid.

Histoire de l'expulsion de Berenger du mê-
me, ibid.
Chronique des Archevêques de Mayence,
par Guillaume Archevêque de cette Ville, p. 56
Histoire de Witichinde, p. 56
Traité de Paix entre Ethelrede & Richard,
par le Pape Jean XV. p. 19
Avertissement aux Evêques de Picardie, du
même, ibid.
Histoire de l'Abbaie de Lobes par Ful-
cuin, p. 51
Lettres de Gerbert Archevêque de Rheims,
p. 44
Histoire des Actes du Concile de Rheims,
contre Arnoul, du même, ibid. 39. & suiv.
Discours au Concile de Mouzon du mê-
me, p. 43
Histoire des Evêques de Liege, par Heriger
Abbé de Lobes, p. 51
Histoire de France par Aimoin Moine de
Fleury, p. 50
Histoire abrégée des Evêques de Verdun,
par Berthier, p. 52
Continuation de l'Histoire des Evêques de
Verdun, par un Moine Anonyme, ibid.
Histoire de l'Empereur Henri III. par Adel-
bolde, p. 51
Fragment d'une Chronique de Hippolite le
Thebain, p. 4
Continuation de l'Histoire des Evêques de
Verdun, par Laurent Moine de Liege, p. 52

Vies des Saints.

Martyrologe de Notger le Begue, p. 56
Fragment de la Vie de Saint Gal, par le
même, ibid.
Vie de S. Hariolphe, par Adalberon, p. 55
Vie de S. Lambert, par Estienne Abbé de
Lobes, p. 51
Histoire de la Translation des Reliques de S.
Sebastien & de S. Tiburce, par Odilon Moine
de S. Medard de Soissons, p. 52
Vie de Ste. Amalberge, & de S. Willebrorde,
par Radbode, p. 56
Vies des Saints, par Simeon Metaphra-
ste, p. 3
Vies de S. Geraud & de S. Martial de Limo-
ges, par Odon Abbé de Cluny, p. 49
Relation de la Translation du Corps de Saint
Martin, par le même, ibid.
Eloge de Saint Martin & Panegyrique de S.
Benoît, par le même, ibid.
Quelques Vies des Saints, par Hildebert Ar-
chevêque de Mayence, p. 56
Vie de S. Odon, par Jean Moine de Clu-
ny, p. 49
Vie & Translation des Reliques de Sainte Hu-
négonde, par Bernerus, p. 45
Vies

Vies de S. Arbogaste & de S. Amand , par
Uthon Evêque de Strasbourg, p. 56
Vie de S. Romain , par Gerard Moine de S.
Medard, p. 52
Vie de Sainte Lutrude, par Thierry Archevê-
que de Treves, p. 57
Histoire des Miracles de Saint Wandalbert ,
par Adson Abbé de Luxeuil, p. 52
Vie de Brunon Archevêque de Cologne, par
Roger Moine de S. Pantaleon, p. 55
Vies de S. Bercaire, de S. Basole, de S. Man-
suet, & de S. Frodbert , par Adson Abbé de
Deuvres, p. 52
Histoire des Translations & des Miracles de S.
Bercaire & de S. Frodbert, du même, *ibid.*
Vies de Saint Ursmar & de S. Fulcuin , par
Fulcuin Abbé de Lobes, p. 51
Vies de S. Nicolas , de S. Blaise , de S. Wil-
baud & de S. Unnebaud, par Regnaud Evêque
d'Eichstat, p. 57
Vie de S. Ursmar , par Heriger Abbé de Lo-
bes, p. 51
Vie d'Abbon Abbé de Fleury , par Ai-
moin, p. 50
Deux Livres des Miracles de S. Benoît , du
même, *ibid.*
Sermon sur la Fête de ce Saint, du même, *ibid.*
Vie de S. Ludger Evêque de Munster, par Uf-
fin Moine de Werthin, p. 57
Vie de S. Ulric, par Gerard son Disciple, p. 53.
Vies de Sainte Glodesinde & de S. Jean Ab-
bé de Gorze , par Jean Abbé de Saint Arnoul
de Mets, p. 52
Histoire des Miracles de Saint Memin , par
Letaldus, p. 52
Vie de S. Julien Evêque du Mans , par le
même, *ibid.*
Vie de Ste Hunegonde, par un Evêque d'Al-
lemagne Anonyme, p. 57
Histoire de la Translation du Corps de S.
Epiphane Evêque de Pavie , par un Anony-
me, *ibid.*
Vie de S. Ethelvolde , par Wolstan Moine
de Winchester, p. 62
Histoire de la Translation du Corps de Saint
Suitin , par le même, *ibid.*
Vies de S. Wilfride & de S. Ouën , par Fri-
degode Moine de Cantorbie, p. 62
Vie de S. Suitin & Histoire des Miracles de
la Translation , par Lanfride Moine de Win-
chester, p. 62
Vie de S. Dunstan , par Osberne, p. 61
Oraisons Funebres d'Antoine Patriarche
de Constantinople, par Nicephore le Philosô-
phe, p. 4
Vie de S. Pyrrhin , par Othlon Moine de
Fulde, p. 57
Vies de S. Maïol & de Ste Adelaïde, par Odi-
lon Abbé de Cluny, p. 48. & 49
Vies des Apôtres , par Hippolite le The-
bain, p. 4
Ouvrages de Morale.
Sentences Morales de Simeon Metaphras-
te, p. 3
Conferences d'Odon Abbé de Cluny, p. 49
Sermons du même, *ibid.*
Abregé des Morales de S. Gregoire , par le
même, *ibid.*
Conjecture sur une certaine qualité, par Ra-
therius, p. 21
Sermons du même, p. 24
Sermons de Saint Ulric Evêque d'Augs-
bourg, p. 54
Sermons & Lettres d'Odilon Abbé de Clu-
ny, p. 49
Ouvrages Monastiques.
Conferences d'Odon Abbé de Cluny, p. 48
Concorde ou Regles de la Vie Monastique,
par S. Dunstan, p. 61
Ouvrages Poétiques.
Poésies de Waldramne Evêque de Stras-
bourg, p. 56
Profes & Hymnes de Notger le Begue, *ibid.*
Poèmes de Salomon Evêque de Constau-
ce, *ibid.*
Poésies de Simeon Metaphrasste, p. 3
Hymnes & Antiennes d'Odon en l'honneur
de S. Martin, p. 49
Poème sur la Vie de l'Empereur Othon I.
par Rosvide Religieuse, p. 56
Autres Ouvrages Poétiques de la même,
p. 56. & 57
Poème d'Aimoin Moine de Fleury sur la
Translation de S. Benoît , & la fondation de
l'Abbaie de Fleury, p. 50

TABLE ALPHABETIQUE
DES AUTEURS
ECCLESIASTIQUES,
DU DIXIEME SIECLE DE L'EGLISE.

A		D	
ABBON , ou ALBON Abbé de Fleury,	Page 49	S. DUNSTAN Archevêque de Cantorbrie,	60
ADALBERON Evêque d'Augsbourg,	55	DURAND Abbé de Castres,	63
ADELBOLD Evêque d'Utrecht,	51		
ADSON Abbé de Deuvres,	52	E	
ADSON Abbé de Luxeuil,	<i>ibid.</i>		
AGAPET II. Pape,	8. & 19	EDGAR Roi d'Angleterre,	60
AIMOIN Moine de Fleury,	50	ESTIENNE V. Pape,	30
ALBERT , ou OLBERT Abbé de Gemblours,	52	ESTIENNE Abbé de Lobes, & depuis Evêque de Lie-	
ALFRIC ou ÆLFRIC Archevêque de Cantorbrie,	61		
ATTON Evêque de Verceil,	25		
AURELIEN Clerc de l'Eglise de Rheims,	45	S. ETHELVOLD Evêque de Winchester,	61
AUTEUR ANONYME Evêque d'Allemagne,	57	EUTICHIUS Patriarche d'Alexandrie,	4
AUTEUR ANONYME Moine de S. Witon de Verdun,	52	Evêque d'Allemagne Anonyme,	57
	57		
Autre AUTEUR ANONYME,	57	F	
B			
BENOÎT IV. Pape	6. & 15	FLODOARD Chanoine de Rheims,	44
BENOÎT VII. Pape,	19	FORMOSE Pape,	31
BERNERUS Moine de S. Remy de Rheims,	45	FOULQUES Archevêque de Rheims,	29 & suiv.
BERTHIER Prêtre de Verdun,	52	FRIDEGODE Moine de Cantorbrie,	62
BONNON , ou BAYON Abbé de Corbie en Saxe,	56	FULCUIN , ou FOLCUIN Abbé de Lobes,	51
BRUNON Archevêque de Cologne,	55		
C		G	
CHILPERIC , ou HELPERIC Moine de Saint		GAUTIER Archevêque de Sens,	45
Gal,	52	GERARD Disciple de Saint Ulric,	53
CONSTANTIN PORPHIROGENNETE Empereur de		GERARD Doyen de S. Medard de Soissons,	52
Constantinople,	4	GERBERT Archevêque de Rheims, 15. 42. & sui-	
		vantes.	
		GREGOIRE V. Pape,	14. & 19
		GUILLAUME Archevêque de Mayence,	56

H

HATTON Archevêque de Mayence, 15
HELPERIC, ou **C**HILPERIC Moine de S. Gal, 52
HERIGER Abbé de Lobes, 51
HERVE Archevêque de Rheims, 15
HILDEBERT Archevêque de Mayence, 56
HYPPOLITE LE THEBAIN, 4

I

JEAN IX. Pape, 6. 15
JEAN X. 6. 17
JEAN XII. 9. 19
JEAN XIII. 19
JEAN XV. 14. 19
JEAN Abbé de S. Arnoul de Mets, 52
JEAN Moine de Cluny, 49
JEAN CAMENIATE, 3

L

LANFRIDE Moine de Winchester, 62
LAURENT Moine de Liege, & ensuite de S. Witton de Verdun, 52
LÉON VII. Pape, 8. 18
LÉTALDUS Moine de Micy, ou de S. Memin, 52
LUITPRAND Evêque de Cremona, 27

M

MANCION Evêque de Châlons, 34
MARIN II. Pape, 8
MOINE ANONYME, 52
MOÏSE BAR-CEPHA Evêque de Syrie, 4

N

NICEPHORE le Philosophe, 4
NICOLAS Patriarche de Constantinople, 1
suivantes.

NICON d'Armenie, 4
NOTGER LE BEGUE Moine de S. Gal, 56

O

ODILON Abbé de Cluny, 48. 49
ODILON Moine de S. Medard de Soissons, 52
ODON Abbé de Cluny, 49
ODON Archevêque de Cantorbie, 59
OLBERT, ou **A**LBERT Abbé de Gemblours, 52
OSBERNE Chantre de Cantorbie, 61
OTHLON Moine de Fulde, 57

R

RATHBODE ou **R**ADBODE Evêque d'Utrecht, 55
RATHERIUS Evêque de Verone, 19. 57
REGNAUD Evêque d'Eichstat, 57
ROGER Moine de S. Pantaleon de Cologne, 55
ROSWIDE Religieuse de Gandersheim, 56

S

SALOMON Evêque de Constance, 56
SIMEON METAPHRASTE, 3

T

THEOTMAR Metropolitain de Baviere, 16
THIERRY Archevêque de Treves, 57

V

UFFIN, ou **U**FFON Moine de Werthin, 57
S. **U**LRIC Evêque d'Augsbourg, 53. 57
vantes.
UTHON Evêque de Strasbourg, 56
WALTRAMNE, ou **W**ALDRAMNE Evêque de Strasbourg, 56
WITICHINDE Moine de Corbie en Saxe, 62
WOLSTAN Moine de Winchester, 62



TABLE ALPHABETIQUE DES CONCILES

TENUS DANS LE DIXIEME SIECLE DE L'EGLISE.

A	Années.	Pages.	L	Années.	Pages.
C ONCILE d'Aix-la-Chapelle de l'an 1003	48		Concile de Londres,	948	59
A sssemblée Ecclesiastique en Angleterre sous le Roi Edmond,	944	59	M		
C oncile General d'Angleterre,	973	60	Concile tenu dans le Diocèse de Meaux,	961	39
C oncile d'Augsbourg,	952	58	Concile du Mont Sainte Marie,	972	39
C			Concile de Mouzon,	948	37
Concile de Cantorbie tenu vers l'an	904	58	Concile de Mouzon de la même année,	948	38
Concile de Cantorbie sous S. Dunstan,	974	61	Concile de Mouzon,	995	43
Concile de Charroux,	989	46	P		
Concile de Château-Thierry,	934	36	Concile de Poitiers,	999	46
Concile tenu proche la Riviere de Cher,	947	37	R		
Concile de Coblenz,	922	57	Concile de Ravenne,	904	6
Concile de Constantinople,	920	2	Concile de Ravenne,	967	13
Concile de Constantinople,	944	2	Concile de Ravenne,	997	47
Concile de Constantinople tenu vers l'an	967	2	Concile de Rheims,	923	35
D			Concile de Rheims,	975	39
Concile de S. Denis,	995	49	Concile de Rheims,	989	ib.
E			Concile de Rheims,	992	39
Concile d'Erford,	932	57	Concile de Rheims,	993	42
F			Concile de Rheims,	995	43
Concile de Fismes,	935	36	Concile de Rome,	904	6
I			Concile de Rome,	949	8
Concile d'Ingelheim,	948	8	Concile de Rome,	963	11
Concile d'Ingelheim,	972	54	Concile de Rome,	964	12
			Con-		

112 TABLE ALPHABETIQUE DES CONCILES, &c.

	Années. Pages.		Années. Pages.
Concile de Rome, de la même année,	964 13		
Concile de Rome,	995 { 54 65	T	
Concile de Rome,	998 { 47 48 48	Concile de S. Thierry,	953 39
Concile de Rome sous Silvestre II.	1092 { 48 49	Concile de Treves,	948 38
		Concile de Trosly,	909 34
		Concile de Trosly,	921 35
		Concile de Trosly,	924 35
		Concile de Trosly,	927 35
S		V	
Concile de Senlis,	989 39	Concile de Verdun,	947 36
Concile de Soissons,	941 36	Concile de Winchester,	975 61

T A B L E

DES MATIERES PRINCIPALES,

Contenus dans ce Volume.

A		Agius Archevêque de Narbonne, confirmé dans son Archevêché, & Gerard qui en étoit en possession chassé,	18
Abbaies.	Entre les mains des Laïques, page 64	Alberic. Son autorité dans Rome après en avoir chassé Hugues son beaupere, p. 7. Octavien son fils élevé sur le S. Siege à l'âge de 18. ans,	9
Abbaie de Saint Ambroise de Milan.	Privilege accordé à cette Abbaie,	Ame. Erreur de quelques-uns qui croioient l'Ame mortelle,	63
Abbaie de Cluny.	En quel temps & par qui fondée. 48. Ses premiers Abbez, 48. & suiv. Privilege accordé à cette Abbaie,	Anathème. Fulminé pour toujours,	32. 65
Abbaie de Croïlande.	Donation faite à cette Abbaie,	Antropomorphites. Leurs erreurs combattues par RATHERIUS, p. 24. & 63. Clercs Italiens tombez dans cette erreur,	ibid.
Abbaie de Fleury.	Privilege accordé à cette Abbaie,	Appellations. Des Appellations au S. Siege, p. 41	15
Abbaie de la Regle.	Par qui rétablie; & ainsi nommée,	Argrin Evêque de Langres, rétabli dans son Evêché,	15
Abbex.	Du devoir des Abbez, 34. 46. Plusieurs Abbaies gouvernées par un même Abbé,	Armeniens. Mission de Nicon d'Armenie,	4
Absolution.	Celle des pechez publics réservée à l'Evêque,	Armes. Port d'Armes toléré dans les Ecclesiastiques,	3. 46. 62
Adam.	Opinion de Moïse Bar-Cepha touchant l'immortalité d'Adam,	Arnoul Roi de Germanie, couronné Empereur pour recompense de ses mauvais traitemens contre les Romains, 5. Temps de sa mort,	6
Adalbert fils de Berenger,	chassé d'Italie avec son pere. 9. 10. Ses menées avec Jean XII. contre Othon pour se rétablir en Italie, p. 10. Appelé à Rome par le Pape, d'où ils sont chassés par Othon, 10	Astolde. Son Ordination à l'Archevêché de Rheims 36. Droit que lui accorde Louis d'Outremer, ibid.	36.
Adelaïde veuve de Lothaire Roi d'Italie,	persecutée par Berenger qui veut l'épouser, p. 9. Elle a recours à Othon I. qui la délivre & l'épouse,	Obligé de se demettre de son Archevêché, & d'accepter deux Abbaies, 36. Son Traité avec Hugues en consequence de cette demission, 36. Rétabli sur son Siege, ibid. 37. & suiv. Temps de sa mort,	39
		Aumône. Etablissement du droit de denier d'aumône ou de S. Pierre en Angleterre,	59

D E S M A T I E R E S.

B		Apôtre. De l'administration de ce Sacrement, page 25. Penitence des Adultes qui le reçoivent, ibid.	
Benefices.	Du trafic qui s'en faisoit dans le dixième Siecle, 49. 50. Pluralité de Benefices condamnée, 8. 64.	Berenger. Succès de ses armes en Italie, 6. Se fait couronner Empereur, ibid. Son Onction condamnée dans un Concile, 17. Est tué à Veronne,	8
Berenger, fils d'Adalbert Marquis d'Ivrée.	Sa puissance suspecte au Roi Hugues résolu de se défaire de lui, 9. Se sauve en Allemagne, ibid. Revient en Italie, où il rétablit ses affaires, & se fait couronner Roi, 9. Ses vains efforts pour épouser la Reine Adelaïde Veuve de Lothaire, ibid. Contraint de se soumettre à Othon I.	Bernon Instituteur de l'Ordre de Cluny,	48
Bien d'Eglise.	Les Evêques obligés de les conserver, 18. Reglemens & peines portées contre ceux qui s'en emparent, 19. 33. 34. 36. 39. 42. 46. Que la distribution en appartient aux Evêques, 20. 21. 22. 64. De leur division en quatre portions, 23. 64. destinez au soulagement des pauvres, 60. Reglement touchant leurs alienations, 48. Ceux qui s'en emparent censés Hérétiques, par Abbon, 49. Comment l'Empereur Nicephore s'en emparoit,	Boniface. Successeur de Formose chassé du S. Siege,	5
Boniface Antipape.	Ses cruautés pour parvenir au Pontificat, & pour s'y maintenir,		14

C.

C		Anonization des Saints. De son origine & de son progrès, 65. & suiv.	
Canons des Conciles du dixième Siecle,	38. & suiv.	47. 48. 57. &c. De la nécessité de les observer, 23.	
Les Italiens sont,	selon RATHERIUS, ceux d'entre les Chrétiens qui ont plus de mépris pour les Canons,	21	
Capouë.	Erection de l'Evêché de cette Ville en Archevêché,	13	
Celibat ordonné aux Ecclesiastiques,		58. 60	
Chanoines, Reglemens sur leurs devoirs,		46	
Chanoines Reguliers instituez dans plusieurs Chapitres d'Italie,		64	
Charles le Simple Roi de France opposé à Eudes Comte de Paris couronné Roi,	29. 32. Raisons de Foulques Archevêque de Rheims sur le couronnement de Charles le Simple, 32. Remontrance de Foulques à ce Prince touchant son alliance avec les Normans, 32. Mis en prison par Hebert Comte de Vermandois, 29. Detenu prisonnier jusqu'à sa mort, 29. 35. 36.		
Charles Duc de Lorraine le dernier de la Race Carlienne.	Pourquoi exclus de la Roïauté, & Hugues Capet préféré à lui, 29. Ses vains efforts contre Hugues, 29. & 39. Sa prison & sa mort,	29	
Chasse.	Défendu aux Ecclesiastiques de s'adonner à la chasse,	11. 58	
S. Chrême.	Défendu de rien exiger pour sa distribution,	47	
Clercs.	Pourquoi méprisés en Italie selon RATHERIUS, 21. Clercs Seculiers mis à la place de Moines, 22. Ce qu'ils doivent sçavoir, 25. Clercs obligés d'embrasser la Vie Monastique en Angleterre, 60. Reglemens contre		

Tome VIII.

		ceux qui les maltraitent, 38. 46. & sur leurs Ordinations, 47. Peine imposée aux Clercs libertins, 46	
Cloches.	Premier exemple de la Bénédiction des Cloches,	14. 65	
Coadjutoreries,	condamnées dans des Conciles, 47.	48. 54. 64.	
Commun.	Obligation de communier quatre fois par an,	65	
Confession.	Permis aux criminels condamnés de se confesser à un Prêtre pour crimes capitaux,	58	
Confirmation.	Défendu de rien exiger pour ce Sacrement,	47	
Congregations.	Origine des Congregations, 48. 64		
Corévêques.	S'ils peuvent consacrer des Eglises, ordonner des Prêtres, ou confirmer,	18	
Crescentins.	Consul de Rome. Ses persecutions contre les Papes, 14. Sa rebellion contre l'Empereur, 14. Tué par trahison.	15	
Crimes.	Formalités injustes qui étoient en usage pour juger du crime ou de l'innocence d'une personne,	26	

D.

D		Earques. Ce que c'est, 13. Punition exemplaire de leur revolte contre l'Empereur Othon, ibid.	
Depôts.	Défendu aux Religieuses d'en recevoir sans la permission de l'Evêque,	45	
Devins.	S'il les faut recevoir à la Penitence,	18	
Diaconesses.	Sentiment d'Atton sur les Diaconesses, 27.		
Didon Evêque de Leon,	repris par Foulques Archevêque de Rheims sur sa conduite touchant un criminel,	33	
Dignité Ecclesiastique.	Ceux qui en sont indignes selon RATHERIUS,	21	
Discipline Ecclesiastique.	Reglemens de Discipline, 13. 14. Par qui rétablie en Angleterre, 60. & suiv.		
Dixmes.	De la Redevance des Dixmes, 35. Contestations sur les Dixmes déferées aux Evêques, 38. Reglement pour les Dixmes, 17. Reglemens sur leur perception & leur employ, 57. 58. Toutes les Terres du Roïaume d'Angleterre soumises au paiement des Dixmes,	58. 59.	
S. Dunstan.	Archevêque de Cantorbrie, refuse de lever une excommunication qu'il avoit fulminée, quoique le Pape le lui ordonne, 61. Ne la leve qu'à la priere des Evêques d'un Concile,	61	

E.

E		Ceclesiastiques. De leurs dereglemens dans le dixième Siecle, 21. & 25. De leurs devoirs, 25. 59. Des persecutions & vexations qu'on leur faisoit, 25. 26. Formalités injustes dans leurs causes, 25. 26. Peines portées contre ceux qui s'adonnent à la chasse & aux jeux de hazard, 58. Obligez de vivre dans le Celibat, 21. 35. 58. Et dans la continence, 60. Défendu d'avoir des femmes suspectes chez eux, ibid. Reglemens contre les Ecclesiastiques voleurs & fornicateurs, 58. Reglemens contre ceux qui les maltraitent,	31. 35
---	--	---	--------

P

Eco-

Ecoles, dans les Cathedrales & dans les Monasteres, 64.
Edgar Roi d'Angleterre, repris par S. Dunstan, 61.
Penitence qu'il lui impose, *ibid.*
Eglise Catholique. Regles de sa conduite, 43.
Eglise d'Augsbourg. Evêques de cette Eglise pendant le dixième Siecle, 53 & *suiv.*
Eglise de Langres. Deux Evêques ordonnez pour cette Eglise, 30.
Eglise de Lorch. Préséance qui lui est accordée sur celle de Salzbourg, 19. Sa Jurisdiction réglée, 19.
Eglise de Magdebourg. Erection de cette Eglise en Archevêché, 13. & 63. Premier Archevêque de cette Eglise, 55.
Eglise de Mersbourg. Quand érigée en Evêché, ensuite détruite & rétablie dans cette dignité, 47.
Eglise de Plaisance, érigée en Archevêché, & depuis restituée à celle de Ravenne, 19.
Eglise de Ravenne. Droit établi de cette Eglise, 47.
Eglises qui lui sont restituées, 19. Divers privileges qui lui sont accordez, *ibid.*
Eglise de Rheims. De la dignité de cette Eglise, 29.
 30. Ses Archevêques par qui établis Vicaires du S. Siege, 30. Confirmation de ses privileges, 30. & 31. Et des donations de ses biens, 31. Autorité de ses Archevêques, 33. 34.
Eglise de Rome. Ses anciens privileges confirmez dans un Concile, 17. Pitoyable état de l'Eglise de Rome dans le dixième Siecle, 34. Brigues pour le Souverain Pontificat, 5. 6. 7. 8. 12. 13. & 14. Eloge que *Ratherius* fait de cette Eglise, 23. Donation de ses biens confirmée par l'Empereur *Othon*, 13. 14.
Eglise de Salzbourg, perd le droit de Metropole, 19.
Eglise, Temple. Les Evêques en Angleterre obligent aux reparations de leurs Eglises, & le Roi à celles des autres Eglises, 59. Du droit des Evêques sur les Eglises, 49. Défendu aux Laïques d'y pourvoir ou d'en chasser des Prêtres sans le consentement des Evêques, 38.
Elections. De l'autorité des Princes sur les Elections des Evêques, 26. 64.
Electeurs de l'Empire. Temps de leur Institution, 15. 66. & *suiv.*
Empereur. L'Election des Empereurs déferée à un certain nombre de Princes Allemands, 15. & 66.
Enchanteurs. S'il les faut recevoir à la Penitence, 18.
Epreuves par l'eau & par le feu, 59. 65.
Estienne V. Pape. Qualité de frere & d'ami qu'il donne à un Archevêque de Rheims & celle de fils à un des parens de cet Archevêque, 30.
Estienne VI. Fin tragique de ce Pape, 5.
Estienne Evêque de Cambrai. Jugement en sa faveur dans un Concile, 35.
Eucharistie. Heretiques du dixième Siecle qui nient la presence réelle du Corps de J. C. dans l'Eucharistie, 62. Miracles pour la confirmer, *ibid.* Auteurs qui la défendent, *ibid.* & 63. Autres Auteurs qui parlent sur ce l'Eucharistie comme *Ratramne*, 63. Questions sur ce Sacrement, 24. 25. Abus reformé dans l'Eglise de Ravenne touchant ce Sacrement, 47.
Evêchez érigés par le S. Siege dans le dixième Siecle, 13. 19. 47. 63. Pluralité d'Evêchez dans une même personne, 8. 47. 64.
Evêques. De leurs Elections, & Ordinations, 26.

64. Quelques Evêques élus fort jeunes dans le dixième Siecle, 9. 11. 35. Du devoir & de l'autorité des Evêques, 20. & 22. Ne peuvent consacrer des Eglises hors de leur Diocèse sans permission, 47. ni ordonner des Clercs étrangers sans Lettres formées de leurs Evêques, *ibid.* ni se choisir des Coadjuteurs, 48. 54. 64. De leur droit sur les Eglises, 49. Les Moines soumis à leur Jurisdiction, 57. & les Monasteres à leurs soins, 58. De l'obéissance qu'ils doivent aux Rois, 34. 39. 40. 41. 58. S'ils peuvent donner des ostages de leur fidélité, 27. Deposez pour crime de Leze-Majesté, 41. Du Jugement des Evêques, 26. 40. De l'évocation de leurs causes au S. Siege, 41. Peines imposées à ceux qui s'adonnent à la Chasse & aux Jeux de hazard, 58. S'ils doivent dite *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum*, 18. Obligez de conserver les biens de leurs Eglises, 18. Du pillage de leurs biens après leur mort ou après leur expulsion, 26. 35. 64. Comment l'Empereur *Nicephore* s'emparoit de leurs biens après leur mort, 2. Conduite irreguliere tolerée par un Concile dans deux Evêques Grecs, 3.
Excommunications. Reglement touchant les Excommunications portées par les Juges Ecclesiastiques, 46. Excommunication portée pour toujours, 31. 65.

F.

Femmes. Abus reformé touchant les Femmes de mauvaise vie, 17. Reglemens contre les Femmes de mauvaise vie, 58.
Formose Pape. Jugemens pour & contre *Formose*, 5. 6. Sa memoire & ses Ordinations condamnées dans un Concile, 6. Rétablies dans un autre Concile, 17.
Foulques Archevêque de Rheims. Qualitez que lui donne le Pape *Estienne V*. 29. 30. Pourquoi cité à Rome par *Formose* & *Estienne VI*. 31. 32. Ses excuses pour n'y point aller, 32. Remontrance qu'il fait à *Charles le Simple* sur son alliance avec les Normans, 32. 33. Autre Remontrance de cet Archevêque à *Honorat* Evêque de Beauvais, 33. Sa mort, 34.
France. Division de la France en trois Roiaumes, 28. 29. Ayeux de *Hugues Capet* couronnez Rois de France, 28. 29. 35.
Frotarius Archevêque de Bordeaux, élu Archevêque de Bourges, 30. Obligé de quitter cet Archevêché & de retourner à Bordeaux, 30.

G.

Gerard Archevêque de Sens, commis avec *Jean* Archevêque de Rouën par le S. Siege pour regler la restitution d'un Monastere, 29. 30.
Gerard Archevêque de Lorch. Temps auxquels le Pape lui permettoit de porter le *Pallium*, 18. Diverses questions qu'il fit au Pape & leurs réponses, 18. Fait Vicaire du Pape en Allemagne, 18.
Gislair Evêque de Mersbourg. Jugement rendu contre lui pour son intronisation dans l'Archevêché de Magdebourg, 47. 48.
Guy Duc de Spolette, couronné Empereur par le Pape *Formose*, 5. & 31. Temps de sa mort, 6.
 H.

H.

Hebert Comte de Vermandois. Son infidelité envers le Roi *Charles le Simple*, 29. Se rend maître de l'Archevêché de Rheims en faisant élire son fils pour Archevêque, 35. Comme il dispose du gouvernement de cet Archevêché, *ibid.* Excommunié pour les pillages qu'il faisoit des biens de l'Eglise de Rheims, 36.

Heriland Evêque de Teroüane, chassé de son Diocèse par les Normans, 31. Proposé pour l'Evêché de Châlons, 33.

Herolde Archevêque de Salzbourg, déposé & excommunié, & pourquoi, 13.

Hilduin, intrus dans l'Evêché de Liege, 17. Raisons qui l'en rendoient indigne, *ibid.* Enfin chassé de cet Evêché, 17. 18.

Hugues Archevêque de Rheims, élu Archevêque à l'âge de 5. ans, 35. Arrolé mis en sa place, 36. Remis en possession de son Archevêché, 36. Son Ordination, *ibid.* Déposé dans des Conciles & excommunié, 36. & *suiv.* Les Evêques qui l'avoient ordonné obligent d'en faire satisfaction, 39. Peines imposées à ceux qu'il avoit ordonnez, 39.

Hugues Comte d'Arles, se rend maître de Rome en épousant *Marosie*, 7. En est chassé par *Alberic*, *ibid.* Ses entreprises pour s'en remettre en possession, 8. Le Roiaume d'Italie lui est abandonné par *Raoul*, 7. 8. Contraint par *Berenger* de le quitter, 9. Se retire en Provence & y meurt, 9.

I.

Jean X. Pape. Transféré de l'Archevêché de Boulogne à celui de Ravenne, & ensuite élevé sur le S. Siege par des manieres indignes, 7. Sa fin tragique, 7.

Jean XII. Pape. Ses dereglemens, 9. 10. & *suiv.* Accusations dans un Concile pour sa déposition, 11. & *suiv.* Sa réponse à une Lettre de ce Concile, 11. Ses cruautés exercées sur les amis du Pape élu en sa place, 12. Sa fin tragique, 12.

Jean Antipape. Le châtimement exemplaire qu'*Othon III.* lui fait souffrir, 14.

Jean Archevêque de Rouën. Commis par le Pape pour regler la restitution d'un Monastere, 29. & 30.

Jeûnes. Reglement sur celui du jour de S. Marc, 38. Défendu de s'en imposer sans permission de l'Evêque, 58. Relâchement sur le Jeûne, 64. De l'obligation des Jeûnes, 59. Ceux que prescrit *Ratherius* Evêque de Verone, 23. Comment on jeûnoit de son temps, 24.

Jeux de hazard. Peine portée contre les Ecclesiastiques qui s'y occupent, 58.

Image de Notre Seigneur, quand apportée d'Edesse à Constantinople, 4.

Indulgences accordées par les Papes, 64.

Instructions Synodales. Leur origine, 64.

Interdits. Reglement sur les interdits en faveur des Eglises Paroissiales, 46.

Investitures. Droit des Investitures accordé aux Empereurs, 2. & 64.

Roiaume d'Italie, contesté entre plusieurs Princes, 7. 8. & *suiv.*

Jugement. Formalitez injustes dans les Causes des Evêques & des Clercs, 26.

L.

Lambert. Couronné Empereur par le Pape *Formose*, 31. Reconnu en cette qualité par *Jean IX*. 6. Son Onction confirmée dans un Concile, 17. Sa fin tragique, 6.

Louis d'Outremer. Pourquoi surnommé d'Outremer, 29. 36. Motifs qui le font sacrer Roi, 36. Temps de sa mort, 29.

Louis fils de *Boson* Comte d'Arles. Se fait déferer le Roiaume d'Arles & de Provence, 28. Renonce au Roiaume d'Italie, 6. Y est rappelé & trahi, *ibid.*

M.

Maisieus. S'il les faut recevoir à la penitence, 18.

Manasses Archevêque d'Arles. Motifs qui l'obligent de quitter son Archevêché, 8. Evêchez qu'il obtient en Italie contre toutes sortes de regles, *ibid.* Se declare pour *Berenger* qui lui promet l'Archevêché de Milan, 9. S'empare de cet Archevêché en en faisant chasser *Walbert*, 10. Chassé *Ratherius* de l'Evêché de Verone, 19. 20.

Mariage. Avec quelles personnes défendu de le contracter, 2. 18. 27. 47. 57. 59. 64. Les Temps auxquels *Ratherius* défend de se marier, & les peines qu'il impose à ceux qui ne les ont pas observez, 22. Peine portée contre les Prêtres mariez, 18. 58. En quels temps *Ratherius* défend l'usage du Mariage, 23. 65. Desordres en Angleterre touchant le Mariage, 33.

S. Martin de Tours. L'entrée de ce Monastere défendu aux Femmes sous peine d'excommunication, 18.

Martin Evêque de Ferrare, accusé d'ordonner des Enfans pour de l'argent, 22.

Martyrs. L'Empereur *Nicephore* veut faire ordonner dans un Concile que tous les Soldats tuez à la guerre seront considerez comme Martyrs, 2. 3.

Messe. De la celebration de la Messe, 24. 25. Défendu aux Clercs coupables de crime de la celebrer, 23. Messe celebrée sans Communion, 11. A quelle heure on la celebrait le Samedi Saint, 23. 24.

Moines instituez par des Evêques dans des Eglises même Cathedrales, 60. 61. 64. Moines dereglez chassés de leurs Eglises par des Evêques, 64. Elevez à l'Episcopat, 64. Avertissemens sur leurs devoirs, 59. Soumis à leurs Evêques, 57. Défendu de sortir de leurs Monasteres sans permission, 58.

Monasteres. Reglemens pour les Monasteres de Filles, 45. 46. & pour les autres Monasteres, *ibid.* 58. Plusieurs Monasteres gouvernez par un même Abbé, 48. & 64.

N.

Noces. Les troisièmes & quatrièmes nœces défendues en Orient, 2. 64. L'Eglise de Rome ne veut pas les reconnoître nulles, 2. Secondes & troisièmes Nœces soumises à la Penitence dans l'Eglise Grecque, 2

Normans. Temps de leur premiere conversion, 15. 34.

O.

Office de la Vierge. Quand il a commencé, 65
Offrandes. Les Laïques exclus de leur partage, 38.

Oraison Dominicale. S'il est necessaire de la dire à la Benediction de la Table, 18

Ordalion. Ce que c'est, 59

Ordination. Ce qu'on doit sçavoir & pratiquer pour recevoir l'Ordination, 23. Celles du Pape Formose & de ceux qu'il avoit ordonnez declarées nulles dans un Concile, 6. Rétablies dans un autre Concile, 16. 17. Abus reformé dans l'Ordination des Evêques, 47. Contestations sur la validité ou invalidité des Ordinations faites par des Intrus, 63. Reglemens qui déclarent nulles celles qui sont conférées par des Intrus, 22. Ordinations sacrilèges, 11

Ordre Monastique. Etat de l'Ordre Monastique dans le dixième Siecle, 48. Origine des Congregations Monastiques, *ibid.* & 64

Othon I. Empereur. Passe en Italie où il délivre la Reine Adelaïde assiégée par Berenger & l'épouse, 9. Contraint Berenger de se soumettre à lui & le rétablit dans le Roïaume d'Italie, 9. Repasse en Italie d'où il chasse Berenger & son fils Adalbert, 10. Couronné Roi d'Italie & Empereur, *ibid.* Sa conduite contre le Pape Jean XII. qu'il fait déposer, 10. & *suiv.* Châtiment qu'il fait des principaux Romains pour leur rebellion, 13. Temps de sa mort, 14

Othon II. Couronné Roi de Germanie, 9. & Empereur, 13. Guerre où il est défait & pris prisonnier, 14. Temps de sa mort, *ibid.*

Othon III. Préféré à ses Competiteurs pour l'Empire, 14

Oswalde Evêque de Worchester, Fondateur de plusieurs Monasteres, 60

P.

Pallium. Les Papes exigeoient des Archevêques qu'ils vinssent à Rome recevoir le Pallium, 63. Les Evêques à qui les Papes l'ont accordé dans le di-

xième Siecle, 18. 19. 29. 36. 44. 50. 60. Avertissement au Pape sur la concession du Pallium, 31. 63

Papes. De leur Election, 16. 17. 63. Droit de les élire accordé à l'Empereur Othon I. 13. De l'autorité legitime des Papes & de ses bornes, 63. 64. De leurs Decrets & Constitutions, 40. Papes indignes, selon Arnoul Evêque d'Orleans, 40. 41. Doivent être sçavans, 41. De leurs droits dans le jugement des Evêques, *ibid.* 44. 63. 64. De leur autorité sur les autres Evêques, 46. De la conservation de leurs biens après leur mort, 17. Le premier des Papes qui a changé son nom, 9. Qualité que donne Ratherius au Pape, 22. Soumission de Nicolas Patriarche de Constantinople envers le Pape, 2. L'Empereur d'Orient s'adresse à lui pour confirmer son Mariage, 1

Paradis Terrestre. Significations mystiques du Paradis Terrestre, 4

Parrains. De l'obligation des Parrains envers leurs Filleuls, 25

Parjures. Reglemens contre les parjures & peines qui leur sont imposées, 35. 59

Pasques. Reglement sur les Fêtes de Pasques, 38

Passau. Remontrances au Pape Jean IX. pour empêcher la division de l'Evêché de Passau, 15. 16. Mesintelligence entre les Moraves & les Bavarois pour cette division, *ibid.*

Patriarche. Origine des Patriarches d'Alexandrie selon Eutichius, 4

Patrons. Reglement pour les Patrons des Eglises, 38.

Penitence. Penitence publique en usage, 25. 64. mais fort éternée, *ibid.* La rigueur en doit être modérée en faveur des Nouveaux Convertis, 15. Défendu de rien exiger pour l'administration de ce Sacrement, 47

Pentecôte. Reglement sur les Fêtes de la Pentecôte, 38

Plaids. Reglemens sur la tenue des Plaids & de quelques formalitez de Justice, 57

Prêtres. Des qualitez requises dans les Prêtres, 64.

Reglement touchant les Prêtres accusez de crimes, 57. Obligez de vivre dans le Celibat, 58. Peine portée contre ceux qui se marioient, 58

Prêtresses. Sentiment d'Atton sur les noms des Prêtresses & Diaconesses, 27

R.

Roiul Roi de Bourgogne, se rend maître de l'Italie, 7. L'abandonne à Hugues Comte d'Arles, 7. 8.

Rebaptisations. Défendues, 17

Reordinations. Défendues, 17

S. Remy de Rheims. Privilege accordé à cette Abbaie, 19

Restitution. De l'obligation de restituer, 35

Riquier ou *Richer.* Préféré à Hilduin pour l'Evêché de Liege, 17. 18. & ordonné Evêque de cette Eglise, *ibid.*

Robert Roi de France. Son Mariage avec Berthe déclaré nul, 47. Effets de l'excommunication portée contre ce Prince, 47

Rois. Avertissemens sur leurs devoirs, 59. S'ils

peuvent exiger des otages de la fidelité des Evêques, 27.
Romains. Leurs rebellions contre les Papes, les Rois d'Italie & les Empereurs, 5. 7. 10. 12. 13. 14.
Rome. Liberté de la Ville de Rome, 63. 64

S.

Sacremens. De l'Eucharistie, 24. 25
Sepulture. Reglement sur la sepulture des Morts, 47

Sermens. Obligation de les garder, 35

Serge Diacre de l'Eglise de Rome, Competiteur de

Formose est contraint de se retirer, 5

Serge Pape. Ses dereglemens, 6. Son fils naturel

élevé au Pontificat, *ibid.* & 7

Sicon Evêque de Capouë. Reproche que lui fait le

Pape Marin, 8

S. Siege. Sujets indignes du S. Siege, 40. 41. De

ses droits dans le Jugement des Evêques, 41

Simonie. Commune dans le dixième Siecle, 22. 26.

Sorciers. Reglemens & peines contre les Sorciers, 58

Stilien Evêque de Neocesaree. Son attachement à l'Eglise Romaine malgré le Schisme des Grecs, 15

Superstition touchant Saint Michel, 24
Synodes. Peines imposées à ceux qui n'y assistent pas, 45

T.

Teutbolde. Contestation entre lui & Egilon touchant l'Evêché de Langres, 30. Mauvais traitemens qu'on lui fait, suivis d'anathème pour toujours, 31

Theodore & Marosie Dames Romaines. Leur autorité dans Rome, 5. 6. 7. Leurs dereglemens & leurs intrigues pour & contre les Papes, 7

Translations. Quand défendues & permises, 16.

17. Devenues frequentes dans le dixième Siecle, 64.

Translation de Formose de l'Evêché de Porto à celui de Rome, 5. 16

Trêve de Dieu. Reglement touchant cette Trêve, 65

V.

Vendredi. Quelques-uns vouloient fêter ce jour, 63.

Fin de la Table des Matieres.

AVERTISSEMENT

Sur l'Addition suivante.

Ce volume étant achevé d'imprimer, j'ai appris de Dom Thierry Ruinard, sçavant Religieux Benedictin de la Congrégation de Saint Maur, que l'Ouvrage de Flodoard du Triomphe des Martyrs, dont Banderius a parlé, comme je l'ai remarqué dans la page 45. se trouvoit dans un Manuscrit ancien du Couvent des Carmes Déchaux de cette Ville; & ce Pere m'a bien voulu communiquer l'Extrait de ce Manuscrit, que j'ai cru devoir donner au Public.

J'AI examiné ce Manuscrit, dont le commencement est déchiré; l'Ouvrage commence par la fin du premier Chapitre du troisième Livre. Il y est parlé des Martyrs qui ont souffert sous la persecution de Valerien.

Le 4. Livre commence par le Pape S. Felix, & traite des persecutions d'Aurelien, de Claude, de Numerien, & de Diocletien. Il y parle des Papes, selon le temps qu'ils ont vécu.

Le 5. & le 6. Livre ne s'y trouvent pas, quoiqu'il semble n'y rien manquer.

Le 7. ne traite que de la persecution de Diocletien.

Le 8. est intitulé de *persecutione Maximiani*. Il commence par l'Histoire de S. Marcel, & de tous les Martyrs qui sont dans ses faux Actes; ensuite il parle des Saints Martyrs qui sont reverez dans les Villes d'Italie. Le Chapitre 15. est de Sainte Afre d'Augsbourg. Le 16. est de S. Eusebe Pape.

Le 9. Livre parle de Saint Valentin Martyr à Rome, ensuite des Martyrs des environs; & des Actes de S. Silvestre, de Gallican, de S. Jean & de S. Paul, & de plusieurs autres Martyrs que l'on met à Rome sous Julien l'Apostat.

Le 10. Livre commence par Saint Jules Pape, & finit à Vitalien & à Adeodat. Il y met plusieurs autres Saints, comme dans le Ch. 2. Il parle d'Eusebe, qu'il appelle *Præsul*, qu'on dit avoir souffert à Rome sous Constance avec Orose, &c. de Saint Eusebe de Verceil, de Victorin le Rheteur, & de Saint Denis de Milan, il fait mention de la Translation de ce dernier, faite par Saint Basile, qui envoya son Corps à Saint Ambroise. (J'ai la Lettre de Saint Basile adressée à Saint Ambroise d'un ancien Manuscrit, où il est fait mention de cette Translation.)

Dans le 3. Chap. où il traite de Saint Damase Pape: il y parle de Saint Jérôme. Dans le 8. Chap. il parle du Schisme de Laurens de Paschase Diacre.... Dans le 19. de Hormise Pape, de la Paix d'Orient, de Saint Germain de Capouë, de la Restitution d'Afrique, de S. Remy, de la Conversion de Clovis, de la Couronne qu'il envoya à Rome, des Habits Consulaires qu'il reçut de l'Empereur. Dans le 10. Chapitre, de Saint Jean Pape, de Symmaque, & de Boëce, que Theodoric fit tuer. Dans le Chapitre 12. de Cassiodore, de ce qu'a fait Belisaire contre les Goths en Italie & en Afrique. Enfin il traite fort au long de Saint Gregoire, & de ce qui est arrivé en son Monastere.

L'onzième Livre comprend l'Histoire des Papes depuis Agathon jusqu'à Christophle. Dans le Chapitre cinquième, il parle au long de S. Boniface d'Allemagne, qu'il appelle Docteur & Martyr. Dans le Chapitre sixième, de Charleman Prince François, qui se fit Religieux. Dans le Chap. 7. du Pape Estienne II. de son Voyage en France, de sa Guérison miraculeuse à l'Abbaye de S. Denis, &c.

Le 12. Livre contient l'Histoire depuis Leon IV. jusqu'à Leon VII. Dans le Chap. 1. il parle des deux *Palliums* d'Hincmar, de l'établissement de l'Octave de la Fête de l'Assomption de Notre-Dame. Dans le Chap. 2. de Jean Evêque de Ravenne. Dans le Chap. 3. d'Hincmar & de Charles le Chauve. Dans le Chap. 4. de Foulques Archevêque de Rheims, & de plusieurs Commisions que les Papes lui ont données. Dans le Chap. 5. de la Translation de S. Calixte Pape à Rheims, qu'il appelle *Urbem nostram*. Il traite au long des Actions de Formose, à qui il dit que Charles Roi de France demanda de lui envoyer du Pain benit, *Panem Benedictum*.

Le 13. Livre est des Saints dont Saint Gregoire traite dans ses Dialogues, & d'autres Saintes d'Italie.

Le 14. Livre est des Saints Patrons, Martyrs & autres des Villes d'Italie.

Il finit par S. Colomban & ses Disciples. A la fin est une Epitaphe de Flodoard même.

Ce Manuscrit n'est gueres moins ancien que Flodoard.

NOUVELLE
BIBLIOTHEQUE
DES AUTEURS
ECCLESIASTIQUES,
DE L'ONZIEME SIECLE
DE L'EGLISE.